



Document d'objectifs

Site Natura 2000 FR3100487 (NPC014)

« Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du Plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa »

RAPPORT



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR3100487 (NPC014)

« Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du Plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa »

Maître d'ouvrage et structure opératrice:

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale Maison du Parc BP 22 62122 COLEMBERT

Présidents du Comité de pilotage :

Josse HEUMEZ, Dominique REMBOTTE

Rédaction, coordination et cartographie du document d'objectifs :

Arnaud BOULANGER

Prestataires d'études :

Bureau d'étude Biotope (poissons, amphibiens et habitats naturels)

Centre régional de la propriété forestière (diagnostic socio-économique des propriétés forestières) Coordination mammalogique du Nord de la France (chiroptères)

Fédération départementale des associations agrées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (poissons – pêches électriques)

Validation scientifique:

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Nord – Pas-de-Calais;

- Françoise DUHAMEL (rapporteur) Conservatoire botanique national de Bailleul
- Philippe JULVE Faculté libre des sciences et technologies
- Stéphane JOURDAN Fédération départementale des associations agrées de pêche et de protection des milieux aquatiques du Nord

Crédit photographique:

Arnaud BOULANGER, Simon DUTILLEUL, Daniel HAUBREUX, Pierre LEVISSE

Référence bibliographique du document :

BOULANGER A. (2013). Document d'objectifs du site Natura 2000 FR3100487 « Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du Plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa ». Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. 169 p.

REMERCIEMENTS

Aux différentes administrations :

- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du Nord Pasde-Calais (DREAL) : Laure DESFRENNES
- Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais (DDTM) : Nathalie COINT
- Sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Omer : Christine BUDNIAK

Aux communes:

- Campagne-lès-Wardrecques : Gérard FLAMENT
- Ecques : Yves BERTIN ; Léo DELHOEN
- Blendecques : André BULTEL
- Elnes: Guy CATOEN
- Hallines: Jean-Claude NOEL; Monsieur GODIN
- Esquerdes: Gilbert CHIQUET
- Helfaut: Brigitte LEBLOND
- Heuringhem: Jean-Paul LEFAIT
- Lumbres : Joëlle DELRUE ; Philippe BOMBLE
- Racquinghem: Bernard IDZIK
- Roquetoire: Michel HERMANT
- Setaues: Sylvain LEFEBVRE
- Wavrans-sur-l'Aa : Gérard DEVIGNE : Josse HEUMEZ
- Wizernes: Daniel HFRBFRT

Aux structures techniques:

- Eden 62 : Stéphane LION, Laurent CLETY et les gardes
- Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa : François-Xavier BRACQ
- Centre régional de la propriété forestière : Julie PARGADE

Aux associations et fédérations :

- Conservatoire des espaces naturels du Nord Pas-de-Calais : Benoît GALLET, Baptiste HUBERT, Cédric VANAPPELGHEM
- Conservatoire botanique national de Bailleul : Christophe BLONDEL, Thierry CORNIER, Alexis DESSE, Françoise DUHAMEL
- Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais : Alain WARD, Olivier PRATTE
- Ligue pour la protection des oiseaux : Serge LARIVIERE
- Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Pas-de-Calais : Benoît RIGAUX
- Sociétés de pêche locales et leurs représentants respectifs
- Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais : Benjamin BIGOT
- Sociétés de chasse locales et leurs représentants respectifs

Aux particuliers contributeurs

SOMMAIRE

Ctrl + Clic gauche pour suivre le lien

| AVANT-PROPOS ERREUR! SIGNET NON | v DEFINI. |
|--|-----------|
| REMERCIEMENTS | 3 |
| SOMMAIRE | 4 |
| INDEX DES TABLEAUX | 6 |
| INTRODUCTION GENERALE | 7 |
| PARTIE A : APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE | 10 |
| A.1. Description générale | 11 |
| A.1.1. Localisation géographique | |
| A.1.2. Description du territoire | |
| A.1.3. Description du site | |
| A.1.4. Statut et foncier | |
| A.1.5. Occupation du sol | |
| | |
| A.2. Environnement et patrimoine | |
| A.2.1. Milieu physique | |
| A.2.3. Habitats naturels | |
| A.2.4. Flore | |
| A.2.5. Faune et habitats d'espèces | |
| A.2.6. Proposition de réactualisation du FSD | |
| A.3. Evaluation patrimoniale | |
| A.3.1. Méthodologie d'évaluation de l'état de conservation | e64 |
| A.4. Evolution des milieux naturels | 69 |
| A.4.1. Les coteaux calcaires de la moyenne vallée de l'Aa | |
| A.4.2. Les landes et bois du Plateau d'Helfaut et du communal d'Ecques | |
| A.4.3. Le système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa | |
| A.5. Environnement socio-économique | |
| A.5.1. L'activité agricole | |
| A.5.2. La sylviculture | |
| A.5.4. La pêche | |
| A.5.5. Les activités de loisirs et touristiques | |
| A.5.6. Les autres activités | 83 |
| A.5.7. Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol | 84 |
| PARTIE B : ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION | 86 |
| B.1. Définition et hiérarchisation des enjeux écologiques | 87 |
| B.1.1. Identification des enjeux | 87 |
| B.1.2. Hiérarchisation des enjeux écologiques | 87 |
| B.2. Enjeux transversaux | 98 |
| B.2.1. Mise en œuvre, suivi et évaluation du document d'objectifs | 98 |

| 98 98 |
|---------------------------------|
| 98 |
| 99 |
| 100 |
| 100 |
| 103 |
| 106 |
| 107 |
| 107 |
| 108 |
| |
| 108 112 |
| 108 |
| 108 112 112 |
| 108 112 112 |
| 108 112 112 113 163 |
| |

INDEX DES TABLEAUX

Ctrl + Clic gauche pour suivre le lien

Tableau 1 : Composition du comité de pilotage

Tableau 2: Découpage administratif

Tableau 3: Démographie

Tableau 4: Description des entités du site

Tableau 5 : Superficies des communes engagées en Natura 2000 Tableau 6 : Documents de planification des communes du site

Tableau 7: Occupation du sol

Tableau 8 : Franchissabilité des ouvrages hydrauliques de Wavrans-sur-l'Aa à Blendecques

Tableau 9: Qualité physico-chimique des eaux de l'Aa

Tableau 10 : Qualité biologique des eaux de l'Aa

Tableau 11: Relations entre les caractéristiques physiques et patrimoine naturel

Tableau 12 : Liste des habitats naturels de l'annexe I et des espèces de l'annexe II de la DHFF inscrits au FSD

Tableau 13: Liste des habitats naturels identifiés

Tableau 14: Flore patrimoniale connue du site (hors bryophytes)

Tableau 15: Poissons inventoriés sur le site

Tableau 16: Amphibiens recensés sur le site

Tableau 17: Avifaune patrimoniale recensée

Tableau 18: Chiroptères recensés dans le périmètre d'étude

Tableau 19: Biorythme estival identifié en fonction des espèces sur le site

Tableau 20: Entomofaune patrimoniale connue sur le site

Tableau 21 : Liste des espèces et habitats d'intérêt communautaire mise à jour proposée pour la réactualisation du FSD

Tableau 22: Méthode du CBNBI pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels

Tableau 23: Principe d'évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Tableau 24: Etat de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Tableau 25 : Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Tableau 26 : Synthèse du patrimoine naturel remarquable inventorié du site

Tableau 27: Le pâturage sur le site

Tableau 28 : Mesures agri-environnementales territorialisées contractualisables sur le site en 2012

Tableau 29: La chasse communale sur le site

Tableau 30 : Les sociétés de pêche sur le site

Tableau 31 : Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol

Tableau 32: Définition des différents niveaux d'enjeu de conservation des habitats naturels

Tableau 33: Hiérarchisation des enjeux – Habitats naturels d'intérêt communautaire

Tableau 34 : Tableau de synthèse des enjeux habitats naturels d'intérêt communautaire

Tableau 35 : Hiérarchisation des enjeux – Autres habitats naturels hautement patrimoniaux en Nord – Pas-de-Calais

Tableau 36 : Système de notation utilisé pour la hiérarchisation des enjeux espèces

Tableau 37 : Hiérarchisation des enjeux – Espèces de l'annexe II de la DHFF

Tableau 38 : Hiérarchisation des enjeux – Espèces de l'annexe IV de la DHFF

Tableau 39: Hiérarchisation des enjeux – Espèces hautement patrimoniales

Tableau 40 : Eléments de connaissances à améliorer

Tableau 41: Croisement des enieux écologiques

Tableau 42: Croisement des enjeux écologiques et socio-économiques

Tableau 43: Objectifs de développement durable et enjeux associés

Tableau 44 : Déclinaison des objectifs de développement durable

Tableau 45: Liste des cahiers des charges

Tableau 46: Exemples d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation du DOCOB

INTRODUCTION GENERALE

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels le plus vaste au monde avec près de 25000 sites. L'objectif de ce réseau est la préservation des milieux naturels et des espèces dites d'intérêt communautaire en tenant compte des exigences sociales et économiques et des caractéristiques locales. Natura 2000 a donc pour ambition de concilier les activités humaines avec la conservation de la biodiversité dans un principe de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de sites régis par deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux »
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats Faune Flore», désignée « DHFF » dans ce document.

Ces deux directives sont indépendantes et des superpositions peuvent exister. Elles listent les habitats naturels et les espèces pour lesquelles les états membres s'engagent à assurer leur protection dont la plupart émanent des conventions internationales.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 807 sites pour les deux directives** (d'après DREAL Nord – Pas-de-Calais, 2010) :

- **21 633** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la DHFF, couvrant **66 150 300 ha**, soit 7,86 % du territoire de l'UE.
- **5 174** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux, couvrant **53 077 400 ha** soit 13,3 % du territoire de l'UE.

Chaque pays possède un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives et retranscrit les directives en droit national. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages.

A l'heure actuelle, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,6 % du territoire métropolitain** soit 6,9 millions d'hectares (MEEDDAT, 2011) :

- 1369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 4 638 500 ha,
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7 4 319 100 ha.

La région Nord - Pas-de-Calais compte 36 sites **32 Zones Spéciales de Conservation** au titre de la DHFF couvrant au total 189 100 ha et **10 Zones de Protection Spéciale** au titre de la directive "Oiseaux" représentant 85 100 ha. Au total, Natura 2000 couvre 2,7% du territoire régional (d'après DREAL Nord – Pas-de-Calais, 2010).

La Directive Habitats-Faune-Flore

L'objectif de la DHFF est la conservation de la biodiversité via la protection d'habitats naturels ou des espèces directement. Les mesures prises en vertu de cette directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces sauvages d'intérêt communautaire. Ces mesures tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

La directive distingue deux types d'habitat : les habitats naturels et les habitats d'espèce. Les habitats en danger de disparition, faiblement répartis ou alors par leurs caractéristiques remarquables figurent sur l'annexe I de la directive.

Parmi ces habitats naturels, certains sont définis comme **prioritaires** et sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I.

Les espèces définies d'intérêt communautaire sont celles qui, sur le territoire visé, sont soit:

- en danger, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental ;
- vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs de menace ;
- rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie;
- endémiques et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation. Ces espèces figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe II et/ou IV ou V.

Parmi ces espèces, sont définies comme prioritaires les espèces pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire. Ces espèces prioritaires sont indiquées par un astérisque (*) à l'annexe II.

Le site Natura 2000 NPC014 est un Site d'Importance Communautaire (SIC) proposé le 31/03/1999 puis désigné au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF). Un arrêté ministériel classera le site en **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)**.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage assure la concertation durant la phase d'élaboration du document d'objectifs. La procédure d'élaboration du document d'objectifs est présentée en annexe 1. Monsieur Josse HEUMEZ a été élu à sa présidence lors du premier comité de pilotage du 28 mars 2011. Madame Dominique REMBOTTE l'a succédé lors de la seconde phase d'élaboration du document d'objectif. Ce comité regroupe des représentants de l'Etat, des collectivités locales et territoriales, des acteurs locaux, des scientifiques et des associations (tableau 1, annexe 2). Les comptes-rendus des réunions de comité de pilotage sont disponibles en annexe 3.

Le document d'objectifs

L'Etat français a choisi pour l'application de la DHFF la voie de la concertation. L'élaboration d'un document d'objectifs sur chaque site est l'outil de cette concertation. Ce document comprend un diagnostic socio-économique, un diagnostic écologique notamment une cartographie des habitats naturels, la définition des objectifs de conservation, un cahier des charges pour les contrats et chartes Natura 2000 et les modalités de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats.

L'opérateur

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale a été désigné opérateur pour l'élaboration du document d'objectifs lors du premier comité de pilotage du 28 mars 2011. Le parc est un territoire de 130 000 ha animé par un syndicat mixte regroupant la Région Nord – Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, les intercommunalités (6), les communes (152) et les organismes consulaires (5) concernés. Le Parc est régit par sa charte, document qui concrétise le projet de développement durable et de préservation élaboré pour son territoire et pour une durée de 12 ans. Le renouvellement de charte est prévu pour fin 2013. Il intervient dans plusieurs domaines de compétences notamment la préservation du patrimoine naturel, le développement de l'agriculture qualitative et du développement raisonné de l'urbanisation.

Figure 1 : Troisième comité de pilotage du site 14 Tableau 1 : Composition du comité de pilotage

| Préfecture du Pas-de-Calais Sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Omer Région Nord - Pas-de-Calais Département du Pas-de-Calais Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais Office national des forêts Office national de la chasse et de la faune sauvage Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté d'agglomération de Saint-Omer Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Edan 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Belendecques Commune d'Ecques Commune d'Eques Commune d'Eques Commune d'Eques Commune d'Eques Commune d'Heuringhem Commune de Hallines Commune d'Heuringhem Commune de Racquirighem Commune de Racquirighem Commune de Racquirolie Communes de Setques Commune de Wizernes Commune de Wizernes Conservatoire botanique national de Bailleul | Collèges | Etablissement et structures |
|---|-------------------------------|--|
| Sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Omer Région Nord – Pas-de-Calais Département du Pas-de-Calais Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais Office national des forêts Office national des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Racquinghem Communes de Nayarans-sur-l'Aa Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | |
| Région Nord – Pas-de-Calais Département du Pas-de-Calais Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais Office national des forêts Office national de la chasse et de la faune sauvage Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune de Racquinghem Communes de Roquetoire Communes de Wavrans-sur-l'Aa Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | |
| Administrations et établissements publics Département du Pas-de-Calais Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais Office national des forêts Office national de la chasse et de la faune sauvage Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune d'Ecques Commune d'Eques Commune d'Eques Commune d'Eques Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Requesighem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | |
| Administrations et établissements publics Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord – Pas-de-Calais Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais Office national des forêts Office national de la chasse et de la faune sauvage Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune d'Eques Commune d'Eques Commune d'Eques Commune d'Blendecques Commune | | |
| du Nord – Pas-de-Calais Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais Office national des forêts Office national des forêts Office national des Caps et Marais d'opale Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune d'Ecques Commune d'Ecques Commune d'Esquerdes Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune de Racquinghem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | Administrations et | • |
| Office national des forêts Office national de la chasse et de la faune sauvage Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Elnes Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | établissements publics | |
| Office national de la chasse et de la faune sauvage Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté d'agglomération de Saint-Omer Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune d'Ecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Commune de Wizernes | | Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais |
| Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté d'agglomération de Saint-Omer Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune d'Ecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Office national des forêts |
| Communauté de communes du Pays de Lumbres Communauté d'agglomération de Saint-Omer Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Elnes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Office national de la chasse et de la faune sauvage |
| Communauté d'agglomération de Saint-Omer Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune d'Ecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune d'Esquerdes Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Commune de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale |
| Communauté de communes du Pays d'Aire Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Communauté de communes du Pays de Lumbres |
| Communauté de communes de la Morinie Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Enes Commune d'Esquerdes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Communauté d'agglomération de Saint-Omer |
| Eden 62 Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Communauté de communes du Pays d'Aire |
| Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Communes de Lumbres Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Communauté de communes de la Morinie |
| Commune de Blendecques Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune d'Helfaut Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Eden 62 |
| Commune de Campagne-lès-Wardrecques Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Communes de Lumbres Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa |
| Commune d'Ecques Commune d'Elnes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Commune de Blendecques |
| Commune d'Elnes Commune d'Esquerdes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Communes de Lumbres Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Commune de Campagne-lès-Wardrecques |
| Commune d'Esquerdes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Communes de Lumbres Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Commune d'Ecques |
| Commune d'Esquerdes Commune de Hallines Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Communes de Lumbres Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Commune d'Elnes |
| Commune d'Helfaut Commune d'Heuringhem Communes de Lumbres Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | Collectivites territoriales | Commune d'Esquerdes |
| Commune d'Heuringhem Communes de Lumbres Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Commune de Hallines |
| Communes de Lumbres Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Commune d'Helfaut |
| Commune de Racquinghem Commune de Roquetoire Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Commune d'Heuringhem |
| Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Communes de Lumbres |
| Communes de Setques Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | Commune de Racquinghem |
| Communes de Wavrans-sur-l'Aa Commune de Wizernes | | |
| Commune de Wizernes | | Communes de Setques |
| | | Communes de Wavrans-sur-l'Aa |
| Conservatoire botanique national de Bailleul | | Commune de Wizernes |
| · · | | Conservatoire botanique national de Bailleul |
| Conservatoire d'espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais | | |
| Organismes scientifiques Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Nord - Pas-de-Calais | | |
| qualifiées et associations de protection de la nature Fédération Nord – nature | qualifiées et associations de | |
| Coordination mammalogique du Nord de la France | profection de la nature | |
| Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais | | |
| Association Natura 2000 du Pas-de-Calais | | |
| Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais | | |
| Groupement régional de développement agricole Calais – Saint-Omer | | |
| Fédération départementale des abasseurs du Das de Calais | Propriótaires et usages | |
| Propriétaires et usagers Société de chasse communale de Lumbres | i ropherdiles et usageis | , |
| Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais | | Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu |
| Centre régional de la propriété forestière | | · |

PARTIE A : APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE



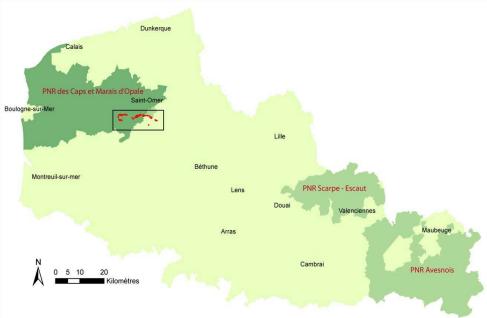
Figure 1 : La rivière jaune à Helfaut

A.1. DESCRIPTION GENERALE

A.1.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le site se situe dans le département du Pas-de-Calais (62), au sud de l'agglomération de Saint-Omer pour la partie est et dans le Pays de Lumbres pour la partie ouest (carte 3). Le littoral boulonnais est à quarante kilomètres à l'ouest et les influences de la mer se font encore ressentir.

Le site se place dans **l'entité biogéographique nord-atlantique**. Il est également situé au croisement de trois entités biogéographiques régionales : la **cuvette audomaroise** au nord-est, la **plaine de la Lys** au sud et des **collines de l'Artois** à l'ouest et au sud ce qui lui confère une diversité paysagère remarquable.



A.1.2. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

A.1.2.1. Découpage administratif

Le site est intégralement dans le département du Pas-de-Calais et sur le Pays de Saint-Omer. Malgré sa superficie relativement faible, il s'étend tout de même sur **14 communes** appartenant à **4 intercommunalités** différentes ainsi qu'à 4 cantons (carte 4 et tableau 2).

Tableau 2 : Découpage administratif

| Pays | Canton | Intercommunalité | Commune | | |
|------------|------------------|-----------------------|--------------------------|--|--|
| | | | Wavrans-sur-l'Aa | | |
| | | | Elnes | | |
| | Lunabraa | CC du Pays de Lumbres | Esquerdes | | |
| | Lumbres | | Lumbres | | |
| | | | Setques | | |
| | | | Hallines | | |
| Pays de | Saint-Omer sud | | Wizernes | | |
| Saint-Omer | | CA de Saint-Omer | Blendecques | | |
| | Arques | Arques | Helfaut | | |
| | | | Campagne-lès-Wardrecques | | |
| | | CC du Bourg di Airo | Racquinghem | | |
| | Airo our leul vo | CC du Pays d'Aire | Roquetoire | | |
| | Aire-sur-la-Lys | CC de la Morinie | Ecques | | |
| | | CC de la Mollille | Heuringhem | | |

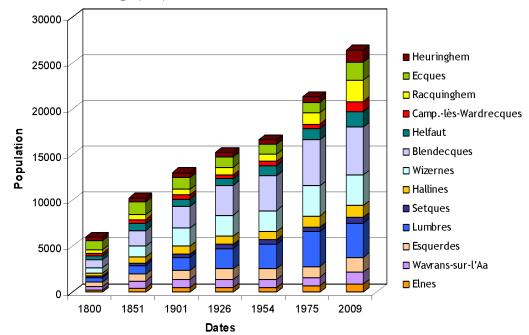
A.1.2.2. Les activités humaines

A.1.2.2.1. La population

Le territoire est densément peuplé sur le périmètre étudié (262,8 habitants/km²). A l'ouest, l'urbanisation s'est étendue en fond de vallée notamment grâce à l'essor industriel du secteur de Lumbres (cimenterie, papeterie, etc.). Plus à l'est, sur le Plateau d'Helfaut l'habitat résidentiel s'est aussi développé depuis une cinquantaine d'années car situé en périphérie d'Arques et de Saint-Omer, principal bassin d'emploi du secteur. C'est dans l'Audomarois que la croissance démographique a été la plus significative de la région entre 1990 et 1999. Ceci s'est traduit par l'augmentation des surfaces urbanisées dont celles de l'habitat résidentiel le long des axes routiers (urbanisation linéaire).

Tableau 3 : Démographie (données INSEE, 2009)

| Commune | Population en 2009 Evolution démographique depuis 1999 | | Evolution démographique depuis 1954 |
|--------------------------|--|----------|---|
| Blendecques | 5171 | -0,21% | +36,94 % |
| Lumbres | 3741 | -3,33 % | +39,28 % |
| Wizernes | 3343 | -2,90 % | +43,41% |
| Racquinghem | 2320 | -0,51% | +183,97 % |
| Ecques | 1979 | +11,12 % | +83,92 % |
| Helfaut | 1735 | +2,66 % | +53,40 % |
| Esquerdes | 1581 | +7,92 % | +36,76 % |
| Wavrans-sur-l'Aa | 1329 | +8,40 % | +46,85 % |
| Hallines | 1316 | -5,80 % | +53,02 % |
| Heuringhem | 1299 | +1,01% | +159,80 % |
| Campagne-lès-Wardrecques | 1106 | +16,79 % | +166,51% |
| Elnes | 852 | +18,17 % | +80,89 % |
| Setques | 640 | +2,07 % | +27,74 % |
| Total | 26412 | + 1,71 % | + 58,87 % |



Graphique 1 : Evolution démographique sur les communes du site

A.1.2.2.2. Les voies de communication

Le réseau des voies de communication est relativement dense sur le site avec des axes de communication majeurs tels que l'autoroute A26 ou la route nationale N42. Le réseau secondaire comporte des routes départementales à fort trafic routier. La RD77 traversant le site à Heuringhem enregistre un trafic quotidien de 11016 véhicules. 7450 véhicules empruntent la RD 928 à Hallines et 5677 utilisent la RD 342 à Lumbres (données MDI Audomarois).

Une voie ferrée traverse le site au niveau de Lumbres et Setques et longe une partie du Plateau d'Helfaut. Il s'agit d'une ligne de fret desservant cimenterie de Lumbres avec un aller-retour quotidien et d'une ligne touristique (Chemin de fer touristique de la Vallée de l'Aa) avec quelques passages quotidiens au plus fort de la saison touristique (voir A.5.6.).

La portion concernée de l'Aa n'est pas navigable et il n'y a pas d'activité de canoë – kayak régulière sur le tronçon concerné à l'heure actuelle.

A.1.3. DESCRIPTION DU SITE

Le périmètre officiel du site a été recalé à l'échelle de la parcelle par la DDTM durant la première phase de l'élaboration du document d'objectifs afin de correspondre au mieux avec les parcelles cadastrales. Après recalage, la superficie du périmètre d'étude est de **405,5 ha**.

Le site est formé de **17 entités** (ou sous-sites). Le détail de ces entités est présenté en tableau 4 et illustré en carte 3. Ces entités peuvent être regroupées en 3 grandes unités écologiques :

- Sur la moitié ouest du site, on trouve un ensemble de coteaux calcaires situés sur le versant droit de la moyenne vallée de l'Aa.
- En fond de la moyenne vallée de l'Aa, on retrouve plusieurs zones humides formées de prairies inondables, mégaphorbiaies, de boisements alluviaux et de cours d'eau.
- Plus à l'est, on rencontre un ensemble de landes plus ou moins embroussaillées et de boisements acidiclines.

Tableau 4 : Présentation des entités du site

| Entités | Commune | Surface (en ha) |
|--|-------------------------------------|--------------------|
| Mont du Blanc Chemin | Wavrans-sur-l'Aa | 6,698 |
| Mont Carrière | Wavrans-sur-l'Aa | 15,856 |
| Montagne d'Elnes – Mont d'Elnes | Elnes/ Wavrans-sur-l'Aa | 14,654 |
| Ravin d'Hallines | Hallines | 3,146 |
| Ravin de Pihem | Hallines | 14,954 |
| Poudrerie d'Esquerdes | Esquerdes | 23,074 |
| Marais et coteaux de Lumbres – Setques | Lumbres/Setques/Esquerdes | 78,819 |
| Communal d'Ecques | Ecques | 6,600 |
| Noir Cornet – Bruyères d'Helfaut | Wizernes/Helfaut | 70,356 |
| Bois de l'Hermitage | Blendecques/Helfaut | 46,310 |
| Le Parfum des sapins (ex-décharge) | Blendecques | 0,613 |
| Les Bruyères de Blendecques | Blendecques/Heuringhem | 32,775 |
| Bois d'Heuringhem | Heuringhem | 8,924 |
| Bois de Longatte | Blendecques/Heuringhem | 12,410 |
| Le Hocquet | Blendecques | 2,708 |
| Le Bibrou | Heuringhem/Campagne-lès-Wardrecques | 40,641 |
| Les Bruyères de Racquinghem | Racquinghem/Roquetoire | 26,775 |

A.1.4. STATUT ET FONCIER

A.1.4.1. Analyse foncière

Une analyse foncière a été réalisée afin d'identifier les parcelles et propriétaires concernés par la démarche Natura 2000.

Sur l'ensemble du site, **210 parcelles** et **110 propriétaires** publics et privés ont été identifiés. La surface moyenne des parcelles est de **1,93ha** (3,69 ha/propriétaire) avec toutefois de fortes disparités.

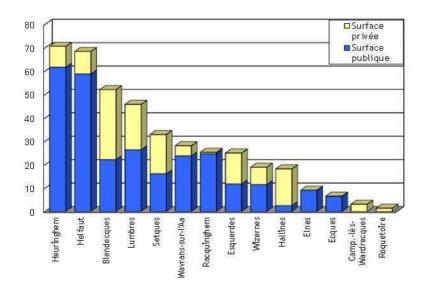
A la fin des années quatre vingt dix, lors de la désignation du périmètre Natura 2000, de nombreux refus d'engagement de la part de propriétaires privés dans la démarche ont considérablement réduit le périmètre. La part du public est donc importante : **68 % soit 276 ha**. Les surfaces publiques sont essentiellement constituées de parcelles communales.

Tableau 5 : Superficies (en hectares) des communes engagées en Natura 2000

| Commune | Surface en Natura 2000 | Surface communale | Part de la commune en Natura 2000 | Surface Natura 2000 publique | Part du site Natura 2000 publique |
|---------------------|---------------------------|----------------------|---|------------------------------------|---|
| Blendecques | 52,1 | 956 | 5,45 % | 22,2 | 42,6 % |
| Camplès-Wardrecques | 3,1 | 469 | 0,66 % | 0 | 0 % |
| Ecques | 6,6 | 1259 | 0,52 % | 6,5 | 98,5 % |
| Elnes | 9,1 | 633 | 1,44 % | 9,1 | 100 % |
| Esquerdes | 25 | 940 | 2,66 % | 11,8 | 48,4 % |
| Hallines | 18,2 | 572 | 3,18 % | 2,5 | 13,9 % |
| Helfaut | 68,4 | 892 | 6,67 % | 58,8 | 42,3 % |
| Heuringhem | 70,6 | 579 | 12,19 % | 61,7 | 87,4 % |

| Lumbres | 45,8 | 990 | 4,62 % | 26,4 | 57,6 % |
|------------------|-------|-------|--------|-------|----------|
| Racquinghem | 25,3 | 532 | 4,76 % | 24,7 | 97,6 % |
| Roquetoire | 1,4 | 1071 | 0,13 % | 0 | 0% |
| Setques | 32,9 | 389 | 8,46 % | 16,1 | 48,9 % |
| Wavrans-sur-l'Aa | 28,1 | 1148 | 2,45 % | 23,8 | 86,9 % |
| Wizernes | 18,9 | 616 | 3,07 % | 11,5 | 60,9 % |
| TOTAL | 405,5 | 11046 | • | 275,8 | Moy: 68% |

Graphique 2 : Surface Natura 2000 par commune(en hectare)



A.1.4.2. Mesures de protection et d'inventaire

Le site Natura 2000 comprend un ensemble d'espaces naturels dont le niveau de patrimonialité et de singularité est remarquable pour la région ainsi qu'à une échelle suprarégionale. A partir de la seconde moitié du XXe siècle, le site a été menacé à court terme principalement par l'urbanisation, la création de voirie, le drainage et le boisement. Ce point a justifié la mise en place de diverses mesures de protection à portée réglementaire et d'inventaire décrites ci-après (carte 5 et annexe 4).

A.1.4.2.1. ZNIEFF de type I et de type II

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique représente un secteur de grand intérêt biologique et écologique (INPN). Le site 14 s'étend sur pas moins de **six ZNIEFF-I** différentes. Les trois entités situées sur les communes de Wavrans sur l'Aa et d'Elnes font partie de la ZNIEFF n°024-05 « Pelouses crayeuses de Wavrans et Elnes ». Le périmètre de Lumbres se situe quant à lui à cheval sur deux ZNIEFF étant donné la présence de deux grands types d'habitats dont les enjeux de conservation diffèrent. La Montagne de Lumbres fait partie de la ZNIEFF n°024-04 du même nom tandis que le Marais de Lumbres est inclus dans la ZNIEFF n°024-06 « Vallée de l'Aa entre Lumbres et Wizernes ». Celle-ci englobe également le sous-site de la Poudrerie d'Esquerdes. Les périmètres du Ravin de Pihem et du Rouge Mont font partis de la ZNIEFF n°024-07 « Les Ravins de Pihem et Noir Cornet et Coteau de Wizernes ». L'ensemble des landes du plateau d'Helfaut sont intégrés à la ZNIEFF n°024-01 « Plateau siliceux d'Helfaut à Racquinghem » excepté le site des Bruyères d'Ecques, ZNIEFF n°126.

Une ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ensemble possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. La ZNIEFF n°24 comprend la totalité des périmètres d'étude sauf les Bruyères d'Ecques.

A.1.4.2.2. Réserve Naturelle Nationale

Une partie du périmètre (23,8 hectares) située sur la commune de Wavrans-sur-l'Aa est classée depuis mars 2008 en Réserve Naturelle Nationale (RNN). Il s'agit de la RNN n°168 « Grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans sur l'Aa ». Le décret ministériel est présenté en annexe 3. Elle succède à la Réserve naturelle volontaire créée en 1991 et géré par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale jusqu'en 2003. Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais (CEN) en est l'actuel gestionnaire. Le premier plan de gestion a été validé en 2012. Le coteau communal d'Elnes n'est pas inclu dans la RNN mais le CEN en est également gestionnaire. Le statut de RNN est le plus haut degré de protection pour la protection d'un espace naturel remarquable.

A.1.4.2.3. Réserve Naturelle Régionale

Les quatre Réserves Naturelles Volontaires (RNV d'Helfaut, Blendecques, Heuringhem et Racquinghem) créées en 1996 en compensation à la création du contournement d'Heuringhem sont devenues en 2009 Réserve Naturelle Régionale du Plateau des landes (annexe 3). Le syndicat mixte Eden 62 en est le gestionnaire et les terrains en grande partie communaux sont à ce titre classés en Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du Pas-de-Calais.

A.1.4.2.4. Arrêté de Protection de Biotope

Cette protection rapide à mettre en place, permet une protection réglementaire des habitats sous réserve du contrôle du respect de celle-ci. L'APPB du Plateau d'Helfaut (FR3800334) s'étend sur 404,5 ha. Cette protection représente environ la moitié de la surface du site Natura 2000. Elle a été mise en place en 1995 par arrêté préfectoral (n°62APB6 du 15/04/1995 (annexe 3)) en mesure compensatoire à la création du contournement d'Heuringhem (D77).

A.1.4.2.5. Zone N des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Une grande partie du site est classée dans les PLU en zone N (pour naturelle). Seules sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière et les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. Les zones ND sont l'équivalent des zones N dans les POS (Plan d'Occupation des Sols).

A.1.4.2.6. Espace Boisé Classé

Les haies, plantations d'alignement, parcs, bois et arbres isolés sur terrains publics ou privés peuvent être classés en Espace Boisé Classé (EBC). Le maire est responsable de l'application de cette réglementation. Toutefois, ce classement doit attendre la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et doit être motivé et approuvé par le conseil municipal. Plusieurs cadres peuvent justifier ce classement : la préservation de la biodiversité, la protection des sols et la lutte contre l'érosion ou encore l'amélioration du cadre paysager, etc. Une fois le classement en EBC approuvé, les coupes et abattages d'arbres nécessitent une autorisation préalable de la DDTM. Plusieurs zones incluses dans le périmètre d'étude sont classées en EBC.

A.1.4.2.7. Classement de l'Aa en liste 2

Le classement de l'Aa sur liste 2 est arrêté depuis juillet 2012. Ce classement implique une obligation de rendre franchissables les ouvrages empêchant la continuité écologique et sédimentaire dans les 5 ans après la parution de l'arrêté préfectoral de classement.

A.1.4.2.8. Zones humides à enjeux

Le tronçon de l'Aa situé entre Wavrans et Esquerdes est classé par le SDAGE 2010-2015 en réservoir biologique.

Le Marais de Lumbres –Setques est intégré dans la Zone humide à enjeux « Vallée de l'Aa et ses versants ». Les enjeux identifiés pour cette zone humide sont le patrimoine naturel, la qualité de l'eau, les inondations et l'alimentation en eau potable.

Il existe toute une batterie de dispositifs de protection sur l'ensemble du périmètre étudié. On peut noter une protection des sites à deux niveaux. En effet, certains secteurs notamment certains terrains communaux bénéficient d'un niveau de protection très fort cumulant les statuts de protection (RNR, Natura 2000, ENS et APB). D'autres, inclus en périmètre ZNIEFF et Natura 2000 ne bénéficient pas de protection forte d'où un enjeu de concertation important pour la bonne gestion des espaces privés.

Le dispositif Natura 2000 se doit d'être compatible avec les autres dispositifs réglementaires et inversement. Ainsi, le DOCOB n'apporte pas de réelles contraintes supplémentaires (études d'incidences) sur ces périmètres déjà « protégés ».

A.1.4.3. Documents de planification et de gestion

Le site est en partie situé sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Ce territoire est régi par une **Charte de Parc naturel régional**. Ce document concrétise le projet de préservation du patrimoine et de développement durable élaboré pour son territoire pour une durée de douze ans. Elle est soumise à enquête publique et concertation avec les collectivités. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les collectivités publiques.

Les sites Natura 2000 constituent une partie des cœurs de biodiversité du réseau Trame verte et bleue du Parc. La préservation des cœurs de biodiversité constitue la première mesure du l'orientation 1 de la Charte « Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en œuvre de la Trame verte et bleue régionale ». Pour cela, le développement de la contractualisation Natura 2000 est l'une des actions proposée. A terme, l'objectif est la contractualisation d'au moins 50% des surfaces Natura 2000. Les surfaces contractualisées constituent un indicateur de réalisation à 12 ans.

Le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) de l'Audomarois est validé. Il englobe la totalité des communes concernées par le site.

En 2012, la CASO a lancé la démarche d'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUI). Sur les autres intercommunalités, cette démarche n'est pas engagée.

En 2012, 9 communes sont pourvues d'un **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) et 4 d'un **Plan d'Occupation du Sol** (POS).

Tableau 6 : Documents de planification des communes du site (Source : Agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer)

| Commune | Document d'urbanisme |
|-------------|----------------------|
| Ecques | POS (PLU en cours) |
| Heuringhem | PLU |
| Racquinghem | POS à valeur de PLU |
| Roquetoire | PLU en cours |
| Blendecques | PLU |
| Hallines | PLU |
| Helfaut | POS (PLU en cours) |

| Campagne-lès-Wardrecques | PLU |
|--------------------------|---------------------|
| Wizernes | PLU |
| Elnes | PLU |
| Lumbres | POS à valeur de PLU |
| Esquerdes | PLU |
| Setques | PLU |
| Wavrans-sur-l'Aa | PLU |

Par ailleurs, certaines entités font l'objet de plans de gestion et de documents de cadrage :

Le syndicat mixte Eden 62 est gestionnaire de l'ENS de la Vallée de l'Aa et de la RNR du Plateau des landes depuis 1999. Le plan de gestion du premier site arrive à terme en 2012. Celui de la RNR du Plateau est terminé depuis 2011 et est en cours de réactualisation.

La RNN de la grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans sur l'Aa ainsi que le communal de la Montagne d'Elnes sont également régit par un plan de gestion. Ce premier plan de gestion, élaboré et mis en œuvre par le CEN Nord – Pas-de-Calais a été validé en 2012 pour une durée de cinq ans par le CNPN et le CSRPN.

Le site se situe principalement dans le bassin versant de l'Aa. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Aa a été validé en 2011 et est actuellement en phase de mise en œuvre par le syndicat mixte du SAGE de l'Aa (SmageAa).

L'Aa et ses affluents font l'objet d'un plan de gestion rédigé et mis en œuvre par le SmageAa pour la période 2007 - 2016. Il régit la réalisation de travaux d'entretien et de restauration de l'Aa et de ses affluents (gestion des embâcles, plantations de ripisylve, restauration d'habitats aquatiques, lutte contre les espèces invasives, etc.) réalisés par l'équipe rivière du SmageAa.

L'Aa fait l'objet d'un plan de gestion piscicole en cours de rédaction par la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Pas-de-Calais.

Le Contrat de marais constitue le document cadre de la Réserve de biosphère du Marais audomarois dans le cadre du programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO.

Les propriétés forestières de plus de 20 hectares font l'objet d'un plan simple de gestion (PSG) élaboré conjointement par le CRPF et le(s) propriétaire(s) et qui est validé pour une durée de 10 ans. En dessous de cette surface, le propriétaire peut tout de même élaborer un PSG volontaire. A l'heure actuelle, seuls trois boisements sur le site font l'objet de PSG pour une superficie de 10,2 ha. Par ailleurs, un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) concerne 8 ha de bois. L'ONF devrait élaborer un PSG sur le bois du Mont Carrière en 2013.

A.1.5. OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol a été élaborée à partir de photo-interprétation d'orthophotoplans datant de 2009. Elle est illustrée en carte 6.

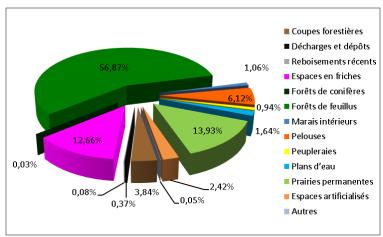
La forêt domine sur le site notamment les feuillus (56,9%). Les prairies représentent près de 15% du site en particulier grâce aux prairies humides du Marais de Lumbres – Setques. Les espaces en friches et les broussailles (assimilant les landes) représentent 12,7 % de la superficie du site. Les pelouses qui se situent sur les coteaux crayeux du site constituent tout de même 6,1%. La surface urbanisée apparait assez faible (2,4%) mais elle est répartie de manière linéaire (urbanisation opportuniste). Les cultures sont quant à elles quasiment absentes.

Tableau 7 : Occupation du sol

| Type d'occupation du sol | Surface 1998 (en m²) | Proportion (en %) | Surface 2009 (en m²) | Proportion (en %) | Evolution (en m²) | Evolution (en %) |
|---------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|----------------------|------------------|
| Autres emprises publiques | 13338,58 | 0,32 | 16923,06 | 0,42 | 3584,47 | +0,09 |

| Total général | | | | | | 4068685,1 m² |
|--|------------|-------|------------|-------|-----------|-----------------|
| Stades, équipements sportifs | 10043,51 | 0,25 | 10196,22 | 0,25 | 152,70 | 0,00 |
| Reboisements récents | 83094,91 | 2,04 | 3057,66 | 0,08 | -80037,25 | -1,97 |
| Prairies naturelles, permanentes | 606269,06 | 14,90 | 554248,80 | 13,62 | -52020,25 | -1,28 |
| Plan d'eau | 65121,11 | 1,60 | 65177,13 | 1,60 | 56,020 | 0,00 |
| Peupleraies récentes | 15688,02 | 0,38 | - | | | - |
| Peupleraies | 47708,73 | 1,17 | 37533,73 | 0,92 | -10175,01 | -0,25 |
| Pelouses | 248697,04 | 6,11 | 243625,29 | 5,99 | -5071,76 | -0,12 |
| Marais intérieurs | 42067,14 | 1,03 | 42226,85 | 1,04 | 159,70 | 0,00 |
| Jardins ouvriers | 1760,25 | 0,04 | 1913,82 | 0,05 | 153,56 | 0,00 |
| Habitat résidentiel | 36114,40 | 0,89 | 35787,85 | 0,88 | -326,55 | -0,01 |
| Habitat isolé | 4682,08 | 0,12 | 4733,24 | 0,12 | 51,15 | 0,00 |
| Forêts de feuillus | 2194390,43 | 53,93 | 2329585,68 | 57,26 | 135195,25 | +3,32 |
| Forêts de conifères | 1001,02 | 0,02 | 1192,57 | 0,03 | 191,55 | 0,00 |
| Espaces en friche | 578273,45 | 14,21 | 504425,52 | 12,39 | -73847,94 | -1,82 |
| Emprises scolaires/ou universitaires | 5324,08 | 0,13 | 5312,38 | 0,13 | -11,70 | 0,00 |
| Emprises industrielles | 3582,21 | 0,08 | 3950,26 | 0,09 | 368,05 | 0,00 |
| Emprises hospitalières | 2635,96 | 0,06 | 18102,61 | 0,44 | 15466,65 | +0,38 |
| Décharges et dépôts | 14156,96 | 0,35 | 14646,89 | 0,36 | 489,92 | +0,01 |
| Cultures | 23203,94 | 0,57 | 21811,82 | 0,54 | -1392,12 | -0,03 |
| Coupes forestières | 3787,32 | 0,09 | 152784,48 | 3,76 | 148997,15 | +3,66 |
| Carrières | 66322,81 | 1,63 | - | - | - | - |
| Axes routiers principaux et espaces associés | 1421,97 | 0,03 | 1449,19 | 0,04 | 27,22 | 0,00 |

Graphique 3 : Répartition des différents types d'occupation du sol



A.1.6. TRAME VERTE ET BLEUE

La fragmentation des habitats est l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité dans les pays industrialisés. Afin d'enrayer ce phénomène, des stratégies de conservation ont été mise en place à différentes échelles. L'objectif principal est la reconnexion des espaces de nature ou « cœurs de nature » entre-eux grâce à des corridors écologiques. Ceci

afin de restaurer les flux d'individus et par la même, les flux de gènes, indispensables à la bonne santé des populations.

La notion de trame verte et bleue (TVB) est récente et elle est, à juste titre de plus en plus intégrée dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la préservation de la biodiversité. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Nord – Pas-de-Calais a été finalisé en 2012. Ce document devra être pris en compte dans l'élaboration des futurs documents de planification (SCoT, PLU, etc.). Le schéma TVB du Pays de Saint-Omer est en phase d'élaboration.

Le site est très morcelé et il est difficile d'intégrer une démarche TVB sur un tel territoire sans en avoir une vision plus large. La description et l'analyse qui suit se fera donc à une échelle large via la carte de présentation du **contexte TVB** du Schéma TVB du Pays de Saint-Omer (carte 7) et via la carte de présentation plus détaillée des éléments de continuité et fragmentant (carte 8).

A.1.6.1. La sous-trame pelouse calcicole

Les pelouses calcicoles sont relativement bien représentées sur le territoire du Parc. La cuesta boulonnaise et du Pays de Licques et les versants escarpés des vallées en sont les principaux supports. A l'est de ce territoire, on retrouve ce type de milieu jusque Blendecques. Cette situation géographique confère aux coteaux crayeux du site une végétation pelousaire calcicole endémique et intermédiaire entre le noyau thermophile littoral, le noyau marnicole du Boulonnais et le noyau méso-xérophile du plateau picard (MNHN [Ed.], 2003).

Les cœurs de nature calcicoles sont bien représentés sur le périmètre du site notamment le long de la vallée de l'Aa. On retrouve ces versants crayeux plus ou moins boisés entre Wavranssur-l'Aa et Setques et, plus à l'est, dans le Ravin d'Hallines et de Pihem. Entre ces deux entités, un délaissé de la RD928 apparaît particulièrement intéressant pour son substrat calcaire où se développe une flore calcicole (COSSEMENT S. & DEFOSSEZ P., 2010). Enfin, entre Wizernes et Blendecques le versant nord du Plateau d'Helfaut est marqué par des affleurements crayeux d'origines diverses.

Le PNR des Caps et Marais d'Opale coordonne un plan d'action coteaux depuis 2005 en lien avec différents partenaires. Les objectifs de ce plan d'action sont la restauration des pelouses calcicoles, l'amélioration des connaissances, la sensibilisation et leur valorisation et le soutien de la filière ovine boulonnaise. D'autre part, un projet de sentier de la craie entre Dannes et Lumbres est porté par le CEN et Holcim afin de restaurer un corridor écologique calcicole fonctionnel entre les deux réserves naturelles gérées par le CEN (CEN Nord – Pas-de-Calais, 2012).

A.1.6.2. La sous-trame landicole

Le Plateau d'Helfaut est le plus grand ensemble de landes du nord de la France. Il apparaît très isolé par rapport à d'autres sites similaires. En Caps et Marais d'Opale, il subsiste quelques reliquats de landes çà et là sur les hauteurs sablo-argileuse (Plateau de Sorrus, Bois de Wisques, etc.) et sur les dunes décalcifiées arrières-littorales (Communal d'Ambleteuse, d'Audresselles, etc.).

Plus localement, les landes forment un ensemble relativement continu sur le sommet du Plateau d'Helfaut à Racquinghem alors que les landes d'Ecques apparaissent plus isolées du reste de ce complexe landicole.

A.1.6.3. La sous-trame zone humide

Le site est lié aux paysages des collines de l'Artois où les zones humides sont peu représentées hormis dans les fonds de vallées qui jouent alors un rôle de corridor écologique. Les zones humides de la vallée de l'Aa sont relativement isolées les unes des autres en particulier à cause de l'urbanisation. C'est le cas pour le Marais de Lumbres – Setques et la Poudrerie d'Esquerdes. Seule l'Aa permet de conserver un lien entre ces zones. Il existe çà et là, des obstacles à la libre circulation des espèces aquatiques (A.1.6.5.3.).

Les mares et étangs situés sur les hauteurs du plateau d'Helfaut sont d'origines anthropiques mais sont naturellement isolés du bassin hydrographique. En effet, elles sont exclusivement alimentées par les eaux pluviales. Certains de ces plans d'eau isolés et non-exploités recèlent des eaux très peu minéralisées et exempts de pollution.

A.1.6.4. La sous-trame rivière

L'Aa est un cours d'eau qui a subit, au cours de l'histoire d'importantes modifications d'origines anthropiques dont sa canalisation dans sa partie aval entre Saint-Omer et Gravelines. En amont, il existe de multiples ouvrages limitant la dispersion et la migration de la faune aquatique (vannages, seuils, moulins hydrauliques, etc.) (voir A.1.6.5.3.). Outre les obstacles aux déplacements de la faune aquatique, l'Aa fut également soumise à d'importantes pollutions (en particulier entre 1985 et 1995, où elle fût l'une des rivières les plus polluée de France). Tous ces éléments ont un effet fragmentaire non négligeable pour la faune aquatique. Aujourd'hui, la qualité des eaux s'est nettement améliorée (voir A.2.1.4.) et le rétablissement des continuités écologiques en amont de Saint-Omer sera rendu obligatoire à l'horizon 2017 par son classement sur liste 2.

A.1.6.5. Les discontinuités écologiques

Les discontinuités écologiques majeures sont illustrées en carte 8.

A.1.6.5.1. Les axes de communication

Les axes de communication principaux forment un ensemble d'obstacles linéaires à la libre circulation de la faune et de la flore. Le site se situe à proximité de l'agglomération de Saint-Omer. Le réseau de communication est donc assez dense aux alentours du site. Le principal axe de communication est l'autoroute A26 qui coupe le site en deux au niveau d'Hallines. Le site est également traversé par deux routes départementales importantes : la RD77 (11016 véhicules/jour) à Heuringhem et la RD928 (7450 véhicules/jour) à Hallines. Un système de batracoduc fut initialement construit sur une portion de la RD77 mais qui n'est à l'heure actuelle plus fonctionnel et s'est transformé en piège mortel pour les rampants (figure 14). Ce tronçon constitue un effet barrière majeur à l'échelle du site et sa rectification est nécessaire pour le bon fonctionnement écologique du site.

D'autres voies importantes se situent en périphérie du site. La route nationale 42 (2x2 voies) traverse la commune de Lumbres à quelques centaines de mètres du Marais de Lumbres – Setques et constitue également un obstacle majeur pour la dispersion nord - sud des espèces. La RD342, ancienne route nationale emprunte une partie de la vallée de l'Aa amplifiant l'effet barrière entre le nord et le sud.

La voie ferrée qui longe la vallée de l'Aa possède un trafic ferroviaire pour l'heure limité et ne semble pas engendrer un effet barrière. A l'inverse, elle peut être une voie de dispersion pour les espèces thermophile caractéristiques de certains coteaux crayeux comme la Vipère péliade Vipera berus par exemple.

A.1.6.5.2. L'urbanisation

L'urbanisation dite « linéaire » ou « opportuniste », c'est-à-dire qui s'étale le long des voies de communication amplifie l'effet barrière pour la circulation de la faune. Ce type d'urbanisation consommatrice d'espace s'est principalement développé à partir des années 1970 en lien avec la croissance démographique et l'absence de document d'urbanisme.

Cet effet barrière engendré par l'artificialisation est accentué par d'autres facteurs intrinsèques comme le bruit, les odeurs ou les sources lumineuses pour lesquelles certaines espèces sont sensibles. A proximité du site, plusieurs zones résidentielles se sont développées sur ce modèle d'urbanisation. On retrouve un exemple au hameau de Liauwette à Lumbres avec cette configuration linéaire le long de la RD342. Il en est de même sur d'autres communes.

A.1.6.5.3. Les ouvrages hydrauliques

De nombreux ouvrages hydrauliques ont été construits dans le lit mineur de l'Aa (tableau 8). Sur le site, on recense deux ouvrages hydrauliques. Le premier est un ancien batardeau servant à irriguer le Marais de Lumbres – Setques et le second est le Vannage de Fersinghem, utilisé historiquement pour inonder la poudrerie d'Esquerdes en cas d'incendie. Le premier est un obstacle mineur pour la faune aquatique alors que le second est difficilement franchissable (un mètre de dénivelé environ).

La suppression de ce dernier (et du vannage du Moulin Colbert sur le bras gauche) est à l'étude par le SmageAa et les travaux d'effacement devraient être effectués en 2013.

La partie amont de l'Aa et le Bléquin ont fait l'objet d'une procédure de classement en cours d'eau de liste 2 arrêtée en juillet 2012. Les ouvrages empêchant la continuité écologique et sédimentaire devront être rendus franchissables d'ici mi-2017.

Tableau 8 : Franchissabilité des ouvrages hydrauliques de Wavrans-sur-l'Aa à Blendecques (source : SAGE Aa)

| Ouvrages hydrauliques | Franchissabilité |
|--|-----------------------------|
| Moulin de Dambricourt | franchissable |
| Vannage de la SICAL | partiellement franchissable |
| Vannage de la Montagne de Lumbres | partiellement franchissable |
| Ancien batardeau du Marais de Setques* | franchissable |
| Passage souterrain de Setques | partiellement franchissable |
| Vannage du Moulin Colbert | partiellement franchissable |
| Vannage de Fersinghem* | partiellement franchissable |
| Moulin de Confosse | partiellement franchissable |
| Ancien vannage au niveau de l'A26 | franchissable |
| Vannage du Moulin Pidoux | partiellement franchissable |
| Vannage de Cours Leullieux | partiellement franchissable |
| Vannage des papeteries de l'Aa | partiellement franchissable |
| Vannage du Moulins de Wins | partiellement franchissable |
| Vannage du Moulin de l'Abbaye | partiellement franchissable |
| Vannage du Moulin Marin | franchissable |

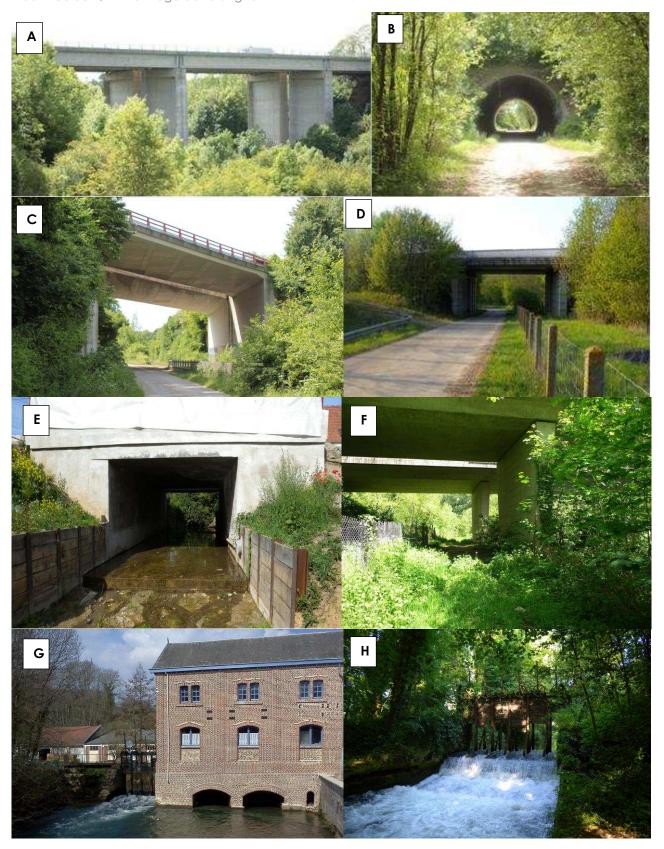
^{*} ouvrage situé dans le périmètre Natura 2000

A.1.6.6. Les passages à faune potentiels

Les ouvrages linéaires engendrent un effet barrière. Cependant, les ponts, les tunnels, les viaducs et les buses peuvent constituer des passages à faune potentiels. On en retrouve plusieurs situés au niveau des axes routiers principaux à proximité du site.

Le passage à faune à priori le plus fonctionnel est le viaduc de Pihem où l'A26 enjambe le ravin à plusieurs dizaines de mètres de hauteur. D'autres passages plus au nord existent au niveau d'Hallines, du chemin de fer de la vallée de l'Aa et de l'Aa. A Setques plusieurs passages à faune potentiels existent également au niveau de la RN42 et de la RD342. Certains sont illustrés en figure 3.

Figure 3 : Illustrations des différents passages à faune potentiels et obstacles piscicoles. A : A26/Ravin de Pihem ; B : A26/Ravin d'Hallines; C : A 26/Voie ferrée ; D : N42 à Lumbres ; E : Lecques/D342 ; F : Aa/A26 ; G : Moulin Colbert ; H : Vannage de Fersinghem

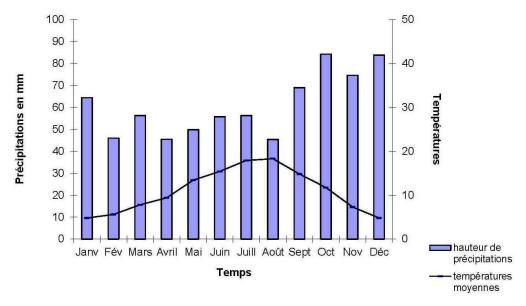


A.2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

A.2.1. MILIEU PHYSIQUE

A.2.1.1. Climatologie

Le climat de la région Nord – Pas-de-Calais est de type tempéré océanique. Il est caractérisé par de faibles amplitudes thermiques. On ne constate ni de fortes chaleurs ni périodes importantes de gel. Le site se situe à la limite de la région biogéographique de l'Artois qui s'étend du Cap Blanc – Nez jusqu'à l'Arrageois avec l'Audomarois. A cet endroit, l'influence maritime est moins marquée qu'à l'ouest. A Watten (env. 14 km du site), sur les quatre dernières années, la température moyenne annuelle enregistrée est de 11,17°C et le cumul annuel des précipitations s'élève à 791,5 mm (données A. PLUMART).



Graphique 4 : Diagramme ombrothermique à Saint-Omer, période 1988-2002 (d'après le Plan de gestion de la RNR du Plateau des landes - Eden62, 2008-2012)

A.2.1.2. Géologie

Durant le crétacé supérieur (vers -65Ma), la mer boréale s'étendait sur une partie du Nord – Pas-de-Calais. Des dépôts calcaires provenant principalement de la sédimentation des enveloppes calcaires d'algues planctoniques ont recouvert le socle primaire. Par ailleurs, des mouvements tectoniques ont engendrés le bombement de l'Artois formant ainsi un anticlinal s'étendant de l'actuel arrageois jusqu'au-delà des caps).

Durant l'ère tertiaire, les dépôts argilo-sableux ont été déposés et bloqués sur les hauteurs de l'Artois lors d'une autre phase d'immersion vers -59 Ma. Ces dépôts constituent le substrat actuel du plateau (GUYETANT G. et LION S., 2010).

Au quaternaire, un dépôt de limon éolien appelé Læss a recouvert les dépôts du tertiaires sur une grande partie de la région en épargnant cependant les hauteurs du relief dont le Plateau d'Helfaut. Celui-ci constitue le plus grand ensemble d'affleurement tertiaire présent en région avec des conséquences importantes sur la composition des cortèges floristiques. Le contexte géologique est présenté en carte 9.



Figure 4 : Affleurement crayeux du secondaire (partie inférieure de la falaise) et sablo-argileux du tertiaire (partie supérieure) à Wizernes. Notez l'utilisation de la strate sablo-argileuse par l'Hirondelle de rivage Riparia riparia comme site de reproduction.

A.2.1.3. Géomorphologie

Le Pays de Lumbres se situe sur le Plateau d'Artois. Cette zone est drainée par le petit fleuve de l'Aa et de ses affluents qui entaillent le plateau depuis des milliers d'années notamment lors des périodes plus humides par phénomène d'érosion créant ainsi des vallées aux versants crayeux parfois escarpés. La courbure du cours de l'Aa au niveau de Lumbres s'explique par un accident de tectonique. Les coteaux crayeux de la moyenne vallée de l'Aa ont une exposition variant du sud-ouest à Wavrans-sur-l'Aa au nord à Setques en passant par l'ouest. Cette variation d'exposition aura une grande influence sur les communautés végétales rencontrées sur ces coteaux.

Les Ravins d'Hallines et de Pihem sont des vallées sèches encaissées. Elles se sont formées sous des paléoclimats plus humides durant lesquels le niveau de la nappe était plus élevé (GALLET B., HUBERT B., REVE M. et al., 2012).

La morphologie du Plateau d'Helfaut s'explique par sa position, à cheval entre deux bassins hydrographiques. Au nord, l'Aa a entaillé le plateau en versant abrupte et au sud, la Melde (affluent de la Lys) a dessiné un versant en pente douce (GUYETANT G. et LION S., 2010).

A.2.1.4. Hydrogéologie et hydrologie

Trois hydrosystèmes différents peuvent être distingués sur le site (carte 10).

Il y a tout d'abord l'hydrosystème de la moyenne vallée de l'Aa, le plus représenté. L'Aa et ses affluents, le Marais de Lumbres – Setques et la Poudrerie d'Esquerdes en sont les principales entités. L'Aa est un petit fleuve de 89 km qui prend sa source à Bourthes dans l'Artois et se jette dans la Mer du Nord à Grand-Fort-Philippe en traversant notamment le Marais audomarois. La pente entre la source et Arques est relativement importante avec 0,22% (122 m à Bourthes et 11 m à Arques). Le débit moyen à Wizernes est de 4,85 m³/s (Agence de l'eau Artois-Picardie, 2005). A Esquerdes, l'Aa se scinde en deux bras au niveau de la Poudrerie. La Longue Becque est un petit affluent de l'Aa qui prend sa source dans le Marais de Lumbres. Son niveau de dégradation est important. L'eutrophisation liée aux débordements de la station d'épuration de Lumbres favorise

les hydrophytes qui limitent le débit. Ce phénomène est accentué par l'élargissement du cours d'eau induit par une densité importante de Rat musqué Ondatra zibethicus et l'érosion bovine.

Le deuxième hydrosystème qui concerne le Plateau d'Helfaut est certainement le plus original. Cet hydrosystème se situe dans un contexte isolé des bassins versants. Il est constitué d'un ensemble de plans d'eau perchés plus ou moins vastes sur les hauteurs du plateau. Ces plans d'eau sont alimentés par les précipitations et se maintiennent en eau grâce à la présence d'argiles dans le sol (argiles de Louvil, argiles d'Orchies et argiles à silex). Ces bassins possèdent différentes origines qui témoignent du lourd passé anthropique du plateau (TIRARD L., 2000). La grande majorité des mares situées sur le plateau se sont formées à partir des trous de bombe lors de la seconde querre mondiale (voir A.4.2.).

Le dernier, le moins représenté sur le site est celui du bassin versant de la Lys. Il s'agit de quelques ruisselets temporaires sur le versant sud du plateau. Ils alimentent la Melde, affluent de la Lys.

L'Agence de l'eau Artois – Picardie a effectué en 2007 une série de mesures physicochimiques de l'Aa sur trois stations de mesure à Verchocq (en amont du site), à Affringues (sur le Bléquin) et à Wizernes (en aval).

Par arrêté préfectoral du 18 juin 1999, l'objectif de qualité physico-chimique de l'Aa fixé par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Artois-Picardie est de 1 en amont de Lumbres et de 2 en aval, selon la grille de 1971. En 2007, les objectifs ont été atteints sauf à Verchocq (tableau 9).

Tableau 9 : Qualité physico-chimique des eaux de l'Aa

| Station | Etat physico-chimique | Grille de qualité 1971 objectif/résultat |
|------------|--------------------------|---|
| Verchocq | Bon | 1/2 |
| Affringues | Bon | 1/1 |
| Wizernes | Bon | 2/1 |

La qualité biologique a été mesurée en 2008 sur quatre stations (tableau 10). Elle passe de bonne à Ouve-Wirquin à médiocre à Arques. L'indice biologique macrophytique en rivière montre une situation d'eutrophisation en aval. En revanche, l'indice biologique diatomées et l'indice poisson rivière ne montre pas cette dégradation (SAGE Audomarois, 2011).

Tableau 10 : Qualité biologique des eaux de l'Aa

| Station | IBGN | IBD | IBMR | IPR |
|--------------|--------------|------------|------------------|------------------|
| Ouve-Wirquin | Bon (15) | Bon (15,9) | Fort (8,14) | Excellent (6,76) |
| Nielles | Moyen (10) | Bon (15,8) | Fort (8,86) | Bon (9,17) |
| Lumbres | Moyen (11) | Bon (15,6) | Fort (8,19) | Bon (7,56) |
| Arques | Médiocre (8) | Bon (15,2) | Très fort (7,56) | Excellent (1,51) |

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé (classe de qualité associée) ; IBD : Indice Biologique Diatomées (classe de qualité associée) ; IBMR : Indice Biologique Macrophytique de Rivière (niveau trophique associé) ; IPR : Indice Poisson de Rivière (classe de qualité associée)



Figure 5 : La Longue Becque dans le Marais de Lumbres – Setques.

A.2.1.5. Relations entre les caractéristiques physiques du site et les types de végétations observées

Tableau 11 : Relations entre les caractéristiques physiques et patrimoine naturel

| Entités écologiques | Caractéristiques physiques du milieu | Caractéristiques des végétations |
|---|--|---|
| Coteaux calcaires de la moyenne vallée de l'Aa | Sols crayeux à marneux, neutres à basiques, secs à frais et généralement pauvres en nutriment et en matière organique. | Végétations neutrophiles à calcicoles sèches à méso- hygrophiles. Evolution naturelle tendant progressivement vers les forêts calcicoles climaciques*. Dynamique régressive stimulée par le pâturage, le débroussaillage et les incendies. |
| Plateau d'Helfaut | Sols sableux à argileux, neutres à acides généralement pauvres en nutriment. | Végétations neutrophiles à acidiphiles sèches sur substrat siliceux et méso-hygrophiles à aquatiques sur les sols argileux. Evolution naturelle tendant progressivement vers les forêts climaciques * suivant les systèmes. Dynamique régressive stimulée par le pâturage, le débroussaillage et les incendies. |
| Fond de la vallée de l'Aa | Sols constitués de limons et d'alluvions riches en nutriment et en matière organique. | Végétations mésophiles à aquatiques. Evolution naturelle tendant rapidement vers les forêts alluviales climaciques*. Dynamique régressive stimulée par le pâturage, le débroussaillage et les inondations. |

A.2.2. RAPPEL DES ENJEUX DEFINIS PAR LE FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES (FSD)

Extrait du FSD disponible sur le site du MEDDE

De par sa diversité, le site FR3100487 rassemble des séquences exceptionnelles de végétations extrêmement diversifiées, au sein de systèmes landicoles et pelousaires relictuels dont la mosaïque et l'agencement spatial concourent au maintien de paysages uniques pour le Nord de la France.

Parmi la trentaine de communautés remarquables de ce site, près de la moitié sont inscrites à la Directive et figurent parmi les habitats landicoles et turficoles acides atlantiques les plus menacés des plaines du Nord-Ouest de l'Europe même s'ils n'occupent plus aujourd'hui que des surfaces limitées : lande humide nord-atlantique du Calluno vulgaris-Ericetum cinereae qui ne subsiste que plateau d'Helfaut et aux Bruyères d'Ecques pour les régions Pas-de-Calais Picardie, bordure aquatique amphibie multicaulis, herbier flottant du Scirpetum fluitantis, pelouse oligotrophe hygrocline riche en Nardus stricta du Galio saxatilis-Festucetum tenuifoliae.

Les habitats calcicoles sont également remarquables et, à cet égard, le Mont d'Elnes et le Mont Carrière semblent abriter un système pelousaire tout à fait original, intermédiaire entre le noyau thermophile littoral du Thymo drucei-Festucetum hirtulae et le noyau marnicole du Succiso pratensis-Brachypodietum pinnati, typiques du Boulonnais et du Pays de Licques, d'une part et le noyau mésoxérophile plus continental de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii caractéristique plateau des pelouses picard, part. Cette pelouse et les éboulis qui lui sont liés se distinguent en particulier par un cortège d'espèces à affinités médioeuropéennes à montagnardes (Aceras anthropophorum, Epipactis atrorubens, Galium pumilum et bien sûr Galium ap. fleurotii ...). En outre, les coteaux d'Elnes et de Wavrans abritent certainement l'une des plus remarquables junipéraies calcicoles mésophiles nordatlantiques région Nord/Pas-de-Calais, de la Les intérêts spécifiques sont également très importants pour les plaines du Nord-Ouest de l'Europe : - intérêt mammalogique majeur avec huit espèces de Chiroptères de la directive : Murin à oreilles échancrées, Murin des marais (annexe II), Oreillard roux, Murin à moustaches, ... (annexe IV); - intérêt batracologiques avec pratiquement tous les amphibiens régionaux potentiels dont le Triton crêté (annexe II), l'Alyte accoucheur et la Rainette arboricole (annexe IV).

L'état actuel du système landicole, en particulier les faibles superficies occupées au regard des potentialités du site, nécessite la prise de mesures urgentes de restauration et de gestion conservatoire des habitats les plus menacés (développement et extension considérable des fourrés d'Ajoncs, des taillis clairsemés de bouleaux et de saules, de la Molinie, du Calamagrostis commun et du Brachypode penné profitant des incendies successifs volontaires ou accidentels, ...). Les différents types de landes, les pelouses maigres à Nard et les végétations oligotrophes acidiphiles amphibies et aquatiques les plus vulnérables du fait de la dynamique actuelle, constitueront les objectifs prioritaires au titre de la directive Habitats.

La prise d'un arrêté de protection du biotope et la création de Réserves Naturelles Volontaires sur les territoires communaux du plateau devraient permettre, grâce à la conjugaison de moyens scientifiques et techniques et de sources financières multiples (Département du Pas-de-Calais, Région Nord/Pas-de-Calais, fonds européens...), la mise en œuvre d'un programme cohérent de restauration et de gestion conservatoire de ce système landicole.

En ce qui concerne les habitats calcicoles pelousaires, l'état de conservation est variable d'un coteau à l'autre (pelouses abandonnées en cours de restauration, pelouses toujours pâturées, coteaux sans exploitation agricole), les principales menaces étant liées à la densification de la végétation et au reboisement. Là encore, du fait de l'originalité et de la diversité des habitats visés, les coteaux représenteront un autre enjeu majeur de ce site.

Les habitats forestiers proposés apparaissent beaucoup moins sensibles même s'ils nécessitent localement des mesures de gestion adaptées. Enfin, pour ce qui concerne le système alluvial, les propositions actuelles ne permettront pas d'assurer la conservation des végétations aquatiques d'eaux vives de l'Aa, ceci d'autant plus que la haute vallée de ce fleuve côtier n'a pas été retenu à ce jour.

Tableau 12a : Liste des habitats naturels de l'annexe I de la DHFF inscrits au FSD

| Habitats naturels d'intérêt communautaire | Code Natura 2000 |
|---|---------------------|
| Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) | 3110 |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 3150 |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion | 3260 |
| Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix | 4010 |
| Landes sèches européennes | 4030 |
| Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires | 5130 |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco- Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) | 6210* |
| Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * | 6230* |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) | 6510 |
| Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) | 6410 |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 |
| Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard* | 8160* |
| Grottes non exploitées par le tourisme | 8310 |
| Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à llex et parfois à Taxus (Quercion robori- petraeae ou llici-Fagenion) | 9120 |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 9130 |
| Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur | 9190 |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * | 91E0* |

^{*}Habitats prioritaires

Tableau 12b : Liste des espèces de l'annexe II de la DHFF inscrites au FSD

| Espèces d'intérêt | communautaire | Code Natura 2000 |
|-----------------------------|--------------------|------------------|
| Nom vernaculaire | Code Natura 2000 | |
| Murin des marais | Myotis dasycneme | 1318 |
| Murin à oreilles échancrées | Myotis emarginatus | 1321 |
| Triton crêté | Triturus cristatus | 1166 |
| Damier de la succise | Euphydryas aurinia | 1065 |

A.2.3. HABITATS NATURELS

Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, ses conditions de milieux et la présence de groupements d'espèces végétales. Les habitats naturels sont définis grâce aux communautés végétales qui les composent, elles-mêmes définies grâce à des relevés et analyses phytosociologiques.

A.2.3.1. Méthodologie d'inventaire et de cartographie des habitats naturels

La méthodologie appliquée pour la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales est basée sur la méthodologie du guide méthodologique national édité par le Muséum national d'histoire naturelle et la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (CLAIR et al., 2005).

Les inventaires de terrains et la cartographie des habitats naturels ont été réalisés par le bureau d'étude Biotope (LANGIN S., 2012) sur l'ensemble du périmètre d'étude entre avril et septembre 2012. La nomenclature de référence pour la description des habitats des sites Natura 2000 est la phytosociologie stigmatiste (de S.I.G.M.A. pour Station Internationale de Géobotanique Méditerranéenne et Alpine), reconnue comme méthode d'investigation des groupements végétaux la plus fine à l'heure actuelle. L'élément de base de cette typologie est la communauté végétale ou association végétale définit par Allorge en 1922 comme un groupement végétal caractérisé par une composition floristiquement déterminée et relativement constante dans les limites d'une aire donnée. Toute association représente un stade plus ou moins stable et de durée plus ou moins longue dans une série progressive ou régressive d'associations.

Les correspondances entre les différentes nomenclatures (Natura 2000 et CORINE Biotopes) sont établies dans le tableau 13.

L'échelle de travail, d'analyse et de restitution est du 1/5000e au 1/7000e. Les relevés phytosociologiques sont présentés en annexe 5 et localisés carte 11.

A.2.3.2. Résultats

18 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés. Un seul habitat inscrit au FSD n'a pas été retrouvé de manière significative (Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à *llex* et parfois à *Taxus* (Quercion roboris ou *llici-Fagenion*) - 9120). Par ailleurs, un habitat inscrit au FSD ne correspond pas à un habitat naturel présent sur le site (Grottes non exploitées par le tourisme - 8310) mais davantage à un habitat d'espèces en particulier des chauves-souris. En revanche, 3 nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été découverts sur le site (voir tableau 21).

Par ailleurs, **119 unités de végétation** ont été répertoriées dont **57 sont d'intérêt patrimonial**. La typologie phytosociologique est présentée en tableau 13 et en carte 12. Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont illustrés en carte 13.

| Classe ou ordre | Alliance | Association ou groupement | Nom français de l'unité de végétation | Rareté régionale | Menace régionale | Relevés phytosociologiques | Code décliné des cahiers d'habitats | Intitulé Natura 2000 décliné | Code Corine Biotope | code Eunis | Surface absolue (en m²) | Surface relative (en %) |
|---|---|---|--|------------------|------------------|--------------------------------|--|--|---------------------------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| | | | Herbiers de Characées des eaux claires: CHARE | TEA FR | AGILI | S F.Fukarek ex Kr | ausch 1964 | | | | | |
| / | / | / | Végétation basale à characées | Ś | DD | / | 3140-1 | Communauté à characées des eaux oligo- mésotrophes basiques | (22.1) x 22.44 | C1.14 | 9,87 | 0,00 |
| | | | Végétations flottantes non enracinées: LEMNE | TEA MI | NORI | S O.Bolòs & Masc | clans 1955 | | | | | |
| Lemnetalia minoris O. Bolos & Masclans 1955 | 1 | Communauté basale à Lemna minor | Communauté basale à Lemna minor | С | LC | RPX035 | NI | - | 22.41 | C1.22 | 904,3 | 0,02 |
| | | | Herbiers enracinés des eaux douces: POTAMETE | A PEC | TINAT | 7 Klika in Klika & N | Novák 1941 | | | | | |
| | Nymphaeion albae Oberd. 1957 | Nymphaeo albae- Nupharetum luteae Nowinski 1928 | Herbier flottant à Nénuphar jaune et Nymphéa blanc | R | VU | RPX032 | NI | - | 22.13X22.431 | C1.34 | 5619,2 | 0,14 |
| | | Groupement à Ceratophyllum demersum | Herbier à Cornifle nageant | PC | LC | RP090 | 3150-2 | Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés | 22.13X22.42 | C1.33 | 718,7 | 0,02 |
| | Potamion pectinati (W. Koch 1926) | Potametum berchtoldii Wijsman ex Schipper, Lanjouw & Schaminée 1995 | Herbier immergé à Potamot de Berchtold | R | VU | RPX037 | 3150-4 | Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels | 22.13X22.422 | C1.33 | 284,8 | 0,01 |
| Potametalia pectinati | Libbert 1931 em. Oberd. 1957 | Zannichellietum palustris faciés rhéophile (Bauman 1911) Lang 1967 | Herbier immergé à Zannichellie des marais (faciès rhéophile) | AR | LC | RPX013 | 3260-4 | Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques | 24.1x24.4 | C2.1A | 12368, 5 | 0,30 |
| W. Koch 1926 | Obcid. 1707 | / | Communauté basale à Elodée de Nuttall | РС | LC | RPX036 | NI | / | 22.13X22.422 | C1.33 | 635,6 | 0,02 |
| | | / | Communauté basale du Potamion pectinati | PC | LC | / | 3150-4 | Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels | 22.13X22.422 | C1.33 | 199,9 | 0,00 |
| | Potamion polygonifolii Hartog & Segal 1964 | Myriophylletum alterniflori Lemée 1937 | Herbier aquatique immergé à Myriophylle à fleurs alternes | Е | CR | RP084 | NI | | 22.1 X 22.433 | C2.33 | 8130,7 | 0,20 |
| | Ranunculion aquatilis H.Passarge 1964 | Groupement à Callitriche obtusangula et Callitriche platycarpa | Herbier flottant à Callitriche à angles obtus et Callitriche à fruits plats | AR | LC | RPX033; RPX038 | NI | | (22.12X 22.13) X 22.433 | C2.33 | 2496,3 | 0,06 |
| | | Végétati | ons annuelles des vases exondées: BIDENTETEA TRIPART | ITAE TÜ | xen, \ | W.Lohmeyer & Pr | reising ex von | Rochow 1951 | | | | |
| Bidentetalia tripartitae Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944 | Bidention tripartitae Nordh. 1940 | | Groupement basal du Bidention tripartitae | AC | LC | / | NI | | 22.33 | C3.52 | 2,2 | 0,00 |
| | | Cres | sonnières et prairies flottantes: GLYCERIO FLUITANTIS-NA | ASTURTI | ETEA | OFFICINALIS Géh | nu & Géhu-Fro | anck 1987 | | | | |
| Nasturtio officinalis- Glycerietalia fluitantis Pignatti 1953 | Glycerio fluitantis- Sparganion neglecti Braun-Blanq. & G.Sissingh in Boer 1942 | / | Prairies flottantes à glycéries | PC | LC | RP105; RP040 | NI | | 53.142 | C3.24 | 5090,1 | 0,13 |
| Fighani 1733 | Apion nodiflori Segal in Westhoff & den Held 1969 | / | Cressonnières de petits cours d'eau | PC | LC | RP063 | NI | | 53.4 | C3.24 | 5531,4 | 0,14 |
| | | Végétations annuelles des subst | rats exondés oligotrophes à mésoeutrophes: ISOETO Di | JRIEUI | JUNC | ETEA BUFONII Bro | aun-Blanq. & 1 | üxen ex V.West., Dijk & Paschier 1946 | | | | |
| Isoeto durieui – Juncetea bufonii | / | Communauté basale à Juncus bufonius | Communauté basale à Jonc des crapauds | AC | LC | 1 | NI | | (22.12 et 22.13)X 22.3233 | C3.51 | 92,2 | 0,00 |
| | / | / | Végétation annuelle des Nanocyperetalia flavescentis | AR | NT | RPX027 ; RPX028 ; RPX020 | 3130-5 | Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea | (22.12 et 22.13)X 22.3233 | C3.51 | 1126,4 | 0,03 |
| Nanocyperetalia flavescentis Klika 1935 | Nanocyperion flavescentis W. Koch ex Libbert 1932 | Scirpo setacei – Stellarietum uliginosae Koch 1926 ex Libbert 1932 | Végétation annuelle inondable à Scirpe sétacé et Stellaire des fanges | AR | NT | RPX050 | 3130-5 | Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea | (22.12 et 22.13)X 22.3233 | C3.51 | 61,0 | 0,00 |
| | Radiolion linoidis Pietsch 1971 | Centunculo minimi – Radioletum linoidis Krippel 1959 | Végétation annuelle à Centenille naine et Radiole faux-lin | Е | CR | RPX047 | 3130-5 | Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea | (22.12 ou 22.13)X 22.323 | C3.51 | 152,6 | 0,00 |

| Classe ou ordre | Alliance | Association ou groupement | Nom français de l'unité de végétation | Rareté régionale | Menace régionale | Relevés phytosociologiques | Code décliné des cahiers d'habitats | Intitulé Natura 2000 décliné | Code Corine Biotope | code Eunis | Surface absolue (en m²) | Surface relative (en %) |
|--|---|--|---|------------------|------------------|-------------------------------|--|--|----------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Elatino triandrae - Cyperetalia fusci | Elatino triandrae – Eleocharition ovatae (W. Pietsch & Müll Stoll 1968) W. Pietsch 1969 | Polygono hydropiperis – Callitrichetum stagnalis de Foucault 1989 nom. invers. propos. | Végétation annuelle à Callitriche des étangs et Renouée poivre d'eau | PC | LC | RP054 | NI | | non décrit | C3.51 | 1087,8 | 0,03 |
| | | Végétations vivace | es amphibies des grèves oligotrophes: LITTORELLETEA UI | NIFLOR | AE Br | aun-Blanq. & Tüx | en ex V.Westl | n., Dijk & Passchier 1946 | | | | |
| | Elodo palustris- Sparaanion Braun- | Potamo polygonifolii-Scirpetum fluitantis Allorge 1922 | Végétation amphibie à Potamot à feuilles de renouée et Scirpe flottant | E | CR | RP023; RP024 | 3110-1 | Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae | 22.11 ou 22.12 X 22.313 | C1.1 | 6693,9 | 0,16 |
| Littorelletalia uniflorae W. Koch 1926 | Blanq. & Tüxen 1943 ex Oberd. 1957 | Eleocharitetum multicaulis (Allorge 22) Tüxen 1952 | Végétation vivace amphibie de niveau supérieur à Eleocharide à tiges nombreuses | E | CR | RP078 | 3110-1 | Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae planitiaire | 22.11 ou 22.12 X 22.314 | C1.1 | 16,1 | 0,00 |
| | Eleocharition acicularis | Ranunculo flammulae - Juncetum bulbosi Oberdorfer 1957 | Gazon amphibie à Renoncule flammette et Jonc bulbeux | R ? | DD | RP027; RPX006; RPX046' | 3130-2 | Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des Littorelletea uniflorae | 22.11 x 22.31 | C3.51 | 3980,0 | 0,10 |
| | | Végétations basses o | des sources, ruisseaux et suintements : MONTIO FONTAN | IAE - C | ARDA | AMINETEA AMAR | AE BrBl. & Tü | xen ex Klika & Hada 1944 | | | | |
| Cardamino amarae- Chrysosplenietalia alternifolii Hinterlang 1992 | Caricion remotae Kästner 1941 | Cardamino amarae - Chrysosplenium oppositifolii Jouanne in Chouard 1929 | Microphorbiaie à Cardamine amère et Dorine à feuilles opposées | R | VU | RP086 | NI | | 54.112 | C2.11 | 1572,6 | 0,04 |
| | | Roselières e | et grandes cariçaies hygrophiles: PHRAGMITI AUSTRALIS | -MAGI | NOCA | ARICETEA ELATAE | Klika in Klika | & V.Novák 1941 | | | | |
| | Phragmition communis W. Koch | Groupement à Glyceria maxima Duhamel & Catteau in Catteau, Duhamel et al. 2009 | Groupement à Glycérie aquatique | AR | LC | / | NI | | 53.15 | - | 996,9 | 0,02 |
| | 1926 | Groupement à Typha latifolia | Groupement à Massette à larges feuilles | PC | LC | / | NI | | 53.13 | C3.23 ou D5.13 | 221,0 | 0,01 |
| Phragmitetalia australis W. Koch 1926 | Phalaridion arundinaceae Kopecky 1961 | Groupement à Rorippa amphibia et Phalaris arundinacea Duhamel & Catteau in Catteau, Duhamel et al. 2009 | Groupement à Rorippe amphibie et Baldingère faux- roseau | R | NT | RPX010 | NI | | cf. 53.16 | cf C3.26 | 7449,5 | 0,18 |
| | | Groupement à Alisma plantago – aquatica et Sparganium erectum | Groupement à Plantain-d'eau commun et Rubanier rameux | AR | LC | RP043 | NI | | 53.15 | - | 1320,3 | 0,03 |
| | Oenanthion aquaticae Heijný ex | / | Groupement basal de l'Oenanthion aquaticae | AR | LC | / | | | 53.146 | C3.24 | 204,1 | 0,01 |
| | Neuhäusl 1959 | cf. Sagittario sagittifoliae- Sparganietum emersi Tüxen 1953 | cf. Roselière à Sagittaire flèche-d'eau et Rubanier simple | AR | NT | RP091 | NI | | 53.141 | C3.24 | 87,3 | 0,00 |
| | | | tations des tourbières basses acides ou alcalines : SCHE | UCHZE | RIO P | PALUSTRIS-CARICE | ETEA FUSCAE | Tüxen 1937 | | | | |
| Caricetalia fuscae W. Koch 1926 | Caricion fuscae W. Koch 1926 | cf. Groupement à Eleocharis multicaulis et Agrostis canina de Foucault 1984 nom. ined. | cf. Groupement à Eleocharis multicaulis et Agrostis canina | E | CR | RP081 | NI | | 54,4 | D2.26 | 237,0 | 0,01 |
| | | | Végétations des Prairies sur sol engorgé: AGROST | ETEA S | TOLO | NIFERAE Th. Müll. | . & Görs 1969 | | | | | |
| | Mentho longifoliae- Juncion inflexi Th.Müll. & Görs ex B.Foucault 1984 nom. Ined | Pulicario dysentericae – Juncetum inflexi de Foucault in Royer et al. 2006 | Prairie à Pulicaire dysentérique et Jonc glauque | PC | LC | ROP37 | NI | | 37.242 | E3.44 | 67696, 0 | 1,66 |
| Potentillo anserinae- Polygonetalia avicularis Tüxen 1947 | Bromion racemosi Tüxen in Tüxen & Preising 1951 nom. nud. | Hordeo secalini – Lolietum perennis Allorge 1922 ex de Foucault in JM. Royer et al. 2006 | Prairie pâturée à Orge faux-seigle et Ivraie vivace | AR | NT | RP041 | NI | | 37.21 | E3.41 | 2987,0 | 0,07 |
| | Potentillion anserinae Tüxen 1947 | Rumici crispi – Alopecuretum geniculati Tüxen (1937) 1950 | Prairie pâturée à Patience crépue et Vulpin genouillé | AC | LC | RP057 | NI | | 37.242 | E3.44 | 1424,0 | 0,03 |
| | / | / | Prairies retournées et ressemées des Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis Tüxen 1947 | AC | LC | RP038 | NI | | 37.242 | E3.44 | 188347 | 4,63 |
| | | Prairies à Mo | linia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux: MO | LINIO (| CAER | ULEAE-JUNCETEA | ACUTIFLORI E | Braun-Blang, 1950 | | | ,,U | |
| Molinietalia caeruleae W. Koch 1926 | Juncion acutiflori Braun-Blanq. in Braun- | Junco acutiflori – Molinietum caeruleae Preising in Tuxen & | Prairie naturelle à Jonc à fleurs aiguës et Molinie bleue | R | VU | RP072; RP079; RP103 | 6410-13 | Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré- continentales | 37.312 | E3.51 | 12807, 1 | 0,31 |

| Classe ou ordre | Alliance | Association ou groupement | Nom français de l'unité de végétation | Rareté régionale | Menace régionale | Relevés phytosociologiques | Code décliné des cahiers d'habitats | Intitulé Natura 2000 décliné | Code Corine Biotope | code Eunis | Surface absolue (en m²) | Surface relative (en %) |
|---|--|---|---|------------------|------------------|-------------------------------|--|--|---------------------|-------------|----------------------------|----------------------------|
| | Blanq. & Tüxen 1952 | Preising 1951 ex Oberdorfer 1957 | | | | | | | | | | |
| | | Carici oedocarpae – Agrostietum caninae de Foucault in Royer et al. 2006 | Pelouse à Laîche déprimée et Agrostide des chiens | AR | NT | RP082; RPX021; RPX041 | 6410-15 | Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles | 37.312 | E3.51 | 7706,8 | 0,19 |
| | | / | Prairie hygrophile acido-neutrocline, oligotrophile du Juncion acutiflori | AR | NT | / | 6410-13 6410-15 | Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré- continentales Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles | 37.312 | E3.51 | 7429,8 | 0,18 |
| | Calthion palustris Tüxen 1937 | cf. Junco effusi – Lotetum pedunculati H. Passarge 1975ex 1988 | cf. Prairie à Jonc diffus et Lotier des fanges | RR ? | DD | RP083 | NI | , | cf. 37.217 | cf E3.41 | 355,5 | 0,01 |
| | Molinion caeruleae W.Koch 1926 | cf. Succiso pratensis- Silaetum silai J. Duvigneaud 1955 prov. | Pelouse- ourlet à Succise des prés et Silaüs des prés | RR | CR | RP075 | 6410-13 | Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré- continentales | 37.311 | E3.51 | 912,7 | 0,02 |
| | / | / | Ceinture et prairies de joncs (groupement appauvri à Jonc épars et/ou Jonc agaloméré) | PC | NT | RPX026 | | | cf 37.241 | cf E3.44 | 21226, 9 | 0,52 |
| | | | Végétation des prairies mésophiles: ARRHENATHERE | TEA EL | ATIOR | RIS Braun-Blanq. 1 | 949 nom. Nu | d | | | | |
| / | / | / | Prairies basale des Arrhenatheretalia elatioris | СС | LC | / | | | 38.1 | E2.1 | 12065, 0 | 0,30 |
| | Rumici obtusifolii - Arrhenatherenrion elatioris de Foucault 1989 | / | Prairies de fauche eutrophiles | AC | LC | RP031 | 6510-7 | Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques | 38.2 | E2.2 | 6934,1 | 0,17 |
| Arrhenatheretalia elatioris Tüxen 1931 | / | 1 | Friche prairiale | СС | LC | / | NI | | 38.13 | E2.13 | 4698,9 | 0,12 |
| | Centaureo jaceae - Arrhenatherenrion elatioris de Foucault 1989 | cf. groupement à Leucanthemum vulgare et Arrhenatherum elatius Duhamel 2010 | Cf. Prairie de fauche à Marguerite et Fromental élevé | AR ? | DD | RPX048 | 6510-7 | Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques | 38.2 | E2.2 | 561,6 | 0,01 |
| Plantaginetalia majoris Tüxen ex von Rochow 1951 | Lolio perennis- Plantaginion majoris | 1 | Prairie eutrophile piétinée du Lolio perennis - Plantaginion majoris | СС | LC | RPX045 | NI | | 38.111 | E2.11 | 8771,6 | 0,22 |
| | G.Sissingh 1969 | Prunello vulgaris - Ranunculetum repentis Winterhoff 1963 | Prairie piétinée à Brunelle commune et Renoncule rampante | AC | LC | RP098 | NI | | / | / | 8835,8 | 0,22 |
| Trifolio repentis – Phleetalia pratensis H. Passarge 1969 | Cynosurion cristati | Luzulo campestris- Cynosuretum cristati Meisel 1966 em. De Foucault 1980 | Prairie pâturée mésophile à Luzule des champs et Cynosure crételle des sols mésotrophes acides | AR | NT | RPX005 | NI | | 38.11 | E2.11 | 70104, 7 | 1,72 |
| | Tüxen 1947 | 1 | Prairie pâturée mésophile à mésohygrophile | СС | LC | RP111; RPX007 | NI | | / | / | 94620, 5 | 2,33 |
| | | Bellidetum perennis Gutte 1984 | Prairie tondue à Pâquerette vivace | CC | LC | / | NI | | 38.1 | E2.1 | 7799,3 | 0,19 |
| | Ve | égétation annuelle subnitrophile des st | tations hyperpiétinées : POLYGONO ARENASTRI-POETEA | ANNU | AE Riv | vas Mart. 1975 co | orr. Rivas Mart. | ., Bascones, T.E. Diaz, Fern. Gonz. & Loidi 1991 | | 1 | | |
| Polygono arenastri- Poetalia annuae Tüxen in Géhu, J.L. Rich & Tüxen 1972 corr Rivas Mart., Bascones, T.E. Diax, Fern. Gonz. & Loidi 1991 | Polygono arenastri- Coronopodion squamati Braun- Blanq. ex Sissingh 1969 | / | Végétations annuelles subnitrophiles des stations hyperpiétinées | СС | LC | RPX042 | NI | | 1 | / | 217,2 | 0,01 |
| | Formations herbeuses à | nardus, riche en espèces, sur substrat | ts silicieux des zones montagnardes (et des zones submo | ontagn | arde | s de l'Europe con | ntinentale)*: N | IARDETEA STRICTAE Rivas Goday in Rivas Goday & | Rivas Mart. 1963 | | | |
| | Galio saxatilis- Festucion filiformis | Galio saxatilis- Festucetum tenuifoliae Rasch ex Stieperaere 1969 * | Pelouse à Gaillet des rochers et Fétuque capillaire | RR | EN | RPX017 | 6230*-8 | Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord atlantiques* | 35.1 | E1.7 | 10533, 0 | 0,26 |
| | B.Foucault 1994 | / | Pelouse acidiphile du Galio saxatilis-Festucion filiformis | RR | EN | / | 6230*-8 | Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord atlantiques* | 35.1 | E1.7 | 16453, 5 | 0,40 |
| Nardetalia strictae Oberd. ex Preising 1949 | Violion caninae Schwick. 1944 | Galio saxatilis- Festucetum rubrae Oberdorfer 1957* | Pelouse à Gaillet des rochers et Fétuque rouge | RR | CR | RPX016 | 6230*-8 | Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord atlantiques* | 35.1 | E1.7 | 628,0 | 0,02 |
| Sec. of Tobing 1747 | cf. Violion caninae Schwick. 1944 | 1 | Communauté basale du Violion caninae | AR | VU | RP033 | 6230*-8 | Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord atlantiques* | 35.1 | E1.7 | 259,7 | 0,01 |
| | Nardo strictae- Juncion squarrosi | Polygalo vulgaris- Caricetum paniceae Misset 2002 | Pelouse hygrophile à Polygala commun et Laîche bleuâtre | RR ? | DD | RP050 | NI | | 37.32 | E3.52 | 9649,8 | 0,24 |
| | (Oberd. 1957) H.Passarge 1964 | Nardo strictae- Caricetum binervis Braun-Blanquet & Tüxen 1952 | Pelouse à Nard raide et Laîche à deux nervures | Е | CR | RP028 | NI | | cf 37.32 | E3.52 | 28638, 3 | 0,70 |

| Classe ou ordre | Alliance | Association ou groupement | Nom français de l'unité de végétation | Rareté régionale | Menace régionale | Relevés phytosociologiques | Code décliné des cahiers d'habitats | Intitulé Natura 2000 décliné | Code Corine Biolope | code Eunis | Surface absolue (en m²) | Surface relative (en %) |
|---|---|--|---|------------------|------------------|-----------------------------------|--|---|---------------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| | | 1 | Pelouse acidiphile hygrocline piétinée | RR | EN | RP049 | NI | | 37.32 | E3.52 | 10928, 4 | 0,27 |
| | | | es et faciès d'embuissonnement sur calcaires*: FESTUC | O VAL | ESIAC. | | ECTI Braun-Blo | anq. & Tüxen ex Braun-Blanq. 1949 | | | | |
| | Mesobromion erecti (Braun-Blang, & Moor | Avenulo pratensis – Festucetum Iemanii (Boullet 1980) Boullet & Géhu 1984 | Pelouse calcicole mésoxérophile nord atlantique type Aa* | RR | VU | RPX055; RP121; RP118; RP123 | 6210*-22 | Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques* | 34.32 | E1.26 | 57893, 6 | 1,42 |
| Brometalia erecti W.Koch 1926 | 1938) Oberd. 1957 nom. cons. Propos | Parnassio palustris – Thymetum praecocis (Géhu, Boullet, Scoppola & Wattez 1984) Boullet 1986 nom. ined. | Pelouse mésohygrophile à Parnassie des marais et Thym couché "type Aa" | RR | CR | RP120; RP113; RPX054 | 6210*- 20 | Pelouses marnicoles subatlantiques* | 34.322 | E1.26 | 7027,6 | 0,17 |
| | | Végétations annuelles acidiphiles de | es sols sableux, oligotrophes et des lithosols: HELIANTHE | METEA | GUΠ | ATI (Braun-Blanq | ex Rivas Goo | day 1958) Rivas Goday & Rivas Mart. 1963 | | | | |
| Helianthemetalia guttati Braun-Blanq. in Braun-Blanq., Molin. & He.Wagner 1940 | Thero-Airion Tüxen ex Oberd. 1957 | Groupement à Aira praecox | Pelouse annuelle à Aira précoce | AR | NT | RP032 | NI | | 35.21 | E1.91 | 817,2 | 0,02 |
| | | Forêts | et fourrés sur sols marécageux: ALNETEA GLUTINOSAE B | raun-B | lanq. | & Tüxen ex V.We | sth., Dijk & Pa | sschier 1946 | | • | • | |
| Alnetalia glutinosae Tüxen 1937 | Sphagno-Alnion glutinosae (Doing- Kraft in Maas 1959) H.Passarge & Hofmann 1968 | Sphagno palustris- Betuletum pubescentis (Passarge & Hofmann 1968) Mériaux et al. 1980* | Boulaies à sphaignes | RR | EN | / | 91DO*-1.1 | Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine* | 44.912/44.A12 | G1.51 | 609,8 | 0,01 |
| | Alnion glutinosae Malcuit 1929 | / | Aulnaie saulaie hygrophile de l'Alnion glutinosae | AR | VU | RP087 | NI | | 44.91 | G1.41 | 62328, 7 | 1,53 |
| | ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, | Frangulo alni- Salicetum auritae Tüxen 1937 | Fourré à Saule à oreillettes et Bourdaine commune | R | VU | RP085 | NI | | 44.922 | F9.2 | 29187, | 0,72 |
| Salicetalia auritae Doing ex V. Westh. In V. Westh. & den Held 1969 | Salicion cinereae Th. Müll. & Görs 1958 | cf. Rubo caesii- Salicetum cinereae Somsak 1963 apud Passarge 1985 | cf. Fourré à Saule cendré et Ronce bleue | AR | LC | RP070 | NI | | 44.921 | F9.2 | 4370,0 | 0,11 |
| | | / | Fourré hygrophile à Saule cendré | РС | LC | / | / | / | / | / | 15663, 9 | 0,38 |
| | | Landes m | édio-européennes: CALLUNO VULGARIS-ULICETEA MIN | ORIS B | raun-l | Blanq. & Tüxen ex | K Klika in Klika | & Hadač 1944 | | | | |
| Ulicetalia minoris | Ulicion minoris Malcuit | Calluno vulgaris- Ericetum cinerea (Allorge 1922) Lemée 1937 | Lande à Callune commune et Bruyère cendrée | RR | EN | RP051; RP099; RPX015 | 4030-9 | Landes nord-atlantiques sèches à subsèches | 31.224 | F4.22 | 28913, 6 | 0,71 |
| Quantin 1935 | 1929 | Groupement à Genista anglica et Erica tetralix | Lande à Genêt d'Angleterre et Bruyère quaternée | RR | CR | RP080; RP095 | 4010-1 | Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles | 31.11 | F4.11 | 2577,3 | 0,06 |
| | | | Fourrés arbustifs sur sols non marécageux: CRATAEGO | MONO | DGYN, | AE-PRUNETEA SPII | VOSAE Tüxen | 1962 | | | | |
| | / | / | Fourré appauvri d'Aubépine et ou prunellier | СС | LC | / | NI | / | / | / | 38383, 1 | 0,94 |
| | Lonicerion periclymeni Géhu, B.Foucault & Delelis 198 | Ulici europaei – Prunetum spinosae Géhu & Delelis 1972 nom. ined. | Fourré à Ajonc d'Europe et Prunier épineux | AR | LC | RP076 | NI | | 31.8112 | F3.11 | 146210 ,9 | 3,59 |
| | Ulici europaei-Rubion | Groupement à Ulex europaeus et Rubus sp. | Fourré à Ajonc d'Europe et Ronces | RR | LC | RP077 | NI | | 31.85 | F3.15 | 54491, 2 | 1,34 |
| Down staffer on in some | ulmifolii H.E.Weber 1997 | Ulici europaei- Franguletum alni (Gloagen et Touffet 1975) de foulcaut 1988 | Fourré à Ajonc d'Europe et Bourdaine commune | RR | NT | RP073 | NI | | 31.86 | E5.3 | 22124, | 0,54 |
| Prunetalia spinosae Tüxen 1952 | Tamo communis- | Tamo communis – Viburnetum Iantanae Géhu, Delelis & Frileux in Delelis ex JM. Royer et al. 2006 | Fourré à Tamier commun et Viorne lantane | PC | LC | RP116; RPX001 | NI/ 6210*- 20/6210*- 22 | Pelouses calcicoles nord-atlantiques* | 31.8121 | F3.11 | 184221 ,3 | 4,53 |
| | Viburnion lantanae | Rubo ulmifolii – Juniperetum communis Julve 2004 nom. ined. | Fourré à Ronce à feuilles d'orme et Genévrier commun | AR | NT | RP124; RP117; RP110 | 5130-2 | Fourré à Ronce à feuilles d'orme et Genévrier commun | 31.881 | F3.16 | 30164, 8 | 0,74 |
| (G | (Géhu, B.Foucault & Delelis 1983) Géhu | Clematido vitalbae – Coryletum avellanae Hofmann 1958 em. Klotz in R. Schub., Hilbig & Klotz 1995 nom. nud. | Fourré à Clématite des haies et Noisetier commun | AR | LC | RP064; RP065; RP115 | NI | | 31.8121 | F3.11 | 142876 | 3,51 |
| | Salici cinereae- Rhamnion catharticae Géhu, B. | / | Fourré méso-hygrophile de bas de pente | PC | LC | / | NI | | / | / | 3517,2 | 0,09 |

| Classe ou ordre | Alliance | Association ou groupement | Nom français de l'unité de végétation | Rareté régionale | Menace régionale | Relevés phytosociologiques | Code décliné des cahiers d'habitats | Intitulé Natura 2000 décliné | Code Corine Biolope | code Eunis | Surface absolue (en m²) | Surface relative (en %) |
|---|---|--|---|------------------|------------------|--------------------------------------|--|--|---------------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| | Foucault & Delelis ex Rameau all. No. Hoc loco | | | | | | | | | | | |
| Sambucetalia racemosae Oberd. ex | Sambuco racemosae - Salicion capreae | Lonicero periclymeni – Salicetum capreae de Foucault 1998 | Fourré à Chèvrefeuille des bois et Saule marsault | AR | LC | RP069 | NI | | 31.872 | F3.1 | 57625, 6 | 1,42 |
| H. Passarge in Scamoni 1963 | Tüxen & A. Neumann in Tüxen 1950 | Cf. Sambucetum nigrae Oberd. 1973 | Fourré des coupes forestières à Sureau noir | RR | LC | / | NI | | 31.872 | F3.1 | 96105, 9 | 2,36 |
| / | / | Bétulaie à Saule Marsault de recolonisation des éboulis crayeux | Bétulaie à Saule Marsault de recolonisation des éboulis crayeux | # | # | / | NI | | / | / | 29752, 6 | 0,73 |
| | | Végé | tations des Mégaphorbiaies: FILIPENDULO ULMARIAE-C | CONVO | LVUL | ETEA SEPIUM Gél | nu & Géhu-Fro | anck 1987 | | | • | |
| | | / | Communauté basale à Ortie dioïque | AC | LC | / | / | / | / | / | 2204,9 | 0,05 |
| Convolvuletalia sepium | Convolvulion sepium Tüxen in Oberd. 1957 | / | Mégaphorbiaies eutrophiles | AC | LC | RP038'; RP037'(faciès à carex) | 6430-4 | Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces | 37.715 | E5.411 | 21725, 4 | 0,53 |
| Tüxen 1950 nom. nud. | | Epilobio hirsuti - Equisetum telmateiae De Foucault in Royer et al. 2006 | Mégaphorbiaie à Epilobe hirsute et grande Prêle | R | NT | RP036 | 6430-4 | Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces | 37.715 | E5.411 | 91,3 | 0,00 |
| Filipenduletalia ulmariae B. Foucault & Géhu ex de Foucault 1984 nom. inval. | Thalictro flavi- Filipendulion ulmariae B.Foucault 1984 | Valeriano repentis - Cirsietum oleracei (Chouard 1926) de Foucault 2011 | Mégaphorbiaie à Valériane rampante et Cirse maraîcher | PC | NT | RPX009; RP044 | 6430-1 | Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes | 37.1 | E5.43 | 59175, 7 | 1,45 |
| | | Vég | gétations vivaces des coupes forestières: EPILOBIETEA A | NGUST | IFOLI | Tüxen & Preising | ex von Roch | ow 1951 | | | | |
| | Epilobion angustifolii | Epilobio angustifolii – Digitalietum purpureae Schwick. 1944 | Végétation à Epilobe en épi et Digitale pourpre | RR | LC | / | NI | | 31.8711 | F3.13 | 4832,3 | 0,12 |
| Atropetalia belladonnae Vlieger | Tüxen ex Eggler 195 | / | Végétations vivaces des coupes forestières mésoacidiphiles à acidiphiles | РС | LC | RP101 | NI | | 31.87 | F3.1 | 29074, 1 | 0,71 |
| 1937 | Atropion belladonnae Aichinger 1933 | / | Végétations vivaces des coupes forestières sur sols riches en bases | PC | LC | / | NI | | 31.8712 | F3.13 | 5077,1 | 0,12 |
| | | | Ourlets acidiphiles: MELAMPYRO PRATENSIS- | HOLCE | TEA / | MOLLIS H.Passarg | je 1994 | | | | • | |
| | Conopodio majoris- Teucrion scorodoniae | Hyperico pulchri- Melampyretum pratensis de Foucault et Frileux 1983 | Ourlet à Millepertuis élégant et Mélampyre des prés | R | NT | RP102 | NI | | / | / | 13709, 5 | 0,34 |
| Melampyro pratensis - Holcetalia mollis | Julve ex Boullet & Rameau all. nov. hoc loco | / | Ourlet à Calamagrostis commun, Brachypode penné et Germandrée scorodoine | R ? | DD | RP100 | NI | | / | / | 43486, 9 | 1,07 |
| H.Passarge 1979 | Holco mollis – Pteridion aquilini (H. Passarge 1994) Rameau in Bardat et al. 2004 prov. | / | Ourlet en nappe à Fougère aigle | AR | LC | RP107 | NI | | 31.861 | E5.31 | 10809, | 0,27 |
| | | | Ourlets vivaces des sols eutrophes: GALIO APARINES-UR | RTICETE | A DIC | DICAE H.Passarge | e ex Kopecký | 1969 | | | | |
| | Aegopodion podagrariae Tüxen | Urtico dioicae – Aegopodietum podagrariae Tüxen 1963 ex Görs 1968 | Ourlet à Ortie dioïque et Aegopode podagraire | СС | LC | RP048 | 6430-6 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles | 37.72 | E5.43 | 1449,2 | 0,04 |
| Galio aparines – Alliarietalia petiolatae | 1967 nom. cons. propos. | Anthriscetum sylvestris Hadač 1978 | Ourlet à Anthrisque sauvage | СС | LC | RP047 ; RP059 | 6430-6 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles | 37.72 | E5.43 | 4400,3 | 0,11 |
| Oberd. ex Görs & T. Müll. 1969 | Geo urbani – Alliarion petiolatae W. | Alliario petiolatae – Chaerophylletum temuli (Kreh 1935) W. Lohmeyer 1949 | Ourlet à Alliaire officinale et Cerfeuil penché | С | LC | RP034 | 6430-7 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles | 37.72 | E5.43 | 11166, 1 | 0,27 |
| | Lohmeyer & Oberd. ex Görs & T. Müll. 1969 | Torilidetum japonicae W. Lohmeyer in Oberd. & al 1967 ex Görs & T. Müll. 1969 | Ourlet à Torilis des haies | СС | LC | RPX014 | 6430-7 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles | 37.72 | E5.43 | 1114,4 | 0,03 |
| Impatienti noli-tangere – Stachyetalia | Impatienti noli- tangere – Stachyion sylvaticae Görs ex | Brachypodio sylvatici – Festucetum giganteae de Foucault & Frileux 1983 ex de Foucault in | Ourlet à Brachypode des forêts et Fétuque géante | PC | LC | RPX013' | 6430-7 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles | 37.72 | E5.43 | 2356,6 | 0,06 |
| sylvaticae Boullet, Géhu & Rameau in Bardat et al. 2004 | Mucina in Mucina, G. Grabherr & Ellmauer 1993 | Epilobio montani – Geranietum robertiani W. Lohmeyer in Oberd., Görs, Komeck, W. Lohmeyer, T. Müll., G. Phil., P. Seibert T. Müll. 1969 | Ourlet à Epilobe des montagnes et Géranium herbe- à-Robert | PC | LC | RP088 | 6430-7 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles | 37.72 | E5.43 | 5542,2 | 0,14 |

| Classe ou ordre | Alliance | Association ou groupement | Nom français de l'unité de végétation | Rareté régionale | Menace régionale | Relevés phytosociologiques | Code décliné des cahiers d'habitats | Intitulé Natura 2000 décliné | Code Corine Biotope | code Eunis | Surface absolue (en m²) | Surface relative (en %) |
|--|--|--|---|------------------|------------------|-------------------------------|--|--|---------------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| | | 1 | Ourlets forestiers eutrophiles des sols frais à humides | PC | LC | RPX049 | 6430-7 | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles | 37.72 | E5.43 | 4574,4 | 0,11 |
| Ourlets des sols secs riches en bases: TRIFOLIO MEDII-GERANIETEA SANGUINEI Th.Müll. 1962 | | | | | | | | | | | | |
| | | Centaureo nemoralis – Origanetum vulgaris de Foucault, Frileux & Wattez in de Foucault & Frileux 1983 | Ourlet calcicole mésotrophe à Origan commun et Brachypode penné | PC | LC | RP125 ; RPX056 | NI ou 6210- 20*/ 6210- 22* | Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles* | 34.323 X 34.42 | E1.26 | 66981, 0 | 1,65 |
| Origanetalia vulgaris Th.Müll. 1962 | Trifolion medii Th.Müll. 1962 | Groupement à Brachypodium pinnatum et Eupatorium cannabinum Choisnet, Toussaint & Boullet 1995 nom. ined. | Groupement à Brachypode pennée et Eupatoire chanvrine | R | NT | RP119 | NI ou 6210- 20* / 6210- 22* | Pelouses calcicoles nord-atlantiques* | 34,42 | E5.22 | 39145, 8 | 0,96 |
| | | / | Ourlet du Trifolion medii (ourlet mésophile à mésohygrophile appauvri) | PC | LC | / | NI ou 6210- 20* / 6210- 22* | Pelouses calcicoles nord-atlantiques* | 34,42 | E5.22 | 8274,4 | 0,20 |
| | | Groupement à Brachypodium pinnatum et Arrhenatherum elatius | Groupement à Brachypode penné et Fromental élevé | ŝ | DD | RP112 | NI ou 6210- 20* / 6210- 22* | Pelouses calcicoles nord-atlantiques* | 38.22 | E2.22 | 104186 ,6 | 2,56 |
| | | Forêts de feuillus | caducifoliées sur sols non marécageux: QUERCO ROBO | RIS-FA | GETE | A SYLVATICAE Bro | aun-Blanq. & | Vlieger in Vlieger 1937 | | | | |
| / | / | 1 | Boisement de recolonisation à Saule marsault, Bouleau pubescent et Chêne pédonculé | # | # | / | NI | | / | / | 130892 ,9 | 3,22 |
| | | / | Boisement basal du Carpinion betuli | AC | LC | / | NI ŝ | | 41.2 | G1.A1 | 12852, 8 | 0,32 |
| | Carpinion betuli Issler 1931 | Mercuriali perennis – Aceretum campestris Bardat 1993 | Erablaie à Mercuriale vivace | PC | LC | RP001; RP003; RP005 | 9130-2 | Hêtraies Chênaies à Lauréole ou Laîche glauque | 41.1321 | G1.63 | 290855 ,0 | 7,15 |
| Fagetalia sylvaticae Pawł. in Pawł | | Endymio non-scriptae- Fagetum sylvaticae Durin et al. 1967 | Hêtraie à jacinthe des bois | PC | LC | RP013 | 9130-3 | Hêtraie à Jacinthe des bois | 41.1322 | G1.63 | 9060,0 | 0,22 |
| Sokołowski & Wallisch 1928 | Fraxino excelsioris- | Adoxo moschatellinae - Fraxinetum excelsioris Bardat 1993 | Frênaie à Adoxe moschatelline | PC | LC | RP002; RP061; RP089 | NI | | 41.3 | G1.A2 | 80469, 5 | 1,98 |
| | Quercion roboris Rameau all. nov. | / | Frênaie - Erablaie mésohygrophile | AC | LC | / | / | / | / | / | 156386 ,8 | 3,84 |
| | hoc loco. | / | Chênaie - Frênaie mésohygrophile | AC | LC | / | / | 1 | / | / | 45727, 2 | 1,12 |
| | | Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae Passarge 1957 | Hêtraie à Chèvrefeuille des bois | AR | LC | RP006; RP007; RP008 | 9130-4 | Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélique ou à Chèvrefeuille | 41.122 | G1.62 | 98154, 1 | 2,41 |
| | | cf. Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae Passarge 1957 | cf. Hêtraie à Chèvrefeuille des bois | AR | LC | RP020; RP015; RP016 | 9130-4 | Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélique ou à Chèvrefeuille | 41.122 | G1.62 | 93937, 4 | 2,31 |
| Quercetalia roboris | Quercion roboris | Querco roboris- Betuletum pubescentis Tüxen 1930 | Boulaie à Chêne pédonculé | RR | ΤN | RP014 | 9190-1 | Chênaies pédonculées à Molinie bleue | 41.51 | G1.81 | 196082 ,6 | 4,82 |
| Tüxen 1931 | Malcuit 1929 | Querco roboris- Betuletum pubescentis Tüxen 1930 [faciès à Molinia caerulea] | Boulaie à Chêne pédonculé, faciès à Molinie bleue | R | NT | RP021 | 9190-1 | Chênaies pédonculées à Molinie bleue | 41.51 | G1.81 | 49986, 3 | 1,23 |
| | | / | Communauté basale du Quercion roboris | AR | LC | / | pp | 1 | / | / | 160994 | 3,96 |
| Betulo pendulae- Populetalia tremulae | Lonicero periclymeni- Betulion pubescentis Géhu 2005 | Blechno spicant- Betuletum pubescentis Géhu 2005 | Boulaie à Blechne en épi | RR | EN | RP068 | NI | 1 | 41-B11 | G1.911 | 3450,7 | 0,08 |
| Rivas-Martinez 2002 | Sorbo aucupariae - Betulion pubescentis Duhamel 2010 | / | Boulaie (Boisement de régénération), Bétulaie de recolonisation à Bourdaine et Scorodoine | AR ? | DD | RP009 | NI | | / | / | 156142 ,1 | 3,84 |
| Populetalia albae Braun-Blanq. ex Tchou | Alnion incanae Pawł. in Pawł., Sokołowski & | Carici remotae- Fraxinetum excelsioris Koch 1926 ex Faber 1936* | Aulnaie- Frênaie à Laîche espacée | PC | NT | RP067 | 91EO*-8 | Aulnaies-frênaies à Laîche espacées des petits ruisseaux* | 44.31 | G1.211 | | 0,13 |
| 1948 | Wallisch 1928 | / | Aulnaies riveraines non marécageuses | PC | ΤN | / | 91EO*-8 | Aulnaies-frênaies à Laîche espacées des petits ruisseaux* | 44.31 | G1.211 | 16014, 6 | 0,39 |
| cf. Betulo pendulae- Populetalia tremulae Rivas-Martinez 2002 | / | / | Bétulaie et saulaie mésohygrophiles eutrophiles des argiles à silex relanié | # | # | | NI | | / | / | 71489, 6 | 1,76 |
| Friches: ARTEMISIETEA VULGARIS W.Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951 | | | | | | | | | | | | |
| Artemisietalia vulgaris Tüxen 1947 nom. nud. | Arction lappae Tüxen 1937 | 1 | Friche (communautés vivaces mésohygrophiles à mésoxérophiles) | СС | LC | RP094 | NI | | 87 | 11.5 | 55408, 4 | 1,3616 |

| Classe ou ordre | Alliance | Association ou groupement | Nom français de l'unité de végétation | Rareté régionale | Menace régionale | Relevés phytosociologiques | Code décliné des cahiers d'habitats | Intitulé Natura 2000 décliné | Code Corine Biotope | code Eunis | Surface absolue (en m²) | Surface relative (en %) |
|---|--|--|---|------------------|------------------|-------------------------------|--|---|---------------------|------------|----------------------------|----------------------------|
| | | Cf. Heracleo sphondylii - Rumicetum obtusifolii de Foucault in Royer et al. 2006 | cf. Friche à Berce commune et Patience à feuilles obtuses | СС | LC | RP060 | NI | | 87 | 11.5 | | |
| Onopordetalia acanthii Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944 | / | / | Friche (communautés thermophiles à dominances vivaces et bisannuelles) | СС | LC | | NI | | | | 259,5 | 0,01 |
| | | Eboulis m | nédio-européens calcaires des étages collinéens à mor | ntagna | rd*: Th | HLASPIETEA ROTU | UNDIFOLII Brau | un-Blanq. 1948 | | | | |
| Stipetalia calamagrostis Oberd. & Seibert in Oberd. 1977 | Leontodontion hyoseroidis J.Duvign., Durin & Mullend. 1970 | Groupement à Galium fleurotii | Végétation à Gaillet de Fleurot | E | CR | RPX057 | 8160*-1 | Eboulis crayeux de la vallée de la Seine et de la Champagne* | 61.313 | H2.61 | 2082,9 | 0,05 |
| | | | Autres | | | | | | | | | |
| / | / | / | Plantation de résineux | | - | | NI | | 83.312 | G3.F | 28315, 8 | 0,70 |
| / | / | 1 | Plantation de feuillus | - | - | | NI | | 83.32 | G1.C | 75409, 0 | 1,85 |
| / | / | / | Peupleraie | - | - | | NI | | 83.321 | G1.C1 | 23717, | 0,58 |
| / | / | 1 | Carrière (front de taille sans végétation) | - | - | | NI | | 86.41 | H3.2F | 2360,8 | 0,06 |
| / | / | / | Espaces verts communaux | - | - | | NI | | 85.2 | 12.23 | 563,1 | 0,01 |
| / | / | / | Cultures | - | - | | NI | | 82.1 | 11.1 | 2880,0 | 0,07 |
| / | / | / | Ronciers | - | - | | NI | | 31.831 | F3.13 | 11156, 1 | 0,27 |
| / | / | / | Bosquet | - | - | | NI | | 84.3 | - | 23421, 6 | 0,58 |
| / | / | / | Mare | - | - | | NI | | 22 | C1 | 2011,0 | 0,05 |
| / | / | / | Eau sans végétation | - | - | | NI | | 22 | C1 | 56567, 3 | 1,39 |
| / | / | / | Zones anthropisées et artificialisées (zones urbanisées, routes, industries, etc.) | - | - | | NI | | | | 21738, 5 | 0,53 |
| / | / | / | Coupe à blanc | - | - | | NI | | | | 15178, 1 | 0,37 |
| / | / | 1 | Chemin sans végétation | - | - | | NI | | | | 16510, | 0,41 |
| / | / | / | Maisons d'habitations et leur jardin | - | - | | NI | | | | 25054, 8 | 0,62 |
| / | / | / | Route | - | - | | NI | | | | 2432,4 | 0,06 |
| / | / | 1 | Végétations herbacées sur sable remaniés (fragments de pelouses, prairies, ourlets et friches) | - | - | | NI | | | | 2142,7 | 0,05 |

En rouge : végétation correspondant à un habitat naturel d'intérêt communautaire En gras : association végétale d'intérêt patrimonial

A.2.3.3. Description des habitats naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés lors des inventaires de terrain sont décrits sur les fiches habitats en annexe 8. Sont présentés dans les fiches habitats, les végétations identifiées sur le terrain. On trouve donc un habitat élémentaire et générique sur la même fiche. Les liens dynamiques entre les différentes végétations sont schématisés en annexe 9.

A.2.4. FLORE

Les données floristiques ont été recueillies à partir de l'extraction de la base de données Digitale du CBNBI au 12/03//2012 dans le cadre du RAIN (Réseau des acteurs de l'information naturaliste) et à partir des relevés phytosociologiques effectués sur le site dans le cadre de la cartographie des habitats. La liste des taxons floristiques est présentée en annexe 6.

Aucune espèce végétale du site n'est inscrite à l'annexe II de la DHFF ni sur liste rouge nationale. Toutefois, de par sa diversité paysagère et géologique, le site recèle une flore richement diversifiée avec de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial.

Au total, 922 taxons dont **775 espèces** sont répertoriés à ce jour sur le site tous statuts d'indigénats confondus! Cela représente, un peu plus du tiers de la flore régionale (2200 espèces de plantes vasculaires tous statuts d'indigénat confondus (env. 1250 espèces indigènes) (TOUSSAINT B. et al., 2008).

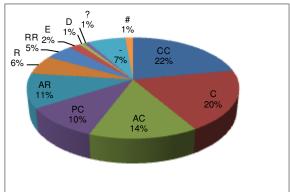
De nombreuses espèces patrimoniales figurent sur la liste d'espèce du site (tableau 14). Cependant, **14** espèces patrimoniales n'ont pas été réobservées depuis 1990 et sont considérées disparues du site (voir annexe 4).

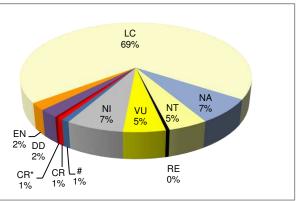
88% des taxons recensés sont indigènes en région (catégorie « I »), 4% sont naturalisés (catégories « N » et « Z »), 2% sont cultivés (catégorie « C ») et 6% autres ou non-renseignés.

La flore patrimoniale du site est richement représentée avec 123 taxons rares à exceptionnels (catégories R, RR et E) et 77 inscrits sur liste rouge régionale (catégories VU, EN, CR et CR*) (TOUSSAINT B. [coord.], 2011) (graphique 5 et 6).

| Rareté | areté Nombre d'espèces Menace | | Nombre d'espèces |
|------------------|-------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| Exceptionnel (E) | 19 | En danger critique d'extinction (CR) | 10 |
| Très rare (RR) | 46 | En danger d'extinction (EN) | 20 |
| Rare (R) | 58 | Vulnérable (VU) | 47 |

Graphique 5 et 6 : Distribution des taxons par indice de rareté (à gauche) et de menace (à droite) à l'échelle régionale





Statuts de rareté régionale : CC : très commun ; C : commun ; AC :assez commun ; PC : peu commun ; R : rare ; RR : très rare ; E : exceptionnel.

Statuts de menace régionale: NA: non applicable; LC: préoccupation mineure; NT: quasi menacé; VU: vulnérable; EN: en danger d'extinction; CR: en danger critique d'extinction; CR*: présumé disparu; RE: disparu; DD: données insuffisantes; NI: pas d'information.

Parmi les espèces les plus patrimoniales, on peut citer :

- le **Gaillet chétif** Galium debile, petite plante à fleurs blanches inféodée aux végétations amphibies des bas-marais acidiphiles. La population d'Helfaut constitue l'unique station du nord et de l'est de la France et de la Belgique. Elle compte tout au plus 200 individus situés sur les rives d'un étang à Helfaut. Celui-ci bénéficie d'une gestion adaptée et un programme de renforcement de la station qui est actuellement mené par le Conservatoire botanique national de Bailleul et Eden 62 (THOUROUDE T. et VALENTIN B., 2003).
- la **Bruyère cendrée** Erica cinerea et **la Bruyère à quatre angles** Erica tetralix sont certainement les deux espèces les plus emblématiques des landes du Plateau d'Helfaut. Les stations du site n'en sont pas moins quasi uniques en région pour la première et exceptionnelles dans le nord de la France (CRP/CBNBL 2005). Elles sont typiques d'un substrat siliceux pauvre en nutriments, acide et plus ou moins humide.
- l'**Eleocharide à tiges nombreuses** Eleocharis multicaulis est une petite plante à tiges disposées en touffe des marais et landes humides. La population du Bibrou constitue la seule station régionale. Malgré une gestion extensive du site, la population d'Eleocharide à tiges nombreuses reste menacée d'extinction au niveau régional à cause de sa taille restreinte.
- le **Gaillet de Fleurot** *Galium fleurotii* est une petite plante à nombreux stolons et à fleurs blanches endémique des éboulis calcaires du nord de la France. C'est une espèce très variable avec plusieurs variétés identifiés (BAJON R. & LOMBARD A., 2000). Une sous-espèce endémique de la vallée de l'Aa est possible et est en cours d'analyse. Cette espèce constitue un des enjeux de conservation prioritaire de la RNN.
- l'**Epipactis brun-rouge** Epipactis atrorubens est une orchidée inféodée aux pelouses calcicoles. Deux petites populations sont situées sur le Mont d'Elnes dans le périmètre de la RNN et sur la Montagne d'Elnes. Elle constitue l'une des trois populations régionales relictuelles et se maintient grâce à la gestion extensive du Conservatoire des espaces naturels.
- la **Spiranthe d'automne** *Spiranthes spiralis*, est une espèce d'orchidée de petite taille des pelouses. Quelques pieds ont récemment été découverts sur la partie inférieure du coteau de Wavrans-sur-l'Aa. Cette espèce est exceptionnelle en région (2 autres stations connues) et les populations restent extrêmement vulnérables notamment face à l'embroussaillement du milieu.
- la **Myriophylle à fleurs alternes** *Myriophyllum alterniflorum* est une plante immergée des eaux stagnantes très peu minéralisées et pauvres en nutriments. Cette plante exceptionnelle en région est présente dans quelques mares du plateau d'Helfaut, de Blendecques et d'Heuringhem. Elle est menacée d'extinction à court terme notamment par la dégradation de la qualité des eaux de surface (TOUSSAINT B. et al., 2008).



Figure 11 : Epipactis brun-rouge Epipactis atrorubens et Bruyère cendrée Erica cinerea Tableau 14 : Flore patrimoniale connue du site (hors bryophytes) (d'après TOUSSAINT B. et al., 2008).

| Espèce | Date de dernière observ. | Statut d'indigénat | Rareté régionale | Menace régionale | Int. patrim. |
|---|--------------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| Agrimonia procera | 2012 | I(#) | R | DD | oui |
| Agrostis vinealis | 2004 | l(#) | RR? | VU | oui |
| Aira caryophyllea | 2012 | I(A) | AR{AR,E} | NT | рр |
| Alisma lanceolatum | 2004 | l(#) | AR | LC | oui |
| Aphanes australis | 2004 | l(#) | RR | VU | oui |
| Apium inundatum | 2004 | I(#) | RR | VU | oui |
| Aquilegia vulgaris | 2010 | I;C(N;S) | R{R,(RR)} | LC | oui |
| Asperula cynanchica | 2012 | l(#) | AR | NT | oui |
| Asperula cynanchica var. cynanchica | 1995 | 1(#) | AR | NT | oui |
| Atropa bella-donna | 2003 | I(A) | R | NT | oui |
| Avenula pratensis | 2012 | l(#) | R | NT | oui |
| Blackstonia perfoliata | 2012 | 1(#) | PC | LC | oui |
| Bunium bulbocastanum | 2003 | I(#) | AR | NT | oui |
| Butomus umbellatus | 2012 | I(NC) | PC{PC,E?} | LC | oui |
| Callitriche brutia | 1998 | l(#) | Е | EN | oui |
| Callitriche hamulata | 2004 | I(#) | R | LC | oui |
| Campanula rotundifolia | 2012 | l(#) | PC | NT | oui |
| Carduus acanthoides subsp. acanthoides | 2012 | Eŝ | # | # | # |
| Carex binervis | 2012 | l(#) | R | LC | oui |
| Carex echinata | 2004 | I(#) | R | NT | oui |
| Carex nigra | 2012 | l(#) | AR | NT | oui |
| Carex viridula | 2012 | I(#) | R | LC | oui |
| Centaurea jacea subsp. decipiens var. microptilon | 2003 | #(#) | # | # | # |
| Centunculus minimus | 2004 | I(#) | RR | VU | oui |
| Cephalanthera damasonium | 2010 | I(#) | R | VU | oui |
| Cerastium diffusum | 2004 | I(A) | AR{AR,RR} | LC | oui |
| Chrysosplenium alternifolium | 1997 | I(#) | AR | LC | oui |
| Cirsium acaule | 2012 | I(#) | AC | LC | oui |
| Cirsium eriophorum | 2003 | I(#) | PC | LC | oui |
| Cuscuta epithymum | 2004 | I(#) | RR | VU | oui |
| Dactylorhiza fuchsii | 2012 | I(#) | AC | LC | oui |
| Dactylorhiza maculata | 1998 | I(#) | R | VU | oui |
| Dactylorhiza maculata subsp. elodes | 1997 | #(#) | # | # | oui |
| Dactylorhiza praetermissa | 2012 | I(#) | PC | NT | oui |
| Dactylorhiza sect. Maculatae | 1994 | I | Р | | oui |
| Danthonia decumbens | 2012 | I(#) | AR | LC | oui |
| Danthonia decumbens subsp. decumbens | 1998 | I(#) | AR | LC | oui |
| Daphne laureola | 2012 | I(S;C) | AR | LC | oui |

| Deschampsia floyuesa | 2012 | 1/01 | A D | LC | - Oui |
|---|----------------|--------|----------|----------|----------|
| Deschampsia flexuosa | | I(C) | AR | _ | oui |
| Eleocharis multicaulis | 2004 | 1(#) | E | EN | oui |
| Elymus caninus | 2003 | I(#) | PC | LC | oui |
| Epilobium lanceolatum | 2012 | I | AR | LC | oui |
| Epilobium obscurum | 2012 | l | RR? | DD | oui |
| Epilobium palustre | 2004 | I(#) | AR | NT | oui |
| Epilobium roseum | 2003 | I(#) | AR | LC | oui |
| Epilobium tetragonum subsp. tetragonum | 1995 | I(#) | AC\$ | DD | Ś |
| Epipactis atrorubens | 2012 | I(#) | Е | CR | oui |
| Epipactis palustris | 2012 | l(#) | AR | LC | oui |
| Erica cinerea | 2012 | l(#) | Е | VU | oui |
| Erica tetralix | 2012 | I(#) | RR | VU | oui |
| Euphrasia stricta | 2012 | l(#) | R? | DD | Ś |
| Festuca filiformis | 2012 | I(#) | AR | NT | oui |
| Festuca ovina | 1995 | I(N;C) | RR | NT | oui |
| | <1920 | , , | | | |
| Festuca heterophylla* | (2012) | I(#) | D | RE | oui |
| Festuca rubra subsp. arenaria | 2004 | I(#) | AR | LC | oui |
| Festuca rubra subsp. commutata | 2004 | I(#) | R | NT | oui |
| Filago minima | 2004 | I(#) | AR | LC | oui |
| Fumaria densiflora | 2003 | I(#) | PC | LC | oui |
| Fumaria parviflora | 1991 | I(#) | RR | EN | oui |
| Fumaria vaillantii | 2003 | I(A) | RR{RR,E} | CR | oui |
| Galeopsis angustifolia | 1997 | I(#) | AR | LC | oui |
| Galeopsis ladanum | 1997 | 1 | # | # | # |
| Galium debile | 2004 | I(#) | E | EN | oui |
| Galium fleurotii | 2012 | I(#) | E | EN | oui |
| Galium palustre subsp. palustre | 2004 | 1(#) | AR? | DD | ŝ |
| Galium pumilum | 2004 | 1(#) | R | VU | oui |
| Galium saxatile | 2004 | . , | AR | VU | + |
| | | I(#) | | _ | oui |
| Galium tricornutum | 1991 | l(#) | Dŝ | CR* | (oui) |
| Galium uliginosum | 1997 | I(#) | AR | NT | oui |
| Galium verum | 2012 | I(C) | AC | LC | pp |
| Genista anglica | 2012 | I(#) | RR | VU | oui |
| Gentianella germanica | 2012 | I(#) | AR | LC | oui |
| Geranium sylvaticum | 1995 | I(S;C) | Dŝ | CR* | (oui) |
| Glebionis segetum | 2003 | I(C) | PC | VU | oui |
| Gymnadenia conopsea var. densiflora | 2003 | #(#) | # | # | # |
| Helianthemum nummularium | 2012 | I(C) | AR | NT | oui |
| Helianthemum nummularium subsp. nummularium | 1998 | I(C) | AR | NT | oui |
| Helleborus viridis subsp. occidentalis | 1997 | I(Nš) | AR | LC | oui |
| Hieracium sabaudum | 2004 | I(#) | AR | LC | oui |
| Hippocrepis comosa | 2003 | 1(#) | R | LC | oui |
| Hippophae rhamnoides | 2003 | I(C) | PC | LC | oui |
| Hippophae rhamnoides subsp. rhamnoides | 1995 | I(C) | PC | LC | |
| Hordeum secalinum* | <1920 | I(#) | AR | LC | oui |
| Isolepis fluitans | (2012) 2012 | I(#) | RR | VU | oui |
| | + | | PC | LC | <u> </u> |
| Juncus acutiflorus | 2012 | l(#) | | | oui |
| Juncus bulbosus | 2012 | 1(#) | AR | LC | oui |
| Juncus bulbosus subsp. bulbosus | 2004 | I(#) | AR | LC | oui |
| Juncus conglomeratus | 2012 | I(#) | AC | LC | oui |
| Juncus conglomeratus var. conglomeratus | 2009 | I(#) | AC | LC | oui |
| Juncus conglomeratus var. laxus | 1998 | I(#) | R? | DD | Ś |
| Juncus squarrosus | 1997 | I(#) | RR | VU | oui |
| Juniperus communis | 2012 | I(#) | AR | NT | oui |
| Juniperus communis subsp. communis | 2003 | I(#) | AR | NT | oui |
| Lathyrus sylvestris | 2004 | l(#) | PC | LC | oui |
| Legousia hybrida | 1991 | I(#) | R | CR | oui |
| Leontodon hispidus subsp. hyoseroides | 2003 | #(#) | # | # | # |
| | 2000 | "\"] | I " | <u>"</u> | |

| Lithospermum arvense | 1995 | I(#) | RR | EN | oui |
|--|------|---------------------|-------------|----------|-----------|
| Lonicera xylosteum | 1997 | I(I?;N;S;C) | AR | DD | oui |
| Luzula multiflora | 2012 | 1(14,14,3,0) | AC | LC | |
| Luzula multiflora subsp. congesta | 2009 | I(#) | R | VU | pp oui |
| | 2012 | I(#) | AR | LC | oui |
| Luzula sylvatica Maianthemum bifolium | 2012 | I(#) | R | LC | |
| | | · · · · · | | | oui |
| Malus sylvestris subsp. sylvestris | 1991 | 1(#) | AR | VU | oui |
| Melampyrum pratense | 2004 | 1(#) | R | VU | oui |
| Mentha ×villosa | 1997 | N;S;C(I§) | PC | DD | ŝ |
| Mentha suaveolens | 2004 | 1(#) | R | NT | oui |
| Montia fontana subsp. chondrosperma | 2012 | 1(#) | ŝ | Ś | oui ? |
| Montia minor | 2004 | I(#) | R | VU | oui |
| Myosotis discolor | 2004 | I(#) | AR | LC | oui |
| Myriophyllum alterniflorum | 2010 | I(#) | E | EN | oui |
| Narcissus pseudonarcissus | 2012 | IC(NS) | PC\$ | LC | pp |
| Nardus stricta | 2012 | l(#) | RR | VU | oui |
| Neottia nidus-avis | 1997 | I(#) | R | NT | oui |
| Nuphar lutea | 2012 | I;N(C) | PC | LC | oui |
| Oenanthe aquatica | 1992 | l(#) | AC | LC | oui |
| Oenanthe fistulosa | 1992 | I(#) | PC | NT | oui |
| Onobrychis viciifolia | 2004 | Z(S;C) | AR | NA | oui |
| Ononis repens var. repens | 2004 | I(#) | RR? | DD | oui |
| Ononis spinosa | 2012 | 1(#) | AR | NT | oui |
| Ophrys apifera | 2004 | I(#) | AC | LC | oui |
| Ophrys insectifera | 2003 | 1(#) | AR | LC | oui |
| Ophrys sphegodes | 1990 | l(#) | R | VU | oui |
| Ophrys sphegodes subsp. araneola | 2004 | l(#) | E | VU | oui |
| Orchis anthropophora | 2010 | I(#) | RR | VU | oui |
| Orchis mascula | 2003 | I(#) | PC | LC | oui |
| Orchis morio | 1998 | I(#) | RR | VU | oui |
| Orchis purpurea | 2012 | I(#) | PC | LC | oui |
| Ornithopus perpusillus | 2004 | I(#) | R | NT | oui |
| Osmunda regalis | 2012 | I(#) | R | EN | oui |
| Papaver ×hungaricum | 2003 | #(#) | # | # | # |
| Papaver hybridum | 2003 | I(#) | R | EN | ουi |
| Parnassia palustris | 2012 | I(#) | AR | LC | |
| Pedicularis sylvatica | 2012 | · ' ' | RR | | oui |
| , | 1991 | I(#) I(N?;A;S;C) | | EN LC | oui |
| Plantago coronopus | | 1(14¢,A,3,C) | PC{PC,(R)} | | oui |
| Polygala comosa | 2012 | 1/#) | RR | EN | oui |
| Polygala serpyllifolia | 2012 | 1(#) | R | NT | oui |
| Polygala vulgaris | 2012 | l(#) | PC | LC | pp |
| Polypodium vulgare | 1997 | 1 | R | LC | oui |
| Potamogeton berchtoldii | 2012 | 1(#) | R | NT | oui |
| Potamogeton polygonifolius | 2004 | I(#) | RR | VU | oui |
| Potentilla anglica | 2004 | I(#) | R | NT | oui |
| Prunus mahaleb | 2012 | I(NC) | R{R\$,RR\$} | DD | oui |
| Pyrola minor | 1991 | I(#) | Е | VU | oui |
| Pyrola rotundifolia | 2007 | I(#) | R | LC | oui |
| Pyrola rotundifolia var. arenaria | 1997 | l(#) | Ś | DD | oui |
| Radiola linoides | 2012 | l(#) | RR | EN | oui |
| Ranunculus aquatilis | 2004 | I(#) | PC | LC | oui |
| Ranunculus fluitans | 1997 | 1 | Dŝ | CR* | (oui) |
| Ranunculus hederaceus | 2012 | I | RR | VU | oui |
| Ranunculus peltatus | 2004 | I(#) | R | VU | oui |
| Ranunculus penicillatus | 1997 | 1(#) | R | NT | oui |
| Rhinanthus angustifolius subsp. grandiflorus | 1997 | l(#) | AR | NT | oui |
| Rhinanthus minor | 2012 | I(#) | AR | VU | oui |
| Rhinanthus minor subsp. minor | 2003 | I(#) | AR | VU | oui |
| Rorippa palustris | 2004 | 1(#) | AC | LC | oui |
| Rorippa sylvestris | 1997 | 1(#) | AC | LC | oui |
| Nonppa syrresins | 177/ | Ι(π) | ΛC | LC | OUI |

| Rosa dumalis | 1991 | #(#) | # | # | # |
|--|------|--------|----------|-----|-------|
| Rubus nessensis | 2000 | l(#) | Ś | DD | Ś |
| Rubus subsect. Sylvatici | 2000 | 1 | Ś | DD | oui |
| Rumex acetosella | 2012 | I(#) | AC | LC | pp |
| Rumex acetosella subsp. pyrenaicus | 2009 | I(#) | AC | LC | oui |
| Salix aurita | 2012 | I(#) | R? | DD | oui |
| Salix repens | 1991 | l(#) | PC | LC | oui |
| Salix repens subsp. dunensis | 2004 | I(C) | AR | LC | oui |
| Salix repens subsp. repens | 2004 | I(#) | RR | VU | oui |
| Salvia pratensis | 2004 | I(S;C) | R{RR,RR} | EN | oui |
| Scabiosa columbaria | 2012 | I(C) | PC | LC | oui |
| Scabiosa columbaria subsp. columbaria | 1995 | I(C) | PC | LC | oui |
| Scleranthus annuus | 1990 | I(#) | RR | CR | oui |
| Scutellaria minor | 2004 | I(#) | R | NT | oui |
| Serratula tinctoria | 1991 | l(#) | Dŝ | CR* | (oui) |
| Sherardia arvensis var. arvensis | 1995 | l(#) | AC | LC | oui |
| Silaum silaus | 2012 | I(#) | PC | NT | oui |
| Silene vulgaris | 2009 | I(Z;C) | AC{AC,E} | LC | pp |
| Sison amomum | 2004 | I(#) | AR | NT | |
| Spiranthes spiralis | 2007 | I(#) | Е | EN | |
| Stachys arvensis | 1991 | I(#) | AR | VU | |
| Tetragonolobus maritimus var. hirsutus | 2003 | I(#) | RR | VU | |
| Thymus polytrichus subsp. britannicus | 2012 | I(#) | Ś | Ś | Ś |
| Thymus praecox | 2012 | I(#) | AR | LC | |
| Thymus praecox subsp. ligusticus | 1990 | I(#) | RR | VU | |
| Thymus praecox subsp. praecox | 2004 | I(#) | AR | LC | |
| Trifolium medium | 2003 | I(#) | AR | LC | |
| Trifolium subterraneum | 2004 | I(#) | RR | VU | |
| Ulex europaeus | 2012 | I(N;C) | PC | LC | |
| Viola canina | 2012 | I(#) | R | NT | |
| Viola canina subsp. canina | 1998 | I(#) | R | NT | |
| Viola canina subsp. canina var. canina | 2004 | I(#) | R | NT | |
| Viola hirta | 2012 | I(#) | AC | LC | рр |
| Viola tricolor | 1991 | I(#) | Eŝ | DD | |
| Vulpia bromoides | 2004 | I(#) | AR | NT | |
| Zannichellia palustris | 1997 | l(#) | PC | LC | |

Statuts d'indigénats : I : indigène ; N et Z : naturalisé ; C : cultivé

Statuts de rareté régionale : CC : très commun ; C : commun ; AC : assez commun ; PC : peu commun ; R : rare ; RR : très rare ; E : exceptionnel.

Statuts de menace régionale: NA: non applicable; LC: préoccupation mineure; NT: quasi menacé; VU: vulnérable; EN: en danger d'extinction; CR: en danger critique d'extinction; CR*: présumé disparu; RE: disparu; DD: données insuffisantes; NI: pas d'information.

^{*} à confirmer

A.2.5. FAUNE ET HABITATS D'ESPECES

A.2.5.1. Les Poissons

A.2.5.1.1. Méthodologie

Les objectifs de l'étude piscicole sont :

- d'identifier les espèces de poissons d'intérêt communautaire et/ou patrimonial présentes sur le site et leur répartition ;
- d'évaluer les potentialités d'accueil du site vis-à-vis des espèces ciblées;
- d'établir des préconisations de gestion adaptées aux espèces patrimoniales.

Les inventaires piscicoles visent prioritairement les espèces de l'annexe II de la DHFF ainsi que les autres espèces patrimoniales. Plusieurs méthodologies ont été employées afin d'avoir une bonne représentativité des différentes communautés ichtyofaunistiques :

Les données bibliographiques concernant le site ont été recueillies. Il s'agit de données issues des inventaires suivants :

- Données des stations EPA de suivi de l'ONEMA;
- Evaluation écologique de la faune piscicole dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents par la FDAAPPMA du Pas-de-Calais ;
- Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du Pas-de-Calais (PDPG 62);
 - Données complémentaires des AAPPMA locales ;
- Des pêches à nasses. Il s'agit d'un système de capture avec appât non traumatisant posé au fond de l'eau. Sept stations de 5 à 6 nasses ont été échantillonnées sur une durée de 96h environ. Les échantillonnages ont été effectués du 10/08 au 13/09 sur les habitats représentatifs.
- Une pêche électrique par ambiance a été réalisée le 11/09 par les techniciens de la Fédération départementale des associations agrées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (figure 12). Deux transects de 10 points d'échantillonnage sur différents fasciés ont ainsi été réalisés sur 1,5 km de la Longue Becque (à pied) et sur 1,9 km de l'Aa (en bateau pneumatique). Les poissons capturés ont été pesés, mesurés puis relâchés.
- Deux sessions de prospections nocturnes ciblées sur la Loche de rivière Cobitis taenia ont été réalisées le 18/05 et le 17/09. Cette technique permet, en éclairant la surface de l'eau à l'aide d'un phare de recenser cette espèce principalement nocturne.



Figure 12 : Pêche électrique dans le lit mineur de la Becque et relevé des nasses à poissons à Heuringhem.

La cartographie des points d'échantillonnage est présentée en carte 15.

A.2.5.1.2. Résultats

Tableau 15: Poissons inventoriés sur le site

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | DHFF | LRN | Protégé | Code carte |
|--------------------------------------|-------------------------------------|------|-----|---------|--|
| Chabot commun (Chabot fluviatile) | Cottus gobio (Cottus peritretum) | All | DD | non | AA, BE1, BE7 |
| Lamproie de Planer | Lampetra planeri | AII | LC | oui | (AA, 2011) |
| Anguille | Anguilla anguilla | - | CR | non | AA, BE1, BE3, BE4, BE8, BE11, ES1, ES2, HEL |
| Brochet | Esox lucius | - | VU | oui | HEU |
| Brême commune | Abramis brama | - | LC | non | ES1 |
| Carpe commune | Cyprinus carpio | - | LC | non | ES1 |
| Epinoche | Gasterosteus gymnurus | - | LC | non | BE7 |
| Epinochette | Pungitius pungitius | - | LC | non | BE7 |
| Gardon | Rutilus rutilus | - | LC | non | BLE1, BLE2, ES1 |
| Perche | Perca fluviatilis | - | LC | non | BLE1, BLE2, ES1, ES2, HEL |
| Rotengle | Scardinius erythrophthalmus | - | LC | non | BLE1, BLE2, BE6, HEL, ES1 |
| Tanche | Tinca tinca | - | LC | non | BLE1, ES1 |
| Truite commune | Salmo trutta fario | - | LC | oui | AA |

En rouge : espèce de l'annexe II de la DHFF ; en gras : espèce patrimoniale Liste rouge nationale (UICN France, MNHN, SFI & ONEMA, 2010) : LC : préoccupation mineure ; VU : vulnérable ; CR : en danger critique d'extinction ; DD : données insuffisantes.

Le **Chabot commun** Cottus gobio était connu sur une bonne partie de l'Europe y compris sur le site. Les récentes analyses génétiques ont démontré une taxonomie plus complexe, Cottus gobio se scindant en une dizaine d'espèces. L'espèce présente dans le nord de la France est en réalité le **Chabot fluviatile** Cottus perifretum (KEITH P. et al., 2011). Sa présence dans l'Aa et la Becque est caractéristique. C'est une espèce d'accompagnement d'une espèce repère : la Truite fario Salmo truitta fario qui illustre bien le contexte salmonicole du bassin versant de l'Aa. Le Chabot est aussi un bon indicateur de la qualité physico-chimique de l'eau de l'Aa (voir fiche

espèce – Annexe 10). Le colmatage des fonds par les macro-polluants ou l'envasement peut lui être défavorable.

- La **Lamproie de Planer** Lampetra planeri n'a pas été échantillonnée dans le cadre du diagnostic écologique en 2012. Néanmoins, sa présence récente dans l'Aa au niveau du Marais de Lumbres Setques est avérée par des pêches électriques où 12 individus étaient capturés en septembre 2011. Cette espèce affectionne les têtes de bassins et ruisseaux. Les zones sableuses et gravillonneuses que l'on retrouve çà et là dans la Becque et l'Aa sont propices à la reproduction de l'espèce.
- L'**Anguille** Anguilla anguilla ne figure pas aux annexes de la DHFF. Toutefois, son degré de menace à l'échelle nationale et mondiale (en danger critique d'extinction) en fait une espèce patrimoniale à fort enjeu de conservation. L'Anguille représente une part importante de la communauté piscicole sur le site d'où l'importance de celui-ci pour l'espèce.

Par ailleurs, le **Brochet** Esox lucius, espèce « vulnérable » en France (UICN, 2010), a été observé dans une mare turbide avec peu d'hydrophytes à Heuringhem. Ce carnassier affectionne pourtant les eaux claires à végétation dense. Il est issu d'une introduction volontaire hors de son contexte naturel et **ne constitue donc pas une espèce à enjeu pour le site**.

A.2.5.2. Les Amphibiens

A.2.5.2.1. Méthodologie

Les objectifs de l'étude portant sur les amphibiens étaient :

- d'identifier les espèces présentes et leur répartition sur le site en particulier pour le Triton crêté ;
- d'améliorer les connaissances sur les secteurs peu prospectés jusqu'alors ;
- d'évaluer les continuités/discontinuités entre les différentes entités du site.

Pour répondre à ces problématiques, une collecte des données historiques a été menée à travers une recherche bibliographique et une extraction de la base de données SIRF du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais.

Au total, 102 mares du site et en proche périphérie ont fait l'objet de prospections nocturnes et diurnes. Les prospections consistaient en un repérage des individus à la torche et en leur capture au troubleau. Deux passages ont été effectués durant la période de reproduction (du 20 mars au 15 juin 2012), lorsque les amphibiens fréquentent les points d'eau.

A.2.5.2.2. Résultats

Au total, **9** des 14 espèces indigènes régionales ont été contactées dans le cadre du diagnostic écologique dont le Triton crêté *Triturus cristatus* (espèce d'intérêt communautaire). Trois autres citées historiquement n'ont pas été réobservées. Les résultats sont présentés en tableau 16 et les résultats cartographiques sont présentés en carte 17. La carte 16 illustre la répartition connue du T. crêté en lien avec les principaux éléments de continuité/discontinuité.

Tableau 16 : Amphibiens recensés sur le site

| Nom vernaculaire Nom scientifique | | DHFF | LRM | LRN | Rareté régionale* |
|-----------------------------------|---------------------------|-------|-----|-----|-------------------|
| Triton crêté | Triturus cristatus | II;IV | LC | LC | AC |
| Rainette arboricole | Hyla arborea | IV | LC | LC | PC |
| Crapaud commun | Bufo bufo | - | LC | LC | С |
| Grenouille rousse | Rana temporaria | - | LC | LC | С |
| Grenouille verte | Pelophylas kl. esculentus | - | LC | LC | AC |

| Salamandre tachetée | Salamandra salamandra | - | LC | LC | AC |
|---------------------|------------------------|---|----|----|----|
| Triton alpestre | Ichthyosaura alpestris | - | LC | LC | О |
| Triton palmé | Lissotriton helveticus | - | LC | LC | С |
| Triton ponctué | Lissotriton vulgaris | - | LC | LC | С |

En gras : espèce patrimoniale

DHFF: II = espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF; IV = espèces inscrite à l'annexe IV de la DHFF Liste rouge mondiale (LRM) / liste rouge nationale (LRN): LC: préoccupation mineure

Trois espèces patrimoniales ont été recensées sur le site :

- le **Triton crêté** *Triturus cristatus* (figure 13) est la seule espèce de l'annexe II de la DHFF inventoriée sur le site. L'espèce est bien connue sur le Plateau d'Helfaut au Bibrou à Heuringhem, aux Bruyères de Blendecques/Heuringhem et aux Bruyères d'Helfaut. L'espèce est citée dans le Bois de l'Ermitage (RUFFIN V., 1998) et à la Poudrerie d'Esquerdes (Eden 62, 2008). En 2012, les prospections ont permis de confirmer la présence de l'espèce sur 9 plans d'eau aux Bruyères d'Helfaut, de Blendecques/Heuringhem et au Bibrou. Les stations d'Esquerdes et du Bois de l'Ermitage n'ont pu être confirmées.

Les résultats obtenus lors des inventaires amphibiens sur le site (CAVALIER F., 2012) semblent mettre en évidence quelques exigences ou préférences écologiques :

- des plans d'eau relativement grands et profonds (au moins 80 cm et au moins 30m²);
- une ensoleillement important;
- une faible turbidité;
- des pentes douces et végétalisés.
- la **Rainette arboricole** Hyla arborea a été contactée au Bibrou à Heuringhem et Campagnes-lès-Wardrecques. Elle est également connue sur les mares des Bruyères d'Heuringhem. Elle n'a jamais été observée à Helfaut où l'habitat semble pourtant propice. Les mares peu profondes ensoleillées à végétation aquatique et riveraine développée constitue son habitat de prédilection (JACOB J-P. et al., 2007).
- la **Salamandre tachetée** Salamandra salamandra est bien connue sur l'ensemble du Plateau d'Helfaut (RUFIN V., 1998). Plus à l'ouest, l'espèce a été découverte dans une mare au pied de la Montagne de Lumbres et également citée au pied du Mont Carrière à Wavrans en 2004 (GALLET B., HUBERT B., REVE M. et al., 2012). Sa présence est très probable dans les boisements humides de la Poudrerie d'Esquerdes mais pas encore démontrée.

D'autres espèces patrimoniales sont citées historiquement mais n'ont pas été réobservées. La dernière donnée de **Crapaud calamite** Bufo calamita à Helfaut date de 1979 (consultation SIRF). Les habitats pionniers que l'on pouvait retrouver dans les anciennes carrières et sablières du plateau qui constituaient un milieu favorable pour l'espèce sont aujourd'hui en grande partie embroussaillés voire boisées. L'espèce est potentielle hors site à la sablière au lieu-dit Le Parfum des sapins. L'**Alyte accoucheur** Alytes obstetricans est cité comme assez commun sur le plateau notamment à Blendecques (MASSEZ G., 1997). Cette espèce discrète n'a pas été recontactée depuis le début des années deux mille mais est susceptible d'être encore présente. Les mentions de **Grenouille des champs** Rana arvalis identifiée à Blendecques en 1989 et 1990 et de **Pélobate brun** Pelobates fuscus cité avec incertitude lors de l'été 1990 (d'après LAMIOT F. in RUFFIN V., 1998) sont douteuses et ne sont pas homologuées (Comm. pers. J. GODIN).

Malgré un effort de prospection important dans le Marais de Lumbres, le **Pélodyte ponctué** *Pelodytes punctatus* n'a pas été contacté lors des trois sessions d'écoute au printemps 2012. Il est présent à quelques kilomètres dans les carrières de la cimenterie de Lumbres (Comm. Pers. P. CANNESSON).

^{*} Rareté régionale (d'après la liste rouge provisoire des amphibiens et reptiles de la région Nord – Pas-de-Calais, 2000) : PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun.



Figure 13 : Le Triton crêté femelle Triturus cristatus

A.2.5.3. Les Reptiles

A.2.5.3.1. Méthodologie

Les Reptiles n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques. L'objectif ici est de synthétiser les connaissances sur le site.

A.2.5.3.2. Résultats

Seules deux espèces de reptiles sont connues sur le site. Il s'agit du Lézard vivipare Zootoca vivipara et de l'Orvet fragile Anguis fragilis (figure 14). La Couleuvre à collier Natrix natrix semble absente du Plateau d'Helfaut mais a été observée à proximité de la Poudrerie d'Esquerdes (LION S. & BINET M., 2008). La vallée de l'Aa constitue certainement un corridor biologique pour cette

espèce des zones humides. La Vipère péliade Vipera berus n'a jamais été observée sur les coteaux crayeux de Blendecques et a disparu des monts d'Elnes et de Wavrans dans les années quatre-vingt. Toutefois, cette espèce de « haute valeur patrimoniale » est présente dans trois communes voisines de Lumbres, à Acquin-Westbécourt (FRACCHIA, 1999)) et Affringues notamment (Comm. pers. C. MORELLE). A ce titre, le chemin de fer de la vallée de l'Aa et l'ancienne voie ferrée Desvres – Lumbres – Saint-Omer constituent certainement les meilleurs corridors potentiels pour la reconquête de cette espèce thermophile vers les coteaux de la moyenne vallée de l'Aa.

Les Tortues exotiques du genre *Trachemys* n'ont jamais été observées sur le site à l'heure actuelle.

Figure 14 : Orvets piégés dans le système d'écoulement des eaux de la D77 à Blendecques

A.2.5.4. Les Oiseaux

A.2.5.4.1. Méthodologie

Les oiseaux ne constituent pas les enjeux prioritaires pour les ZSC. Toutefois, l'avifaune a été intégrée au diagnostic écologique afin :

- d'améliorer les connaissances sur les secteurs peu voire pas connus ;
- de vérifier la compatibilité des enjeux avifaunistiques lors de la définition des enjeux /objectifs de -conservation et de restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Pour ce faire, des recherches bibliographiques ont été menées ainsi que des entretiens avec des ornithologues locaux. 24 points d'écoute de type IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) ont été effectués par météo favorable sur les secteurs peu prospectés. C'est le cas sur le Marais de Lumbres-Setques, la Montagne de Lumbres, la partie privée de la Poudrerie à Esquerdes, le Ravin d'Hallines et de Pihem, le communal d'Ecques et certains secteurs privés du Plateau d'Helfaut. Chaque point a été échantillonné durant 20 minutes à deux reprises entre le 27 avril et le 23 mai et entre le 12 et le 20 juin, les conditions météorologiques particulièrement défavorables ayant retardées les inventaires de terrain. D'autres suivis sont effectués depuis plusieurs années sur certains sites. C'est le cas pour la partie publique de la Poudrerie à Esquerdes (Eden 62), du Plateau d'Helfaut (Eden 62/LPO) et des coteaux de Wavrans – Elnes (CEN). Les données ont été recueillies auprès des gestionnaires.

D'autre part, des inventaires nocturnes ont été réalisés à trois reprises dans le Marais de Lumbres-Setques à l'aide de diffusion sonore afin de recenser les Rallidés potentiels du marais.

Seules les espèces inscrites sur la liste rouge nationale (UICN, 2011) et/ou inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ont été prises en compte dans cette synthèse à défaut de liste rouge régionale actualisée.

A.2.5.4.2. Résultats

Neuf espèces inscrites sur liste rouge nationale ou inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ont été recensées sur un total de 54 espèces contactées lors des points d'écoute. Leurs effectifs minimaux sont présentés en tableau 17. Les résultats sont illustrés en carte 18 et annexe 7. Les inventaires nocturnes spécifiques ont tous été négatifs et n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces patrimoniales potentielles.

Tableau 17 : Avifaune patrimoniale recensée sur le site

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | LRN | Nombre minimal de couples nicheurs | Indice de reproduction | Source des données |
|--------------------------|-------------------------------------|-----|------------------------------------|------------------------|--------------------------|
| Martin-pêcheur d'Europe* | Alcedo atthis | LC | ≥ 2 | Possible (N1) | |
| Bondrée apivore* | Pernis apivorus | LC | ≥ 1 | Certain (N141) | |
| Bouvreuil pivoine | Pyrrhula pyrrhula | VU | ≥14 | Probable (N41) | CEN |
| Gobe-mouche gris | nouche gris Muscicapa striata VU ≥7 | | ≥ 7 | Certain (N124) | CEN, Eden 62, |
| Hypolaïs ictérine | Hyppolais icterina | VU | ≥2 | Ś | GON, |
| Linotte mélodieuse | Carduelis cannabina | VU | ≥ 19 | Probable (N41) | LPO, PNR CMO |
| Bruant jaune | Emberiza citrinella | NT | ≥ 18 | Probable (N41) | CMO |
| Fauvette grisette | Sylvia communis | NT | ≥ 17 | Probable (N41) | |
| Pouillot fitis | Phylloscopus trochilus | NT | ≥ 20 | Probable (N41) | |

* espèce de la Directive « oiseaux »

Liste rouge nationale (UICN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS, 2011): LC: préoccupation mineure; NT: presque menacé; VU: vulnérable

Indice de reproduction: N1: Espèce observée durant la période de reproduction dans un habitat propice à la nidification; N20: Mâle chanteur en période de reproduction; N41: Mâle chanteur en période de reproduction, entendu deux fois en moins d'une semaine; N124: Jeune fraîchement envolé dans un habitat favorable; N141: Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes

Les inventaires avifaunistiques ont révélés la présence de 9 espèces patrimoniales d'oiseaux utilisant le site pour la nidification.

Deux couples de **Martin pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* sont nicheurs possibles sur le site à la Poudrerie d'Esquerdes et aux Bruyères de Blendecques/Heuringhem. Le premier pêche sur l'étang d'Esquerdes et le long de l'Aa alors que le second pêche sur une partie des mares du plateau.

La **Bondrée apivore** *Pernis apivorus* est régulièrement observée en période de reproduction sur le Plateau d'Helfaut (figure 15). Ce rapace proche de la buse est en diminution en France (- 39% depuis 2001 (MNHN, résultats STOC)). Elle niche dans les grands boisements entrecoupés de clairières et de milieux plus ouverts qui constituent sa zone de chasse. Les landes et bois du Plateau d'Helfaut constitue donc un habitat tout à fait favorable.

D'autres espèces patrimoniales plus communes en Nord – Pas-de-Calais ont été observées comme le **Bouvreuil pivoine** *Pyrrhula pyrrhula*, le **Bruant jaune** *Emberiza citrinella* (figure 16) le **Gobe-mouche gris** *Muscicapa striata*, la **Linotte mélodieuse** *Carduelis cannabina*, etc. Le **Pouillot siffleur** *Phylloscopus sibilatrix* n'a été entendu qu'une seule fois à la Poudrerie d'Esquerdes et il pourrait s'agir d'un individu de passage.



Figure 15 : Bondrée apivore Pernis apivorus transportant une proie à Heuringhem, indice d'une nidification certaine de l'espèce.

Plusieurs espèces susceptibles d'être nicheuses attendues n'ont pas été observées. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées comme le dérangement lié à la fréquentation du site ou sa capacité d'accueil.

Certaines espèces d'intérêt patrimonial en Nord – Pas-de-Calais citées historiquement ont disparues. C'est le cas de l'Engoulevent d'Europe Caprimulgus europaeus, du Tarier des près Saxicola rubetra, de l'Alouette Iulu Lullula arborea ou la Pie-grièche grise Lanius excubito sur le

Plateau d'Helfaut (MASSEZ G., 1997). En outre, l'Hirondelle de rivage *Riparia riparia*, espèce régionale patrimoniale exploite certains affleurements sableux du site comme site de reproduction. Sur les coteaux de Wavrans – Elnes, six espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniaux ont été recensées depuis 1990 (GALLET B., HUBERT B., REVE M. et al., 2012).

Par ailleurs, le site est utilisé par de nombreuses espèces migratrices pour le gagnage et les haltes migratoires. Parmi elles, la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, la Sarcelle d'hiver *Anas crecca*, l'Alouette lulu *Lullula arborea*, etc.



Figure 16 : Bruant jaune Emberiza citrinella dans l'un de ces habitats de prédilection : les prairies calcicoles embroussaillées

A.2.5.5. Les Mammifères

A.2.5.5.1. Méthodologie

La plupart des espèces de mammifères concernées par la DHFF potentiellement présentes sur le site sont des chauves-souris (ou chiroptères). Par conséquent, une étude ciblée sur cet ordre a été entreprise sur le site. Les objectifs étaient :

- d'inventorier les espèces présentes sur le site, en particulier les espèces d'intérêt communautaire ;
- de localiser les colonies de reproduction et les gîtes potentiels d'hibernation;
- de situer les zones de chasse et les corridors de quelques individus.

En raison des bonnes capacités de mobilité des chauves-souris, le périmètre d'étude du site a été élargi à cinq kilomètres autour du site Natura 2000.

Pour répondre aux objectifs, plusieurs techniques d'étude ont été employées :

- une **synthèse bibliographique** a été effectuée. Elle concerne uniquement les données issues des inventaires hivernaux. Des données annuelles sont disponibles dès 1991en particulier sur les 3 sites majeurs du périmètre d'étude (grotte d'Acquin, carrière souterraine d'Elnes et la Coupole d'Helfaut). Ce type de comptage généralement non exhaustif permet de connaître l'évolution annuelle des populations et de dégager des tendances à moyen et long terme.
- une **prospection hivernale** à la recherche de chauves-souris en hibernation a été effectuée dans les gîtes potentiels accessibles (figure 17). L'identification des individus se fait à vue à l'occasion d'un seul passage pour limiter le dérangement lors de cette période critique.
- des **prospections au détecteur d'ultrasons** permettent de déceler la présence de chiroptères et de quantifier l'activité des chauves-souris sur un site à un instant donné. Cette méthode n'interfère pas avec l'activité des chauves-souris. Des enregistrements continus ont été réalisés en point fixe durant toute la nuit. Cette technique apporte des données complémentaires aux séances de captures en particulier sur le type d'utilisation du site. Certaines espèces ne peuvent toutefois être identifiées.
- des **sessions de capture** ont été réalisées à l'aide de filets japonais (figure 18). L'effort d'échantillonnage a été concentré principalement près des plans d'eau, des allées boisées et devant l'entrée de ruines. Cette technique permet de récolter des informations précises sur l'espèce (phénologie, biométrie) mais permet aussi d'équiper certains individus d'un émetteur radio dans le but de le suivre par radiopistage.
- le **suivi par radiopistage** consiste à localiser les individus équipés d'un émetteur radio afin de localiser les zones de chasse et les gîtes de reproduction avec colonie de mise bas.





Fig. 17 et 18 : Comptage hivernal (à gauche) et mise en place d'un filet de capture au dessus de l'Aa

A.2.5.5.2. Résultats

Les données bibliographiques ont permis d'identifier **15 espèces** de chauve-souris dans le périmètre d'étude dont 4 inscrites à l'annexe II de la DHFF et 3 autres d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale (tableau 18).

Tableau 18 : Chiroptères recensés dans le périmètre d'étude

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | DHFF | LRM | LRN | LRR | Rareté régionale |
|-----------------------------|---------------------------|---------|-----|-----|-----|---------------------|
| Grand murin | Myotis myotis | II;IV | LC | LC | V | AR |
| Grand rhinolophe | Rhinolophus ferrumequinum | II ; IV | LC | NT | D | AR |
| Murin à oreilles échancrées | Myotis emarginatus | II ; IV | LC | LC | V | PC |
| Murin des marais | Myotis dasycneme | II ; IV | NT | - | V | R |
| Murin d'Alcathoé | Myotis alcathoe | IV | DD | LC | I | R |
| Murin de Brandt* | Myotis brandtii | IV | LC | LC | D | RR |
| Noctule commune | Nyctalus noctula | IV | LC | NT | I | AR |
| Murin à moustaches | Myotis mystacinus | IV | LC | LC | ٧ | AC |
| Murin de Daubenton | Myotis daubentonii | IV | LC | LC | ٧ | С |
| Murin de Natterer | Myotis nattereri | IV | LC | LC | ٧ | AC |
| Oreillard gris | Plecotus austriacus | IV | LC | LC | ٧ | PC |
| Oreillard roux | Plecotus auritus | IV | LC | LC | ٧ | AC |
| Pipistrelle commune | Pipistrellus pipistrellus | IV | LC | LC | I | С |
| Pipistrelle de Nathusius | Pipistrellus nathusii | IV | LC | NT | I | AC |
| Sérotine commune | Eptesicus serotinus | IV | LC | LC | I | AC |

En gras : espèce patrimoniale ; en rouge : espèces de l'annexe II de la DHFF.

 ${\it DHFF: II = espèce inscrite \ \`a \ I'annexe \ II \ de \ Ia \ DHFF; IV = espèce \ inscrite \ \`a \ I'annexe \ IV \ de \ Ia \ DHFF}$

Liste rouge mondiale et nationale (UICN France, MNHN, SFEPM et ONCFS, 2009): DD : données insuffisantes ; LC : préoccupation mineure ; NT : presque menacé.

Liste rouge régionale (CMNF, 2009) : I : inconnu ; V : vulnérable ; D : en danger

Rareté régionale : RR : très are ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun.

Les données bibliographiques issues des inventaires hivernaux existent depuis 1984 de manière fragmentaire et annuellement depuis 1999 (graphique 7 et 8).

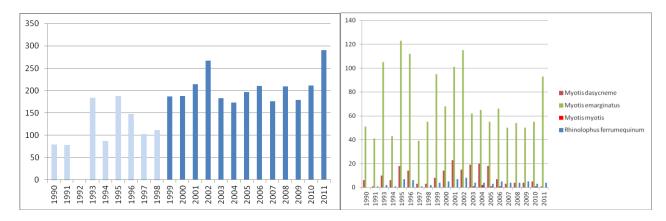
Sur l'ensemble des trois sites majeurs suivis annuellement depuis 1999 (La Coupole, carrière d'Elnes et grotte d'Acquin), on peut noter de légères variations inter-annuelles mais surtout une stabilité sur l'ensemble de la période. Ce constat contraste avec les tendances dégagées pour la grotte d'Acquin (tendance décroissante) et la Coupole d'Helfaut (tendance croissante). Les gîtes d'hibernation des chauves-souris fonctionnent en réseau. Il est tout à fait possible qu'un report des animaux s'opère entre ces deux sites voire même à une échelle plus large. Par ailleurs, le souterrain d'Hallines n'est suivi que depuis quelques années.

Les effectifs totaux hivernaux de la grotte d'Acquin peuvent être considérés comme stables entre 1991 – 2001. Cependant, une baisse importante des effectifs est observée durant la seconde décennie de suivi (moyenne 1991-2001 : 85 ind. ; moyenne 2003-2011 : 48 ind.).

A Elnes, les effectifs sont là aussi en diminution avec une différence de moyenne entre les périodes 1996-2001 et 2002-2011 de respectivement 38 et 28 individus.

Les effectifs hivernaux de la Coupole d'Helfaut sont suivis irrégulièrement de 1984 jusqu'en 1997 et ne permettent pas de dégager une tendance significative. En revanche, les suivis annuels depuis 1999 mettent en évidence une forte augmentation des effectifs avec 80 individus en moyenne recensés avant 2000 contre 170 en 2011.

^{*} espèce non identifiée avec certitude



Graphique 7 et 8 : Evolution des effectifs hivernaux totaux de 1999 à 2011 (les données fragmentaires antérieures sont données à titre indicatif en bleu clair) et évolution des effectifs hivernaux des espèces d'intérêt communautaire de 1900 à 2011 (à droite).

15 gîtes d'hibernation ont été répertoriés sur le périmètre d'étude (dont 11 en périmètre Natura 2000) (carte 20). Durant l'hiver 2011-2012, 174 chauves-souris ont été recensées pour 5 espèces. Le site majeur de la Coupole (et ses annexes) abrite à lui seul 137 individus dont 36 Murins à oreilles échancrées Myotis emarginatus. Le Murin à moustaches Myotis mystacinus est l'espèce la plus abondante (75 ind.) Ce recensement n'est pas exhaustif (de nombreuses espèces hibernent en profondeur dans les anfractuosités) et constitue donc un inventaire relatif.

Les prospections estivales 2012 ont permis malgré une météo défavorable d'acquérir de précieuses informations sur les chiroptères sur le site d'étude. Les résultats de ces prospections sont illustrés en carte 19.

6745 sons ont été obtenus grâce à 11 sessions d'enregistrement continues. L'analyse de ces sons ont permis d'identifier 10 des 11 espèces contactées sur le site.

Près de 200 individus ont été capturés, identifiés, mesurés puis relâchés lors de 8 séances nocturnes. Cette technique a permis d'identifier 8 des 11 espèces du site. Le phénomène de swarming (ouessaimage) a été mis en évidence à l'entrée de la Coupole d'Helfaut. Cet phénomène automnal permet la copulation des individus et un brassage génétique. Ce site recèle donc une importance pour la reproduction de certaines espèces dont le Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus malgré un accès aux chauves-souris qui peut être amélioré.

6 combles d'églises du secteur ont été visitées et 4 étaient occupés par des chauves-souris (Esquerdes, Hallines, Racquinghem et Roquetoire). Une colonie de mise bas d'Oreillard gris *Plecotus austriacus* a même été découverte dans l'église de Roquetoire (figure 20).

Tableau 19 : Biorythme estival <u>identifié</u> sur le site en fonction des espèces

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | chasse | estivage | swarming | Transit |
|-----------------------------|----------------------------|--------|----------|----------|---------|
| Grand rhinolophe | Rhinolophus ferrumequinum | Х | | | |
| Murin à moustaches | Myotis mystacinus | Х | | Х | Х |
| Murin à moustaches/brandt | Myotis mystacinus/brandtii | Х | | | |
| Murin à oreilles échancrées | Myotis emarginatus | | | Х | Х |
| Murin d'Alcathoé | Myotis alcathoe | Х | | Х | Х |
| Murin de Daubenton | Myotis daubentonii | Х | | Х | Х |
| Murin de Natterer | Myotis nattereri | Х | Х | Х | Х |
| Oreillard gris | Plecotus austriacus | Х | Х | | |
| Oreillard roux | Plecotus auritus | Х | Х | Х | Х |
| Pipistrelle commune | Pipistrellus pipistrellus | Х | Х | Х | Х |
| Pipistrelle de Nathusius | Pipistrellus nathusii | Х | | | |
| Sérotine commune | Eptesicus serotinus | Х | | | Х |

- le **Grand rhinolophe** *Rhinolophus ferrumequinum* est une espèce toujours observée en faible effectif en vallée de l'Aa mais de manière très régulière en hiver (Elnes, Helfaut, Hallines, Acquin). Quelques contacts estivaux ont été recueillis en 2012 à la Poudrerie d'Esquerdes et à proximité de la carrière d'Elnes. Il apprécie les paysages semi-ouverts et la présence de nombreux gîtes sur son domaine vital (figure 19).
- le **Murin à oreilles échancrées** Myotis emarginatus est le chiroptère d'intérêt communautaire le plus représenté sur le site (moyenne hivernale de 70 ind.). En hiver, il est présent dans les quatre grandes cavités souterraines du périmètre d'étude mais surtout à Helfaut (36 ind. en 2011). Il a été contacté aux Ecliquets à Elnes en période estivale. Néanmoins, aucune colonie de mise-bas n'a été localisée. D'autre part, l'entrée du souterrain de la Coupole d'Helfaut apparaît comme un site d'essaimage (ou de swarming) important pour l'espèce. Il affectionne les paysages semi-ouverts avec la présence de pâtures et de zones humides.
- le **Murin des marais** Myotis dasycneme figure parmi les espèces de chiroptères les plus rares de France. Depuis 2006, les effectifs hivernaux sont très faibles et pour la première fois en 2012, l'espèce n'est pas recensée en vallée de l'Aa. Par ailleurs, aucun contact n'a été enregistré en période estivale. Le site se trouve en limite d'aire de répartition. Pourtant, le fond de vallée de l'Aa est pressenti comme corridor entre sites de transition et sites d'hibernation (Helfaut, Elnes, Hallines, Acquin).
- les observations de **Grand murin** *Myotis myotis* sont occasionnelles et concernent très probablement des individus erratiques. Sur le secteur, il existe peu de données concernant cette espèce malgré sa bonne détectabilité. L'espèce y est donc très rare. La technique de chasse de cette espèce est assez particulière : le Grand murin chasse les gros invertébrés à l'écoute au sol et en forêt. Un sous-bois limité voire absent par endroit lui est donc indispensable. A ce titre, les hêtraies matures de la Montagne de Lumbres conviennent tout à fait au Grand murin.
- le **Murin d'Alcathoé** Myotis alcathoe est une espèce peu connue car décrite récemment. De plus, l'espèce est difficilement identifiable en hiver. En revanche, sa présence estivale est révélée par les enregistrements ultrasonores et par la capture d'individus. Les landes et boisements du site sont utilisés par l'espèce comme terrain de chasse. L'entrée de la Coupole d'Helfaut est l'un des rares sites de swarming connu de l'espèce en région et à l'heure actuelle, aucun gîte de reproduction n'est connu en région.

En ce qui concerne les autres ordres de mammifères, on peut noter l'absence fortement présumée du Muscardin Muscardinus avellanarius sur le site (BOULANGER A., 2011). L'absence de cette espèce de l'annexe IV de la DHFF semble davantage liée aux discontinuités forestières à proximité du site et notamment en vallée de l'Aa qu'à la potentialité d'accueil du site. Le Muscardin est présent en périphérie à Lumbres.





Figure 19 et 20 : Grand rhinolophe en état léthargique et Oreillard gris dans l'église de Roquetoire

A.2.4.6. Les Insectes

A.2.4.6.1. Méthodologie

L'objectif de l'inventaire entomologique est d'une part de rechercher le Damier de la succise Euphydryas aurinia, l'une des rares espèces de lépidoptères considérées d'intérêt communautaire et d'autre part, de synthétiser les connaissances sur l'entomofaune patrimoniale du site. Des prospections spécifiques ont donc été réalisées sur les zones les plus favorables à Euphydryas aurinia à savoir les coteaux calcaires de la vallée de l'Aa et les prairies humides du Marais de Lumbres. Un passage a été effectué entre le 24 et le 30 mai profitant de conditions météorologiques favorables. Les monts de Wavrans-sur-l'Aa et d'Elnes ont été prospectés par le CEN, les versants crayeux du Plateau d'Helfaut par Eden 62 et les autres entités propices par le PNR. Un second passage n'a pu être réalisé début juin à cause de conditions climatiques particulièrement médiocres en 2012. Les recherches se sont faites à vue et par capture au filet entre 11h et 16h, par un ciel dégagé, des températures supérieures à 20°C et un vent modéré. Durant les prospections pour le damier, les autres lépidoptères observés ont été notés.

En ce qui concerne les autres ordres d'insectes, une synthèse bibliographique a été effectuée ainsi que quelques prospections sur les secteurs sous-prospectés.

A.2.4.6.3. Résultats

Aucun Damier de la succise n'a été contacté lors des prospections 2012. La synthèse des données bibliographiques concernant l'entomofaune patrimoniale est présentée en tableau 20.

Tableau 20 : Entomofaune patrimoniale connue sur le site

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | Rareté (1) | LRN (2) | Dernière observation | Code carte Origine des données |
|----------------------------|--------------------------|---------------|------------|-------------------------|-----------------------------------|
| | Lépidoptère | es rhopalo | cères | | |
| Damier de la succise | Euphydryas aurinia | RR | LC | 2000 | |
| Point de Hongrie | Erynnis tages | AR | LC | 2012 | Base de données |
| Hespérie des sanguisorbes | Spialia sertorius | AR | LC | 2012 | CEN ; Base de données |
| Argus frêle | Cupido minimus | AR | LC | 2011 | GON; Prospections PNRCMO |
| Hespérie du chiendent | Thymelicus acteon | AR | LC | 2008 | FINKCINIO |
| Azuré porte-queue | Lampides boeticus | RR | LC | 2006 | |
| Soufré | Colias hyale | R | LC | 2006 | |
| | Lépidoptèr | es hétéroc | ères | | |
| Noctuelle lièvre | Acronicta leporina | AR | - | 2009 | |
| Noctuelle de la patience | Viminia rumicis | AR | ı | 2009 | |
| Phalène candide | Asthena albulata | R | 1 | 2005 | |
| Anachorète | Clostera anachoreta | AR | ı | 2005 | |
| Verdelet | Comibaena bajularia | AR | 1 | 2009 | |
| Bordure ensanglantée | Diacrisia sannio | RR | ı | 1999 | |
| Cintrée | Drepana curvatula | AR | 1 | 2009 | |
| Mélanthie du caille-lait | Epirrhoe galiata | AR | ı | 2009 | Base de données |
| Eupithécie du millefeuille | Eupithetia millefoliata | R | ı | 2005 | CEN ; Base de |
| Eupithécie de la valériane | Eupithetia valerianata | R | 1 | 2005 | données GON; |
| Noirâtre | Euxoa nigricans | RR | 1 | 2008 | Données |
| Petite queue fourchue | Furcula bifida | AR | 1 | 2009 | bibliographiques (D. |
| Noctuelle augure | Graphiphora augur | AR | 1 | 2008 | DEMERGES 1999 ; D. |
| Phalène printanière | Hemistola chrysoprasaria | R | 1 | 2009 | HAUBREUX 2003). |
| Clématite | Horisme vitalbata | AR | - | 2009 | |
| Toupet | Hypena rostralis | AR | 1 | 2009 | |
| Cidarie enfumée | Lamproteryx suffuma | R | - | 2008 | |
| Orthosie gracile | Orthosia gracilis | AR | - | 2004 | |
| Timide | Peridea anceps | AR | - | 2009 |] |
| Mignonne | Plemyria rubiginata | AR | - | 2009 |] |
| Noctuelle nébuleuse | Polia nebulosa | AR | - | 2009 |] |
| Sphinx de l'Epilobe | Proserpinus proserpina | RR | ı | 2007 | |

| | T . | 1 1 | | ı | | | | |
|-----------------------------|--------------------------|-------------|--------------|--------------|--|--|--|--|
| Capuchon | Ptilodon cucullina | AR | - | 2009 | | | | |
| Ecaille striée | Spiris striata | RR | - | 1999 | | | | |
| Dromadaire | Notodonta tritophus | AR | - | 2005 | | | | |
| Désignée | Xanthorhoe designata | AR | ı | 2008 | | | | |
| | Od | onates | | | | | | |
| Leucorrhine à gros thorax | Leucorrhinia pectoralis | - | EN | 2012 | Base de données GON ; | | | |
| Sympetrum jaune d'or | Sympetrum flaveolum | - | VU | 2006 | LPO (S. LARIVIERE) | | | |
| | Orth | optères | | | | | | |
| Conocéphale des roseaux | Conocephalus dorsalis | - | М | 2008 | Base de données CEN ; Base de données GON ; | | | |
| Decticelle des bruyères | Metrioptera brachyptera | - | М | 2008 | Données bibliographiques (D. | | | |
| Dectique verrucivore | Decticus verrucivorus | - | FM* | 2009 | MENET 1996 ; LE BIHAN- MOREL 1998 ; K. | | | |
| Sténobothre nain | Stenobothrus stigmaticus | - | FM* | 1999 | DESFRENNE 1999 ; KNOCKAERT, 2003) | | | |
| | Colé | optères | | | KNOCKALKI, 2005) | | | |
| Acrossus Iuridus | Cole | R | _ | 2010 | | | | |
| Agrilinus ater | | R | - | 2010 | | | | |
| | | | | | _ | | | |
| Amara equestris | | R | - | 2001 | | | | |
| Aphodius foetens | | R | - | 2010 | | | | |
| Apion rubens | | R | - | 2001 | | | | |
| Atomaria procerula | | AR – R | - | 2001 | | | | |
| Brachinus crepitans | | R | - | 2001 | | | | |
| Brachysomus echinatus | | RR | - | 2001 | | | | |
| Bradycellus verbasci | | RR ? | - | 2001 | | | | |
| Cartod. bifasciatus | | AR – R | - | 2001 | | | | |
| Enicmus histrio | | AR – R | - | 2001 | | | | |
| Gabrius piliger | | Ś | ı | 2001 | | | | |
| Glocianus pilosellus | R – RR | - | 2001 | | | | | |
| Gymnetron rostellum | RR | - | 2001 | | | | | |
| Gyroph. minima | | | - | 2001 | | | | |
| Hydrochus brevis | | | - | 2001 | | | | |
| Hypera pastinacae | | R | - | 2001 | | | | |
| Hypera plantaginis | | R | - | 2001 | | | | |
| Kalcapion semivittatum | | R | - | 2001 | D = 11 = 4 = 1 | | | |
| Leptura aurulenta | | ś | - | 2012 | Données bibliographiques | | | |
| Liparus coronatus | | R | - | 2001 | (MENET, 1996; SOLDAT | | | |
| Magdal, flavicornis | | AR – R | - | 2001 | 2000 ; MENET 2001 ; | | | |
| Meligethes brunnicornis | | R | - | 2001 | HUBERT, 2010); | | | |
| Miarus graminis | | R | - | 2001 | Prospections PNRCMO | | | |
| Micropeplus staphylinioides | | R | - | 2001 | | | | |
| Nanophyes globulus | | R – RR | - | 2001 | | | | |
| Notiophilus hypocrita | | R | - | 2001 | | | | |
| Notiophilus quadripunctatus | | RR | - | 2001 | | | | |
| Ophonus brevicollis | | | | | | | | |
| Ophonus rotundicollis | R R | - | 2001 2001 | | | | | |
| Orthochaetes setiger | RR | - | 2001 | = | | | | |
| Oxystoma ebeninum | | AR – R | _ | 2001 | \dashv | | | |
| · | Oxystoma scutellare | | | | = | | | |
| Paromalus parallelipipedus | | R – RR R | - | 2001 2001 | = | | | |
| Reichenbachia Juncorum | | AR - R | _ | 2001 | = | | | |
| Rhynchites auratus | R R | - | 2001 | \dashv | | | | |
| Squamapion origani | R | - | | \dashv | | | | |
| | | | - | 2001 2001 | \dashv | | | |
| Strophosoma nebulosum | | R | - | | \dashv | | | |
| Trachys aeneus | | R | - | 2001 | \dashv | | | |
| Tritoma bipustulata | | R | - | 2001 | = | | | |
| Volinus sticticus | | R | | 2010 | \dashv | | | |
| Xantholinus gallicus | | AR - R | - | 2001 | | | | |

En gras : espèce d'intérêt communautaire

- (1) Rareté régionale : AR : assez rare ; R : rare ; RR : très rare (d'après HAUBREUX D. [coord.])
- (2) Liste rouge nationale (LRN): DD: données insuffisantes; LC: préoccupation mineure; NT: presque menacé, VU: vulnérable; EN: en danger d'extinction;

Pour les orthoptères : M : menacé, à surveiller à l'échelle nationale ; FM* : fortement menacé à l'échelle de la région némorale (d'après DEFAUT B. et SARDET F. [coord.], 2004)

- Le Damier de la succise Euphydryas aurinia

L'inscription du Damier de la succise *Euphydryas aurinia* (figure 21) au FSD repose sur une unique donnée recueillie en 2000 par un particulier. Il s'agissait d'un individu frotté ayant probablement parcouru une distance de dispersion importante. L'espèce n'a plus été réobservée depuis à proximité du site. En 2000, un inventaire de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)

commandé par le PNR des Caps et Marais d'Opale révélait l'intérêt des coteaux de Wavrans - Elnes pour les lépidoptères. L'un des derniers bastions régionaux de l'espèce le plus proche se situe sur la cuesta boulonnaise et dont la mention la plus proche est à Nabringhen à 19 km (QUEVILLART R., 2011). Connaissant la tendance actuelle des populations régionales et sachant que l'espèce possède une capacité de dispersion d'un rayon d'un à deux kilomètres (MERLET F., HOUARD X. & DUPONT P., 2012), il semble très peu probable que l'espèce recolonise durablement le site à court et moyen terme (MAUBERT P. & DUTOIT T., 1995).



Figure 21: Le Damier de la succise Euphydryas aurinia (photo: D. HAUBREUX)

- Les autres Lépidoptères rhopalocères patrimoniaux

A l'instar des autres groupes faunistiques, la connaissance des lépidoptères est très inégale sur le site.

Sur la RNR du Plateau des landes, les connaissances en ce qui concerne l'entomofaune sont bonnes grâce à un suivi annuel effectué par les gardes (RINGOT C. et al., 2006) et grâce aux observateurs bénévoles. 35 papillons sont connus sur le Plateau des landes.

Sur la RNN, 37 lépidoptères ont été observées depuis 1997 (GALLET B., HUBERT B., REVE M. et al., 2012). Parmi les espèces patrimoniales, on peut citer l'**Hespérie des sanguisorbes** Spialia sertorius, le **Point de Hongrie** Erynnis tages, **l'Argus frêle** Cupido minimus, la **Grande tortue** Nymphalis polychloros et l'**Hespérie du chiendent** Thymelicus acteon.

Le cortège patrimonial typique des coteaux calcaires est également représenté sur les versants des ravins d'Hallines et de Pihem par l'Hespérie des sanguisorbes *Spialia sertorius*, le Point de Hongrie *Erynnis tages*, l'Argus frêle *Cupido minimus* et l'Hespérie du Chiendent *Thymelicus acteon*. Le tapis de Brachypode penné *Brachypodium pinnatum* que l'on retrouve sur ces coteaux est d'ailleurs particulièrement intéressant pour cette dernière.

L'Argus frêle Cupido minimus a également été observé sur le coteau de Setques. Ailleurs, les données sont fragmentaires.

- Les Lépidoptères hétérocères

Les seuls inventaires disponibles concernent les coteaux de Wavrans et leurs alentours. Depuis 1999, 125 espèces ont été identifiées (GALLET B., HUBERT B., REVE M. et al., 2012). Parmi elles, 26 peuvent être considérées comme patrimoniales. Aucun inventaire spécifique n'a encore été mené sur le Plateau des landes.

- Les Odonates

27 espèces de libellules ont été répertoriées sur le site dont 2 inscrites sur la liste rouge nationale: la **Leucorrhine à gros thorax** Leucorrhinia pectoralis et le **Sympétrum jaune d'or** *Sympetrum flaveolum*). Le site représente un fort intérêt odonatologique au niveau régional. En 2012, la Leucorrhine à gros thorax Leucorrhinia pectoralis a été observée sur le site à Blendecques (Obs. VANAPPELGHEM C.) et à Heuringhem (Obs. LARIVIERE S.), comme un peu partout en région. L'origine de l'incursion de cette espèce d'Europe de l'est semble être liée aux

fortes chaleurs enregistrées en Pologne, Biélorussie et en Russie combinée à de forts vents d'est (GOFFART P. & MOTTE G., 2012). La présence de cette espèce est donc aléatoire et ponctuelle. Cependant, la reproduction de l'espèce a pu être possible au printemps 2012 sur les plans d'eau oligotrophes acides moyennement végétalisés du Plateau d'Helfaut qui constituent son habitat de prédilection (BENSETTITI F. et GAUDILLAT V. [coord.], 2002). Il serait judicieux de porter une attention particulière à sa présence (et sur son éventuel caractère reproductif) lors des suivis odonatologiques des plans d'eau du Plateau d'Helfaut à partir de 2014 (stade larvaire de deux ans). Le caractère ponctuel sera retenu pour les enjeux de conservation concernant l'espèce. Le Sympétrum jaune d'or Sympetrum flaveolum, espèce également migratrice dont le statut d'indigénat est douteux ne sera pas retenu dans les enjeux de conservation. L'Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale n'a pas été observé sur le site.

- Les Orthoptères

Le Dectique verrucivore Decticus verrucivorus est une espèce inféodée au pâturage ovin. Du fait de la régression des pratiques agropastorales, cette espèce est aujourd'hui proche de l'extinction dans la région et fortement menacée d'extinction dans le domaine biogéographique némoral (SARDET & DEFAUT, 2004). La population de Wavrans-sur-l'Aa est de surcroit l'unique population régionale. Cette sauterelle affectionne les mosaïques fines d'habitats associant pelouses rases et végétations plus touffues (KNOCKAERT A., 2003).

D'autres espèces d'orthoptères patrimoniaux sont citées sur la RNN. C'est le cas du **Criquet du Brachypode** Stenobothrus lineatus et du **Sténobothre nain** Stenobothrus stigmaticus, espèces nettement thermophiles et menacées d'extinction en Nord – Pas-de-Calais. Tout comme le **Dectique verrucivore** Decticus verrucivorus, ce sont des espèces pour lesquelles, le maintien des mosaïques d'habitats grâce au pâturage ovin est indispensable. Le **Criquet verdelet** Omocestus viridulus, espèce proche de l'extinction dans la région et inféodé aux végétations hautes fraîches à humides a été observé pour la dernière fois en 1999. Il est à rechercher dans le marais de Lumbres.

En 2001, un inventaire des orthoptères sur les quatre anciennes réserves naturelles du Plateau d'Helfaut a mis en évidence une importante diversité d'espèces (25% des espèces présentes en région) dont le **Conocéphale des roseaux** Conocephalus dorsalis, la **Decticelle des bruyères** Metrioptera brachyptera et le **Sténobothre nain** Stenobothrus stigmaticus.

- Les Coléoptères

Plusieurs études entomologiques ciblées sur les coléoptères ont été réalisées sur le site. MENET D. (2001) a inventorié 415 espèces sur les landes de Blendecques et de Racquinghem. Trois études poussées sur les coteaux de Wavrans-sur-l'Aa et d'Elnes ont permis de recenser 187

espèces (MENET, 1996; SOLDATI, 2000; HUBERT, 2010). La richesse spécifique connue de coléoptères s'élève à 525 espèces. Ailleurs sur le site, la connaissance de cet ordre est lacunaire et mériterait d'être approfondie. En l'absence de listes régionales de rareté et de menaces basées sur des critères objectifs, les indices de rareté sont estimés grâce aux connaissances acquises par les auteurs. « A dires d'experts », 5 espèces du site sont très rares en région, 3 rares à très rares et 24 rares. Il s'agit de la première mention régionale pour cinq d'entre-elles à Wavrans et pour 8 sur le Plateau d'Helfaut.



Figure 22: Lepture couleur d'or Leptura aurulenta aux landes de Blendecques.

A.2.4.7. Autres groupes

A.2.4.7.1. Les mollusques

Aucune prospection concernant les mollusques n'a été réalisée dans le cadre du diagnostic écologique. Cependant, au moins deux des cinq espèces de mollusques de la DHFF sont connues sur le site (CUCHERAT X., 2012).

L'Escargot de Bourgogne (figure 23) est inscrit à l'annexe V de la DHFF réglementant ainsi ses prélèvements au travers d'un arrêté préfectoral. Cette espèce est localement abondante à Lumbres (en rive droite de l'Aa). L'espèce semble apprécier les versants calcaires frais et boisés de la Montagne de Lumbres et la mégaphorbiaie située au pied des coteaux.

Le **Vertigo de DesMoulins** Vertigo moulinsiana figure sur l'annexe II de la DHFF et est classé « vulnérable » sur la liste rouge nationale par l'UICN. Cette espèce est citée au niveau de la mégaphorbiaie du Marais de Lumbres, seul secteur où elle a été recherchée. La mégaphorbiaie constitue son habitat de prédilection et nécessite d'être gérée.

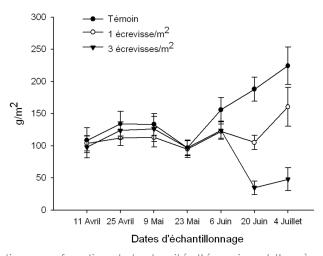
La Planorbe naine Anisus vorticulus est également inscrite à l'annexe II de la DHFF. Elle affectionne les milieux aquatiques alcalins des systèmes alluviaux riches en hydrophytes (TERRIER & al., 2006). L'étang de Poudrerie d'Esquerdes apparaît à се titre particulièrement intéressant et prospection SOUS une une vingtaine de nénuphars y a été effectuée en barque. Cet échantillonnage n'a pas permis de démontrer la présence de l'espèce sur le site.



Figure 23: L'Escargot de Bourgogne Helix pomatia abonde au pied de la Montagne de Lumbres

A.2.4.7.2. Les crustacés

Les inventaires piscicoles des plans d'eau du Plateau d'Helfaut ont révélé une forte abondance l'Ecrevisse américaine Orconectes limosus sur quelques plans d'eau. Cette espèce allochtone a un réel impact négatif (graphique 9) sur l'écosystème : bioturbation, minage des berges mais surtout la des macro-hydrophytes prédation de la faune aquatique (CHAMBERS et al., 1990; WARNER et GREEN, 1990; ELSER et al., 1994; NYSTROM et al., 1996; NYSTROM et STRAND, 1996; GUAN et WILES, 1998; WILSON et al., 2004; NYSTROM, 2005 in DUBOIS J-P. et al., 2006; Tour du Valat).



Graphique 9 : Evolution de la biomasse de plantes aquatiques en fonction de la densité d'écrevisses (d'après Lettre n°8 Tour du Valat)

A.2.6. PROPOSITION DE REACTUALISATION DU FSD

Tableau 21 a et b : Liste des espèces et habitats d'intérêt communautaire mise à jour proposée pour la réactualisation du FSD

| Habitats naturels d'intérêt communautaire | Code européen Natura 2000 |
|---|------------------------------|
| Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) | 3110 |
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletalia uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea | 3130 |
| Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. | 3140 |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 3150 |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion | 3260 |
| Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix | 4010 |
| Landes sèches européennes | 4030 |
| Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires | 5130 |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco- Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) | 6210* |
| Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * | 6230* |
| Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) | 6410 |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) | 6510 |
| Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard* | 8160* |
| Grottes non-exploitées par le tourisme | 8310 |
| Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à llex et parfois à Taxus (Quercion robori- petraeae ou llici-Fagenion) | 9120 |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 9130 |
| Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur | 9190 |
| Tourbières boisées* | 91D0* |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * | 91E0* |

^{*}Habitats prioritaires

| Espèces d'intérêt | Code européen | | |
|-----------------------------|---------------------------|-------------|--|
| Nom vernaculaire | Nom scientifique | Natura 2000 | |
| Damier de la succise | Euphydryas aurinia | 1065 | |
| Triton crêté | Triturus cristatus | 1166 | |
| Murin des marais | Myotis dasycneme | 1318 | |
| Murin à oreilles échancrées | Myotis emarginatus | 1321 | |
| Vertigo de Desmoulins | Vertigo moulinsiana | 1016 | |
| Leucorrhine à gros thorax | Leucorrhinia pectoralis | 1042 | |
| Lamproie de Planer | Lampetra planeri | 1096 | |
| Chabot commun | Cottus gobio | 1163 | |
| Grand rhinolophe | Rhinolophus ferrumequinum | 1304 | |
| Grand murin | Myotis myotis | 1324 | |

En vert : Habitats/espèces à ajouter au FSD En rouge : Habitats/espèces à supprimer au FSD

A.3. EVALUATION PATRIMONIALE

A.3.1. METHODOLOGIE D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

A.3.1.1. Les habitats naturels

Lors de la cartographie des habitats naturels la typicité des habitats d'intérêt communautaire a été systématiquement évaluée sur chaque parcelle. Cette typicité qui peut être interprétée également comme l'état de conservation de l'habitat à l'échelle de la parcelle, correspond à la typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal défini dans la littérature phytosociologique décrivant le syntaxon élémentaire.

Pour les habitats non forestiers la typicité a été définie à dire d'expert comme bonne, moyenne ou mauvaise selon la structure de la végétation et sa composition floristique. Pour certains habitats forestiers d'intérêt communautaire, la méthode précédente a été complétée par une évaluation de l'état de conservation selon la méthode préconisée par l'ONF et le MNHN (CARNINO, 2009). Dans ce cadre, des placettes circulaires de 20 mètres de rayon ont été étudiées. La localisation de ces placettes est présentée sur une carte figurant dans l'atlas cartographique associé au présent rapport. La taille réduite de certains boisements de l'aire d'étude n'a toutefois pas permis de suivre ce protocole pour évaluer leur état de conservation.

En complément de l'analyse de la typicité, les principaux facteurs de dégradation de chaque parcelle d'habitat d'intérêt communautaire ont été systématiquement relevés. Ces facteurs de dégradations sont par exemple : l'eutrophisation du milieu, la colonisation spontanée par la végétation ligneuse sur certains habitats ouverts, la destruction physique des herbiers aquatiques du fait de la navigation...

Pour chaque facteur de dégradation relevé, l'intensité de ce facteur de dégradation a été qualifiée. Trois niveaux d'intensité ont été distingués : faible, moyenne ou forte.

L'évaluation finale de l'état de conservation des habitats naturels s'appuie sur la méthodologie du Conservatoire botanique national de Bailleul. Celle-ci est présentée en tableau 22.

Tableau 22: Méthode du CBNBI pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels (2005)

| Etat de conservation | Critères d'évaluation |
|--------------------------------|--|
| Inconnue (I) | Pas de données |
| Favorable (F) | Bon état floristique et structural avec absence de pression effective |
| Défavorable inadéquate (DI) | Etat moyen du point de vue du cortège floristique (végétation appauvrie) en raison de menaces identifiées comme l'ourlification ou l'embroussaillement mais sans modification significative du niveau trophique des sols, ou végétation trop jeune, donc non saturée sur le plan floristique |
| Défavorable mauvais (DM) | Mauvais état en raison de la perte de fonctionnalité de l'habitat qui est menacé à court ou moyen terme |

A.3.1.2. Les espèces

L'évaluation de l'état de conservation des espèces s'appuie sur la méthodologie du Muséum national d'histoire naturelle (tableau 23) à partir de différents critères :

- l'aire de répartition naturelle
- l'état de la population
- l'état de son habitat
- les perspectives futures d'évolution qui lui sont associées (incluant les facteurs de dégradation et leur pression)

Tableau 23 : Principe d'évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire d'après le guide méthodologique du SPN (BENSETTITI [coord.], 2006).

| Niveau d'évaluation | Favorable (F) | Défavorable inadéquate (DI) | Défavorable mauvais (DM) | Inconnu (I) |
|--|--|-----------------------------------|---|--|
| Aire de répartition | Stable (perte et extension en équilibre) ou augmentation ET supérieure à l'aire de répartition de référence favorable | Toute autre combinaison | Diminution considérable: équivalente à une perte de plus de 1% par an pendant la période considéré OU plus de 10% en dessous de l'aire de répartition de référence favorable | Données fiables insuffisantes ou inexistantes |
| Population | Effectif de population(s) supérieure à la valeur de population de référence favorable ET (s'il existe des données disponibles) taux de reproduction et de mortalité et structure d'âge assurant le maintien de la population | Toute autre combinaison | Large diminution de la taille de la population, équivalente à une perte de plus de 1% par an pendant la période considérée (un autre seuil peut-être proposé) ET effectif de population (s) inférieur à la valeur de population de référence OU plus de 25% en dessous de la valeur de la population de référence favorable OU taux de reproduction et de mortalité et structure d'âge n'assurant pas le maintien de la population | Données fiables insuffisantes ou inexistantes |
| Habitat d'espèce | L'habitat est suffisamment étendu (et stable ou en augmentation) ET la qualité de l'habitat permet la survie à long terme de l'espèce | Toute autre combinaison | L'habitat est nettement trop peu étendu pour assurer la survie à long terme de l'espèce OU la qualité de l'habitat est trop mauvaise pour permettre la survie à long terme de l'espèce | Données fiables insuffisantes ou inexistantes |
| Perspectives futures | L'espèce n'est pas sous l'influence significative de pressions ou de menaces. Sa survie à long terme est assurée | Toute autre combinaison | L'espèce est sous l'influence de graves pressions ou menaces. Mauvaises perspectives pour son futur : viabilité à long terme en danger | Données fiables insuffisantes ou inexistantes |
| Notation de l'état de conservation | Tous «F» ou 3 «F» et 1 «I» | Au moins 1 « DI » aucun « DM » | Au moins 1 « DM » | Au moins 2 « I » combinés avec « F » ou tous « I » |

A.3.2. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

A.3.2.1. Les habitats naturels

L'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire est présenté en tableau 24 et cartographié carte 14.

A.3.2.2. Les espèces

L'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire sur le site est présenté en tableau 25.

Tableau 24 : Etat de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

| | | Surface couverte par habitat et par état de conservation | | | | | | | Etat de | |
|---|-----------------|--|-------|---------------------------|--------|---------------------|--------|----------------------------|---|--|
| Nom vernaculaire Nom scientifique | Code habitat | Edvorable | | Défavorable inadéquate | | Défavorable mauvais | | Surface totale en ha | Etat de conservation global à l'échelle du site | conservation à l'échelle biogéographique |
| | | en ha | en % | en ha | en % | en ha | en % | enna | a reclielle au sile | atlantique |
| Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) | 3110 | 0,5518 | 81,94 | 0,0412 | 6,12 | 0,0804 | 11,94 | 0,6734 | DI | DM |
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto- Nanojuncetea | 3130 | 0,3268 | 62,71 | 0,0917 | 17,60 | 0,1026 | 19,69 | 0,5211 | DI | DM |
| Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> | 3140 | - | - | - | - | 0,001 | 100,00 | 0,001 | DM | DM |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 3150 | - | - | 0,1396 | 87,52 | 0,0199 | 12,48 | 0,1595 | DI | DM |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho- Batrachion | 3260 | 0,5949 | 48,08 | 0,6424 | 51,92 | - | - | 1,2373 | DI | DI |
| Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix | 4010 | 0,1382 | 53,63 | 0,1195 | 46,37 | - | 1 | 0,2577 | DI | DM |
| Landes sèches européennes | 4030 | 1,3355 | 39,57 | 2,0305 | 60,17 | 0,0087 | 0,26 | 3,3747 | DI | DM |
| Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires | 5130 | 2,5078 | 82,71 | 0,5242 | 17,29 | - | - | 3,032 | F | DI |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) | 6210 | 7,2273 | 14,31 | 23,9292 | 47,37 | 19,3636 | 38,33 | 50,5201 | DI | DM |
| | pelouses | | | | | | | | | |
| | ourlets | | | | | | | | | |
| | fourrés | | | | | | | | | |
| Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * | 6230 | 0,6652 | 23,63 | 2,0824 | 73,97 | 0,0675 | 2,40 | 2,8151 | DI | DM |
| Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo- limoneux (Molinion caeruleae) | 6410 | 1,2868 | 44,79 | 0,7983 | 27,79 | 0,788 | 27,43 | 2,8731 | DI | DM |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | 3,3205 | 28,50 | 6,7385 | 57,83 | 1,5936 | 13,68 | 11,6526 | DI | DM |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) | 6510 | - | - | 0,8266 | 100,00 | - | - | 0,8266 | DI | DM |
| Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard* | 8160 | 0,0147 | 4,15 | 0,2629 | 74,24 | 0,0765 | 21,60 | 0,3541 | DM | DM |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 9130 | 11,933 | 24,05 | 23,9817 | 48,34 | 13,7002 | 27,61 | 49,6149 | DI | DI |

| Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur | 9190 | - | - | 24,1494 | 95,41 | 1,1611 | 4,59 | 25,3105 | DI | DI |
|--|------|--------|------|---------|-------|--------|--------|---------|----|----|
| Tourbières boisées* | 91DO | - | - | - | - | 0,061 | 100,00 | 0,061 | DM | DM |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* | 91EO | 0,1275 | 6,29 | 1,8993 | 93,71 | - | - | 2,0268 | DI | DM |

| Nom vernaculaire | Code | | | | | Etat de o | Origine des | |
|--|--------|--|---|--|--|-----------------------------|---|----------------------|
| Nom scientifique | espèce | Répartition sur le site | Population sur le site | Habitats de l'espèce | Perspectives d'évolution | à l'issu de l'inventaire | à l'échelle biogéographique | données |
| Vertigo de DesMoulins Vertigo moulinsiana | 1016 | Sur le site, la présence de l'espèce n'est connue que sur la partie nord du Marais de Lumbres (zone non-pâturée). Il s'agit de la seule zone inventoriée du site et la présence d'autres populations est probable en fond de vallée (les végétations rivulaires peuvent constituer des éléments de corridor pour l'espèce) Ce milieu est relativement stable et d'une surface suffisante pour le maintien de cette population (env. 5 ha). | Aucun élément quantitatif n'est disponible pour estimer la population du site. | La mégaphorbiaie du Marais de Lumbres propice à l'espèce représente un peu moins de 5 ha. | La régression de son habitat et la dégradation de sa qualité constituent les principaux facteurs de dégradation potentiels. L'abattage de la peupleraie à Lumbres et la possibilité de place d'un entretien de la mégaphorbiaie pourrait être favorable à l'espèce. | Favorable | Défavorable mauvais | CUCHERAT X., 2012 |
| Chabot commun Cottus gobio (=Chabot fluviatile Cottus perifretum) | 1163 | L'espèce est abondante sur l'Aa et sur la Becque-aval jusqu'à la limite communale Lumbres/Setques. | L'espèce est fréquente sur les deux principaux cours d'eau du site. Toutes les cohortes (0+,1+ et> 3 ans) ont été identifiées. Le protocole utilisé n'est pas exhaustif et ne permet pas une analyse statistique des classes d'âge. | L'espèce occupe les fonds à substrat grossier des eaux vives. Sur le site, l'habitat de l'espèce est suffisamment étendu pour le maintien de la population existante. Son habitat est de bonne qualité. | L'envasement de la Becque et le colmatage des fonds de l'Aa par les rejets ponctuels de pâte à papier et l'altération de la qualité de l'eau sont les principaux facteurs de dégradation. La mise à niveau de la station d'épuration de Lumbres et de la station de retraitement de la SICAL dans les années à venir offre de bonnes perspectives pour l'amélioration de la qualité du milieu | Favorable | Favorable | Biotope, FDAAPPMA |
| Lamproie de Planer Lampetra planeri | 1096 | L'espèce a été contactée sur l'Aa en 2008 et 2011 mais pas en 2012 (protocole d'inventaire différent). Il est donc difficile de mettre en évidence l'occurrence de l'espèce à l'échelle du site même si les zones favorables sont bien représentées. | L'espèce a été contactée sur l'Aa en 2008 et 2011 mais pas en 2012. Le protocole d'inventaire en 2012 était différent et plus léger. Il est donc difficile de mettre en évidence la taille et la dynamique des populations à l'échelle du site. | L'espèce affectionne les radiers et les banquettes vaseuses des petits cours d'eau pour réaliser son cycle de vie. Son habitat est stable sur l'Aa. La Becque est probablement soumis à des pollutions organiques chroniques mais elle est peu sensible à l'eutrophisation. | Une dégradation de la qualité de l'eau et du substrat est le principal facteur de dégradation. L'extension de la station d'épuration de Lumbres, la mise à niveau de la station de retraitement de la SICAL dans les années à venir et la réalisation de travaux de restauration de la Becque (curage, clôturage et détournement du cours d'eau) offrent de bonnes perspectives d'amélioration de la qualité de ces cours d'eau. | Inconnu | Inconnu | Biotope, FDAAPPMA |
| Triton crêté Triturus cristatus | 1166 | La répartition de l'espèce sur le Plateau d'Helfaut est stable. En revanche, l'espèce n'a pas été retrouvée à la Poudrerie d'Esquerdes en 2012. S'agissait-il réellement d'une population ou d'un individu erratique ? | Aucune donnée quantitative exploitable n'existe sur le site. De plus, les effectifs de population de l'espèce peuvent être très variables d'une année à l'autre. | Le réseau de mare est relativement dense et stable sur le Plateau d'Helfaut. La qualité de l'habitat est suffisante au maintien de l'espèce mais peut être améliorée. | L'habitat de l'espèce et en particulier le réseau de mares bénéficie du régime de protection au titre des ENS et Des perspectives d'évolution stables sont donc pressenties. | Défavorable inadéquate | Défavorable inadéquate | Biotope |
| Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum | 1304 | L'espèce est observée chaque année en hibernation en périphérie du site mais en faibles effectifs. En période estivale, un seul contact a été noté sur le périmètre à Esquerdes. La discrétion de l'espèce n'a pas permis de déterminer sa fréquentation sur le site. | L'espèce est régulièrement observée mais en très faibles effectifs (en moyenne 4 ind./an). Malgré un effort d'échantillonnage conséquent, peu d'observations ont pu être réalisées. Ceci suggère une population marginale sur le site. | Les cavités d'hibernation de l'espèce sont protégées. Peu d'éléments sont disponibles sur la qualité et la superficie des terrains de chasse. | La dégradation de ses habitats estivaux est l'un des principaux facteurs de dégradation potentiels. Les perspectives de maintien de ses habitats sont bonnes : sites protégés, pas de conversion possible des prairies humides, gestion forestière extensive, etc.). Les gîtes d'hibernation de l'espèce sont aménagés et protégés durablement. L'espèce est en croissance au niveau régional. | Défavorable mauvais | Défavorable inadéquate (Région : Mauvais) | CMNF |
| Murin des marais Myotis dasycneme | 1318 | L'espèce est observée en très faibles effectifs sur certains gîtes d'hibernation. Depuis plusieurs années, l'espèce n'est plus observée à proximité du site. Sa présence estivale n'a pas été mise en évidence. | L'espèce est en limite d'aire de répartition. Les effectifs des populations hivernantes sont donc très faibles. Depuis 2006, les effectifs sont en chute et l'espèce n'a pas été observée en 2012 et en 2013. | Les cavités d'hibernation de l'espèce sont protégées. L'espèce chasse au dessus des zones humides et de grandes étendues d'eau libre. Sur le site, son habitat n'est pas menacé à long terme. | Cette espèce est en limite d'aire de répartition sud- ouest. Elle est en déclin au niveau régional. Les causes de ce déclin ne sont pas connues (changement climatique ?). Etant donné le contexte régional, son maintien à long terme à proximité du site est compromis. | Défavorable mauvais | Défavorable mauvais (Région : Mauvais) | CMNF |
| Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus | 1321 | En période estivale, un seul contact a été noté sur le périmètre à Elnes. Sa répartition hivernale est stable. L'évolution de son aire de répartition estivale n'est pas connue. | Les suivis des gîtes d'hibernation mettent en évidence une population relativement importante au niveau régional et une stabilité des effectifs (moy.: 71 ind./an) depuis 10 ans voire une légère augmentation ces dernières années. L'effectif de la population estivale est inconnu. | Les cavités d'hibemation de l'espèce sont protégées. Peu d'éléments sont disponibles sur la qualité des terrains de chasse. Toutefois, la gestion sylvicole relativement extensive sur le site apparaît plutôt favorable à l'espèce (régime en taillis sous-futaie de feuillus diversifiés). | La dégradation de ses habitats estivaux est l'un des principaux facteurs de dégradation potentiels. Les perspectives de maintien de ses habitats sont bonnes : sites protégés, pas de conversion possible des prairies humides, gestion forestière extensive, etc.). Les gîtes d'hibernation de l'espèce sont aménagés et protégés durablement. L'espèce est en croissance au niveau régional et les effectifs locaux sont stables. | Favorable | Favorable (Région : Inconnu) | CMNF |
| Grand murin Myotis myotis | 1324 | La répartition de l'espèce en vallée de l'Aa n'est pas bien connue. Elle semble être occasionnelle et concerner des individus erratiques. | L'espèce est observée irrégulièrement en faibles effectifs en hibernation. La population locale est instable et la population régionale est en situation précaire. | Les cavités d'hibernation de l'espèce sont protégées. Peu d'éléments sont disponibles sur la superficie des terrains de chasse. Toutefois, les habitats semi-ouverts (prairies, landes, clairières, etc.) et la futaie (14,6%) sont bien représentés sur le site. | L'espèce est représentée sur le site par quelques individus en hibernation. La dégradation de ses habitats estivaux est l'un des principaux facteurs de dégradation potentiels. Les perspectives de maintien de ses habitats sont bonnes : sites protégés, pas de conversion possible des prairies humides, gestion forestière extensive, etc.). Les gîtes d'hibernation de l'espèce sont aménagés et protégés durablement. Les effectifs régionaux sont faibles et en diminution. | Défavorable mauvais | Inconnu (Région : Mauvais) | CMNF |

Tableau 26 : Synthèse du patrimoine naturel remarquable inventorié sur le site

| Elément patrimonial | Nombre d'éléments remarquables |
|---------------------|--|
| | 18 habitats naturels inscrits à l'annexe I de la DHFF dont 5 prioritaires |
| Habitats naturels | 59 unités de végétation patrimoniales dont : 11 habitats en danger critique d'extinction 7 habitats menacés d'extinction 7 habitats vulnérables 9 habitats exceptionnels 17 habitats très rares |
| | 11 habitats rares |
| Flore | 775 espèces dont 170 espèces patrimoniales au niveau régional : 10 espèces en danger critique d'extinction 20 espèces en danger d'extinction 47 espèces vulnérables |
| | 19 espèces exceptionnelles 46 espèces très rares 58 espèces rares |
| | 13 espèces dont 4 espèces patrimoniales : |
| Poissons | 2 espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF 1 espèce en danger critique d'extinction en France et dans le monde et 1 espèce vulnérable en France 3 espèces protégées |
| | 9 espèces dont 2 espèces patrimoniales : |
| Amphibiens | 1 espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF 1 espèce inscrite à l'annexe IV de la DHFF (2 espèces non retrouvées) |
| Reptiles | 2 espèces recensées et 2 espèces patrimoniales potentielles |
| Oiseaux | 54 espèces nicheuses recensées dont 9 espèces patrimoniales : 2 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » 4 espèces vulnérables en France 3 espèces presque menacées en France |
| Mammifères | 15 espèces connues dont 3 espèces patrimoniales : 4 espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF 11 espèces inscrites à l'annexe IV de la DHFF 1 espèce presque menacée dans le monde 2 espèces presque menacées en France 8 espèces vulnérables en Nord – Pas-de-Calais 2 espèces rares et 3 assez rares en Nord – Pas-de-Calais |
| Insectes | Environ 755 espèces connues dont XX espèces patrimoniales dont : 2 espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF dont 1 disparue 2 espèces « menacée d'extinction » en France 2 espèces « fortement menacée d'extinction » dans le domaine némoral 1 espèce en danger d'extinction à l'échelle nationale 1 espèce vulnérable à l'échelle nationale 1 espèce exceptionnelle à l'échelle régionale 9 espèces très rares à l'échelle régionale 39 espèces rares à l'échelle régionale |
| Mollusques | 1 espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF 1 espèce réglementée, inscrite à l'annexe V de la DHFF |

A.4. EVOLUTION DES MILIEUX NATURELS

A.4.1. LES COTEAUX CALCAIRES DE LA MOYENNE VALLEE DE L'AA

Les coteaux calcaires sont utilisés depuis des siècles pour la pratique de l'agropastoralisme. Du fait de leur forte déclivité et de leur pauvreté en humus, ces terrains sont peu propices aux pratiques culturales et sylvicoles. Le pâturage par le bétail principalement ovin et la présence du Lapin de Garenne Oryctolagus cuniculus ont permis « d'entretenir » ces coteaux et de contenir la dynamique végétale. La pratique régulière de l'écobuage permettait là aussi de limiter le développement des ligneux au profit de la végétation herbacée.

L'occupation allemande durant la seconde guerre mondiale a façonné les coteaux de la moyenne vallée de l'Aa. Grâce à leur position stratégique (voie ferrée et orientation), ces coteaux furent percés de plusieurs tunnels. Ceux-ci avaient pour rôle le stockage de munitions en particulier des fusées V1. Trois tunnels de dimensions ferroviaires auraient été creusés dans la Montagne de Lumbres, un autre sur le coteau de Setques et un dernier sur la commune de Wavrans. Peu de connaissances existent sur ces ouvrages car ils furent interdits d'accès et détruits à la fin de la guerre (sauf pour Wavrans). Le souterrain d'Hallines fut creusé en 1944 et devait être un complexe de bureaux pour l'état major allemand. Quelques blockhaus et autres vestiges de la querre sont encore présents sur le site et à proximité (Wavrans-sur-l'Aa, Lumbres, etc.).

Durant cette même période, des bombardements alliés ont eu lieu sur les Monts de Wavrans – Elnes alors que les installations d'Helfaut étaient visés (Comm. Pers. HEUMEZ J.). Cette erreur de largage a eu un effet bénéfique sur la végétation en restaurant temporairement des stades pionniers de la dynamique végétale particulièrement riches en espèces floristiques. Ils ont cependant permis par la suite le développement des broussailles grâce à l'accumulation de matière organique et à un microclimat plus favorable aux épineux dans les cratères (GEHU & al., 1982).

Peu d'informations sont disponibles en ce qui concerne la carrière des Ecliquets à Elnes. Toutefois, à titre de comparaison, l'exploitation de la craie pour la construction de bâtiments communaux ou pour l'amendement des cultures a débuté vers le VIIe siècle à Acquin. (GALLET B., HUBERT B., REVE M. et al., 2012). La carrière fut aménagée en 1997 pour les chiroptères.

A partir de la seconde moitié du XXe siècle, l'élevage ovin extensif, peu rentable, a fortement régressé entrainant la disparition du pacage et une déprise généralisée sur les coteaux crayeux. L'embroussaillement naturel et la plantation d'arbres sur une partie des coteaux ont engendré la fermeture des milieux depuis quelques dizaines d'années (figure 26). Une partie de la Montagne de Lumbres est quant à elle historiquement boisée (figure 24) depuis au moins 1750. Des Pins noirs d'Autriche Pinus nigra ont été plantés sur les hauteurs du Mont Carrière à Wavrans en 1952 par les Eaux et Forêts (Comm. pers. HEUMEZ J.). Les coteaux de Setques et d'Hallines ont été quant à eux boisés plus récemment dans les années soixante-dix par les chasseurs et propriétaires privés.

Plus récemment, les Monts de Wavranssur-l'Aa et d'Elnes ont bénéficié dès 1990 d'actions de restauration dυ pâturage grâce à l'initiative du PNR et de commune Wavrans. Le pâturage fut restauré à Elnes en 1998. Le CEN a hérité de la gestion communaux en 2005.

Figure 24 : Carte de Cassini du secteur - XVIIIe siècle (source : Géoportail)



A.4.2. LES LANDES ET BOIS DU PLATEAU D'HELFAUT ET DU COMMUNAL D'ECQUES

La lande atlantique existe sur le Plateau d'Helfaut probablement depuis plus de 2000 ans. A l'époque gallo-romaine, l'influence de la mer au pied du plateau permettait de maintenir la présence naturelle de la lande notamment grâce aux embruns et à la douceur du climat (HOSTE M. et MAILLET G., 1994). La lande constituait le stade de végétation climacique. Après le retrait de la mer, c'est l'introduction du Lapin de garenne Oryctolagus cuniculus et les pratiques humaines largement présentes qui ont permis de maintenir cet habitat ouvert jusqu'aux années 1950. A cette date, il y avait encore trois bergers à la tête d'une centaine de moutons sur le pré communal d'Ecques (Comm. pers. DELOHEN L.). Ce milieu peu fertile et riche en silex n'est pas propice aux pratiques culturales et sylvicoles. Les villageois s'y fournissaient également en bois de chauffage en exploitant les « dornes » (fourrés d'ajonc et de genêt) (Comm. pers. IDZIK B.). L'ouverture du milieu était ainsi maintenue par un débroussaillage récurrent avec une exportation de la matière organique. L'écobuage était également régulièrement pratiqué lorsque les dornes devenaient trop importants. L'apiculture était pratique courante à une époque où le sucre n'existait pas et où une ruche valait une vache. On peut donc supposer que la lande était historiquement exploitée pour ses propriétés mellifères remarquables (HOSTE M. et MAILLET G., 1994).

D'autres indices témoignent du paysage découvert du Plateau d'Helfaut dont la présence de moulins à vent et son importance militaire stratégique.

Depuis 150 ans environ, les pratiques traditionnelles qui permettaient d'entretenir la lande ont progressivement disparues. A partir des années 1930 et surtout après la seconde guerre mondiale, l'élevage extensif a fortement décliné car peu rentable face aux pratiques intensives. N'étant plus entretenu, les dornes se sont rapidement développés puis boisés spontanément ou par plantation (figure 25). L'apparition de la myxomatose en France en 1952, a quasiment fait disparaître les lapins sur le plateau, sur lequel ils pullulaient autrefois d'après de nombreux témoignages. Leur régression a donc contribué à la fermeture des landes.

A partir des années 1950, ces terrains ont perdu leur vocation historique et leur intérêt. Les préoccupations environnementales n'étant pas encore nées, les terrains communaux sont devenus bien souvent des zones de dépôts ou de décharges publiques (remblai, déchets, etc.).

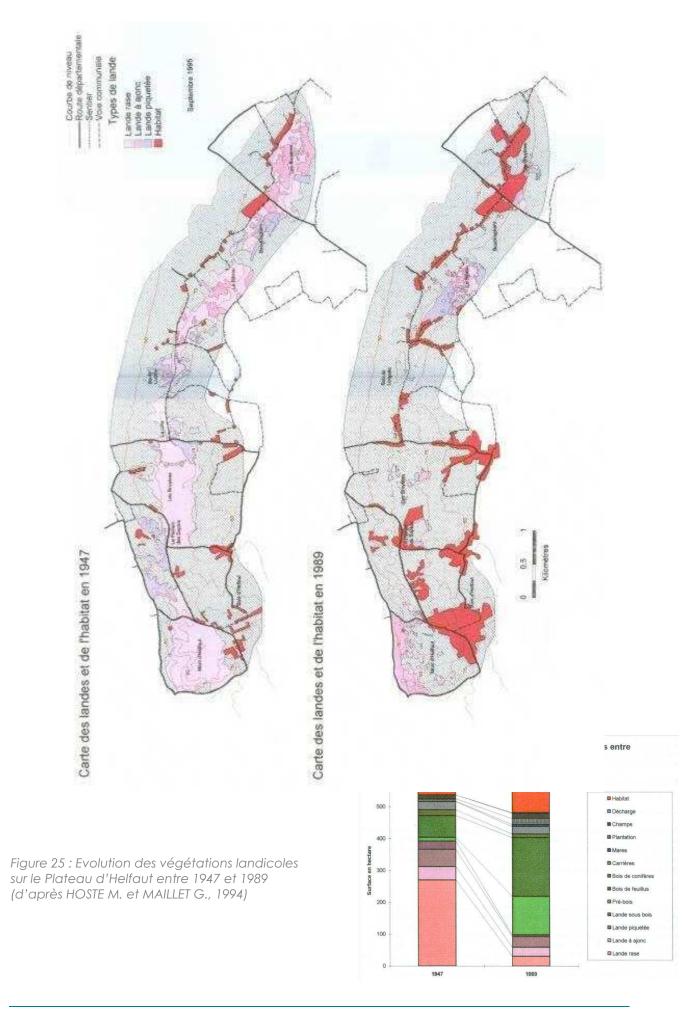
Le Plateau d'Helfaut a été exploité depuis plusieurs siècles pour son sous-sol riche et diversifié. De nombreuses carrières ont ainsi été exploitées dès le XVIIIe siècle en particulier pour les silex, la craie et les sables (RINGOT C. et al., 2006). Cette exploitation a ainsi modifié par endroit la géologie et l'hydrologie naturelle. Certaines carrières notamment la carrière de Prudhomme ont une influence bénéfique sur la mosaïque de milieux et ainsi sur la diversité des espèces. A l'inverse, d'autres carrières ont été remblayées avec de la terre arable, des boues d'épandage ou des remblais divers banalisant ainsi les affleurements du tertiaire si originaux en région. L'exploitation industrielle des silex à partir des années 1960 a également eu un impact négatif : la forte densité des silex limitait le développement des racines des arbres contribuant ainsi à maintenir les landes. La récolte des silex a donc favorisé indirectement le boisement spontané. De plus, cette exploitation a engendré un remodelage du substrat et un assèchement du Plateau.

La construction de la Coupole d'Helfaut par les Allemands lors de la seconde guerre mondiale a eu des conséquences indirectes : outre la fréquentation des tunnels par les chauves-souris, les bombardements intensifs des alliés ont créés d'innombrables trous de bombes à proximité du site. Grâce à la nature argileuse du sol, ces centaines de cratères se sont plus ou moins remplis d'eau pluviale formant ainsi un réseau dense de mares propice aux amphibiens.

A partir des années 1970, la pression d'urbanisation liée principalement à l'essor industriel du bassin audomarois et de la vallée de l'Aa a induit la construction de nombreuses habitations résidentielles et voies de communication (lotissements, D77, etc.) qui sont venues grignoter l'intégrité des milieux naturels et perturber le fonctionnement écologique.

Les terrains communaux ont également fait l'objet d'autres usages plus restreints (ball-trap, courses, etc.).

Depuis 1999, Eden 62 intervient sur la gestion et l'animation des communaux du plateau afin d'y restaurer les landes en particulier grâce à leur remise en pâturage.



A.4.3. LE SYSTEME ALLUVIAL DE LA MOYENNE VALLEE DE L'AA

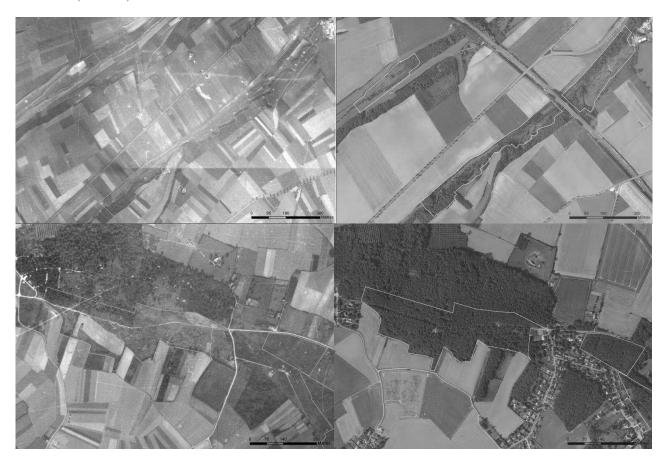
L'industrie papetière s'est développée dans la moyenne vallée de l'Aa depuis le XVe siècle profitant de la force motrice du fleuve (Maison du papier d'Esquerdes). Aujourd'hui cette industrie est toujours présente à Elnes (recyclage du papier), à Wizernes (papier couché) et à Blendecques (emballages) et qui représente cet héritage de l'industrie du papier.

Par ailleurs, la Régie Royale des Poudres et Salpêtres ou Poudrerie d'Esquerdes fut créée au XVIIe siècle, sous Louis XIV pour le broyage du salpêtre et du charbon de bois d'Aulne glutineux Alnus glutinosa. De nombreux bâtiments furent construits (environ 130). Certains, notamment les bâtiments de stockage de la poudre furent bâtis dans le fond du lit majeur de l'Aa afin d'inonder rapidement le site en cas d'incendie grâce au Vannage de Fersinghem. L'arrêt de ce site industriel important a eu lieu en 1972 (MUTEZ D., 1995). L'exploitation de la poudrerie a laissé derrière elle une importante pollution du sol en nitrate (composant des explosifs), en témoigne l'abondance des espèces nitrophiles. Les bâtiments abandonnés depuis une quarantaine d'années ont, pour la plupart été rasés.

Le Marais de Lumbres - Setques est situé dans le lit majeur de l'Aa. Il bénéficie donc d'une hydromorphie importante propice à la pratique du pâturage et qui l'a préservé de l'artificialisation. Depuis le XIXe siècle et jusqu'à la seconde guerre mondiale, un syndicat de gestion des eaux du marais communal de Lumbres – Setques existait. Aujourd'hui, l'ancien batardeau et les fossés de drainage partiellement comblés en sont les seuls vestiges. Historiquement, le marais communal était nettement moins humide qu'à l'heure actuelle. La dégradation du système de drainage et notamment de la Becque semble en être à l'origine.

L'arrêt du pâturage sur la parcelle la plus au nord du marais a spontanément évolué en mégaphorbiaie et représente aujourd'hui un fort intérêt écologique. Plusieurs, dépressions sont visibles dans le marais. Elles résultent d'un bombardement de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, ces dépressions forment un réseau de mares plus ou moins atterries propices aux amphibiens.

Figure 26 : Vues aériennes du Ravin de Pihem (en haut) et du Rietz d'Heuringhem (en bas) en 1947 (à gauche) et en 2009 (à droite).



A.5. ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Le diagnostic socio-économique permet de dénombrer les activités humaines sur le site, d'évaluer leurs effets sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen et d'orienter les mesures de gestion et les engagements de la charte Natura 2000 en conséquence.

A.5.1. L'ACTIVITE AGRICOLE

A.5.1.1. Contexte et description

Les surfaces agricoles représentent 68% du territoire du Nord – Pas-de-Calais (70% dans le Pas-de-Calais). Il s'agit principalement de grandes cultures de production céréalière, de pommes de terre, de betteraves et de légumes et plus localement de lait.

L'agriculture continue sa mutation. Depuis 1988, 40% des exploitations ont disparu alors que dans le même temps, la superficie moyenne des exploitations est passée de 28 à 76 ha (DRAAF, 2008).

Plus localement, la cuvette audomaroise est connue pour ses cultures maraîchères. Les grandes polycultures dominent sur les hauteurs. A cause des caractéristiques typologiques et géologiques, les pratiques culturales sont quasiment absentes sur le site. En revanche, le pâturage et la fauche y sont bien représentés.

En 2009, la S.A.U. (Surface Agricole Utile) est de 63,6 ha soit 15,7 % du site. La STH (Surface Toujours en Herbe est quant à elle de 53,1 ha soit 83,5 % de la SAU et la surface en estive est de 9,9 ha soit 15,6 % de la SAU. Les cultures représentent donc moins d'un pourcent de la SAU.

Cependant, ces chiffres ne reflètent pas l'activité réelle sur le site car de nombreuses parcelles en exploitation extensive ne sont pas déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune). Au total, 136,2 ha font l'objet d'une gestion agricole en grande majorité du pâturage soit en réalité plus d'un tiers du site. Une quinzaine d'exploitants agricoles sont concernés (carte 21).

Les informations du tableau 27 ont été recueillies auprès des exploitants agricoles, à partir des conventions de gestion agricole et des cahiers des charges annuels du CEN et d'Eden 62. Le chargement annuel est donné à titre indicatif. Il est variable d'une année à l'autre en fonction de nombreux facteurs.

Tableau 27 : Le pâturage sur le site

| Code carte | Entité | Type d'herbage | Type de bétail | Surface pâturée (en ha) | Pression de pâturage (en UGB/ha/an) | Période de pâturage | Commentaire |
|---------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------------------|--|------------------------|--|
| Wal | RNN Wavrans | Pelouse oligo- mésotrophile | ovin, caprin | 23,4 | 0,25 – 0,35 | mai – septembre | enclos tournant |
| Wa2 | | Prairie mésotrophile | ovin | ċ | Ś | | fauche |
| Wa3 | | Prairie mésotrophile | bovin | 0,2 | Ś | ŝ | - |
| E1 | Montagne d'Elnes | Pelouse oligo- mésotrophile | ovin | 8,5 | 0,4 | mai – septembre | - |
| L1 | Les Ecliquets | Prairie mésotrophile | équin | 1,3 | 1,2 | toute l'année | - |
| L2 | Communal de Lumbres | Prairie eutrophile | équin | 9 | 0,71 | mars – novembre | enclos tournants, fauche et fertilisation |
| \$1 | Communal de Setques (ouest) | Prairie eutrophile | bovin | 8,04 | 0,93 – 1,57 | avril – octobre | fertilisation |
| S2 | Communal de Setques (est) | Prairie eutrophile | bovin | 1,15 | 3,6 | Ś | |

| \$3 | Communal de Setques (est) | Prairie eutrophile | bovin | 12,57 | 0,93 | avril – octobre | fertilisation et fauche |
|-----|--------------------------------|--------------------------|----------------------------|-------|-------|--------------------|-------------------------|
| Ha1 | Ravin d'Hallines | Pelouse mésophile | bovin | 0,9 | 0,9 | avril – octobre | fertilisation |
| Wil | Communal de Wizernes | Pelouse oligotrophile | ovin | 9,13 | 0,19* | mai – septembre | - |
| H†1 | Communal d'Helfaut | Landes | ovin | 10,5 | 0,14* | mai – septembre | - |
| Ht2 | L'Ermitage | Landes | ovin | 0,2 | Ś | mai – septembre | - |
| В1 | Ancienne déchetterie | Prairie eutrophile | ovin | | Ś | Ś | - |
| B2 | Les Bruyères de Blendecques | Landes | ovin | 8,06 | Ś | mai – septembre | - |
| В3 | Les Bruyères de Blendecques | Landes | équin | 2,66 | 0,22 | mai – septembre | - |
| Hm1 | Les Bruyères d'Heuringhem | Landes | bovin | 5,5 | Ś | variable | - |
| Hm2 | Les Bruyères d'Heuringhem | Landes | ovin | 9,53 | 0,10 | mai – septembre | - |
| Hm3 | Rietz de l'église | Landes | bovin | 2,5 | 0,25* | mai – septembre | - |
| Hm4 | Le Bibrou | Landes | équin, bovin, caprin | 23,44 | 0,24* | mai – septembre | - |
| R1 | Les Bruyères de Racquinghem | Landes | ovin | 11,68 | 0,17* | mai – septembre | débroussaillage |

Source UGB : les coefficients UGB sont issus des tables de l'Institut de l'Elevage.

^{*} charge calculée sans la présence des chèvres. Une charge supplémentaire de 0,0005 UGB/ha/an est à ajouter par chèvre et par jour de pâturage.





Figure 27 et 28: Pâturage dans le Marais de Setques et pâturage mixte (équin, bovin, caprin) au Bibrou à Heuringhem.

A.5.1.2. Effets sur la conservation des espèces et habitats naturels

Certains habitats naturels ouverts d'intérêt communautaire comme les pelouses calcicoles ou les landes à bruyères ne subsistent dans notre région que par le maintien d'une gestion agricole en particulier le pâturage extensif ou la fauche. Il s'agit en fait d'habitats semi-naturels « entretenus » depuis des siècles par l'action de l'Homme (voir A.4.). On comprend ainsi le rôle essentiel de cette activité sur la sauvegarde des végétations ouvertes du site.

La nuance entre la notion de pâturage extensif et intensif n'est pas clairement définie selon le point de vue que l'on adopte. Le seuil de 0,8 UGB/ha est communément admis d'un point de vue conservatoire alors qu'il est de 1,4 UGB/ha d'un point de vue agricole.

Sur le site, on distingue deux types de pâturage. Le premier est le pâturage extensif opéré sur les terrains communaux et départementaux gérés par le CEN et Eden 62 (figure 28). Il a pour objectif

de favoriser la biodiversité prairiale et pelousaire. Pour cela, il est contrôlé et ajusté chaque année en fonction des résultats obtenus sur la végétation. La charge de pâturage est en moyenne d'environ 0,3 UGB/ha/an sur les coteaux de Wavrans-sur-l'Aa et d'Elnes et une pression moyenne de 0,4 UGB/ha/an est préconisé sur les landes du Plateau de Sorrus (SANTUNE [Dir.], 2006). Les effets du pâturage sur la conservation de ces espèces et de ces habitats semi-naturels sont très bénéfiques. Cette activité permet de maintenir des stades de végétation jeunes et riches en espèces ainsi qu'une mosaïque d'habitats grâce à une pression de pâturage hétérogène dans les enclos.

Le second type est un pâturage à productivité plus importante sur les terrains privés et communaux, lesquels constituent des surfaces herbagères vitales pour les éleveurs locaux (figure 27). Ces parcelles même situées à plusieurs kilomètres de l'exploitation, restent économiquement importantes pour les éleveurs. Les pratiques y sont plus intensives avec l'introduction de fertilisant, des durées de pâturage plus longues et des fauches lorsque la production est excédentaire. En revanche, les produits phytosanitaires ne sont utilisés que pour l'échardonnage lorsque les quantités de chardons sont trop importantes pour un traitement mécanique. Ce type d'utilisation des surfaces herbagères se pratique à Lumbres, Setques et Hallines avec cependant différents gradients selon les parcelles. Ces pratiques plus intensives tendent à banaliser des cortèges floristiques en favorisant les espèces nitrophiles compétitrices notamment quelques graminées et le refus de bétail. Les mesures agri-environnementales peuvent constituer à ce titre un outil d'extensification privilégié. Néanmoins, il n'existe actuellement pas dans la liste MAE-t contractualisables pour le site 14, de mesure adaptée au Marais de Lumbres - Setques.

Par ailleurs, le piétinement du bétail accentue localement l'érosion des berges de la Longue Becque et de l'Aa déjà fragilisées par l'action du Rat musqué (figure 29). Le SmageAa est récemment intervenu auprès de la commune et des exploitants pour réaliser un aménagement limitant ce type de dégradations.





Figure 29: Erosion bovine le long de la Becque et aménagements permettant de limiter ces dégradations

A.5.1.3. Les Mesures agri-environnementales

Sur le site, 5 MAE-t spécifiquement liées à Natura 2000 pourront être contractualisées à l'issue de la validation du DOCOB (sous réserve de la nouvelle PAC). Il s'agit pour l'heure, de mesures concernant les pelouses calcicoles uniquement. Celles-ci sont présentées en tableau 28. Leur cahier des charges respectif est disponible auprès de la DDTM.

Tableau 28 : Mesures agri-environnementales territorialisées contractualisables sur le site en 2012

| Habitat visé | Code de la mesure | Objectif de la mesure |
|---|----------------------|--|
| Prairie calcicoles eutrophisées | NP_NAC2_HE1 | Extensification des prairies eutrophisées calcicoles |
| Pelouses calcicoles (code Natura 2000 : 6210-7 ou -22) | NP_NAC2_HE2 | Entretien et restauration des pelouses calcicoles par pâturage extensif |
| Pelouses calcicoles (code Natura 2000 : 6210-7 ou -22) | NP_NAC2_HE3 | Entretien et restauration de pelouses et ourlets calcicoles par fauche tardive |
| Pelouses calcicoles (code | NP_NAC2_HE4 | Ouverture et entretien par pâturage extensif des |

| Natura 2000 : 6210) | | pelouses calcicoles moyennement embroussaillées |
|---|-------------|---|
| Pelouse-ourlet calcicole fauché (habitat rattaché au code Natura 2000 : 6210) | NP_NAC2_HE5 | Ouverture de pelouses calcicoles fortement embroussaillées et entretien par pâturage extensif |

A.5.2. LA SYLVICULTURE

A.5.2.1. Contexte et description

Le boisement est le type d'occupation du sol le plus représenté sur le site avec 229,7 ha boisés soit 56,7% de la superficie du site. En réalité, cette surface est encore sous-estimée et avoisine trois quarts du site. On comprend donc le rôle prépondérant de la gestion sylvicole pour la conservation des espèces et des habitats d'intérêt européen, et ceci d'autant plus que la diversité des milieux boisés sur le site est importante. La plupart des propriétés forestières du site sont privées. Quelques boisements sont toutefois communaux et départementaux où l'ONF, le CEN et Eden 62 interviennent.

Sur les terrains communaux d'Elnes et de Wavrans, les opérations sylvicoles entrent dans le cadre de la restauration ou de conservation de milieux ouverts. Ces opérations d'abattage encadrées par le CEN et la commune d'Elnes ont eu lieu durant les hivers 2007-2008 et 2008-2009 à Elnes par les habitants de la commune afin de valoriser le bois de chauffage. A Wavrans, des opérations similaires sont réalisées régulièrement sur le Mont Carrière sur de petites zones. Au sommet du Mont Carrière, l'ONF applique une gestion sylvicole alors qu'une zone de non-intervention est maintenue permettant l'évolution spontanée d'une partie du boisement (GALLET B., HUBERT B., REVE M. et al., 2012).

Sur l'ENS de la Vallée de l'Aa (Poudrerie d'Esquerdes), la gestion sylvicole préconisée dans le plan de gestion consiste d'une part à restaurer une ripisylve fonctionnelle à proximité immédiate de l'eau et d'autre part, à favoriser l'expression de l'Aulnaie-Frênaie notamment en réalisant des opérations d'abattage visant l'Erable sycomore Acer pseudoplatanus, espèce pionnière « agressive ».

D'importantes éclaircies ont été effectuées sur la RNR du Plateau des landes lors de la mise en œuvre des premiers plans de gestion d'Eden 62 afin de restaurer la lande. Ces opérations ont été réalisées là aussi en lien avec les habitants des communes concernées afin de valoriser le bois de chauffe. A l'heure actuelle, la gestion s'oriente vers l'entretien des zones récemment ouvertes et vers des opérations d'abattage ponctuelles.

La peupleraie située sur le terrain communal de Lumbres a été plantée afin de valoriser économiquement cette partie peu exploitable et difficile d'accès du marais. Récemment, le PNR Caps et Marais d'Opale a proposé d'intervenir sur ce boisement afin de restaurer la naturalité de cette zone humide.

Le Centre régional de la propriété forestière a mené en 2012 une enquête socioéconomique auprès des **67 propriétaires forestiers privés** du site (CRPF, 2012).

De nombreuses structures interviennent dans la gestion forestière du site (dont les Organismes de gestion en commun, le Syndicat de la propriété forestière privée, le Centre régional de la propriété forestière, etc.) et dans la valorisation de la filière bois (en particulier Nord-Picardie Bois).

Il existe 3 plans simples de gestion (PSG) qui concernent seulement 10,2 ha en périmètre Natura 2000. Un code des bonnes pratiques sylvicoles concerne une superficie de 8 ha. Ces documents de gestion durable sont donc peu nombreux au vue de la superficie forestière du site (5,1%).

Le **mélange taillis-futaie de feuillus représente les trois quarts de la superficie forestière privée**. Le reste des peuplements est conduit en futaie régulière (9,8%) et en mosaïque d'habitats (7,8%) principalement sur les landes boisées du Plateau d'Helfaut. Ces peuplements sont essentiellement d'âge adulte d'un point de vue d'exploitation sylvicole et de composition variée. Les peuplements matures susceptibles d'héberger des arbres à cavité ne représentent que 6% de la forêt. La déprise agro-pastorale des coteaux calcaires et la surexploitation de la forêt pendant

la guerre explique en partie l'âge relativement jeune de la forêt sur le site. Les âges et modes de gestion des peuplements sont présentés en carte 23.

Le principal débouché du bois produit sur le site est le bois de chauffe type bûche issu de l'exploitation du taillis et du façonnage des houppiers. La production de bois d'œuvre est faible car la qualité du bois est médiocre (sol pauvre, pentes fortes, etc.). La productivité sylvicole globale sur le site est relativement faible avec 500 m³ estimés de bois d'œuvre produits chaque année et autant de bois de chauffage. Le dernier débouché, moins rentable est la transformation du bois blanc pour l'alimentation de l'industrie papetière ou en plaquettes pour la filière boisénergie (CRPF, 2012).

A.5.2.2. Effets sur la conservation des espèces et habitats naturels

Au vue de la prépondérance de la forêt par rapport à la superficie du site, on comprend aisément l'influence de la gestion sylvicole sur la biodiversité du site. Il est couramment admis que la faune et la flore d'un peuplement forestier est d'autant plus riche que sa structure est plus complexe et que les essences qui le composent sont plus nombreuses. Sur le site, la variété des peuplements et des régimes conduits par les forestiers, essentiellement du taillis sous futaie de feuillus diversifiés semblent favorables à la diversité d'espèces. La production sylvicole du site est globalement extensive en particulier du fait de la pauvreté du sol et de la difficulté d'accès à certaines parcelles.

Localement, certains milieux ouverts (pelouse calcicole notamment) ont été volontairement boisés entrainant la régression d'habitats et espèces patrimoniaux. De même, la recolonisation naturelle se fait au détriment des landes et pelouses d'intérêt patrimoniale.

Le bois mort est également un élément important à prendre en compte. Cet élément se retrouve en faible quantité sur le site. La plupart des boisements n'étant pas encore assez matures. La réduction de la quantité de bois mort entraîne un raccourcissement de la chaîne des décomposeurs et de leurs prédateurs (GOSSELIN F., LE TACON F. et SELOSSE M.-A., 2001). Il est donc préconisé de laisser vieillir les peuplements tout en veillant à la régénération.

La conservation des gros arbres à cavités est essentielle au cycle de vie de certaines espèces cavicoles (oiseaux, chauves-souris, etc.). Ces arbres à cavités ne se rencontrent qu'en faible nombre sur les boisements les plus matures.



Figure 32 : Grumes de chêne et de hêtre issues de la Montagne de Lumbres destinées à la production de bois d'œuvre

A.5.3. LA CHASSE

A.5.3.1. Contexte et description

La chasse est pratiquée sur une grande partie du site et représente l'une des principales activités socio-économiques. Il existe 9 sociétés de chasse communales exerçant leur activité sur le site (tableau 29) ainsi que plusieurs sociétés de chasse et chasseurs indépendants privés. La commune d'Elnes n'a pas de société de chasse communale et les terrains départementaux ne sont pas chassés (Esquerdes et Wizernes). La chasse est également pratiquée sur la RNN et la RNR. Il existe deux Groupements d'intérêt cynégétique sur le périmètre d'étude : le GIC de la Vallée de l'Aa (Blendecques, Ecques, Helfaut, Heuringhem) et le GIC des Collines de l'Artois (Elnes, Esquerdes, Hallines, Lumbres, Setques, Wayrans-sur-l'Aa).

La chasse est pratiquée sur le site de septembre à février de une à deux journées par semaine selon les sociétés. Il s'agit principalement de la chasse en plaine au petit gibier et au gibier d'eau (Marais de Lumbres – Setques). Les espèces chassées sont principalement le Faisan de Colchide, le Faisan vénéré, le Lapin de garenne, le Pigeon ramier, le Lièvre brun, la Bécasse des bois, la Perdrix grise, le Canard colvert et le Chevreuil localement (selon les attributions de bagues). La gestion cynégétique est principalement orientée vers le Faisan de Colchide et le Lièvre brun. Quelques relâchés de faisans sont réalisés sur le site. Des lâchers de gibier, l'agrainage et le piégeage sont couramment pratiqués sur la plupart des zones de chasse, et même sur la RNN et la RNR où ils sont normalement interdits selon leur règlement.

Tableau 29 : La chasse communale sur le site

| Commune | Organisation | Nombre de membres | Pressions de chasse (en nb de jours chassés/sem.) | Gibier chassé* | Opérations de gestion |
|------------------|--|-------------------|--|-------------------|---|
| Wavrans-sur-l'Aa | Société communale de chasse | 15 | 1 | PG + chevreuil | Entretien des layons, coupes ponctuelles |
| Elnes | Chasseurs individuels | 10 | 1 | PG | - |
| Lumbres | Société communale de chasse - La Saint-Hubert | 50 | 1 | PG+GE | Entretien des layons |
| Setques | Société communale de chasse | 27 | 1 | PG + chevreuil | Débroussaillage |
| Hallines | Société communale de chasse | 20 | 1 | PG | Entretien des layons fauche, débroussaillage |
| Helfaut | Société communale de chasse | 18 | 2 | PG + chevreuil | Entretien des layons, bucheronnage |
| Blendecques | Société communale de chasse | 25 | 4 | PG | Entretien des layons |
| Heuringhem | Société communale de chasse | 17 | 2 | PG + chevreuil | Entretien des layons |
| Racquinghem | Société communale de chasse | 8 | 1 | PG | Entretien des layons |
| Ecques | Société communale de chasse | 60 | 1 | PG | Entretien des layons |

PG: petit gibier; GE: gibier d'eau

A.5.3.2. Effets sur la conservation des espèces et habitats naturels

Les effets de l'activité cynégétique sur les habitats naturels et les espèces peuvent être directs ou indirects, bénéfiques ou non.

L'entretien des milieux ouverts constitue le principal impact indirect de l'activité cynégétique sur les habitats naturels et sur les espèces présentes. Cet entretien, s'il est correctement mené a un effet bénéfique sur la diversité faunistique et floristique. Sur le site, il s'agit par ordre décroissant de l'entretien des layons (figure 30), du débroussaillage, de la fauche et de l'étrépage. Ces pratiques permettent de maintenir des stades de végétations jeunes et particulièrement riches en espèces. A l'inverse, le prélèvement des herbivores (lagomorphes et chevreuil) combiné à d'autres facteurs (notamment la myxomatose et la fièvre hémorragique du lièvre) peut engendrer une accélération de l'embroussaillement et de la fermeture des milieux selon les prélèvements. Cependant, la pression de chasse exercée reste modérée sur le site.

Localement, des plantations de ligneux ont été réalisées sur des coteaux crayeux ou des landes. Elles ont un impact néfaste sur la pérennité d'espèces ou d'habitats naturels patrimoniaux comme les pelouses calcicoles ou les landes à bruyères par exemple.

Les lâchers de gibier domestique est une source de compétition vis-à-vis du gibier sauvage pour l'accès à l'alimentation ou pour la reproduction. De plus, ils sont une source de proies faciles pour les prédateurs pour certains piégés et qui négligent alors leurs proies naturelles (JORANT J-A., TREMEL E., 2011).

Les rives de l'Aa font l'objet de piégeage visant à limiter les populations de Rat musqué Ondatra Zibethicus par le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) et par des piégeurs agréés permettant ainsi de limiter le phénomène d'érosion des berges.

L'agrainage pratiqué peut impacter certains habitats soit en l'eutrophisant ou en y introduisant des espèces exogènes (céréales, phacélie, etc.).

Il serait constructif que le Parc puisse apporter ses connaissances naturalistes et son expérience en génie écologique pour améliorer les pratiques de gestion des différentes sociétés de chasse. Celles-ci y sont d'ailleurs sensibles et sont pour la plupart prêtes à suivre des préconisations de gestion en faveur des espèces non chassables.



A.5.4. LA PECHE

A.5.4.1. Contexte et description

L'Audomarois est un territoire où la pêche de loisir est une activité traditionnelle très pratiquée. De multiples associations existent sur ce territoire et certaines sont agréées AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques).

Sur le site, sont pratiquées la pêche de première catégorie (le long de l'Aa à Lumbres et Setques) et de seconde catégorie (sur les étangs de pêche d'Esquerdes, d'Helfaut et de Blendecques) (carte 22). Deux associations sont agréées AAPPMA, Les Francs Pecqueux à Esquerdes et La Truite Lumbroise à Lumbres - Setques. Il existe cependant d'autres associations de pêche sur le site: l'Amicale des Pêcheurs d'Helfaut et la Gaule Blendecquoise. En amont du site, on retrouve l'Association des pêcheurs de l'Aa à Elnes et la Saumonaise à Wavrans-sur-l'Aa (tableau 30).

La pêche sur le cours moyen de l'Aa (classé en première catégorie piscicole) est autorisée de mi-mars à mi-septembre. Sur les étangs de pêche de Blendecques, l'activité est pratiquée quelques semaines de plus.

Sur l'étang de pêche d'Esquerdes, le Département rétrocède son droit de pêche à la FDAAPPMA du Pas-de-Calais qui le cède à son tour aux Francs Pecqueux. Les étangs d'Helfaut (deuxième catégorie piscicole), la pêche est autorisée (figure 31). Ces plans d'eau sont situés hors de la RNR du Plateau des landes.

A l'heure actuelle, il n'existe plus de pisciculture dans la moyenne vallée de l'Aa. Une pisciculture est néanmoins en activité à Affringues sur la rivière du Bléquin.

Tableau 30 : Les sociétés de pêche sur le site

| Société | Commune | Catégorie | Nombre de membres |
|----------------------------------|------------------|-----------|-------------------|
| Association des Pécheurs de l'Aa | Elnes | 1 | NC |
| Les Francs Pecqueux* | Esquerdes | 1 et 2 | 57 |
| La Truite Lumbroise* | Lumbres | 1 | env. 100 |
| La Saumonaise* | Wavrans-sur-l'Aa | 1 | 55 |
| Amicale des pêcheurs d'Helfaut | Helfaut | 2 | 380 |
| La Gaule Blendecquoise | Blendecques | 2 | 320 |

^{*}Association agréée AAPPMA

Des rempoissonnements ont lieu sur les zones de pêche :

- 1040 kg de Truite fario et Truite Arc-en-ciel *Oncorhynchus mykiss* sont introduits dans l'Aa au niveau du Marais de Lumbres – Setques ; d'autres rempoissonnements sont effectués à Helfaut, Esquerdes et Blendecques en cyprinidés et carnassiers notamment.

A.5.4.3. Effets sur la conservation des espèces et habitats naturels

La pêche de loisir engendre un impact sur l'eutrophisation des milieux aquatiques fermés par le biais de l'amorçage. Cette technique consiste à attirer les poissons à l'aide de boulettes nutritives. Une quantité importante de matière organique peut ainsi être rejetée dans le milieu aquatique durant la saison de pêche. Ce phénomène engendre une eutrophisation importante et une diminution de la concentration en oxygène dans les systèmes aquatiques fermés comme les étangs de pêche. Ce procédé est paradoxalement défavorable pour l'oxygénation des poissons et la faune aquatique en général.

Par ailleurs, un rempoissonnement trop important de poissons herbivores « fouilleurs » de type carpe peut accentuer la remise en suspension de sédiments. L'augmentation de la turbidité de l'eau ne permet plus la pénétration des rayons lumineux dans l'eau et induit à terme la régression des herbiers aquatiques. De plus, une surdensité de poissons herbivores engendre une pression excessive sur la végétation hydrophytique qui ne joue alors plus son rôle d'oxygénateur et d'épurateur.

Un remaniement des berges et un piétinement récurrent peuvent localement impacter les cortèges floristiques rivulaires.

L'amorçage n'est pas utilisé sur la moyenne Aa. Le rempoissonnement en Salmonidés d'élevage a deux impacts potentiels sur les populations sauvages. Il permet de répondre à une demande importante de la part des pêcheurs tout en maintenant le stock de poissons sauvages plus méfiants (AESN, 2004). En revanche, le poisson issu d'élevage peut être source de pollution génétique, de transmission de pathogène et de compétition vis-à-vis des populations sauvages. Cette pratique est cadrée par le code de l'environnement en particulier en ce qui concerne l'origine des poissons.



Figure 31 : Pécheurs à l'anglaise sur l'un des étangs de pêche d'Helfaut

A.5.5. LES ACTIVITES DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

A.5.5.1. Contexte et description

Le site bénéficie d'un cadre naturel et paysager remarquable et diversifié alors que l'agglomération audomaroise et lumbroise est toute proche. Les activités touristiques et de loisirs sont par conséquent bien représentées.

A.5.5.1.1. Les pratiques pédestres, cyclistes et équestres

Le maillage de sentiers de randonnée est assez dense sur le site (carte 22). Neuf sentiers de petite randonnée (PR) traversent le site. Cinq d'entre-eux sont gérés par la Communauté de communes du Pays de Lumbres, deux par la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et deux par la Communauté de communes du Pays d'Aire. Cette dernière gère également un sentier de grande randonnée de pays (GRP) : le Tour du Pays d'Aire. Les sentiers de randonnées proposés par la Communauté de communes de la Morinie ne traversent pas le périmètre Natura 2000.

Des sentiers de promenades sont proposés sur la RNR par Eden 62 et les communes du Plateau d'Helfaut et par la CCPL et le CEN sur la RNN. La pratique du vélo y est (normalement) interdite. Deux sentiers de randonnée concernent l'activité VTT. La fréquentation des sentiers n'est pas connue mais semble inégale.

Plusieurs sentiers de randonnées équestres sont organisés au départ de la ferme équestre « Les Ardents » à Lumbres. Une partie de l'itinéraire traversent le périmètre Natura 2000 au pied de la Montagne de Lumbres mais cette activité n'est pas régulière.

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'activité de canoë – kayak sur l'Aa et aucun Schéma départemental des itinéraires nautiques pour le Pas-de-Calais n'existe.

A.5.5.1.2. La Coupole d'Helfaut

La Coupole d'Helfaut est l'un des plus grands bunkers d'Europe historiquement conçu pour être une base de lancement de fusées nazies destinées pour le bombardement de Londres. Il est aujourd'hui un Centre d'Histoire et de mémoire majeur en Nord – Pasde-Calais qui accueille 120000 visiteurs chaque année. Ce musée en grande partie souterrain est incrusté dans le versant nord du Plateau d'Helfaut. Il est situé partiellement dans le périmètre du site.



Figure 33 : Vue sur le dôme extérieur de la Coupole d'Helfaut

A.5.5.1.3. Le chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa

Le train touristique de la Vallée de l'Aa constitue le patrimoine ferroviaire de la vallée. Il est géré par l'association CFTVA (Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa) née en 1990 et actuellement présidée par Monsieur CHAMBELLAND. Il représente un attrait touristique important de l'Audomarois avec une fréquentation d'environ 4500 personnes en 2009.

Le train circule 64 jours par an principalement les dimanches et jours fériés de mai à septembre avec une circulation d'un à trois aller-retours quotidiens.

A.5.5.1.4. Les sports motorisés

Les sports motorisés (moto-cross et quad) bien qu'interdit sur une majeure partie du site sont régulièrement pratiqués (Comm. Pers. Mr GODIN). Le Ravin de Pihem, par ses caractéristiques est particulièrement exposé à cette activité. La circulation sur les terrains privés, la perturbation de la tranquillité du site et la dégradation des sentiers de randonnée sont les principales problématiques liées à cette activité.

A.5.5.2. Effets sur la conservation des espèces et habitats naturels

La randonnée peut, si elle n'est pas cadrée engendrer localement des impacts négatifs comme le surpiétinement des végétations pelousaires ou la cueillette d'espèces menacées. Dans le premier cas, il s'agit des espèces sensibles au piétinement plus ou moins discrètes comme le Spiranthe d'automne Spiranthes spiralis par exemple et dans le second cas, d'espèces faisant l'objet d'une cueillette « traditionnelle » comme les Ericacées ou le Muguet. Le dérangement de la faune ne paraît pas être une problématique significative au vue de la fréquentation.

La pratique du VTT peut localement impacter les végétations pionnières ou les végétations amphibies.

Les sports mécaniques ont un impact potentiel sur la faune (dérangements récurrents) et sur la flore (écrasement).

Le train touristique de la vallée de l'Aa ne circule que 64 jours par an principalement les dimanches et jours fériés. La perturbation engendrée par cette activité touristique est négligeable sur les espèces au vue de la fréquence et de la vitesse du train (env. 30 km/h). L'impact du train de fret provenant de la cimenterie circule quotidiennement hormis les dimanches et jours fériés (Comm. pers. Jean-Marc CHAMBELLAND). Là aussi la vitesse du train est faible.

A.5.6. LES AUTRES ACTIVITES

A.5.6.1. L'industrie

La moyenne vallée de l'Aa constitue un bassin industriel important avec l'industrie papetière et la cimenterie de Lumbres. Depuis quelques années, des rejets de résidus de pâte à papier sont constatés au fond de l'Aa par les associations locales de pêche. Ce phénomène de colmatage des fonds gravillonneux est lié au système de retraitement des eaux de la SICAL à Elnes devenu obsolète. Des réflexions sur la création d'un nouveau système de retraitement devraient aboutir dans les prochaines années.

A.5.6.2. Les manifestations

Plusieurs manifestations sportives sont organisées chaque année sur une partie du site. Chaque année depuis 2009, l'association du Trail des coteaux de l'Aa organise une course en juin. 548 personnes hors public ont participé à cet évènement sportif en 2012 (800 en 2011) (La Voix du Nord, 2012). L'itinéraire traverse une partie du site entre Wavrans-sur-l'Aa et Setques et donne donc lieu à étude d'incidences. Celle-ci est réalisée chaque année par les organisateurs en concertation avec le Conservatoire d'espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais et du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale afin de garantir un impact minimum sur le site.

Chaque année, un raid multisport est organisé en Audomarois par l'association des Tyrannosaures sous le nom de T-RAID X. Le parcours est revisité chaque année. La quatrième édition a eu lieu début septembre 2012 avec plus de trois cents participants mais ne concernait pas le site 14.

Depuis 2011, une randonnée VTT, «La Déjantée» est organisée par l'association Blendecques VTT début juin. Néanmoins, le nombre de participants est encore inférieur à trois cents et ne nécessite donc pas d'étude d'incidences.

A.5.6.3. Les dépôts

Avec la déprise agricole, les terrains communaux ont perdu leur vocation historique de prés communaux et sont devenus pour certains des décharges communales et des zones de dépôt de remblai. A l'heure actuelle, la réglementation et l'amélioration des circuits de recyclage se sont nettement améliorés. Toutefois, certaines parcelles font encore l'objet de dépôts. Ceux-ci sont

d'autant plus négatifs qui sont parfois étalés dans des milieux naturels particulièrement intéressants (figure 34 et 35).



Figures 34 et 35 : Dépôt de remblai calcaire à Ecques (à gauche) et dépôt de déchets inertes sur les rives de l'Aa à Setques (à droite).

A.5.6.4. La station d'épuration de Lumbres

La station d'épuration de Lumbres gérée par le SIDEAL (Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de la région de Lumbres) est arrivée à la limite de sa capacité de traitement (DENIS C., 2009). Les débordements ponctuels lors des orages et fortes précipitations engendrent l'eutrophisation chronique, des dépôts de boues, le développement important des hydrophytes, l'élargissement du lit et le ralentissement du débit de la Becque. Les travaux d'extension de la station ont débuté en avril 2012.

A.5.7. SYNTHESE DES ACTIVITES HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL

Tableau 31 : Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol

| Domaine | Usagers | Pratiques | Codes FSD |
|-----------------------|---|---|--|
| Agriculture | 15 exploitants agricoles | Elevage pour la viande et le lait, fauche Légère augmentation de l'activité notamment grâce à la remise en pâturage des sites gérés par Eden 62 et le CEN NPdC. Effet positif : entretien semi-naturel des espaces ouverts Effet négatif : fertilisation sur les prairies humides | 102 120 140 141 170 171 |
| Chasse | 9 sociétés de chasse communales | Chasse au petit gibier principalement Tendance stable Effet positif: gestion des espaces ouverts Effet négatif: modes de gestion parfois mal adaptés, agrainage, lâchers | 230 240 243 |
| Pêche | 4 sociétés de pêche | Pêche de 1 ^è et de 2 ^e catégorie Tendance stable Effet positif : bonnes connaissances des espèces Effets négatifs : rempoissonnement, eutrophisation | 220 952 964 967 |
| Tourisme et loisir | 11 sentiers de randonnées, 1 musée, 1 chemin de fer touristique, sport mécanique | Randonnées et promenades équestres, pédestres et cyclistes Croissance des activités de loisir Effet positif : sensibilisation à la nature Effets négatifs : piétinement, cueillette | 250 501 600 620 622 623 |
| Activité sylvicole | 67 propriétaires forestiers, 3 PSG (10,2 ha), 1 CBPS | Prélèvements de bois, plantations Tendance stable Effet positif : diversité des peuplements et des régimes, pratique globalement extensive Effets négatifs : faible quantité de bois morts et/ou à cavité, | 160 161 162 163 164 |

| | | régression locale de végétations patrimoniales | 167 |
|----------------|--|---|---|
| Urbanisation | 9 PLU validés | Extension de l'habitat résidentiel et autres espaces urbanisés Effets négatifs : Fragmentation et perte des habitats naturels | 400 401 402 |
| Autre activité | Dépôts de remblai, 1 manifestation annuelle, | Dépôts de matériaux inertes Axes de communication Dégradation de la qualité des eaux par eutrophisation et rejets industriels Envahissement d'espèces | 420 423 502 503 701 951 954 |

PARTIE B: ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION



Figure 36 : Station d'Orchis négligée Dactylorhiza praetermissa dans le Marais de Lumbres - Setques

B.1. DEFINITION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

B.1.1. IDENTIFICATION DES ENJEUX

B.1.1.1. Les enjeux habitats

Les habitats naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire inscrits à **l'annexe I de la DHFF** ainsi que les habitats naturels définis **d'intérêt patrimonial** dans le catalogue des végétations du Nord – Pas-de-Calais élaboré par le Conservatoire botanique national de Bailleul (DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2010) constituent les habitats à enjeux de conservation et de restauration.

B.1.1.2. Les enjeux espèces

Les espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF et les espèces inscrites à l'annexe IV de la DHFF présentes sur le site constituent les espèces à enjeux de conservation et de restauration.

Les autres taxons hautement patrimoniaux présents sur le site constituent également des enjeux. Il s'agit des taxons floristiques indigènes menacés en région dont le statut de menace régional est «en danger» (EN) ou «en danger critique d'extinction» (CR) et/ou le statut de rareté est «très rare» (RR) ou «exceptionnel» (E) d'après l'inventaire de la flore vasculaire du Nord – Pas-de-Calais (TOUSSAINT B. [coord.], 2011). Par ailleurs, aucune espèce végétale du site n'est inscrite sur liste rouge nationale ni européenne.

Les espèces faunistiques présentes sur le site, indigènes et classées **«en danger» (EN) ou «en danger critique d'extinction» (CR)** sur la **liste rouge régionale ou nationale** et/ou pour lesquelles **le statut de rareté régional est «très rare» (RR) ou «exceptionnel» (E).**

B.1.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Afin de définir les objectifs cohérents, il est nécessaire de hiérarchiser les enjeux de conservation et de restauration des habitats naturels et des espèces. La méthodologie a été élaborée et validée en lien avec les différents experts lors des comités techniques.

B.1.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des enjeux habitats

La méthode utilisée pour hiérarchiser les enjeux habitats du site s'appuie à la fois sur les recommandations du guide d'élaboration de DOCOB de l'ATEN et sur la méthodologie développée par le Conservatoire botanique national de Bailleul pour hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaire du Marais audomarois (site Natura 2000 NPC022).

Les paramètres suivants ont été utilisés pour évaluer chaque habitat d'intérêt communautaire à l'échelle globale du site :

- 1. Le niveau de priorité de l'habitat Natura 2000 (prioritaire ou non) ;
- 2. Une interprétation des niveaux de menace et de rareté des habitats Natura 2000 génériques considérés, à l'échelle nationale sur la base des cahiers d'habitats Natura 2000,

- 3. Le niveau de menace régional des végétations pouvant être rattachées à chaque habitat d'intérêt communautaire générique (d'après l'inventaire des végétations du Nord-Pas de Calais (DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2010);
- 4. La représentativité de l'habitat à l'échelle du site;
- 5. Son état de conservation moyen à l'échelle du site ;
- 6. Les menaces générales qui pèsent sur l'habitat à l'échelle du site;
- 7. Les potentialités de restauration de l'habitat sur le site;

Pour les critères 2, 4, 5, 6 et 7 l'évaluation du critère a été réalisée à dire d'expert sur la base des données disponibles.

L'interprétation croisée de ces différents critères a permis de hiérarchiser les différents habitats d'intérêt communautaire génériques du site selon leur niveau d'enjeu de gestion. La hiérarchisation définie comporte quatre niveaux d'enjeu (tableau 32).

Tableau 32: Définition des différents niveaux d'enjeu de conservation des habitats naturels

| Niveaux d'enjeu | Critères d'évaluation |
|-----------------------------|--|
| Habitat à enjeu prioritaire | - Végétations d'intérêt communautaire prioritaire - Végétations menacées de disparition en France ou végétations pour lesquelles la région Nord-Pas de Calais possède une responsabilité de conservation à l'échelle nationale en raison de leur rareté - Végétations menacées dans la région (EN ou CR) - Végétations vulnérables dans la région (VU) et rares à l'échelle du site Natura 2000 |
| Habitat à enjeu majeur | - Végétations vulnérables dans la région (VU) mais bien représentées à l'échelle du site Natura 2000 - Végétations quasi-menacées dans la région (NT) mais bien représentées sur le site et pour lesquelles il existe d'importantes potentialités de restauration |
| Habitat à enjeu important | - Végétations quasi-menacées dans la région (NT) peu représentées sur le site et/ou pour lesquelles il existe de faibles potentialités de restauration - Végétations d'intérêt communautaires non menacées dans la région (LC) |
| Habitat à enjeu secondaire | Végétations ne nécessitant pas d'intervention de gestion Végétations insuffisamment documentées |

B.1.2.2. Hiérarchisation des enjeux habitats

Les enjeux concernant les habitats ont été hiérarchisés en tableaux 33, 34 et 35.

| Habitat Natura 2000 générique | Habitat Natura 2000 décliné | Code habitat | Association végétale | Habitat prioritaire | Végétation menacée en France et/ou pour laquelle le site a une responsabilité | Statut de menace et de rareté régional | Représentativité sur le site | Etat de conservation | Menaces à l'échelle du site | Potentialités de restauration | Niveau d'enjeux <u>Association</u> <u>végétale</u> | Niveau d'enjeux Habitat générique |
|--|--|--------------------------------|---|------------------------|--|---|--|--|--|--|--|--------------------------------------|
| Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) | Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae | 3110-1 | Potamo polygonifolii- Scirpetum fluitantis Allorge 1922 Eleocharitetum multicaulis | non | oui | CR/E | E 6734 m² 0,17 % | DI | Fermeture par colonisation des ligneux, eutrophisation | Bonnes (abattage des ligneux, débroussaillage, maintien de la qualité de l'eau) | Prioritaire Prioritaire | Prioritaire |
| Eaux stagnantes, oligotrophes à | Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des Littorelletea uniflorae | 3130-2 | (Allorge 22) Tüxen 1952 Ranunculo flammulae - Juncetum bulbosi Oberdorfer 1957 | non | non | DD/R ? | | | Eutrophisation, fermeture | Moyennes (abattage des ligneux, débroussaillage, maintien de la qualité de l'eau mais habitat relictuel) | Prioritaire * | |
| mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto- Nanojuncetea | Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des Isoeto-Juncetea | 3130-5 | Centunculo minimi – Radioletum linoidis Krippel 1959 Nanocyperetalia flavescentis Scirpo setacei – Stellarietum uliginosae Koch 1926 ex | non | non non | CR/E NT/AR NT/AR | E 5211 m ² DI 0,13 % | DI | par colonisation des ligneux, atterrissement, pollution | Bonnes (abattage des ligneux, débroussaillage, fauche des layons, maintien de la qualité de l'eau) | Prioritaire Important Important | Majeur |
| Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. | Communauté à characées des eaux oliogo-mésotrophes basiques | 3140-1 | Libbert 1932 Végétation basale à characées | non | non | DD/ ş | E 10 m ² < 0,001 % | DM | Fermeture par colonisation des ligneux, eutrophisation, pollution | Faibles (habitat relictuel) | Important* | Important |
| | Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés | 3150-2 | Groupement de Ceratophyllum demersum | | non | LC/PC | | E 1595 m ² DI 0,04 % | Eu- à hypertrophisation excessive, fermeture par colonisation des ligneux, pollution, turbidité | Bonnes (limiter l'eutrophisation liée à la pêche et limiter la prolifération des hélophytes et hydrophytes concurrentielle (voile de lentilles)) | Secondaire* | |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels | | Communauté basale du Potamion pectinati (W. Koch 1926) Libbert 1931 em. Oberd. 1957 | non | non | LC/PC | 1595 m² | | | Fortes (limiter l'eutrophisation liée à la pêche) | Important | Important |
| | | 3150-4 | Potametum berchtoldii Wijsman ex Schipper, Lanjouw & Schaminée 1995 | | non | VU/R | | | | Moyennes (maintien de la qualité d'eau et gestion des espèces exotiques envahissantes (Ecrevisse américaine) mais habitat relictuel) | Prioritaire | |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion | Rivières à Renoncules oligo- mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques | 3260-4 | Zannichellietum palustris [fasciés rhéophile] (Bauman 1911) Lang 1967 | non | non | LC/AR | E 1,2373 ha 0,3 % | DI | Colmatage des fonds par macro-pollution, pollution, érosion, turbidité, envasement, ombrage | Faibles (tronçons de courtes longueurs, pas de possibilité d'intervention en amont) | Important | Important |
| Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix | Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles | 4010-1 | Groupement à Genista anglica et Erica tetralix | non | oui | CR/RR | E 2577 m² 0,06 % | DI | Fermeture, eutrophisation | Bonnes (débroussaillage et fauche avec exportation, gestion des ligneux) | Prioritaire | Prioritaire |
| Landes sèches européennes | Landes nord-atlantiques sèches à subsèches | 4030-9 | Calluno vulgaris- Ericetum cinerea (Allorge 1922) Lemée 1937 | non | oui | EN/RR | RR 3,3747 ha 0,83 % | DI | Fermeture, eutrophisation, remaniement | Bonnes à fortes (débroussaillage et fauche avec exportation, gestion des ligneux) | Prioritaire | Prioritaire |
| Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires | Junipéraies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun | 5130 | Rubo ulmifolii – Juniperetum communis Julve 2004 nom. ined. | non | oui | NT/AR | RR 3,032 ha 0,74% | F | fermeture, plantation, eutrophisation | Fortes (fauche exportatrice, mise en pâturage) | Prioritaire | Prioritaire |
| Pelouses sèches semi- naturelles et faciès | Pelouses marnicoles subatlantiques | 6210*-20 | Parnassio palustris – Thymetum praecocis (Géhu, Boullet, Scoppola & Wattez 1984) Boullet 1986 nom. ined. | | oui | CR/RR | | | | Moyennes (fauche et débroussaillage avec exportation ; habitat relictuel) | Prioritaire | |
| d'embuissonnement sur calcaires (Festuco- Brometalia) (* sites | Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques | 6210*-22 | Avenulo pratensis – Festucetum lemanii (Boullet 1980) Boullet & Géhu 1984 | oui | oui | VU/RR | PC 50,5201 ha 12,46 % | DI | fermeture, plantation, eutrophisation, remaniement, surpâturage | Bonnes (fauche et débroussaillage avec exportation) | Majeur | Prioritaire |
| d'orchidées remarquables) | Pelouses calcicoles nord-atlantiques Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles | NI ou 6210*-20/ 6210*-22 | Groupement à Brachypodium pinnatum et Eupatorium cannabinum Choisnet, Toussaint & Boullet 1995 nom. ined. | | non | NT/R | 12,70 /0 | | | Fortes (ne nécessite pas de gestion particulière) | Important | |

| Habitat Natura 2000 générique | Habitat Natura 2000 décliné | Code habitat | Association végétale | Habitat prioritaire | Végétation menacée en France et/ou pour laquelle le site a une responsabilité | Statut de menace et de rareté régional | Représentativité sur le site | Etat de conservation | Menaces à l'échelle du site | Potentialités de restauration | Niveau d'enjeux <u>Association</u> <u>végétale</u> | Niveau d'enjeux Habitat générique |
|--|---|--|--|--|--|---|----------------------------------|-------------------------|--|--|--|--------------------------------------|
| | | | Ourlet du Trifolion medii Th.Müll. 1962 | | non | LC/PC | | | | Fortes (débroussaillage) | Important | |
| | | | Groupement à Brachypodium pinnatum et Arrhenatherum elatius | | non | DD/? | | | | Fortes (débroussaillage, fauche) | Important | |
| | | | Centaureo nemoralis – Origanetum vulgaris de Foucault, Frileux & Wattez in de Foucault & Frileux 1983 | | non | LC/PC | | | | Fortes (débroussaillage) | Important | |
| | | | Tamo communis – Viburnetum Iantanae Géhu, Delelis & Frileux in Delelis ex JM. Royer et al. 2006 | | non | LC/PC | | | | Bonnes (rajeunissement des boisements) | Important | |
| Formations herbeuses à | | | Galio saxatilis- Festucetum tenuifoliae Rasch ex Stieperaere 1969 | | oui | EN/RR | | | | Bonnes (adaptation du pâturage, fauche exportatrice) | Prioritaire | |
| Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones | Pelouses acidiphiles subatlantiques à | 6230*-8 | Galio saxatilis-Festucion filiformis B.Foucault 1994 | axatilis-Festucion s B.Foucault 1994 oui axatilis- Festucetum Oberdorfer 1957 o caninae Schwick. 1944 | oui | EN/RR | RR 2,8151ha 0,69 % | DI | fermeture, eutrophisation | Bonnes (adaptation du pâturage, fauche exportatrice) | Prioritaire | - Prioritaire |
| montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * | nord-atlantiques | 0250 -0 | Galio saxatilis- Festucetum rubrae Oberdorfer 1957 | | oui | CR/RR | | | | Bonnes (adaptation du pâturage, fauche exportatrice) | Prioritaire | Prioritaire |
| | | | | | oui | VU/AR | | | | Bonnes (adaptation du pâturage, fauche exportatrice) | Majeur | |
| | Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales | 6410-13 | Junco acutiflori – Molinietum caeruleae Preising in Tuxen & Preising 1951 ex Oberdorfer 1957 | non | non | VU/R | RR 2,8731 ha 0,71 % | DI | | Moyennes (abattage des ligneux, étrépage, gestion adaptée du pâturage, maintien de la qualité de l'eau) | Majeur | |
| Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou arailo-limoneux (Molinion | | | cf. Succiso pratensis - Silaetum silai J. Duvigneaud 1955 prov. | | oui | CR/RR | | | fermeture, assèchement, eutrophisation, | Moyennes (abattage des ligneux, étrépage, gestion adaptée du pâturage, maintien de la qualité de l'eau) | Prioritaire | Majeur |
| caeruleae) | Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles | 6410-15 | Carici oedocarpae – Agrostietum caninae de Foucault in Royer et al. 2006 | | non | NT/AR | | | surpiétinnement | Bonnes (pâturage, étrépage) | Important | |
| | Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles | 6410-13 6410-15 | Juncion acutiflori Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952 | | non | NT/AR | | | | Bonnes (débroussaillage, pâturage) | Important | |
| | Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes | 6430-1 | Valeriano repentis - Cirsietum oleracei (Chouard 1926) de Foucault 2011 | | non | NT/PC | | | | Fortes (abattage des plantations, gestion des ligneux, fauche exportatrice) | Important | |
| | Mégaphorbiaies eutrophes des eaux | 6430-4 | Convolvulion sepium Tüxen in Oberd. 1957 | | non | LC/AC | | | | Fortes (gestion des ligneux, fauche exportatrice) | Important | |
| | douces | 6430-4 | Epilobio hirsuti - Equisetum telmateiae De Foucault in Royer et al. 2006 | | non | NT/R | | | Fermeture par colonisation ligneuse, | Faibles (habitat relictuel) | Important | |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à | 6430-6 | Urtico dioicae – Aegopodietum podagrariae Tüxen 1963 ex Görs 1968 | non | non | LC/CC | R 11,6526 ha | DI | plantation, eutrophisation excessive, assèchement, | Fortes (gestion étagée des lisières, fauche) | Secondaire* | Important |
| montagnard à alpin | semi-héliophiles | | Anthriscetum sylvestris Hadač 1978 | | non | LC/CC | 2,87 % | | piétinement, érosion bovine, développement | Fortes (gestion étagée des lisières, fauche) | Secondaire* | |
| | | | Alliario petiolatae – Chaerophylletum temuli (Kreh 1935) W. Lohmeyer 1949 | | non | LC/C | | | d'espèce(s) exotique(s) envahissante(s) | Fortes (gestion étagée des lisières, fauche) | Secondaire* | |
| | Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles | niles, hygroclines, semi-sciaphiles 6430-7 | Torilidetum japonicae W. Lohmeyer in Oberd. & al 1967 ex Görs & T. Müll. 1969 | | non | LC/CC | | | | Fortes (gestion étagée des lisières, fauche) | Secondaire* | |
| | | | Brachypodio sylvatici – Festucetum giganteae de Foucault & Frileux 1983 ex de | | non | LC/PC | | | | Bonnes (gestion étagée des lisières, fauche) | Important | |

| Habitat Natura 2000 générique | Habitat Natura 2000 décliné | Code habitat | Association végétale | Habitat prioritaire | Végétation menacée en France et/ou pour laquelle le site a une responsabilité | Statut de menace et de rareté régional | Représentativité sur le site | Etat de conservation | Menaces à l'échelle du site | Potentialités de restauration | Niveau d'enjeux <u>Association</u> <u>végétale</u> | Niveau d'enjeux Habitat générique |
|---|---|-----------------|--|------------------------|--|---|------------------------------------|---------------------------------------|--|--|--|--------------------------------------|
| | | | Foucault in Epilobio montani – Geranietum robertiani W. Lohmeyer in Oberd., Görs, Korneck, W. Lohmeyer, T. Müll., G. Phil., P. Seibert 1967 ex Görs & T. Müll. 1969 | | non | LC/PC | | | | Bonnes (gestion étagée des lisières, fauche) | Important | |
| | | | Impatienti noli-tangere – Stachyion sylvaticae Görs ex Mucina in Mucina, G. Grabherr & Ellmauer 1993 | | non | LC/PC | | | | Bonnes (gestion étagée des lisières, fauche) | Important | |
| Prairies maigres de fauche de basse | Prairies fauchées collinéennes à | /E10.7 | Rumici obtusifolii – Arrhenatherenion elatioris de Foucault 1989 | 202 | non | LC/AC | E 92// m² | DI | Eutrophisation par fertilisation, fauche | Bonnes (extensification des pratiques) | Important | I and a second |
| altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) | submontagnardes eutrophiques | | non | non | DD/AR ? | 8266 m² 0,2 % | DI | excessive/surpâturage, remaniement | Bonnes (extensification des pratiques) | Important* | Important | |
| Eboulis médio- européens calcaires des étages collinéen à montagnard* | Eboulis crayeux de la vallée de la Seine et de la Champagne | 8160*-1 | Groupement à Galium fleurotii- Leontodontion hyoseroidis* | oui | oui | CR/E | E 3541 m² 0,09 % | DM | Fermeture par ourlification | Bonnes (débroussaillage, fauche avec exportation et décapage) | Prioritaire | Prioritaire |
| | Hêtraies-chênaies à Lauréole ou Laîche glauque | 9130-2 | Mercuriali perennis – Aceretum campestris Bardat 1993 | | non | LC/PC | | | Moyennes (extensification de la gestion sylvicole, vieillissement naturel des peuplements) | Important | | |
| Hêtraies de l'Asperulo- Fagetum | Hêtraie à Jacinthe des bois | 9130-3 | Endymio non-scriptae- Fagetum sylvaticae Durin et al. 1967 | non | non | LC/PC | PC 49,6149 ha 12,24 % | DI | Surexploitation sylvicole | Moyennes (extensification de la gestion sylvicole, vieillissement naturel des peuplements) | Important | Important |
| | Hêtraie-chênaies subatlantiques à Mélique ou à Chèvrefeuille | 9130-4 | Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae Passarge 1957 | | non | LC/AR | | | | Moyennes (extensification de la gestion sylvicole, vieillissement naturel des peuplements) | Important | |
| Vieilles chênaies acidophiles des plaines | Chênaies pédonculées à Molinie | | Querco roboris- Betuletum pubescentis Tüxen 1930 | | non | NT/RR | AR | | | Moyennes | Majeur | |
| sablonneuses à Quercus robur | | 9190-1 | Querco roboris- Betuletum pubescentis Tüxen 1930 [faciès à Molinia caerulea] | non | non | NT/R | 25,3105 ha 6,24 % | DI | Surexploitation sylvicole | (extensification de la gestion sylvicole, vieillissement naturel des peuplements) | Majeur | Majeur |
| Tourbières boisées* | Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine* | 91DO*- 1.1 | Sphagno palustris- Betuletum pubescentis (Passarge & Hofmann 1968) Mériaux et al. 1980 | oui | oui | EN/RR | E 610 m² 0,02 % | DM | Remaniement | Moyennes (habitat relictuel et dégradé, évolution naturelle la zone) | Prioritaire | Prioritaire |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion | Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux* | 91EO*-8 | Carici remotae- Fraxinetum excelsioris Koch 1926 ex Faber 1936 Alnion incanae Pawł., in Pawł., | oui | non | NT/PC | E 2,0268 ha 0,5 % | DI | Surexploitation sylvicole, érosion des berges, développement d'espèce(s) exotique(s) | Moyennes (extensification de la gestion sylvicole, élargissement de ripisylve) | Prioritaire | Prioritaire |
| albae)* | | | Sokołowski & Wallisch 1928 | oui | non | NT/PC | -,3 ,0 | | envahissante(s) | 5.5g | | |

Indices de menace : LC : préoccupation mineure ; NT : presque menacé ; VU : vulnérable ; EN : en danger d'extinction ; CR : en danger critique d'extinction lndices de rareté : CC : très commun ; C : commun ; AC : assez commun ; PC : peu commun ; AR : assez rare ; R : rare ; RR : très rare ; E : exceptionnel Etats de conservation ; F : favorable ; DI : défavorable inadéquate ; DM : défavorable mauvais

^{*} Surclasssement ou déclassement selon avis d'expert

Tableau 34 : Tableau de synthèse des enjeux habitats naturels d'intérêt communautaire

| Habitat d'intérêt communautaire | Code Natura 2000 | Niveau d'enjeux |
|---|------------------------|--------------------|
| Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) | 3110 | Prioritaire |
| Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix | 4010 | Prioritaire |
| Landes sèches européennes | 4030 | Prioritaire |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) | 6210* | Prioritaire |
| Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * | 6230* | Prioritaire |
| Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard* | 8130* | Prioritaire |
| Tourbières boisées* | 91DO* | Prioritaire |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* | 91EO* | Prioritaire |
| Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires | 5130 | Prioritaire |
| Groupement à Eleocharis multicaulis et Agrostis canina de Foucault 1984 nom. ined | | Prioritaire |
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea | 3130 | Majeur |
| Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) | 6410 | Majeur |
| Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur | 9190 | Majeur |
| Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. | 3140 | Important |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 3150 | Important |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion | 3260 | Important |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | Important |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) | 6510 | Important |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 9130 | Important |

Tableau 35 : Hiérarchisation des enjeux – Autres habitats naturels hautement patrimoniaux en Nord – Pas-de-Calais

| Association ou groupement | Nom français de l'unité de végétation | Statut de menace régional | Statu de rareté régional | Niveau d'enjeux |
|---|--|---------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Myriophylletum alterniflori Lemée 1937 | Herbier aquatique immergé à Myriophylle à fleurs alternes | CR | Е | Prioritaire |
| Nardo strictae- Caricetum binervis Braun-Blanquet & Tüxen 1952 | Pelouse à Nard raide et Laîche à deux nervures | CR | Е | Prioritaire |
| Polygalo vulgaris- Caricetum paniceae Misset 2002 | Pelouse hygrophile à Polygale commun et Laîche bleuâtre | EN | RR | Prioritaire |
| Blechno spicant- Betuletum pubescentis Géhu 2005 | Boulaie à Blechne en épi | EN | RR | Prioritaire |
| Nardo strictae – Juncion squarrosi | Pelouse acidiphile hygrocline piétinée | EN | RR | Prioritaire |
| Nymphaeo albae- Nupharetum luteae Nowinski 1928 | Herbier flottant à Nénuphar jaune et Nymphéa blanc | VU | R | Majeur |
| Cardamino amarae - Chrysosplenium oppositifolii Jouanne in Chouard 1929 | Microphorbiaie à Cardamine amère et Dorine à feuilles opposées | VU | R | Majeur |
| Frangulo alni- Salicetum auritae Tüxen 1937 | Fourré à Saule à oreillettes et Bourdaine commune | VU | R | Majeur |
| Alnion glutinosae Malcuit 1929 | Aulnaie saulaie hygrophile de l'Alnion glutinosae | VU | AR | Majeur* |
| Ulici europaei- Franguletum alni (Gloagen et Touffet 1975) de foulcaut 1988 | Fourré à Ajonc d'Europe et Bourdaine commune | NT | RR | Important |
| Hyperico pulchri- Melampyretum pratensis de Foucault et Frileux 1983 | Ourlet à Millepertuis élégant et Mélampyre des prés | NT | R | Important |
| Groupement à Rorippa amphibia et Phalaris arundinacea Duhamel & Catteau in Catteau, Duhamel et al. 2009 | Groupement à Rorippe amphibie et Baldingère faux- roseau | NT | R | Important |
| Hordeo secalini – Lolietum perennis Allorge 1922 ex de Foucault in JM. Royer et al. 2006 | Prairie pâturée à Orge faux-seigle et Ivraie vivace | NT | AR | Important |
| Luzulo campestris- Cynosuretum cristati Meisel 1966 em. De Foucault 1980 | Prairie pâturée mésophile à Luzule des champs et Cynosure crételle des sols mésotrophes acides | NT | AR | Important |
| Nanocyperetalia flavescentis Klika 1935 | Végétation annuelle des Nanocyperetalia flavescentis | NT | AR | Important |
| Thero-Airion Tüxen ex Oberd. 1957 | Groupement à Aira praecox | NT | AR | Important |
| cf. Sagittario sagittifoliae-Sparganietum emersi Tüxen 1953 | cf. Roselière Sagittaire flèche-d'eau et Rubanier simple | NT | AR | Important |
| cf. Junco effusi – Lotetum pedunculati H. Passarge 1975ex 1988 | cf. Prairie à Jonc diffus et Lotier des fanges | DD | RR ? | Secondaire |
| Conopodio majoris-Teucrion scorodoniae Julve ex Boullet & Rameau all. nov. hoc loco | Ourlet à Calamagrostis commun, Brachypode penné et Germandrée scorodoine | DD | R ? | Secondaire |

Indices de menace: LC: préoccupation mineure; NT: presque menacé; VU: vulnérable; EN: en danger d'extinction; CR: en danger critique d'extinction Indices de rareté: CC: très commun; C: commun; AC: assez commun; PC: peu commun; AR: assez rare; R: rare; RR: très rare; E: exceptionnel * Surclasssement ou déclassement selon avis d'expert

B.1.2.3. Méthodologie de hiérarchisation des enjeux espèces

B.1.2.3.1. Les espèces de la DHFF

Un système de notation est ici utilisé pour permettre une hiérarchisation des enjeux espèces. Plusieurs critères ont été retenus sur base de documents d'objectifs validés et du guide ATEN d'élaboration de DOCOB, puis validés en comité technique pour cette notation :

- 1 le **statut de menace à l'échelle nationale** dans le cas où cette information est disponible où à défaut à l'échelle européenne (d'après les listes rouges éditées par l'Union internationale de la conservation de la nature) ;
- 2 l'**importance du site** pour l'espèce à l'échelle régionale à partir des indices de rareté régionaux lorsqu'ils existent ou à défaut de la bibliographie voire à dire d'expert ;
- 3 l'**état de conservation** de l'espèce définit à l'échelle du site en tableau 25 (selon des critères de répartition, d'effectifs, d'habitats d'espèces et de perspectives d'évolution);
- 4 la vulnérabilité de l'espèce (amplitude écologique, résilience) à l'échelle du site;
- 5 la **récurrence** de l'espèce sur le site (ou a contrario son caractère ponctuel);
- 6 l'**importance des facteurs de dégradation et de menace** sur l'espèce. Ceci peut également se traduire par l'urgence d'intervention en faveur de l'espèce.

Une notation de 0 à 2 (importance croissante) est attribuée par valeur et pour chaque critère (tableau 36). O pour un enjeu faible et 2 pour un enjeu fort.

Les espèces qui obtiennent les scores les plus élevées sont considérées comme davantage prioritaires.

| T 1 1 0 1 0 | | 1 11 1111 / | 1 1 1 / 1 1 1 | |
|-----------------|--------------|-----------------|-------------------------|--------------------|
| Lableau 36 : Sv | rsteme de no | ptation utilise | pour la hiérarchisation | des enieux especes |

| Critères | 0 | 1 | 2 |
|--|--------------------------|-------------------------------|------------------------|
| 1. statut de menace | NT, LC, DD | VU | CR, EN |
| 2. importance du site à | petite | moyenne | grande |
| l'échelle régionale | (PC, AC, CC) | (R, AR) | (E, RR) |
| 3. état de conservation sur le site | F | DI, I | DM |
| 4. vulnérabilité | faible | moyenne | forte |
| 5. récurrence | faible (esp. ponctuelle) | moyenne (esp. irrégulière) | forte (esp. régulière) |
| 6. importance des facteurs de dégradation et de menace | petite | moyenne | grande |

⁽¹⁾ DD: Données insuffisantes; LC: préoccupation mineure; NT: presque menacé; VU: vulnérable; EN: en danger d'extinction; CR: en danger critique d'extinction

Le score, c'est-à-dire la somme des notes pour chaque espèce est calculée sur un total de 12. Il y a quatre niveaux d'enjeu. Les espèces ayant un score de 6 à 12/12 sont considérées à enjeu prioritaire, de 4 à 6/12 à enjeu majeur, de 5 comme enjeu important et inférieur ou égal à 4 comme enjeu secondaire.

Pour rappel, dans le cadre de Natura 2000, les espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe II de la DHFF) sont prioritaires sur les autres espèces patrimoniales. Ces deux groupes d'espèces sont ici distinguées (tableaux 37-38 et 39).

B.1.2.4. Hiérarchisation des enjeux espèces

Les enjeux concernant les espèces ont été hiérarchisés en tableaux 36, 37 et 38.

⁽²⁾ CC: très commun; AC: assez commun; PC: peu commun; AR: assez are; R: rare; RR: très rare; E: exceptionnel

⁽³⁾ F: Favorable; DI: Défavorable inadéquate; DM: Défavorable mauvais; I: Inconnu

Tableau 37 : Hiérarchisation des enjeux – Espèces de l'annexe II de la DHFF

| Groupe taxonomique | Espèces | Statut de menace national | Importance du site pour l'espèce | Etat de conservation | Vulnérabilité de l'espèce | Récurrence | Facteurs de dégradation et de menace | Note (/12) | Niveau d'enjeux |
|-----------------------|--|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|------------------------------|------------|--|---------------|--------------------|
| Chiroptère | Grand rhinolophe - 1304 Rhinolophus ferrumequinum | 0 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 7 | Prioritaire |
| Mollusque | Vertigo de Des Moulins - 1016 Vertigo moulinsiana | 1 (VU en Europe) | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 6 | Prioritaire |
| Odonate | Leucorrhine à gros thorax - 1042 Leucorrhinia pectoralis | 2 | 0 | 2 | 1 | 0 | 1 | 6 | Prioritaire |
| Chiroptère | Murin à oreilles échancrées - 1321 Myotis emarginatus | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 | Prioritaire |
| Amphibien | Triton crêté - 1166 Triturus cristatus | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 | Majeur |
| Chiroptère | Murin des marais - 1318 Myotis dasycneme | 0(NT en Europe) | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 5 | Majeur |
| Chiroptère | Grand murin - 1324 Myotis myotis | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5 | Majeur |
| Lépidoptère | Damier de la succise - 1065 Euphydryas aurinia | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5 | Majeur |
| Poisson | Lamproie de Planer - 1096 Lampetra planeri | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 | Majeur |
| Poisson | Chabot commun - 1163 Cottus gobio (= Chabot fluviatile Cottus perifretum) | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 4 | Important |

Tableau 38 : Hiérarchisation des enjeux – Espèces de l'annexe IV de la DHFF

| Groupe taxonomique | Espèces | Statut de menace national | Importance du site pour l'espèce | Etat de conservation | Vulnérabilité de l'espèce | Récurrence | Facteurs de dégradation et de menace | Note (/12) | Niveau d'enjeux |
|-----------------------|--|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|------------------------------|------------|--|---------------|--------------------|
| Chiroptère | Murin d'Alcathoé Myotis alcathoe | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | Majeur |
| Amphibien | Rainette arboricole Hyla arborea | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 5 | Majeur |
| Chiroptère | Autres chiroptères (Murin à moustaches, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Oreillard roux, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Pipistrelle de Nathusius) | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | Important |

Tableau 39a: Hiérarchisation des enjeux – Espèces hautement patrimoniales – Faune

| Groupe taxonomique | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Statut de menace régional | Statut de rareté régional | Niveau d'enjeux |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| Orthoptère | Decticelle des bruyères | Metrioptera brachyptera | FM* | Е | Important |
| Orthoptère | Dectique verrucivore | Decticus verrucivorus | FM* | Е | Important |
| Poisson | Anguille | Anguilla anguilla | CR en France | Ś | Important |
| Orthoptère | Sténobothre nain | Stenobothrus stigmaticus | FM* | AR | Important |
| Orthoptère | Conocéphale des roseaux | Conocephalus dorsalis | FM* | AC | Important |
| Lépidoptère | Bordure ensanglantée | Diacrisia sannio | Ś | RR | Secondaire |
| Lépidoptère | Noirâtre | Euxoa nigricans | Ś | RR | Secondaire |
| Lépidoptère | Sphinx de l'Epilobe | Proserpinus proserpina | ŝ | RR | Secondaire |
| Lépidoptère | Ecaille striée | Spiris striata | Ś | RR | Secondaire |
| Lépidoptère | Azuré porte-queue | Lampides boeticus | (LC en France) | RR | Secondaire |
| Coléoptère | - | Brachysomus echinatus | Ś | RR | Secondaire |
| Coléoptère | - | Bradycellus verbasci | Ś | RR ? | Secondaire |
| Coléoptère | - | Gymnetron rostrellum | Ś | RR | Secondaire |
| Coléoptère | - | Notiophilus quadripunctatus | Ś | RR | Secondaire |
| Coléoptère | - | Orthochaetes setiger | Ś | RR | Secondaire |

^{*} FM : fortement menacé à l'échelle biogéographique némorale (d'après DEFAUT B. et SARDET F., 2004)

Tableau 39b : Hiérarchisation des enjeux – Espèces hautement patrimoniales - Flore

| Nom vernaculaire | Nom scientifique | Statut de menace régional | Statut de rareté régional | Niveau d'enjeux |
|---------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| Épipactis brun rouge | Epipactis atrorubens | CR | E | Important |
| Fumeterre de Vaillant | Fumaria vaillantii | CR | RR{RR,E} | Important |
| Gnavelle annuelle | Scleranthus annuus | CR | RR | Important |
| Petite spéculaire | Legousia hybrida | CR | R | Important |
| Callitriche pédonculé | Callitriche brutia | EN | Е | Important |
| Myriophylle à feuilles alternes | Myriophyllum alterniflorum | EN | Е | Important |
| Gaillet chétif | Galium debile | EN | Е | Important |
| Gaillet de Fleurot | Galium fleurotii | EN | Е | Important |
| Spiranthe d'automne | Spiranthes spiralis | EN | Е | Important |
| Scirpe à tiges nombreuses | Eleocharis multicaulis | EN | Е | Important |
| Pédiculaire des forêts | Pedicularis sylvatica | EN | RR | Important |
| Fumeterre à petites fleurs | Fumaria parviflora | EN | RR | Important |
| Grémil des champs | Lithospermum arvense | EN | RR | Important |
| Radiole faux-lin | Radiola linoides | EN | RR | Important |
| Polygale chevelu | Polygala comosa | EN | RR | Important |
| Sauge des prés | Salvia pratensis | EN | R{RR,RR} | Important |
| Osmonde royale | Osmunda regalis | EN | R | Important |

| Coquelicot hispide | Papaver hybridum | EN | R | Important |
|--------------------------------|--|----|-----|------------|
| Bruyère cendrée | Erica cinerea | VU | Е | Important |
| Petite pyrole | Pyrola minor | VU | E | Important |
| Ophrys litigieux | Ophrys sphegodes subsp. araneola | VU | Е | Important |
| Ache inondée | Apium inundatum | VU | RR | Secondaire |
| Alchémille à petits fruits | Aphanes australis | VU | RR | Secondaire |
| Bruyère à quatre angles | Erica tetralix | VU | RR | Secondaire |
| Centenille naine | Centunculus minimus | VU | RR | Secondaire |
| Genêt d'Angleterre | Genista anglica | VU | RR | Secondaire |
| Jonc rude | Juncus squarrosus | VU | RR | Secondaire |
| Lotier à gousses carrées | Tetragonolobus maritimus var. hirsutus | VU | RR | Secondaire |
| Nard raide | Nardus stricta | VU | RR | Secondaire |
| Orchis homme pendu | Orchis anthropophora | VU | RR | Secondaire |
| Orchis bouffon | Orchis morio | VU | RR | Secondaire |
| Petite cuscute | Cuscuta epithymum | VU | RR | Secondaire |
| Potamot à feuilles de renouée | Potamogeton polygonifolius | VU | RR | Secondaire |
| Saule rampant | Salix repens subsp. repens | VU | RR | Secondaire |
| Scirpe flottant | Isolepis fluitans | VU | RR | Secondaire |
| Thym occidental | Thymus praecox subsp. ligusticus | VU | RR | Secondaire |
| Trèfle souterrain | Trifolium subterraneum | VU | RR | Secondaire |
| Renoncule à feuilles de lierre | Ranunculus hederaceus | VU | RR | Secondaire |
| Agrostide des sables | Agrostis vinealis | VU | RR? | Secondaire |

<u>Autres espèces d'intérêt patrimonial à considérer :</u>

- **170** autres taxons floristiques patrimoniaux;
- La **Bondrée apivore** Pernis apivorus et le **Martin-pêcheur d'Europe** Alcedo atthis nichent sur le site et sont inscrits à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :
- **4** autres espèces d'oiseaux nicheurs inscrites à la liste rouge nationale dont l'Hypolais ictérine Hyppolais icterina, la Linotte mélodieuse Carduelis cannabina, le Gobe-mouche gris Muscicapa striata et le Bouvreuil pivoine Pyrrhula pyrrhula;
- 3 autres espèces de mammifères de l'annexe IV présentes en proche périphérie du site. Il s'agit du **Murin de Brandt** Myotis brandtii, de la **Noctule commune** Nyctalus noctula et du **Muscardin** Muscardinus avellanarius ;
- 3 autres espèces patrimoniales d'orthoptères dont le Gomphocère tacheté Myrmeleotettix maculatus et le Criquet verdelet Omocestus viridulus (1999), espèces menacées dans le domaine biogéographique némoral, et le Criquet du Brachypode Stenobothrus stigmaticus fortement menacé à l'échelle régionale ;
- 5 autres espèces patrimoniales de rhopalocères dont le cortège d'espèces typiques des pelouses-ourlets calcicoles comprenant l'Argus frêle Cupido minimus, l'Hespérie des sanguisorbes Spialia sertorius, l'Hespérie du chiendent Thymelicus acteon et le Point de Hongrie Erynnis tages ;
- 22 autres espèces patrimoniales d'hétérocères;
- 37 autres espèces patrimoniales de coléoptères.

B.2. ENJEUX TRANSVERSAUX

B.2.1. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB et le suivi des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire sont indispensables à l'amélioration de la gestion réalisée.

Le dispositif SUDOCO constitue un outil informatique de suivi privilégié sous forme d'un tableau de bord de la mise en œuvre du DOCOB. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale en tant que structure animatrice, aura la charge de produire des bilans périodiques et l'évaluation du DOCOB en vue de sa révision. Celle-ci devrait avoir lieu dans 5 ans soit en 2017. La révision comprend des études sur les incidences des actions de gestion sur l'état de conservation des habitats et des espèces.

Le document d'objectifs sera accessible au public et les informations du DOCOB seront diffusées.

B.2.2. MAINTIEN ET RESTAURATION DES CORRIDORS BIOLOGIQUES

Le site Natura 2000 est morcelé en plusieurs entités et ne permet pas à lui seul de garantir la dispersion ou les échanges entre populations. Afin d'assurer la viabilité des espèces sur le site à long terme, la restauration et le maintien du réseau de corridors écologiques entre les différentes entités est indispensable. La prise en compte de cette problématique doit se faire par les différents acteurs territoriaux concernés sur leur territoire de compétence (Région, Département, PNR, Pays, EPCI, communes et gestionnaires d'espaces naturels) et avec les outils disponibles.

B.2.3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Les habitats naturels aquatiques ou amphibies sont bien représentés sur le site que ce soit dans la vallée de l'Aa ou sur le Plateau d'Helfaut. De plus, certains d'entre-eux sont rares et tout à fait exceptionnels pour la région. Une bonne qualité d'eau est essentielle pour le maintien ou la restauration de ces habitats et de leurs espèces ainsi que ceux présents en aval du site notamment dans le Marais audomarois (site Natura 2000 NPC022). L'amélioration de la qualité des eaux au niveau physico-chimique, au niveau trophique ou au niveau des éléments en suspension constitue un enjeu transversal prépondérant.

B.2.4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Des lacunes persistent dans la connaissance de certains groupes taxonomiques étudiés ou non lors de l'élaboration du document d'objectifs. Les éléments de connaissances à apporter sont présentés en tableau 40.

Tableau 40 : Eléments de connaissances à améliorer

| Groupes taxonomiques | Eléments de connaissances à améliorer |
|-------------------------|--|
| Habitats naturels | Etude de la syntaxonomie des végétations des éboulis calcaires |
| de la DHFF | Suivi des végétations annuelles acidiphiles amphibies en lien avec les opérations de gestion |
| | Actualiser le statut de présence de l'Alyte accoucheur sur le site |
| Espèces de la | Etudier le phénomène de swarming pressenti à l'entrée de la carrière des Ecliquets |
| DHFF | Suivi de la présence et de la reproduction de la L. à gros thorax dans les années à venir |
| | Précision sur la répartition du Vertigo de Desmoulins sur le site |

B.2.5. SENSIBILISATION

Le patrimoine naturel est souvent une richesse peu connue des habitants des communes. L'information du public est un enjeu important pour la compréhension des objectifs et des mesures de conservation. Elle peut également éveiller l'intéressement des particuliers au patrimoine naturel de leur commune. Cette sensibilisation peut se traduire par la diffusion de plaquettes, par l'installation de panneaux d'information à l'entrée des terrains communaux (Marais de Lumbres, communal d'Ecques, etc.) ou de sorties guidées par exemple. La sensibilisation des acteurs locaux (élus, propriétaires, etc.) et notamment auprès des bénéficiaires potentiels est aussi un point important pour la bonne mise en œuvre du DOCOB.

B.3. COMPATIBILITE DES ENJEUX

B.3.1. COMPATIBILITE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Le tableau 41 met en évidence les principaux antagonismes potentiels entre les différents enjeux et les préconisations de gestion associées et explique le compromis de gestion choisi.

Tableau 41 : Croisement des enjeux écologiques

| Entités de gestion | Habitats et espèces | Code Natura 2000 | Restauration et gestion du milieu ouvert | Restauration et entretien d'une mosaïque de milieux et de lisières | Conservation et amélioration du milieu fermé | Restauration et entretien du milieu hygrophile | Restauration et maintien de la qualité du milieu aquatique | Commentaires |
|--------------------------------|---|------------------------|--|--|--|---|--|--|
| | Grémil des champs | - | Х | | | | | |
| | Prairie pâturée à Orge faux-seigle et Ivraie vivace | - | Х | | | (x) | | |
| | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages | 6430 | x | | | х | | |
| | montagnard à alpin Vertigo de Desmoulins | 1016 | | | | | | |
| | Grand rhinolophe | 1304 | X | | ., | х | | En contexte alluvial, les végétations |
| | Grand murin | 1304 | X X | X | X | | | hygrophiles et aquatiques dominent |
| | Triton crêté | 1166 | X | X | X | | ~ | logiquement. |
| | Murin à oreilles échancrées | 1321 | | X | ., | | X | Cependant, deux types de milieux |
| | | 1321 | | X | X | Х | Х | hygrophiles se distinguent sur le site: les |
| | Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * | 91E0* | | | x | x | | milieux humides ouverts et fermés avec des orientations de gestion parfois |
| Svetàme alluvial | Murin d'Alcathoé | - | | | X | X | | antagonistes. |
| Système alluvial de la moyenne | Microphorbiaie à Cardamine amère et Dorine à feuilles opposées | - | | | Х | Х | | Il convient ici d'améliorer l'état de |
| vallée de l'Aa | Aulnaie saulaie hygrophile de l'Alnion glutinosae | - | | | X | X | | conservation des boisements alluviaux |
| vallee de l'Ad | Murin des marais | 1318 | | | | x | x | existants (Poudrerie d'Esquerdes, |
| | cf. Roselière Sagittaire flèche-d'eau et Rubanier simple | - | | | | X | X | ripisylve). |
| | Groupement à Rorippe amphibie et Baldingère faux-roseau | - | | | | X | X | Les habitats hygrophiles ouverts sont à |
| | Lamproie de Planer | 1096 | | | | | X | maintenir au niveau des clairières, des |
| | Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion | 3260 | | | | | x | layons, des berges et de la partie nord non exploitée du Marais de Lumbres. |
| | Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de | 3150 | | | | | x | Le maintien des prairies humides et leur extensification est préconisé. |
| | l'Hydrocharition | | | | | | | extensification est preconise. |
| | Chabot commun (= C. fluviatile) | 1163 | | | | | X | |
| | Anguille | - | | | | | Х | |
| | Herbier flottant à Nénuphar jaune et Nymphéa blanc | - | | | | | Х | |
| | Autres chiroptères | - | Х | X | Х | X | Х | |
| | Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à | 01/0* | | | | | | |
| | montagnard* | 8160* | x | | | | | |
| | Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires | 5130 | х | | | | | |
| | Sténobothre nain | - | Х | | | | | |
| | Petite spéculaire | - | Х | | | | | La plupart des espèces et habitats |
| | Fumeterre de Vaillant | - | Х | | | | | d'intérêt communautaire et/ou |
| | Gaillet de Fleurot | - | Х | | | | | patrimonial est ici inféodée aux milieux |
| | Spiranthe d'automne | - | Х | | | | | ouverts. |
| Coteaux | Sauge des près | - | Х | | | | | Il convient ici de favoriser les pelouses |
| | | | | | | | | calcicoles sur des surfaces suffisantes pour |
| calcaires de la | Coquelicot hispide | | X | | | | | |
| moyenne vallée | Ophrys litigieux | - | X | | | | | l'expression des communautés typiques |
| | Ophrys litigieux Fumeterre à petites fleurs | - - | | | | | | (floristiques en particulier) en mosaïque |
| moyenne vallée | Ophrys litigieux | | Х | | | | | (floristiques en particulier) en mosaïque avec des fasciés ourlifiés à embroussaillés |
| moyenne vallée | Ophrys litigieux Fumeterre à petites fleurs | - | X X | | | | | (floristiques en particulier) en mosaïque avec des fasciés ourlifiés à embroussaillés favorables aux insectes et à leurs |
| moyenne vallée | Ophrys litigieux Fumeterre à petites fleurs Polygale chevelu | | X X X | | | | | (floristiques en particulier) en mosaïque avec des fasciés ourlifiés à embroussaillés favorables aux insectes et à leurs prédateurs notamment. |
| moyenne vallée | Ophrys litigieux Fumeterre à petites fleurs Polygale chevelu Azuré porte-queue | | X X X | | | | | (floristiques en particulier) en mosaïque avec des fasciés ourlifiés à embroussaillés favorables aux insectes et à leurs prédateurs notamment. La restauration des boisements calcicoles |
| moyenne vallée | Ophrys litigieux Fumeterre à petites fleurs Polygale chevelu Azuré porte-queue Ecaille striée | | X X X X | | | | | (floristiques en particulier) en mosaïque avec des fasciés ourlifiés à embroussaillés favorables aux insectes et à leurs prédateurs notamment. |
| moyenne vallée | Ophrys litigieux Fumeterre à petites fleurs Polygale chevelu Azuré porte-queue Ecaille striée Noirâtre | | x x x x x | | | | | (floristiques en particulier) en mosaïque avec des fasciés ourlifiés à embroussaillés favorables aux insectes et à leurs prédateurs notamment. La restauration des boisements calcicoles |
| moyenne vallée | Ophrys litigieux Fumeterre à petites fleurs Polygale chevelu Azuré porte-queue Ecaille striée Noirâtre Orchis homme-pendu | | x x x x x x | | | | | (floristiques en particulier) en mosaïque avec des fasciés ourlifiés à embroussaillés favorables aux insectes et à leurs prédateurs notamment. La restauration des boisements calcicoles |

100-

| Entités de gestion | Habitats et espèces | Code Natura 2000 | Restauration et gestion du milieu ouvert | Restauration et entretien d'une mosaïque de milieux et de lisières | Conservation et amélioration du milieu fermé | Restauration et entretien du milieu hygrophile | Restauration et maintien de la qualité du milieu aquatique | Commentaires |
|-------------------------|---|------------------------|--|--|--|---|--|---|
| | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) | 6210* | х | (x) | | | | |
| | Damier de la succise | 1065 | х | (x) | | | | |
| | Épipactis brun rouge | - | X | X | | | | |
| | Dectique verrucivore | _ | X | X | | | | |
| | Bordure ensanglantée | _ | X | X | | | | |
| | Sphinx de l'Epilobe | _ | X | X | | | 1 | |
| | Grand rhinolophe | 1304 | X | x | х | | | |
| | Grand murin | 1324 | x | X | X | | | |
| | Bradycellus verbasci | - | Х | Х | Х | | | |
| | Murin à oreilles échancrées | 1321 | | х | х | х | | |
| | Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 9130 | | | х | | | |
| | Autres chiroptères | - | Х | Х | Х | Х | | |
| | | | | | | | | |
| | Landes sèches européennes | 4030 | х | | | | | |
| | Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, | 6510 | x | | | | | |
| | Sanguisorba officinalis) | 0010 | | | | | | |
| | Sténobothre nain | - | Х | | | | | |
| | Gnavelle annuelle | - | Х | | | | | |
| | Bruyère cendrée | - | Х | | | | | |
| | Trèfle souterrain | - | X | | | | | |
| | Petite cuscute | - | X | | | | | |
| | Agrostide des sables | - | X | | | | | |
| | Alchémille à petits fruits | - | X | | | | | |
| | Groupement à Aira praecox | - | X | | | | | |
| | Prairie pâturée mésophile à Luzule des champs et Cynosure crételle des sols mésotrophes acides | - | х | | | | | |
| | Ourlet à Calamagrostis commun, Brachypode penné et Germandrée scorodoine | - | Х | х | | | | |
| | Grand rhinolophe | 1304 | X | Х | х | | | |
| | Bradycellus verbasci | - | Х | X | Х | | | |
| | Brachysomus echinatus | - | X | X | X | | | La plupart des espèces et habitats |
| | Decticelle des bruyères | - | Х | X | | X | | d'intérêt communautaire et/ou |
| | Saule rampant | - | Х | X | | X | | patrimonial est ici inféodée aux milieux |
| Plateau d'Helfaut | Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix | 4010 | Х | | | Х | | ouverts et/ou humides. |
| et communal d'Ecques | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * | 6230* | x | | | x | | Il convient donc de continuer à restaurer et gérer ces milieux sur le plan quantitatif et qualitatif. |
| | Pelouse hygrophile à Polygale commun et Laîche bleuâtre | - | Х | | | Х | | La restauration des boisements acidiphiles |
| | Pelouse acidiphile hygrocline piétinée | - | X | | | X | | devra quant à elle s'opérer au niveau |
| | Pelouse à Nard raide et Laîche à deux nervures | - | Х | | | Х | | qualitatif. |
| | Groupement à Eleocharis multicaulis et Agrostis canina | - | Х | | | Х | | |
| | Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) | 6410 | x | | | x | | |
| | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | х | | | x | | |
| | Prairie pâturée mésophile à Luzule des champs et Cynosure crételle des sols mésotrophes acides | - | х | | | (x) | | |
| | Conocéphale des roseaux | - | Х | | | Х | | 1 |
| | Gaillet chétif | - | X | | | X | | |
| | Scirpe à tiges nombreuses | - | X | | | X | | 1 |
| | Pédiculaire des forêts | - | X | | | X | | 1 |
| | Radiole faux-lin | - | X | | | (x) | | 1 |
| | cf. Prairie à Jonc diffus et Lotier des fanges | - | X | | | X | | 1 |
| | Renoncule à feuilles de lierre | - | X | | | X | | 1 |
| | Bruyère à quatre angles | - | X | | | X | | 1 |
| | Centenille naine | - | Х | | | X | | 1 |
| | Jonc rude | - | Х | | | Х | | 1 |

| Entités de gestion | Habitats et espèces | Code Natura 2000 | Restauration et gestion du milieu ouvert | Restauration et entretien d'une mosaïque de milieux et de lisières | Conservation et amélioration du milieu fermé | Restauration et entretien du milieu hygrophile | Restauration et maintien de la qualité du milieu aquatique | Commentaires |
|--------------------|--|------------------------|--|--|--|---|--|--------------|
| | Nard raide | - | X | | | X | | |
| | Genêt d'Angleterre | - | X | | | (x) | | |
| | Saule rampant | - | X | | | (x) | | |
| | Végétation annuelle des Nanocyperetalia flavescentis | - | X | | | Х | (x) | |
| | Scirpe flottant | - | X | | | X | (x) | |
| | Ache inondée | - | X | | | X | (x) | |
| | Gymnetron rostellum | - | x (perturbations) | | | | | |
| | Notiophilus quadripunctatus | - | X | | | | | |
| | Fourré à Ajonc d'Europe et Bourdaine commune | - | | X | | | | |
| | Ourlet à Millepertuis élégant et Mélampyre des prés | - | | X | X | | | |
| | Murin à oreilles échancrées | 1321 | | X | X | X | | |
| | Fourré à Saule à oreillettes et Bourdaine commune | - | | X | | (x) | | |
| | Triton crêté | 1166 | | x | | | Χ | |
| | Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur | 9190 | | | x | | | |
| | Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 9130 | | | х | | | |
| | Boulaie à Blechne en épi | - | | | Х | | | |
| | Petite pyrole | - | | | Х | | | |
| | Tourbières boisées* | 91DO* | | | х | х | | |
| | Murin d'Alcathoé | - | | | Х | Х | | |
| | Osmonde royale | - | | | Х | Х | | |
| | Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) | 3110 | | | | х | х | |
| | Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea | 3130 | | | | x | x | |
| | Rainette arboricole | - | | | | X | Χ | |
| | Callitriche pédonculé | - | | | | X | Χ | |
| | Potamot à feuilles de renouée | - | | | | (x) | Χ | |
| | Leucorrhine à gros thorax | 1042 | | | | | X | |
| | Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. | 3140 | | | | | x | |
| | Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 3150 | | | | | х | |
| | Herbier aquatique immergé à Myriophylle à fleurs alternes | - | | | | | Х | |
| | Myriophylle à fleurs alternes | - | | | | | Х | |
| | Autres chiroptères | - | Х | Х | Х | Х | Х | |
| | Orthochaetes setiger | - | Х | Х | Х | ΧŚ | - | |

En gras: espèce d'intérêt communautaire En rouge: espèce/habitat à enjeu prioritaire; en orange: espèce/habitat à enjeu majeur ; en jaune : espèce/habitat à enjeu important et en beige : espèce/habitat à enjeu secondaire

B.3.2. COMPATIBILITE DES ENJEUX ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Tableau 42a : Croisement des enjeux écologiques et socio-économiques - Habitats

| Habitat/espèce | Agriculture | Randonnée | Sylviculture | Chasse | Pêche | Autres activités |
|--|--|---|---|---|---|--|
| Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) | 0 | 0 | 0 | 0 | eutrophisation par amorçage, introduction de poissons herbivores | 0 |
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition | 0 | 0 | 0 | 0 | eutrophisation par amorçage, introduction de poissons herbivores | 0 |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho- Batrachion | (-) fertilisation, traitements phyto. | 0 | 0 | 0 | 0 | + gestion - macropollution (pâte à papier) |
| Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> | + gestion par pâturage extensif | 0 | plantations anciennes sur le plateau | + entretien des layons | 0 | 0 |
| Landes sèches européennes | + gestion par pâturage extensif | 0 | plantations anciennes sur le plateau | + entretien des layons | 0 | 0 |
| Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires | + gestion par pâturage extensif (-) fertilisation | 0 | - plantations anciennes sur les coteaux | (-) plantations cynégétiques | 0 | 0 |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) | + gestion par pâturage extensif (-) fertilisation | piétinement lors de manifestations sportives de grande ampleur | plantations anciennes sur les coteaux | + entretien des layons (-) plantations cynégétiques (-) agrainage | 0 | 0 |
| Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches | + gestion par pâturage extensif | 0 | 0 | + entretien des | 0 | 0 |

| Habitat/espèce | Agriculture | Randonnée | Sylviculture | Chasse | Pêche | Autres activités |
|---|--|-----------|--------------------------|---|---|------------------|
| en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * | | | | layons | | |
| Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) | + gestion par pâturage extensif | 0 | 0 | + entretien des layons | piétinement loc. | 0 |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | dégradation des végétations riveraines par le bétail | 0 | populiculture loc. | + entretien des layons | - dégradation des végétations riveraines | 0 |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) | fertilisation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard* | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum | 0 | 0 | gestion intensive loc. | (+) plantations cynégétiques - élimination loc. du sous- bois | 0 | 0 |
| Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur | 0 | 0 | gestion intensive loc. | 0 | 0 | 0 |
| Tourbières boisées* | 0 | 0 | - perturbation du sol | 0 | 0 | 0 |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* | 0 | 0 | populiculture loc. | 0 | 0 | 0 |

^{+:} impact positif; -: impact négatif; 0: sans influence; (): impact potentiel et/ou indirect sur le site

Tableau 42b : Croisement des enjeux écologiques et socio-économiques - Espèces

| Habitat/espèce | Agriculture | Randonnée | Sylviculture | Chasse | Pêche | Autres activités |
|---|--|-----------|--|----------------------------------|---|---|
| Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum | + maintien d'habitats mixtes - traitements vermifugés et phytosanitaires | 0 | élimination loc. du sous-bois | élimination loc. du sous-bois | 0 | 0 |
| Vertigo de Des Moulins Vertigo moulinsiana | 0 | 0 | - populiculture | 0 | 0 | 0 |
| Damier de la succise Euphydryas aurinia | + gestion par pâturage | 0 | plantations anciennes sur les coteaux | 0 | 0 | 0 |
| Leucorrhine à gros thorax Leucorrhinia pectoralis | 0 | 0 | 0 | 0 | rempoissonnement sauvage | |
| Grand murin Myotis myotis | + maintien d'habitats ouverts - traitements vermifugés et phytosanitaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Murin des marais Myotis dasycneme | (-) traitements phytosanitaires | 0 | 0 | 0 | rempoissonnement massif | 0 |
| Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus | (-) traitements phytosanitaires | 0 | - élimination loc. du sous-bois | élimination loc. du sous-bois | 0 | 0 |
| Triton crêté Triturus cristatus | 0 | 0 | 0 | - lâchers de faisans | eutrophisation par amorçage, rempoissonnement en carnassiers | - pollution |
| Lamproie de Planer Lampetra planeri | (-) fertilisation | 0 | 0 | 0 | 0 | - pollutions chroniques (station d'épuration) |
| Chabot commun Cottus gobio (=Chabot fluviatile Cottus perifretum) | (-) fertilisation, sédimentation par érosion des sols | 0 | 0 | 0 | rempoissonnement massif | macropollution (pâte à papier) |

^{+:} impact positif; -: impact négatif; 0: sans influence; (): impact potentiel et/ou indirect sur le site

B.4. DEFINITION ET HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de définir des objectifs opérationnels et des préconisations de gestion, il est nécessaire de définir des objectifs stratégiques d'après les enjeux identifiés précédemment. 12 objectifs stratégiques dits de « développement durable » ont ici été définis (tableau 43).

Tableau 43 : Objectifs de développement durable et des enjeux associés

| Objectifs stratégiques écologiques | Enjeux Natura 2000 associés |
|---|--|
| A - Conserver, favoriser et restaurer le développement des végétations hygrophiles à aquatiques oligo- à mésotrophiles des eaux stagnantes | 91DO*; 91EO*; 1016; 1042; 1321; 3110; 1166; 1318; 3130; 3150; 6430; 3140 |
| B - Préserver et restaurer les habitats naturels landicoles ouverts de haute valeur patrimoniale sur le Plateau d'Helfaut et le Communal d'Ecques | 6230*; 1304; 1321; 4010; 4030; 1166; 6410; 6510 |
| C - Maintenir et restaurer les éboulis, pelouses et pelouses-ourlets calcicoles des coteaux calcaires de la moyenne vallée de l'Aa | 6210*; 8160*; 1065; 5130 |
| D – Sauvegarder, protéger et restaurer les habitats estivaux et hivernaux des Chiroptères | 1321; 1304 ; 1324 ; 1318 |
| E - Favoriser le bon état écologique des boisements neutrocalcicoles et acidiphiles | 1321 ; 1324 ; 9130 ; 9190 |
| F - Restaurer le bon état écologique de la Becque et de l'Aa sur le site | 1096; 1318; 1163 ; 3260 ; 6430 |

| Objectifs stratégiques transversaux | Enjeux Natura 2000 associés |
|--|-----------------------------|
| G - Mise en œuvre, suivi et évaluation du document d'objectifs (obligatoire) | - |
| H - Maintenir et développer les corridors écologiques | - |
| I - Amélioration de la qualité des eaux | - |
| J - Veille et lutte contre les espèces indésirables | - |
| K - Amélioration des connaissances | - |
| L - Sensibilisation | - |

PARTIE C: MESURES DE GESTION



Figure 37 : Restauration de mare à Heuringhem par ouverture de la végétation ligneuse

C.1. DECLINAISON DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures de gestion ou préconisations de gestion sont ici déclinées en fonction des enjeux et objectifs hiérarchisés en partie B. Elles visent à conserver, favoriser et restaurer les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Les cahiers des charges font références aux mesures qui peuvent être associées (ex :La fauche CC4 est associée au pâturage (CC3).

Ces préconisations ont été établies en lien avec le comité technique et les usagers. Elles sont présentées en tableau 44 et cartographiées en carte 24. La transversalité avec les plans de gestion des espaces protégés du site a été intégrée au tableau.

Tableau 44 : Déclinaison des objectifs de développement durable

| Objectif décliné | Préconisation de gestion | Code mesure | Objet et descriptif de la mesure | Espèce(s) et/ou habitat(s) d'intérêt communautaire visés par la mesure | Priorité | | docui | nents (| | Surface approx. | Partenaires techniques potentiels | Outil de mise en œuvre | Cahier des charges |
|--|--|--|---|--|--|--|--|--|---|--|--|---|--|
| | Ouverture de la végétation aux abords des mares | GH-A01 | Cette mesure vise à favoriser le développement des végétations aquatiques et amphibies héliophiles en supprimant certains ligneux. | 1042 , 1166, 3110 , 3130, 3140, 3150, 6430 | 1 | / | X | X | / | 1,94 | Communes, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC10 ou CC11 |
| Postauror et gérer | Curage de mares non-exploitées | GH-A02 | Cette mesure tend à limiter l'atterrissement des mares permanentes en voie de comblement. | 1042 , 1166, 3110 , 3130, 3140, 3150 | 1 | / | X | X | / | 0,10 | Communes, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC10 ou CC11 |
| les habitats | Reprofilage des berges en pente douce | GH-A03 | Cette mesure permet d'étendre les zones de développement des végétations amphibies. | 1042 , 1166, 3110 , 3130 | 1 | / | X | X | / | 0,07 | Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC10 |
| aquatiques | Mise en exclos des mares et aménagement pour le bétail | GH-A04 | Cette mesure permet de préserver les mares et les végétations associées de l'érosion bovine, du piétinement et de l'eutrophisation. | 1016, 1042, 3110 , 3130, 3140 | 2 | / | Х | / | / | 0,28 | Communes, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC18 |
| | Diminution des quantités d'amorces de pêche | S-A05 | Cette mesure vise à sensibiliser les pêcheurs des étangs de pêche aux conséquences d'un amorçage excessif. | 3110 , 3130, 3150 | / | / | / | Х | / | 3,51 | FDAAPPMA, sociétés communales de pêches et AAPPMA | Charte Natura 2000 | / |
| | Fauche tardive exportatrice annuelle | GH-A06 | Cette mesure vise à maintenir les ourlets des layons hygrophiles notamment. | 1304, 1321 , 1324, 6430 | 2 | / | Х | Х | / | 2,2 | de chasse communales, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC4(CC 3) |
| Cárarlas | Création et entretien des clairières intraforestières | GH-A07 | Cette mesure favorise le développement spontané de mégaphorbiaies en contexte intraforestier. | 1016, 1304, 1321 , 1324, 6430 | 3 | / | | Х | / | 3,18 | Communes, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC20 (CC1) |
| mégaphorbiales et les habitats hygrophiles | Fauche et débroussaillage tardif en rotation de 3 à 5 ans avec exportation | GH-A08 | Cette mesure vise à maintenir les mégaphorbiaies en maintenant une dynamique régressive régulière. | 1016 , 6430 | 2 | / | / | + | / | 8,58 | Communes, Eden 62, sociétés de chasse communales, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC4,CC 5(CC3) |
| | Gestion extensive des prairies humides | GH-A09 | Cette mesure vise à développer un mode de gestion extensif des pâturages (pression de pâturage, fertilisation, etc.). | 1304, 1321 , 1324, 6510 | 1 | / | / | / | (x) | 30,47 | PNR CMO, exploitants agricoles | MAE-T | / |
| | Abattage de peupleraie sans enjeu de replantation | GH-A10 | Cette mesure limite l'apport en matière organique et favorise les espèces héliophiles de la mégaphorbiaie. | 1016 , 6430 | 3 | / | / | / | / | 0,74 | Communes, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC15, CC21 |
| | Débroussaillage lourd der restauration avec exportation et entretien | GH-B01 | Cette mesure vise la restauration de la lande ouverte par un débroussaillage concernant principalement les fourrés d'Ajonc. | 4010, 4030, 6230* , 6410 | 1 | / | X | / | / | 4,77 | Communes, Eden 62, sociétés communales de chasse | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC1(CC 3) |
| Restaurer les landes et végétations acidiphiles | Création et suivi de placettes d'étrépage | GH-B02 | Cette mesure permet la restauration potentielle d'habitats ou la germination d'espèces végétales disparus. Elle permet également la colonisation d'espèces pionnières. | 4010, 4030, 6230* , 6410 | 1 | 1 | × | / | 1 | 0,57 | Communes, Eden 62 | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC8 ou CC9 |
| | Création et entretien de clairières intraforestières | GH-B03 | Cette mesure favorise le développement spontané des landes intraforestières. | 1304, 1321 ,1324, 4010, 4030, 6230* , 6410 | 1 | / | X | / | / | 55,13 | Communes, Eden 62, propriétaires privés, sociétés communales de chasse | Contrat Natura 2000 forestier | CC20 (CC19) |
| | Mise en place d'un pâturage extensif | GH-B04 | Cette mesure vise à contenir l'embroussaillement de la lande de manière semi-naturelle. | 1304 , 1321 ,1324, 4010 , 4030 , 6230* , 6410 | 2 | / | Х | / | / | 4,4 | Communes, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC2 (+CC1) |
| Gérer les landes et végétations | Gestion par pâturage extensif | GH-B05 | Cette mesure vise à contenir l'embroussaillement de la lande de manière semi-naturelle. | 1304, 1321 ,1324, 4010, 4030, 6230* , 6410 | 1 | / | X | / | / | 78,66 | Communes, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC3 (+CC4, CC5) |
| | Fauche exportatrice | GH-B06 | Cette mesure permet le maintien des végétations landicoles herbacées. | 4010, 4030, 6230* , 6410, (6510) | 1 | / | X | / | / | 17,85 | Communes, Eden 62, propriétaires privés, sociétés communales de chasse | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC4 |
| - | Débroussaillage lourd et léger d'entretien avec exportation | GH-B07 | Cette mesure tend à limiter l'embroussaillement par les ligneux en particulier l'Ajonc et les landes en cours de boisement. | 4010, 4030, 6230* , 6410 | 2 | / | Х | / | / | 18,28 | Communes, Eden 62, propriétaires privés, sociétés communales de chasse | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC1(CC 3) |
| | Favoriser les populations d'herbivores sauvages | GH-B08 | Cette mesure vise à accroître l'action jouée par les herbivores sauvages en créant des zones non chassées. | 4010, 4030, 6230* , 6410 | / | / | Х | / | / | / | Propriétaires privés, sociétés communales de chasse | Charte Natura 2000 | / |
| | Stopper les dépôts sur les landes | GH-B09 | Cette mesure vise à limiter l'apport de matière sur les sols sensibles | 4010, 4030, 6230* , 6410 | 3 | / | Х | / | / | / | Communes, propriétaires privés | Charte Natura 2000 | / |
| | Restaurer et gérer les habitats amphibies et aquatiques Gérer les mégaphorbiaies et les habitats hygrophiles Restaurer les landes et végétations acidiphiles | Restaurer et gérer les habitats amphibles et aquatiques Gérer les mégaphorbiales et les habitats hygrophiles Restaurer les landes et végétations acidiphiles Gérer les landes et végétations acidiphiles Curage de mares non-exploitées Reprofilage des berges en pente douce Mise en exclos des mares et aménagement pour le bétail Diminution des quantités d'amorces de pêche Fauche tardive exportatrice annuelle Création et entretien des clairières intraforestières Fauche et débroussaillage tardif en rotation de 3 à 5 ans avec exportation Gestion extensive des prairies humides Abattage de peupleraie sans enjeu de replantation Débroussaillage lourd der restauration avec exportation et entretien Création et suivi de placettes d'étrépage Création et entretien de clairières intraforestières Mise en place d'un pâturage extensif Gestion par pâturage extensif Fauche exportatrice Débroussaillage lourd et léger d'entretien avec exportation Favoriser les populations d'herbivores sauvages | Restaurer et gérer les habitats amphibles et aquatiques Gérer les mégaphorbiales et et les habitats hygrophiles Restaurer les mégaphorbiales et aquatiques Gérer les mégaphorbiales et et les habitats hygrophiles Restaurer les labitats hygrophiles Restaurer les landes et végétations acidiphiles Gérer les landes et végétations acidiphiles Gérer les landes et végétations acidiphiles Guiver les landes et végétations acidiphiles Gérer les landes et les populations d'herbivores acidiphiles Gérer les landes et les populations d'herbivores acidiphiles Gérer les landes et les populations d'herbivores acidiphiles | Curage de mores non-exploitées Restaurer et gére les habitats amphibles et aqualiques Cérer les mégaphorbiales mégaphorbiales hyprophiles Faculte et débroussaillage la clairiées hyprophiles Cérer les mégaphorbiales hyprophiles Création et entretien des prairies humides hyprophiles Cester mesure vise à favoriser le développement des vegétations aqualiques Création et entretien des mares et antatation de la contenir l'emploration de mainer au l'entretien des mores permanenties en vaie de combioment. Cette mesure permet de préserver les moras et les vegétations acustiones. Cette mesure vise à sensibiliser les pécheurs des élangs de péche Fauche tardive exportatirice annuelle Création et entretien des clairières intratorestières Mais en exclos des mares et adevoussaillage la curatif en rotation de 3 à 5 ans avec exportation Gérer les mégaphorbiales Fauche et débroussaillage tardif en rotation de 3 à 5 ans avec exportation Débroussaillage lourd der restauration avec exportation avec exportation et entretien des clairières propositions acidiphiles Création et entretien de clairières Fauche et débroussaillage lourd der restauration avec exportation et entretien des clairières GH-A07 Cette mesure vise à développement spontané de mégaphotioleis en contexte intratorestier. Cette mesure vise à développement spontané de mégaphotioleis en contexte intratorestier. Cette mesure vise à développement spontané de mégaphotioleis en contexte intratorestier. Cette mesure vise à développement spontané de mégaphotioleis en contexte intratorestier. Cette mesure vise à développement spontané de mégaphotioleis en contexte intratorestier. Cette mesure vise à développement spontané de mégaphotioleis en contexte intratorestier. Cette mesure vise à développement par mode de gestion exportation et entretien de claire de la mégaphotioleis en contexte intratorestier. Cette mesure vise à développement par les intratorestières Création et entretien de clairières (GH-801) Cette mesure vise à contenir l'embroussaillement | Objectif décliné Préconisation de gestion Objet et descriptif de la mesure Objet et descriptif de la mesure de facilitée and mesure Objet et descriptif de la mesure et de facilitée and mesure Objet et descriptif de la mesure et de facilitée and mesure Objet et descriptif de la mesure et de facilitée and mesure Objet et descriptif de la mesure et de facilitée and et descriptif de la mesure de facilitée and et des facilitée and notifiée and nouve de description et des facilitées and notifiée and notifiée an | Objectif décliné Préconisation de gestion Objet et descriptif de la mesure Objet et description de la miser rather and the mesure Objet et description de la miser rather and the miser and the mi | Colpectif décliné Précontaction de gestion Objet et descriptif de la mesure Continue de la végération aux de la végération de gestion Objet et descriptif de la mesure Continue de la végération aux des végérations des végérations aux des végé | Objectif décliné Préconsation de gestion Objet et descriptif de la mesure Objet et description de la mesure Objet et description de la mesure Objet et description description Objet et description description Objet et description description Objet et description Objet e | Objectif décliné Préconisation de gestion Objet et descriptif de la mesure Objet et description en description objet et description en description objet et description en description objet et description en | Objectif décliné Préconitation de gestion Objet et descriptif de la mesure Objet et description de la formation de la | Colpectif décliné Préconsation de gestion Préconsation de gestion Préconsation de gestion Préconsation de gestion Colpectif descriptif de la mesure Colpectif de | Objet of descriptif de la mesure Objet et descriptif de la mesure Objet | Object it declarity Précondution de gration Object et descriptif de la mature Objec |

| Objectif stratégi | Objectif décliné | Préconisation de gestion E Objet et descriptif de la mesure | | Objet et descriptif de la mesure | Espèce(s) et/ou habitat(s) d'intérêt | | | nsversc docur gest | nents (| | Surface | Partenaires techniques | Outil de mise | Cahier des |
|----------------------|--|--|---------|--|---|----------|-----|--------------------------|---------|----|---------|---|---|-----------------------------|
| que | Objectili decilile | rrecomsumon de gesmon | Code | Objet et descripiil de la mesore | communautaire visés par la mesure | Priorité | RNN | RNR | ENS VA | Αα | approx. | potentiels | en œuvre | charges |
| | Restaurer les végétations ouvertes | Débroussaillage d'entretien avec exportation | GH-C01 | Cette mesure vise à restaurer les pelouses et ourlets calcicoles en limitant le développement des ligneux notamment le Prunellier et l'Aubépine. | 6210* , 5130, 1065, 1324 | 1 | X | Х | / | / | 7,86 | CEN, Communes, Eden 62, propriétaires privés, sociétés communales de chasse | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC5 (CC1,CC 3) |
| | calcicoles | Ecorchage localisé | GH-C02 | Cette mesure vise à favoriser les végétations pionnières en les rajeunissant et limitant la végétalisation. | 8160*, 6210* , 5130, 1065 | 2 | Х | х | / | / | 1,05 | Communes, CEN, Eden 62 | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC9 |
| C | | Fauche exportatrice | GH-C03 | Cette mesure vise à entretenir les végétations calcicoles herbacées par une fauche annuelle avec export des produits de fauche tardive. | 6210* , 5130, 1065 | 1 | X | X | / | / | 8,99 | Communes, CEN, Eden 62, propriétaires privés, sociétés de chasse communales | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC4 (CC3) |
| | Gérer les végétations ouvertes | Mise en place d'un pâturage extensif | GH-C04 | Cette mesure vise à contenir l'ourlification et l'embroussaillement des pelouses calcicoles de manière semi-naturelle. | 6210* , 5130, 1065, 1304 , 1324 | 2 | Х | Х | / | / | 4,76 | Communes, CEN, Eden 62 | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC2 (CC1,CC 4) |
| | calcicoles | Gestion par pâturage extensif | GH-C05 | Cette mesure vise à contenir l'ourlification et l'embroussaillement des pelouses calcicoles de manière semi-naturelle. | 6210* , 5130, 1065, 1304 , 1324 | 1 | X | Х | / | / | 31,65 | Communes, CEN, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » MAE-T | CC3 (CC4, CC5) |
| | | Favoriser les populations d'herbivores sauvages | GH-C-06 | Cette mesure vise à accroître l'action jouée par les herbivores sauvages en créant des zones non chassées. | 6210* , 5130 | 3 | х | х | / | / | / | Propriétaires privés, sociétés communales de chasse | Charte Natura 2000 | / |
| | | Mise en défens et aménagement intérieur des sites d'hibernation | GH-D01 | Cette mesure vise à protéger les chauves-souris durant la période d'hibernation en aménageant les gîtes. | 1166, 1304 , 1318, 1321 , 1324 | 1 | / | Х | | / | 10 υ | CEN, Eden62, propriétaires privés, CMNF | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC18 |
| D | Aménager les sites d'hibernation et de reproduction des chiroptères | Conservation des îlots de sénescence | GH-D02 | Cette mesure vise à inventorier, marquer et conserver les gîtes naturels des chiroptères. | 1304 , 1321 , 1324 | 1 | + | + | + | / | / | Communes, CEN/ONF, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC22 |
| | | Limiter les vermifuges à base d'Ivermectine | GH-D03 | Cette mesure vise à favoriser le développement de la faune coprophage dont se nourrissent les chiroptères | 1304 , 1318, 1321 ,1324 | / | X | х | / | / | / | CEN, Eden 62, exploitants agricoles | Charte Natura 2000, contrat Natura 2000, MAE-T | CC3, MAE-T 1, 2, 4, 5 |
| | Améliorer la naturalité et la diversité des boisements | Développement des îlots de sénescence | GH-E01 | Cette mesure permet de favoriser la faune cavicole et les sapro-xylophages et améliorer la naturalité des boisements. | 91DO*, 91E0* , 9130, 9190, 1304 , 1324, 1321 | 1 | X | + | + | / | 148,05 | Communes, CEN/ONF, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC22 |
| | | Création et entretien des lisières étagées | GH-E02 | Cette mesure favorise les écotones progressifs appréciés par la faune et notamment les insectes. | 9130, 9190, 1304 , 1321, 1324 | 2 | Х | + | + | / | 3,39 | Communes, CEN/ONF, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC25 |
| | | Irrégularisation des traitements et des essences | GH-E03 | Cette mesure vise à diversifier la structure des boisements et augmenter le nombre de niches écologiques. | 9130, 9190, 1304 , 1321 , 1324 | 3 | + | + | Х | / | 6,64 | Communes, CEN/ONF, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC23 |
| F | | Création et entretien des clairières intraforestières | GH-E04 | Cette mesure vise à diversifier la structure des boisements, les espèces et végétations intraforestière. | 9130, 9190, 1304 , 1321 , 1324, | 1 | X | х | Х | / | 9,69 | Communes, CEN/ONF, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC20 |
| _ | | Fauche annuelle des layons forestiers avec exportation (sans gyrobroyage) | GH-E05 | Cette mesure vise à diversifier la structure des boisements, les espèces et végétations intraforestière. | 9130, 9190, 1304 , 1321 , 1324 | 1 | X | х | Х | / | 0,55 | Communes, CEN/ONF, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC4 |
| | | Abattage de peupleraie-pinède | GH-E06 | Cette mesure vise à favoriser les essences locales et l'hétérogénéité des peuplements à vocation sylvicole | 91E0* , 9130, 9190 | 1 | / | / | / | / | 3,60 | Communes propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC18 et CC24 |
| | Limiter les dégradations d'origine anthropique | Favoriser le débardage alternatif lors de l'exploitation forestière | GH-E07 | Cette mesure vise à limiter le remaniement des sols lors de l'enlèvement du bois. | 9130, 9190 | 3 | + | + | + | / | 0,15 | Communes, CEN/ONF, Eden 62, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 forestier | CC24 |
| | Restaurer le bon fonctionnement | Curage/désenvasement des sédiments du lit mineur du ruisseau affluent de la Becque | GH-F01 | Cette mesure vise à désenvaser le lit du ruisseau affluent de la Becque en curant les sédiments accumulés par la végétation. | 1096, 1163 | 3 | / | / | / | / | 0,65 | PNRCMO, SmageAa, communes | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC15 |
| | hydraulique de la Becque | Rétablissement d'une continuité écologique fonctionnelle entre la Becque et l'Aa au niveau du Marais de Lumbres | GH-F02 | Cette mesure vise à créer un tracé de substitution en aval de la Becque afin de rétablir la continuité piscicole. | 1096, 1163 | 3 | / | / | / | / | 0,02 | Communes, SmageAa | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC18 |
| F | | Mise en place d'une clôture de protection du cours d'eau | GH-F03 | Cette mesure vise à protéger les berges et les végétations rivulaires de l'érosion et du piétinement bovin. | 3260 | 3 | / | / | / | Х | / | Communes, SmageAa | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC20 |
| | Lutte contre l'érosion des | Plantation d'arbres conduits en têtard aux abords de la Becque | GH-F04 | Cette mesure vise à renforcer les berges et limiter le développement excessif d'hélophytes. | 3260 | 3 | / | / | / | Х | / | Communes, SmageAa | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC6 et CC7 |
| | berges | Restauration de ripisylve et de la végétation des berges | GH-F05 | Cette mesure vise à renforcer les berges et limiter le développement excessif d'hélophytes. | 3260 | 3 | / | / | Х | х | / | Communes, SmageAa | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC12 |
| | | Entretien des ripisylves et de la végétation des berges | GH-F06 | Cette mesure vise à limiter l'accumulation d'embâcles potentiels. | 3260 | 3 | / | / | + | Х | / | Communes, SmageAa | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC13 |
| G | Animation | Animation (mise en œuvre et gestion administrative du DOCOB) | AN01 | / | / | / | / | / | / | / | / | DREAL, PNRCMO | / | / |
| | Suivi et évaluation | Suivi et évaluation des mesures de gestion sur les habitats et les espèces | AN02 | / | / | / | / | / | / | / | / | DREAL, PNRCMO | / | / |
| н | Intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme | Intégration du SRCE et du schéma TVB du Pays de Saint-Omer dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUI, PLU) | AF-01 | Cette mesure contribue à la prise en compte de la problématique TVB dans les documents d'urbanisme. | / | / | / | / | / | / | / | Communes et EPCI | / | / |

| Objectif | | e S E Préconisation de gestion E Objet et descriptif de la mesure | | Espèce(s) et/ou habitat(s) d'intérêt | Priorité | | nsverso docui ges | nents (| | Surface | Partenaires techniques | Outil de mise | Cahier | |
|-----------------|---|--|---|--|--|------|-------------------------|---------|--------|---------|------------------------|--|----------------------------------|------------------|
| stratégi que | Objectif décliné | rreconisation de gestion | Code r | communication visés mes | | Prio | RNN | RNR | ENS VA | Aa | approx. | | en œuvre | des charges |
| | Renforcement des | Plantation de haies et d'alignements d'arbres | GH-H01 | Cette mesure vise à accroître les dispositifs végétalisés utilisés par certaines espèces comme voies de transit. | 1304 , 1324, 1324 | 3 | / | / | / | / | / | Communes, propriétaires privés, sociétés communales de chasse | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC6 et CC7 |
| | éléments de corridor écologique | Taille des arbres têtards | GH-H02 | Cette mesure vise à entretenir les alignements d'arbres têtards dans une logique de corridor et de restauration du cadre paysager historique du Marais de Lumbres – Setques. | 1304 , 1324, 1324 | 3 | / | х | / | х | / | Communes, propriétaires privés, SmageAa | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC25 |
| | | Rétablir le bon fonctionnement du batracoduc de la RD77 | GH-H03 | Cette mesure vise à restaurer les flux de la petite faune de part et d'autre de la RD77. | 1166 | / | / | / | / | / | / | Département du Pas-de- Calais, Eden 62 | / | CC21 |
| | Suivi de la qualité | Réalisation d'un état des lieux de la qualité des eaux du site | Cette mesure vise à définir un état zéro de la qualité de l'eau sur le site afin d'en suivre l'évolution potentielle. Cette mesure vise à suivre l'évolution potentielle de la 3110, | | | | / | + | Х | х | / | Agence de l'eau, communes, Eden 62, SmageAa | / | / |
| | des eaux | Suivi de la qualité des eaux du site SE-102 Cette mesure vise à suivre l'evolution potentielle de la qualité des eaux et d'en définir les facteurs d'influence locaux. | | | | / | / | х | + | х | / | Agence de l'eau, communes, Eden 62, SmageAa | / | / |
| | | Extensification des pratiques agricoles sur le Marais de Lumbres – Setques | AF-I01 | Cette mesure vise à la création et à la contractualisation de MAE-T spécifiques au Marais de Lumbres – Setques. | 6510 | 2 | / | / | / | / | / | DDTM 62, PNRCMO, SmageAa, exploitants agricoles | MAE-T | / |
| | | Mise en défens et aménagement des mares et cours d'eau abreuvoirs | GH-I01 | Cette mesure vise la protection des mares et de leurs abords de l'eutrophisation par le bétail. | 3110 , 3130, 3140, 1042 , 1166 | 2 | / | х | / | х | / | Communes, Eden 62, SmageAa, propriétaires privés | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC20 |
| ' | Amélioration de la qualité des eaux | Plantation de haies et d'alignements d'arbres au sommet des coteaux | GH-102 | Cette mesure vise à planter ou renforcer les haies en haut de coteaux afin de limiter et filtrer les eaux riches en nitrates issues du plateau agricole. | 6210* , 5130 | 3 | х | / | / | / | / | CEN, communes, propriétaires privés, sociétés communales de chasse | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC6 et CC7 |
| | | Diminution des quantités d'amorces de pêche | SA-I1 | Cette mesure vise à sensibiliser les pêcheurs des étangs de pêche aux conséquences d'un amorçage excessif. | 3110, 3130 , 3150 | / | / | / | Х | / | / | FDAAPPMA, sociétés communales de pêches et AAPPMA | Charte Natura 2000 | / |
| | | Sensibilisation des collectivités et établissements publics à la réduction d'emploi de produits chimiques | SA-102 | Cette mesure vise à réduire l'emploi de produits chimiques sur le site. | 3260 | / | / | / | х | / | / | Communes, SNCF | Charte Natura 2000 | / |
| | Lutte contre les espèces indésirables | Export des poissons introduits des mares non-exploitées | GH-J01 | Cette mesure vise à restaurer un environnement propice au développement des herbiers aquatiques et des amphibiens | 3110 , 3130, 1166 | 3 | / | + | / | / | 0,57 | Eden 62, FDAAPPMA, sociétés communales de pêches et AAPPMA | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC15 |
| | | Lutte contre l'Ecrevisse américaine des mares du Plateau d'Helfaut | GH-J02 | Cette mesure vise à restaurer un environnement propice au développement des herbiers aquatiques et des amphibiens | 3110 , 3130, 1166 | 3 | / | х | / | / | 0,21 | Eden 62, FDAAPPMA, sociétés communales de pêches et AAPPMA | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC15 |
| J | | Lutte contre les renouées asiatiques | GH-J03 | Cette mesure vise à contenir le développement fulgurant des renouées asiatiques. | 6430, 91E0* | 3 | / | + | Х | х | 19,91 | Communes, Eden 62, propriétaires privés, SmageAa | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC15 |
| | | Lutte contre l'Aster américain | GH-J04 | Cette mesure vise à contenir les stations d'Aster américain. | 6210* , 5130 | 3 | Х | / | / | / | 0,04 | CEN | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC15 |
| | Veille sur l'apparition d'espèces exotiques envahissantes | Veille et intervention sur l'apparition de nouvelles espèces exotiques envahissantes potentielles. | GH-J05 | Cette mesure vise à prévenir l'installation et le développement de nouvelles espèces exotiques envahissantes sur le site. | / | / | + | + | + | + | / | CEN, communes, Eden 62, PNRCMO, propriétaires privés, SmageAa | Charte Natura 2000 | / |
| | | Etude de la syntaxonomie des végétations des éboulis calcaires | AC-K01 | Cette mesure vise à préciser la syntaxonomie et le statut des végétations des éboulis calcaires de la vallée de l'Aa. | 8160* | / | + | + | / | / | / | CBNBI, CEN, Eden 62 | / | / |
| | Amélioration des | Suivi phytosociologique des pelouses acidiphiles en lien avec les opérations de gestion | AC-K02 | | 6230* , 6410 | / | / | х | / | / | / | CBNBI, Eden 62 | / | / |
| | connaissances et du suivi de gestion sur les habitats | Suivi phytosociologique des landes en lien avec les opérations de gestion | AC-K03 | Cette mesure vise à réaliser un suivi phytosociologique en fonction des opérations de gestion et du pâturage menées | 4010, 4030 | / | / | х | / | / | / | CBNBI, Eden 62 | | |
| | naturels | Suivi phytosociologique des pelouses calcicoles en lien avec les opérations de gestion | AC-K04 | par les gestionnaires. | 6210* , 5130 | / | х | х | / | / | / | CBNBI, CEN, Eden 62 | | |
| K | | Suivi phytosociologique des bas-marais en lien avec les opérations de gestion | AC-K05 | | 3110 , 3130 | / | / | х | / | / | / | CBNBI, Eden 62 | | |
| | | Actualiser le statut de présence de l'Alyte accoucheur sur le site | AC-K06 | Cette mesure vise à confirmer ou non la présence de l'Alyte accoucheur sur le Plateau d'Helfaut | 1 | / | / | + | / | / | / | Eden 62 | / | / |
| | Amélioration des connaissances sur | Etudier le phénomène de swarming* pressenti à l'entrée de la carrière des Ecliquets | AC-K07 | Cette mesure vise un complément d'étude du swarming* à l'entrée de la carrière des Ecliquets n'ayant pu être réalisé en 2012. | 1304 , 1318, 1321 , 1324 | / | / | / | / | / | / | CMNF | / | / |
| | les espèces | Suivi de la présence et de l'autochtonie de la Leucorrhine à gros thorax | AC-K08 | Cette mesure vise à préciser la présence potentielle de l'espèce dans les années à venir. | 1042 | / | / | + | / | / | / | Eden 62, GON, LPO | / | / |
| | | | | | | | | | | | | | | |

| Objectif stratégi | | Préconisation de gestion | mesure | Objet at descriptif de la masure | Espèce(s) et/ou habitat(s) d'intérêt | Priorité | les doci | | versalité avec ocuments de gestion | | Surface | Partenaires techniques | Outil de mise | Cahier des |
|----------------------|--|--|--------|--|--|----------|----------|-----|--|----|---------|--|----------------------------------|---------------|
| que | Objectif décliné | rieconisation de gestion | Coder | Objet et descriptif de la mesure | communautaire visés par la mesure | Prio | RNN | RNR | ENS VA | Αα | approx. | potentiels | en œuvre | charges |
| | | Précision sur la répartition du Vertigo de Desmoulins sur le site | AC-K09 | Cette mesure vise à préciser l'aire de répartition de l'espèce au sein du site. | 1016 | / | / | / | + | + | / | Eden 62 | / | / |
| | Sensibilisation tout public | Sorties guidées | S-K01 | Cette mesure vise à informer et sensibiliser le grand public au patrimoine naturel du site et aux enjeux de conservation. | / | / | х | х | х | / | / | CEN, Eden 62, PNR CMO | / | / |
| | | Création de panneaux d'informations | S-K02 | Cette mesure vise à informer et sensibiliser le grand public au patrimoine naturel et aux enjeux de conservation sur les espaces communaux. | / | 3 | X | х | х | / | / | CEN, Eden 62, PNRCMO, communes et EPCI | Contrat Natura 2000 « ni-ni » | CC22 |
| L | | Edition d'une plaquette d'information | S-K03 | Cette mesure vise à informer et sensibiliser les propriétaires et usagers du site au patrimoine naturel, aux enjeux de conservation et aux outils de préservation. | / | / | / | / | / | / | / | PNR CMO | / | / |
| | Sensibilisation des propriétaires et des usagers | Réunion d'informations publique | S-K04 | Cette mesure vise directement à informer et sensibiliser les propriétaires et usagers du site au patrimoine naturel, aux enjeux de conservation et aux outils de préservation. | / | / | / | / | / | / | / | PNR CMO | / | / |
| | | Sensibilisation des organisateurs de manifestations sportives | S-K05 | Cette mesure vise à prévenir les risques de dégradations lors des manifestations sportives | / | / | / | / | / | / | / | PNRCMO, organisateurs d'évènements sportifs | Charte Natura 2000 | / |
| | | Présentation des actions lors des comités de suivi | S-K06 | Cette mesure vise à présenter les réalisations aux élus et représentants d'usagers locaux | / | / | х | Х | / | / | / | CEN, Eden 62, PNR CMO | / | / |

Thématiques :

AC: amélioration des connaissances

AF: mesures administratives, réglementaires et foncières

S : sensibilisation SE : suivi et évaluation

En rouge : Les mesures de gestion pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.

RNN: d'après le plan de gestion (2012-2016) de la RNN de la grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et des Monts de Wavrans-sur-l'Aa (CEN)

RNR : d'après le plan de gestion (2006-2010) de la RNR du Plateau des landes (Eden 62)

ENS VA : d'après le plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la Vallée de l'Aa (Eden 62)

Aa: d'après le plan de gestion (2007-2016) de l'Aa (SmageAa)

X : mesure inscrit au plan de gestion

/ : mesure ne pouvant être inscrit au plan de gestion (hors contexte)

+ : mesure pouvant à intégrer au plan de gestion

C.2. CAHIERS DES CHARGES

Les mesures de gestion proposées en tableau 44 se réfèrent à un ou plusieurs cahiers des charges présentés en C.2.2. Certaines mesures sont complémentaires (la fauche et le débroussaillage sont souvent associés à la mesure de remise en pâturage par exemple).

Lors de la définition du contrat entre le propriétaire ou gestionnaire des parcelles et l'Etat, les mesures seront sélectionnées à partir du cahier des charges des actions proposées. Les mesures concernant les parcelles non agricoles ni forestières ont un code en A323**** et en F227** pour les parcelles forestières. Les mesures concernant les parcelles agricoles ont un code débutant par NP_NAC*_HE*

C.2.1. LISTE DES CAHIERS DES CHARGES

Tableau 45: Liste des cahiers des charges (Ctrl + Clic gauche sur le N° pour suivre le lien)

| N° | Intitulé | Code au PRDH |
|--------|--|--------------|
| CC1 | Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage | A32301P |
| CC2 | Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique | A32303P |
| CC3 | Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique | A32303R |
| CC4 | Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts | A32304R |
| CC5 | Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger | A32305R |
| CC6 | Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets | A32306P |
| CC7 | Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers | A32306R |
| CC8 | Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles | A32307P |
| CC9 | Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec | A32308P |
| CC10 | Création ou rétablissement de mares | A32309P |
| CC11 | Entretien de mares | A32309R |
| CC12 | Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | A32311P |
| CC13 | Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | A32311R |
| CC14 | Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive | A32316P |
| CC15 | Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable | A32320P et R |
| CC16 | Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site | A32323P |
| CC17 | Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès | A32324P |
| CC18 | Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact | A32326P |
| CC19 | Création ou rétablissement de clairières ou de landes | F22701 |
| CC20 | Dispositif favorisant le développement de bois sénescents | F22712 |
| CC21 | Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive | F22715 |
| CC22 | Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif | F22716 |
| CC23 | Travaux d'aménagement de lisière étagée | F22717 |
| MAET 1 | Extensification de prairies calcicoles eutrophisées par pâturage extensif | NP_NAC2_HE1 |
| MAET 2 | Entretien et restauration de pelouses calcicoles par pâturage extensif | NP_NAC2_HE2 |
| MAET 3 | Entretien et restauration de pelouses-ourlets calcicoles par fauche tardive | NP_NAC2_HE3 |
| MAET 4 | Ouverture et entretien par pâturage extensif des pelouses calcicoles moyen- nement embroussaillées | NP_NAC2_HE4 |

C.2.2. DESCRIPTIF DES CAHIERS DES CHARGES

Les cahiers des charges exposés ci-après décrivent:

- les habitats et espèces visées
- les objectifs de l'action
- les conditions d'éligibilité
- les engagements rémunérés ou non du bénéficiaire
- la durée d'engagement
- les éventuelles modalités particulières
- les points de contrôle
- les indicateurs de suivi

| Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 1065, 4010 4030, 5130, 6210*, 6230*, 6410 Objectif: Réouverture de zones fortement embroussaillées historiquement entretenues par les pratiques agro-pastorales au profit des habitats ouverts et espèces associées justifiant la désignation du site. | CC1 | Chantier lourd de restauration de milieu débroussaillage | ux ouverts par | A32301P | Priorité forte |
|--|-----|--|---------------------------------|---|--|
| id designation do site. | | • | embroussaillée les pratiques | es historique agro-pasto rts et espèc | ement entretenues par orales au profit des |

Eligibilité: Cette mesure de restauration d'habitats doit être couplée avec une mesure d'entretien pour maintenir le(s) stade(s) de végétation restauré(s). Cette mesure est complémentaire à la mise en place et la gestion par pâturage extensif ou une fauche exportatrice récurrente ou un débroussaillage léger (voir CC2, 3, 4 et 5 pour les parcelles non-agricole et MAET 4 et 5 pour les parcelles agricoles déclarées).

Engagements rémunérés :

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux (sauf des espèces patrimoniales)
- Dévitalisation par annellation
- Dessouchage
- Rabotage des souches
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (un procédé de débardage le moins perturbant possible pour les

espèces et habitats visés sera privilégié)

- Débroussaillage, gyrobroyage et fauche
- Exportation des produits de fauche et gyrobroyage
- Frais de mise en décharge si aucune valorisation possible
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Réalisation des travaux hors des périodes de reproduction soit entre septembre et mars
- Pas de labour, de boisement ni de fertilisation
- Valorisation des produits de coupe si possible (alimentation et/ou litière pour le bétail, tas de bois mort ou de branchages ou autres utilisations)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières : -

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Cortèges floristiques et phytosociologiques des habitats visés. Mettre en place des quadrats pour le suivi de végétation.
- Ratio des surfaces de fourrés/(voiles à Genévriers)/(landes)/ourlets/pelouses

| CC2 | Equipements pastoraux dans le cadre o génie écologique | d'un projet de | A32303P | Priorité faible | |
|-----|--|----------------|---------|-----------------|--|
| | | | | | |

Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 4010, 4030, 5130, 6210*, 6230*, 6410, 8160*, 1304, 1321, 1324

Objectif: Mise en place d'une gestion pastorale permettant le maintien de l'ouverture des milieux ouverts et de favoriser la mosaïque d'habitats.

Eligibilité: Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R (voir CC3)

Engagements rémunérés :

- Temps de travail pour l'installation des équipements
- Equipements pastoraux :
- clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, pompes ...)
- abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...
 - abris temporaires et amovibles (≤20m²)
- installation de passages canadiens, de portails et de barrières
- systèmes de franchissement pour les piétons
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Réalisation des travaux hors période de reproduction
- Pas de fertilisation et ni d'emploi de phytocides
- Elimination des refus et rejets ligneux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières: Un pâturage tournant sur différents enclos peut s'avérer judicieux sur certaines parcelles de grande taille.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (présence des équipements)
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

| | Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique | A32303R | Priorité forte |
|--|---|---------|----------------|
|--|---|---------|----------------|

Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 4010, 4030, 5130, 6210*, 6230*, 6410, 8160*, 1304, 1321, 1324

Objectif: Gestion pastorale permettant le maintien de l'ouverture des milieux ouverts et de favoriser la mosaïque d'habitats.

Eligibilité: Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette mesure mais peuvent cependant être prestataires de services pour le contractant.

Pour les agriculteurs, se référer aux cahiers des charges des MAE-T contractualisables (voir MAET 1, 2, 4 et 5).

Engagements rémunérés :

Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau

- Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)
- Fauche et exportation des refus
- Frais de mise en décharge des produits de fauche si aucune valorisation possible
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Valorisation des produits de fauche si possible (alimentation et/ou litière pour le bétail ou autres utilisations)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales*
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Pas de fertilisation ni d'emploi de phytocides, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage ou de boisement
- Pas de vermifugation à base d'Ivermectine
- Pas d'affouragement

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières :

*Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en œuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima :

- période de pâturage
- race utilisée et nombre d'animaux
- lieux et date de déplacement des animaux
- suivi sanitaire
- complément alimentaire apporté (date, quantité)
- nature et date des interventions sur les équipements pastoraux

Les périodes de pâturage et le chargement seront à adapter suivant les enjeux de la parcelle en lien avec la structure animatrice et/ou les services instructeurs :

La durée de la phase de restauration est variable, 1 ou 2 ans en fonction des résultats de la première année. Il est communément admis de mettre en place une forte pression de pâturage durant cette phase avec des chargements instantanés supérieurs à 1 et jusqu'à 4 UGB/ha pendant quelques semaines soit une pression de 0,5 à 1 UGB/ha/an. La présence complémentaire de caprins durant cette phase peut-être bénéfique par leur action sur les ligneux.

Pour un pâturage « d'entretien », un chargement moyen plus faible d'environ 0,3 à 0,8 UGB/ha/an est à appliquer sur des périodes plus longues (d'avril à octobre par exemple).

Un pâturage mixte peut être mis en place permettant une action plus large sur la végétation. Des actions de fauche peuvent être également associées à cette mesure.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Existence et tenue du cahier de pâturaae
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi :

- Cortèges floristiques et phytosociologiques des habitats visés. Mettre en place des quadrats pour le suivi de végétation.

- Ratio des surfaces de fourrés/(voiles à Genévriers)/(landes)/ourlets/pelouses
- Etat de conservation des habitats génériques herbacés concernés.

CC4 Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32304R Priorité forte Objectif: Mise en œuvre d'une gestion d'entretien et de maintien des habitats ouverts à défaut ou en complément d'une gestion pastorale.

Eligibilité: Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette mesure mais peuvent cependant être prestataires de services pour le contractant.

Pour les agriculteurs, se référer aux cahiers des charges des MAE-T contractualisables (voir MAET 3)

Engagements rémunérés :

- Fauche manuelle ou mécanique
- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)
- Conditionnement
- Exportation des produits de fauche
- Frais de mise en décharge des produits de fauche si aucune valorisation possible
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Période de fauche en juillet
- Fauche centrifuge
- Conservation de placettes « refuges » non fauchées d'environ 1/10e de la surface fauchée
- Valorisation des produits de fauche si possible (alimentation et/ou litière pour le bétail ou autres utilisations)
- Echardonnage mécanique
- Pas de fertilisation de la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières : -

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Cortèges floristiques et phytosociologiques des habitats visés. Mettre en place des quadrats pour le suivi de végétation.
- Ratio des surfaces de fourrés/(voiles à Genévriers)/(landes)/ourlets/pelouses. Habitat calcicole.
- Ration des surfaces de fourrés/ourlets/landes/bas-marais/pelouses acidiphiles. Habitat acidiphiles.

| CC5 | | d'entretien age ou débrou | | | ouverts | par | A32305R | | Priorité forte | |
|---------|-------------|------------------------------|-----------------|----------|------------|--------|-------------|---------|----------------|---|
| Habitat | (s) et esp | èce(s) visé(s | s): 1065 | 5, 4010, | Objectif | : Inte | rvention | légère | permettant | ф |
| 4030, 5 | 130, 6210*, | 6230*, 6410 | | | limiter la | color | isation ark | oustive | | |

Eligibilité: Il est conseillé de coupler cette mesure ponctuelle avec une mesure d'entretien pour maintenir le(s) stade(s) de végétation restauré(s). Cette mesure complémentaire peut-être la mise en place et la gestion par pâturage extensif ou une fauche exportatrice récurrente (voir CC2, 3 et 4 pour les parcelles non-agricoles et MAET-4 et 5 pour les parcelles agricoles déclarées).

Engagements rémunérés :

- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés sera privilégié)
- Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux
- Débroussaillage, gyrobroyage et fauche
- Broyage au sol et nettoyage du sol ou exportation des produits de coupe
- Frais de mise en décharge des produits de fauche si aucune valorisation possible
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Réalisation des travaux hors des périodes de reproduction soit entre septembre et mars
- Valorisation des produits de coupe si possible (alimentation et/ou litière pour le bétail, tas de bois mort ou de branchages ou autres utilisations)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Modalités particulières : -

Engagement pour une durée de 5 ans

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Cortèges floristiques et phytosociologiques des habitats visés. Mettre en place des quadrats pour le suivi de végétation.
- Ratio des surfaces de fourrés/(voiles à Genévriers)/(landes)/ourlets/pelouses. Habitat calcicole.
- Ration des surfaces de fourrés/ourlets/landes/bas-marais/pelouses acidiphiles. Habitat acidiphiles.

| CC6 | Réhabilitation ou plantation de haies, d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de | d'alignements bosquets | A32306P | Priorité faible |
|-----|--|---------------------------|---------|-----------------|
| | | A. III D. I | 1. | |

Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 1304, 1321, 1324, 3260, 5130, 6210*

Objectif: Restauration de corridors biologiques, lutte contre l'érosion des berges ou encore contre le ruissellement des eaux de culture du plateau vers les pelouses de coteaux

Eligibilité: L'action doit être couplée à une mesure d'entretien du dispositif (voir CC7).

Engagements rémunérés :

- Taille de la haie
- Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage
- Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantations*, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés)
- Création des arbres têtards
- Exportation des rémanents et des déchets de coupe
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Interventions d'entretien hors période de nidification
- Utilisation de paillage végétal ou biodégradable
- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes
- Pas de fertilisation ni de traitement phytosanitaire
- Utilisation d'essences indigènes et adaptées au contexte
- Valorisation des produits de coupe si possible
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières :

- Seules les plantations linéaires sont concernées
- Les haies devront être conduites en haies vives avec des arbres de haut-jet.
- Les plantations sont à privilégier entre les zones boisées, le long des cours d'eau ou au sommet des coteaux.
- Pour les plantations, seules les essences indigènes locales devront être sélectionnées et plantées dans le respect du guide de végétalisation correspondant (CORNIER et al., 2011)

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Nombre d'espèces exploitant le dispositif
- Intensité de l'activité liée au dispositif (fréquentation par les chiroptères, etc.)

Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 1304, 1321, 1324, 3260, 5130, 6210*

Objectif: Entretien des éléments de corridors biologiques, de lutte contre l'érosion des berges ou encore contre le ruissellement des eaux de culture du plateau vers les pelouses de coteaux

Eligibilité: -

Engagements rémunérés :

- Taille de la haie ou des autres éléments
- Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage
- Entretien des arbres têtards
- Exportation des rémanents et des déchets de coupe
- Frais de mise en décharge des produits de coupe si aucune valorisation possible
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Intervention hors période de nidification
- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes
- Pas de fertilisation ni de traitement phytosanitaire
- Valorisation des produits de coupe si possible
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières: Ces dispositifs végétalisés ont une vocation écologique. Durant la période d'engagement, deux tailles maximum seront appliquées aux haies (hors taille de formation) et une seule aux alignements d'arbres têtards.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Nombre d'espèces exploitant le dispositif
- Intensité de l'activité liée au dispositif (fréquentation par les chiroptères, etc.)

| Décapage ou étrépage sur de petites CC8 vue de développer des communaut d'habitats hygrophiles | |
|---|--|
| Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 3110, 3130, 4010, 6410, 6430 | Objectif: (Re)création de surfaces minérales favorables aux végétations et espèces pionnières |

Eligibilité: Cette mesure de restauration d'habitats doit être couplée avec une mesure d'entretien pour maintenir le(s) stade(s) de végétation restauré(s). Cette mesure complémentaire peut-être la mise en place et la gestion par pâturage extensif ou une fauche exportatrice récurrente ou un débroussaillage léger (voir CC2, 3, 4 et 5 pour les parcelles non-agricole et MAET 1, 2, 3, 4 et 5 pour les parcelles agricoles déclarées).

Engagements rémunérés :

- Débroussaillage, gyrobroyage et fauche
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Exportation des produits de coupe
- Frais de mise en décharge des produits de coupe si aucune valorisation possible
- Décapage ou étrépage manuel ou mécanique
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Période de réalisation des travaux d'octobre à fin-février en privilégiant les périodes sèches ou de ael.
- Pas de fertilisation, de traitement phytosanitaire, de retournement du sol, de mise en culture, de drainage et de remblaiement
- Valorisation des produits de coupe si possible
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).
- -Cette mesure doit être réalisée dan un milieu déjà ouvert où les potentialités de restauration sont importantes. En milieu boisée, un autre contrat prend le relais.

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières: La profondeur de l'étrépage est à définir en lien avec la structure animatrice. Elle doit au minimum être égale à la profondeur de l'appareil racinaire moyen des végétaux.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Cortèges floristiques et phytosociologiques des habitats visés
- Ratio des surfaces décapées/espèces herbacées concernées.

| СС9 | Griffa maint | ge de surl ien de com | face ou munautés | décap pionni | oage l ières er | éger pour le 1 milieu sec | A32308P | Priorité n | noyenne |
|----------------------------|-----------------|--------------------------|---------------------|-----------------|--------------------|---|---------|------------|---------|
| Habitat() 6210*, 8 | | espèce(s) | visé(s) : | 1065, | 4030, | Objectif: (Refavorables pionnières | | | |

Eligibilité: Cette mesure de restauration d'habitats doit être couplée avec une mesure d'entretien pour maintenir le(s) stade(s) de végétation restauré(s). Cette mesure complémentaire peut-être la mise en place et la gestion par pâturage extensif ou une fauche exportatrice récurrente ou un débroussaillage léger (voir CC2, 3, 4 et 5 pour les parcelles non-agricole et MAET 1, 2, 3, 4 et 5 pour les parcelles agricoles déclarées).

Engagements rémunérés :

- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche
- Broyage au sol et nettoyage du sol ou exportation des produits de coupe
- Frais de mise en décharge des produits de coupe si aucune valorisation possible
- Griffage, décapage ou étrépage manuel ou mécanique
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction)
- Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer ou de fertiliser
- Valorisation des produits de coupe si possible
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières: La profondeur de l'étrépage est à définir en lien avec la structure animatrice. Elle doit au minimum être égale à la profondeur de l'appareil racinaire moyen des végétaux.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Cortèges floristiques et phytosociologiques des habitats visés
- Surfaces décapées/pelouses/ourlets
- Etat de conservation des habitats pionniers

| CC10 Rétablissement de mares o | A32309P Priorité forte | | |
|----------------------------------|------------------------|--|--|
| Habitat(s) et espèce(s) visé(s): | 1042, | | Objectif: Réalisation d'actions permettant le |
| 3110, 3130, 3140, 3150 | | | rétablissement écologique de plans d'eau |

Eligibilité:

- L'action vise le rétablissement de mare ou les travaux ponctuels sur une mare.
- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique de l'eau. A ce titre, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau et ne pas excéder une taille de 1000 m².
- La présence d'eau permanente peut être préconisée en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues. Il est conseillé de coupler cette mesure avec une mesure d'entretien de plans d'eau (voir CC11).

Engagements rémunérés :

- Profilage des berges en pente douce
- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage
- Débroussaillage et dégagement des abords
- Faucardage de la végétation aquatique
- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare
- Enlèvement manuel des végétaux ligneux
- Dévitalisation par annellation
- Exportation des produits de coupe
- Frais de mise en décharge des produits de coupe si aucune valorisation possible
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens)
- Valorisation des produits de coupe si possible
- Ne pas créer de merlon
- Interdiction d'utilisation de procédés de lutte chimique contre d'éventuelles espèces végétales envahissantes
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières :

- La gestion des produits de curage devra être définie avant le début des opérations en lien avec la structure animatrice et/ou les services instructeurs et les partenaires techniques en fonction des possibilités existantes (exportation ou étalement).
- Le reprofilage ne devra pas se faire sur la totalité des berges et ne devra pas se faire au détriment d'autres habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial. Cette vérification devra se faire au préalable des travaux.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Cortèges floristiques et phytosociologiques des habitats visés
- Nombre d'espèces faunistiques utilisant le plan d'eau (amphibiens, etc.)

| CC11 | Entretien de mare | es | | | | A32309R | Priorité forte |
|---------|-------------------|-----------|-------|-------|----------------|-------------|-----------------------|
| Habitat | (s) et espèce(s) | visé(s) : | 1042, | 1166, | Objectif: Acti | on permet | tant le maintien d'ur |
| 3110, 3 | 130, 3140, 3150 | | | | bon état écolo | ogique de p | olans d'eau |

Eligibilité: Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique d l'eau. A ce titre, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau et ne devra pas excéder une taille de 1000m². La présence d'eau permanente peut être préconisée en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

Engagements rémunérés :

- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords
- Faucardage de la végétation aquatique
- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare
- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage
- Exportation des produits de coupe
- Frais de mise en décharge des produits de coupe si aucune valorisation possible
- Enlèvement des macro-déchets
- Frais de mise en décharge des produits de nettoyage
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens)
- Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare
- Valorisation des produits de coupe si possible
- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les « nuisibles »
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières: La gestion des produits de curage devra être définie avant le début des opérations en lien avec la structure animatrice et/ou les services instructeurs et les partenaires techniques en fonction des possibilités existantes (exportation ou étalement).

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Cortèges floristiques et phytosociologiques des habitats visés
- Nombre d'espèces faunistiques utilisant le plan d'eau (amphibiens, etc.)

| CC12 Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | | | | | | A32311P | Priorité faible |
|--|--------------------------------|----------|-------|-------|---|---------|-------------------------|
| | (s) et espèce(s) 430, 91E0* | visé(s): | 1096, | 1163, | Objectif : Action ripisylves en bo | • | ant la restauration des |

Eligibilité:

- Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.
- Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.

Engagements rémunérés :

- Plantation, bouturage
- Dégagements
- Protections individuelles
- Enlèvement raisonné des embâcles induits par les opérations de restauration et exportation des produits
- Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...)
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Période de réalisation des travaux (fin d'automne à début de printemps)
- Utilisation de paillage biodégradable
- Utilisation de matériel de coupe nette n'éclatant pas les branches
- Absence de fertilisation et de traitement phytosanitaire
- Favoriser la régénération naturelle
- Préservation des arbustes du sous-bois et des lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières :

- Pour les plantations, seules les essences indigènes locales et adaptées au contexte hydromorphes devront être sélectionnées et plantées dans le respect du guide de végétalisation correspondant (CORNIER et al., 2011)

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi :

- Etat de conservation des ripisylves

Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 1096, 1163, Objectif: Mesure permettant le maintien du bon état écologique des ripisylves

Eligibilité : Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Engagements rémunérés :

- Taille des arbres constituant la ripisylve,
- Débroussaillage, fauche et gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol
- Enlèvement et exportation des produits de coupe. Le procédé de débardage le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées sera privilégié
- Frais de mise en décharge des produits de coupe si aucune valorisation possible
- Enlèvement raisonné des embâcles induits par les opérations de restauration et exportation des produits
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Engagements non-rémunérés :

- Réalisation des travaux hors période de reproduction
- Utilisation de matériel de coupe nette n'éclatant pas les branches
- Absence de fertilisation et de traitement phytosanitaire
- Préservation des arbustes du sous-bois et des lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir)
- Valorisation des produits de coupe si possible
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières : -

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi :

- Etat de conservation des ripisylves

| CC14 | Chantier de restauration de la diversité pl d'eau et de sa dynamique érosive | nysique d'un cours | A32316P | Priorité faible |
|-------------------------|---|---|---|--|
| Habitat 3260, 64 | r (s) et espèce(s) visé(s): 1096, 116 430 | écoulements, hauteurs d'ea d'un lit dynar d'eau homog lourdes de dé | de la nat au et privi nique et vo gène et len eviation ou e | sant la diversité des ure des fonds et des légie la conservation arié plutôt qu'un cours t. Des opérations plus de reméandrement, à , peuvent être envisa- |
| Eligibili | lé : Il convient de privilégier des interve | ntions collectives | à l'échelle | des bassins versants et |

Eligibilité : Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin par les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Engagements rémunérés :

- Elargissements, rétrécissements, déviation du lit
- Protection végétalisée des berges (cf.

A32311P pour la végétalisation)

- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières :

Les modalités seront à définir avec la structure animatrice et les partenaires techniques. Pour les modalités techniques, se référer au manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau (BIOTEC, 2007)

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ;
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi :

- Evolution du cortège d'espèces aquatiques

| CC15 Chantier d'élimination ou de limitation indésirable | d'une espèce | A32320P et R | Priorité forte |
|--|--------------|-----------------|--|
| Habitat(s) et espèce(s) visé(s) : tous les habitats | • | ahissantes | limitation des espèces au profit des habitats |

Eligibilité: Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.

On parle:

- d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.
- de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence d'espèces indésirables en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité.

Cette action n'est pas éligible dans le cas de :

- l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement
- dégâts d'espèces prédatrices ou herbivores
- l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est rpésente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.

Engagements rémunérés :

- Etudes et frais d'expert
- Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre
- Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)
- Dévitalisation par annellation
- Coupe des grands arbres et des semenciers
- Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés sera privilégié)
- Exportation et mise en décharge des produits de coupe
- Achat de matériel de lutte
- Emploi et relevés de nasses sélectives

Engagement pour une durée de 5 ans

Engagements non-rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Engagement du bénéficiaire à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (ouverture brutale stimulant le drageonnage par exemple).
- Les traitements chimiques sont proscrits pour les espèces animales et végétales

Modalités particulières :

Les principales espèces visées sont :

- cultivars de peupliers de production
- poissons des mares non-exploitées
- Ecrevisse américaine Orconectes limosus
- Renouées asiatiques Fallopia sp.
- Balsamine de l'Himalaya Impatiens glandulifera
- Aster américain Aster lanceolatus
- Buddleia de David Buddleja davidii
- Autres espèces pouvant faire leur apparition sur le site

Les stratégies de lutte seront à définir avec la structure animatrice et les partenaires scientifiques et techniques

Pour les espèces végétales, se référer au guide des espèces exotiques envahissantes du CBNBI (LEVY et al., 2011) et en annexe 11 pour le cas des renouées asiatiques.

Un suivi régulier des stations connues et traitées devra être opéré afin de prévenir les risques de recolonisation.

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire),
- Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Evolution des stations
- Diversité floristique et faunistique

| CC16 | Aménagements justifiant la désig | | | des | espèces | A32323P | Priorité moyenne | | | |
|--|--|---|--|----------------------------|--|--|------------------|--|--|--|
| Habitat 1321, 13 | (s) et espèce(s) 324 | visé(s): 1 | 304, 1318, | | Objectif: Mise en défens et aménagement des sites d'hibernation des chiroptères | | | | | |
| Eligibilit | l é : Les aménagen | nents porter | nt sur les élé | ment | s déjà exist | ants | | | | |
| - Amén chauve etc.) - Etude - Débro de l'ac - Toute des obj | ements rémunérés agements spécific e-souris (pose de gos et frais d'expert oussaillage de l'encès aux aménage autre opération constructeur | ques pour les rille, briques vironnement ements oncourant à | creuses, t immédiat à l'atteinte | - Ré d'h - Te ver | ealisation d ibernation nue d'un c | des chauve cahier d'enr s le cadre d | nors période | | | |

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières : -

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Indicateurs de suivi :

- Espèces et effectifs hivernaux de chauves-souris

| CC17 Travaux de mise en défens et de d'aménagements des accès | fermeture ou | A32324P | Priorité faible |
|--|----------------|--|--|
| Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 1166, 3110, 3130, 3140, 3260, 6410 | - | | la dégradation des t rivulaires par le bétail |
| Eligibilité: Cette mesure concerne la mise en c zone pâturée par le bétail. | défens de mare | s ou d'autr | es habitats fragiles en |
| Engagements rémunérés: - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose de clôture; - Equipements d'abreuvage (pompe à museau, etc.) - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) - Toute autre opération concourant à l'atteinte | - Tenue d'un c | poteaux ple i de traiteme cahier d'enr s le cadre d | |

Engagement pour une durée de 5 ans

des objectifs de l'action est éligible sur avis du

Modalités particulières : -

Points de contrôle :

service instructeur

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Cortèges floristiques et phytosociologiques amphibies et aquatiques
- Etat de conservation des habitats rivulaires et aquatiques

| | Aménagements visant à informer les limiter leur impact | usagers pour | A32326P | Priorité faible |
|-----------|---|--------------|---------|---|
| Habitat(s | s) et espèce(s) visé(s) : tous | | | et sensibilisation des moine naturel et à sa |

Eligibilité :

- L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut donc être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées.
- L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.

Engagements rémunérés :

- Conception des panneaux
- Fabrication
- Pose des panneaux
- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Utilisation de poteaux pleins
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières : -

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

| CC19 | Création ou rétablissement de clairières | F22701 | Pri | iorit | é forte | |
|------|--|--|-------------|--------|---------|--|
| | (s) et espèce(s) visé(s) : 1304, 1321, 1324 030, 6210*, 6230*, 6410, 6430 | Objectif: Di forestière au typiques des la | profit d'es | spèces | | |

Eligibilité :

Les espaces ouverts peuvent faire l'objet de travaux ponctuels afin de lutter contre leur fermeture dès lors qu'ils jouent un rôle dans la conservation de l'espèce ou de l'habitat considéré. Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie maximale de 1500 m².

Engagements rémunérés :

- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux (le procédé de débardage le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées sera privilégié)
- Dévitalisation par annellation;
- Débroussaillage, fauche et broyage;
- Elimination de la végétation envahissante ;
- Enlèvement et exportation des produits de coupe avec valorisation des produits si possible
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Valorisation des produits de fauche et de coupe (alimentation et/ou litière pour le bétail, tas de bois mort et de branchage ou autres utilisations)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
- Pas de replantation d'arbres après les travaux

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières: La surface minimale à privilégier dans la mesure du possible est une aire dont le diamètre est égal ou supérieur à 1,5 fois la hauteur des arbres dans la limite des 1500 m².

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

- Cortèges floristiques et phytosociologiques
- Espèces exploitant les clairières créées

| CC20A Dispositif favorisant le développeme sénescents (arbres isolés) | ent de bois F22712 | Priorité forte |
|---|--------------------------------------|----------------|
| Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 1321, 1324, 9130, | Objectif: Maintien des arbres | sénescents ou |
| 9190, 91D0*, 91E0* | dépérissant au profit de la faune |) |

Eligibilité: Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les arbres choisis doivent présenter un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité précisé dans les Directives ou Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques et dans les schémas régionaux de gestion sylvicoles quand ils sont mentionnés ou dans les typologies de peuplements – catégorie Gros Bois – en forêt privée. Ces diamètres tiennent compte de la productivité propre des forêts et des essences retenues. Ils sont présentés p. 132. Les arbres devront en outre présenter des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes.

Quand les conditions particulières le justifient, ces critères d'éligibilités pourront être adaptés.

Engagements rémunérés :

Les opérations éligibles consistent à maintenir sur pied pendant 30 ans sans aucune sylviculture les arbres correspondant aux critères énoncés

précédemment.

Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

Engagements non-rémunérés :

Le demandeur indique les arbres à contractualiser sur plan pour l'instruction du dossier (le géoréférencement n'est pas obligatoire). Le service instructeur vérifie que le plafond d'indemnisation n'est pas dépassé. Dans les cas limites, le service instructeur pourra effectuer un contrôle au GPS.

Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe et à entretenir ce marquage sur les 30 ans sur les arbres (ou parties d'arbres) engagés restant sur pied.

Sur le plan de localisation des arbres, le demandeur fait apparaître les accès et sites qualifiés de fréquentés et précise dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises.

Engagement pour une durée de 30 ans

Modalités particulières :

- Arbres sénescents isolés (gros arbres, cavités, fissures ou branches mortes) Pour le mode de calcul, se référer à la circulaire relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000

Points de contrôle: Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans.

- Nombre d'arbres à cavités et/ou dépérissant
- Nombre d'espèces exploitant les arbres sénescents

Tableau des diamètres d'exploitabilité (d'après le Schéma régional d'aménagement du Nord Pasde-Calais, 2006)

TABLEAU MAITRE DES CRITERES D'EXPLOITABILITE(Série de production)

| | essences principales | critère | s d'exploi | tabilité | | | | | | | | | |
|--|--------------------------------|---------|------------|----------|--------------|----------|-----------------|----------|--------------|--------------|------------|-----------------------|------------|
| nnités | objectifs | optima | ıux | | | | | | | minimaux | | morimour 5 | |
| stationnelles | | sylvicu | ltures opt | timales | | sylvicul | tures de r | attrapag | e | minimaux | | maximaux | |
| (code DRA) | | diamèt | re 2 | | âges | diamèt | te ² | | âges | 5 | ânna 1 | | âges 1 |
| | Potentiel qualité ³ | Elevé | Moyen | Faible | indicatifs 1 | Elevé | Moyen | Faible | indicatifs 1 | Diamètre 2;4 | indicatifs | diamètre 2;4 | indicatifs |
| Aulnaie frênaie alluviale (DRA1) | Frêne | 65-70 | | | 60 | | | | | 50 | 50-80 | 80 | 80 |
| | Aulne glutineux | 45-50 | | | 50 | | | | | 40 | 45 | 60 | 80 |
| Chênaie pédonculé- aulnaie hygrophile (DRA2) | Chêne pédonculé | 65-70 | 60 | 50 | 120 | 60 | 60 | 50 | 120-140 | 50 | 100-120 | 75 | 180 |
| | Aulne glutineux | 45-50 | | | 50 | | | 53 | | 40 | 45 | 60 | 80 |
| Chênaie péd. –frênaie (DRA3) | Chêne pédonculé | 70-75 | 60 | 50 | 140 | 60 | 60 | 50 | 120-140 | 60 | 100-120 | 75 | 180 |
| Chênaie pédonculé charmaie neutrophile hygrophile | Frêne | 65-70 | | | 60 | | | | | 50 | 50-80 | 80 | 80 |
| | Erable syco. | 60-65 | | | 70 | | | | | 45 | 50 | diametre -: ** 50-80 | 120 |
| Chênaie péd. Charmaie acidophile et acidicline (DRA4) | Chêne sessile | 75-80 | 60 | 50 | 170 | 60 | 60 | 50 | 180-220 | 60 | 150-200 | 90 | 220 |
| Chênaie péd., hêtraie acidicline | Hêtre | 65-70 | 50 | 45 | 80 | 50 | 50 | 45 | 110-130 | 55 | 110 | 75 | 150 |
| | Merisier | 50-55 | | | 60 | | | | | 40 | 50 | 60 | 80 |
| | Douglas | 65-70 | | | 60 | | | | | 40 | 30 | 80 | 80 |
| | Chataignier | 55-60 | | | 60 | | | | | 45 | 50 | 80 | 80 |
| Chênaie boulaie acidophile | Pin sylvestre | 50-55 | 45 | | 100 | | 45 | | 75-80 | 40 | 75 | 55 | 140 |
| Aulnaie frénaie alluviale (DRAI) Chénaie pédonculé- aulnaie hygrophile (DRA2) Chénaie péd. –frénaie (DRA3) Chénaie pédonculé charmaie neutrophile hygrophile Chénaie péd. Charmaie acidophile et acidicline (DRA4) Chénaie péd., hétraie acidicline | Chêne sessile | 60-65 | 60 | 50 | 190 | 60 | 50 | 50 | 180 | 55 | 150 | 65 | 220 |
| | Bouleau | 40 | 40 | | 50 | | 30 | | 30 | 35 | 30 | 45 | 60 |
| | Chêne rouge | 60-65 | | | 60 | | | | | 50 | 50 | 100 | |

Valeurs pour une série de production, à +ou - 10%(diamètre à 1,30m de hauteur)

| | essences | critères d'exploitabilité | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|---------------------------|------------|---------|--------------|---------|-------------|-----------|------------|-----------------------|------------|----------|------------|--|
| unités | principales objectifs | optima | optimaux | | | | | | | Minimaux ⁴ | | maximaux | 5 | |
| stationnelles (code DRA) | | sylvicu | iltures op | timales | | sylvicu | ltures de : | rattrapag | ge | Millimada | | maximaux | maximadx | |
| | | diamètre ² | | âges | Diamètre | | âges | 200 | âges | | âges | | | |
| | Potentiel qualité 3 | Elevé | Moyen | Faible | indicatifs 1 | Elevé | Moyen | Faible | indicatifs | diamètre | indicatifs | diamètre | indicatifs | |
| Chênaie sessiliflore charmaie acidocline (DRA5) | Chêne sessile | 70-75 | 60 | 50 | 180 | 60 | 60 | 50 | 200 | 60 | 150-200 | 80 | 220 | |
| Chênaie sess. Hêtraie à houx | Hêtre | 60-65 | 50 | 45 | 120 | 50 | 45 | 45 | 110-130 | 50 | 110 | 70 | 150 | |
| | Douglas | 65-70 | | | 60 | | | | | 40 | 30 | 80 | 80 | |
| | Chataignier | 55-60 | | | 60 | | | Ĭ. | | 45 | 50 | 80 | 80 | |
| Hêtraie acidophile à houx et myrthille | Pin laricio | 55-60 | 45 | | 80 | 2 | | | | 45 | 75 | 60 | 100 | |
| Hêtraie mésotrophe et mésophile(DRA6) | Hêtre | 65-70 | 50 | 45 | 80 | 50 | 45 | 45 | 110-130 | 55 | 100 | 75 | 100 | |
| | Chêne sessile | 75-80 | 60 | 50 | 170 | 60 | 60 | 50 | 200 | 60 | 150-200 | 90 | 220 | |
| Hêtraie-chênaie calcicole atlantique (DRA7) | Hêtre | 65-70 | 50 | 45 | 100 | 50 | 45 | 45 | 110-130 | 50 | 110 | 75 | 120 | |
| | Merisier | 60-65 | | | 60 | | | | | 40 | 50 | 60 | 80 | |
| DRA0 | Sans objet | | | | | | | | | | 1 | | | |

Valeurs pour une série de production, à +ou - 10%(diamètre à 1,30m de hauteur)

- 1 à appliquer aux peuplements ayant reçus une sylviculture optimale depuis leur jeunesse et avec un potentiel qualité élevé.
 2 à appliquer aux peuplements ayant un potentiel qualité moins élevé évalué sur une population de 50 tiges /ha pour les feuillus et 80 tiges /ha pour les résineux ou sylviculture de rattrapage.

Potentiel moyen : fourchaison et branchaison < à 8 m, défaut de verticalité ,pattes de chat, début de coloration interne supposée, roulure partielle.

Potentiel faible :fourchaison et branchaison «à 6m,gourmands,défaut de verticalité et cylindricité, coloration interne supposée importante, roulure complète

- 4 'Le diamètre minimum sert à fixer une valeur plancher pour éviter tout sacrifice d'exploitabilité 5(hors îlots de vieillissement). L'âge maximal d'exploitabilité sert à fixer une valeur limite à ne pas dépasser par rapport à des critères conjugués de qualité et d'état sanitaire.

Pour les essences ne figurant pas dans ce tableau et non souhaitées à long terme en Nord Pas de Calais sous forme de peuplements (Epicéa commun, Epicea de Sitka, Pin maritime, sapin pectiné, sapin de Vancouver), les valeurs à prendre sont celles des monographies existantes avec mention de l'information dans les aménagements.

Les valeurs à prendre en compte pour les autres types de séries (accueil du public, protection paysagère, d'intérêt écologique particulier), sont augmentées de 20 à 40 ans pour l'âge indiqué dans les séries de production ce qui peut se traduire par une augmentation de diamètre de 10 à 20 cm en fonction de l'essence et de la station.

| | Dispositif favorisant le développeme sénescents (îlots de sénescence) | ent de | bois | F227 | 12 | Priorité forte | |
|-----------|--|-----------|--------|----------|-------|-------------------|----|
| Habitat(s | s) et espèce(s) visé(s) : 1321, 1324, 9130, | Objectif | : Mai | ntien c | les | arbres sénescents | OU |
| 9190, 911 | D0*. 91F0* | dépérisso | ant au | nrofit o | de la | a faune | |

Eligibilité: Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (RIB) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Une surface doit comporter au moins 10 tiges par hectare présentant:

- soit un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité précisé dans les Directives ou Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques et dans les schémas régionaux de gestion sylvicoles quand ils sont mentionnés ou dans les typologies de peuplements catégorie Gros Bois en forêt privée (voir tableau p. 132).
- soit des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes.

La surface de référence est le polygone défini par l'îlot, c'est-à-dire la surface sur laquelle aucune intervention sylvicole ne devra être pratiquée pendant 30 ans. Ce polygone n'est pas nécessairement délimité par les arbres éligibles.

La surface minimale d'un îlot est de 0,5 ha. Il n'est pas fixé de surface maximale, mais un bon maillage spatial sera à privilégier par les services instructeurs.

Engagements rémunérés :

Les opérations éligibles consistent en l'absence de sylviculture sur l'ensemble de l'îlot pendant 30 ans.

Engagements non-rémunérés :

Le demandeur indique les arbres à contractualiser et les limites de l'îlot sur plan pour l'instruction du dossier (le géoréférencement n'est pas obligatoire). Le service instructeur vérifie que le plafond d'indemnisation n'est pas dépassé.

Dans les cas limites, le service instructeur pourra effectuer un contrôle au GPS.

Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres (arbres éligibles et arbres délimitant l'îlot) au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe. Il s'engage à entretenir le marquage pendant les 30 ans.

Sur le plan de localisation des arbres, le demandeur fait apparaître les accès et sites qualifiés de fréquentés et précise dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises.

Engagement pour une durée de 30 ans

Modalités particulières :

- Arbres sénescents isolés (gros arbres, cavités, fissures ou branches mortes) Pour le mode de calcul, se référer à la circulaire relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000

Points de contrôle : Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans et du marquage des limites de l'îlot sur les arbres périphériques.

- Nombre d'arbres à cavités et/ou dépérissant
- Nombre d'espèces exploitant les arbres sénescents

| CC21 Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive | | | | F22715 | Priorité faible | | |
|--|---------------------------------------|-----------|-------|--------|-----------------|---------------|--|
| | (s) et espèce(s) 190, 91D0*, 91E0* | visé(s) : | 1321, | | | forestiers au | de la structure et des u profit des habitats et |

Eligibilité: -

Engagements rémunérés :

- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement :
 - dégagement de taches de semis acquis ;
- lutte manuelle ou mécanique contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives) ;
- protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés ;
- Etudes et frais d'expert;
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
- Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (définies régionalement) compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés.
- En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle action ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplements est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées.

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières : -

Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

- Nombre d'essences forestières présentes sur la parcelle
- Nombre de strates de végétations.

| CC22 Prise en charge du surcoût lié à la mi | se en œuvre d'un | F22716 | Priorité faible | | | | |
|--|----------------------------------|---|-----------------|--|--|--|--|
| Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 9130, 9190, 91 | Objectif: R débardage su | éduction ur les habitat | • | | | | |
| Eligibilité: Sont concernées par cette action les opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien non productives que productives. L'action ne peut être mobilisée que dans le cadre d'opérations de coupe qui ne nuisent pas aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000. | | | | | | | |
| Engagements rémunérés: - Surcoût du débardage alternatif par rappor un débardage classique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'attein des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur | - Tenue d'un d ventions (dans | Engagements non-rémunérés : - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) | | | | | |
| Engagement pour une durée de 5 ans | | | | | | | |
| Modalités particulières : - | | | | | | | |
| Points de contrôle : - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. | | | | | | | |
| Indicateurs de suivi : - | | | | | | | |

CC23 Travaux d'aménagement de lisière étagée F22717 Priorité moyenne

Habitat(s) et espèce(s) visé(s): 1304, 1321, Objectif: Etagement et amélioration des lisières existantes en faveur des espèces et habitats

Eligibilité: Les créations de lisières temporaires ne sont pas concernées par l'action.

Tous les types de lisières existantes sont éligibles : bordure de route ou de voie de chemin de fer, bordure de champ, de clairière, les bordures de cours d'eau, etc.

L'aménagement devra concerner une surface pertinente : la profondeur conseillée est de 25 m, la longueur et le tracé sont à apprécier en fonction du diagnostic préalable.

Engagements rémunérés :

- Diagnostic préalable : évaluer le potentiel écologique local (altitude et exposition, stations), la largeur de l'ourlet herbeux, la largeur de la ceinture de buissons, le tracé de la lisière (rectiligne, sinueux, avec trouées), la présence de petits biotopes (roches, marais, bois morts, fourrés de ronce ou orties...), la diversité des espèces arborescentes et buissonnantes
- Martelage de la lisière
- Coupe d'arbres (hors contexte productif)
- Débroussaillage, fauche et gyrobroyage
- Si nécessaire, exportation des produits de coupe et de fauche. Le procédé de débardage le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visées sera privilégié:
- Contexte non productif : le coût du débardage est pris en charge par le contrat
- Contexte productif : seul le surcoût lié à ce débardage par rapport à un débardage classique avec engins est pris en charge par le contrat.
- Entretien de la lisière au moins une fois sur la durée du contrat (voir modalités particulières)
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Engagements non-rémunérés :

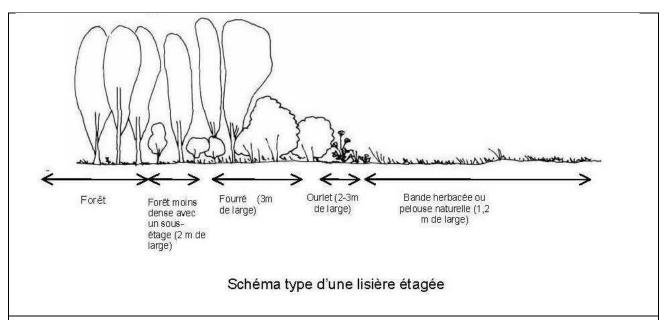
- Travaux hors période de reproduction
- Valorisation des produits de fauche et de coupe si possible (alimentation et/ou litière pour le bétail, tas de bois mort et de branchage ou autres utilisations)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagement pour une durée de 5 ans

Modalités particulières :

Pour parvenir à une stabilité de la lisière, on procédera par :

- Fauche exportatrice annuelle d'une bande herbeuse à la mi-juillet
- Fauche exportatrice d'une autre bande (ourlet), tous les 2 à 3 ans entre la mi-juillet et septembre, permettant la mise en place de l'ourlet.
- Eclaircie de la bordure du milieu forestier permettant l'éclairement au sol pour favoriser l'installation d'un couvert arbustif. Cette opération sera renouvelée lorsque le couvert de la strate supérieure sera reformé.



Points de contrôle :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'espèces exploitant la lisière



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

TERRITOIRE Pelouses calcicoles Natura 2000
du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :
sites NPC004, NPC011, NPC015, NPC012, NPC014 et NPC025
Extensification de prairies calcicoles eutrophisées
par pâturage extensif
MESURE TERRITORIALISEE NP_NAC2_HE1
CAMPAGNE 2012

1. Objectifs de la mesure

L'objectif de cette mesure est de restaurer et maintenir la diversité biologique prairies calcicoles qui présentent un potentiel écologique moindre que les pelouses calcicoles du fait de leur topographie, de la nature du sol et de l'historique d'exploitation plus intensif.

Le pâturage extensif permet de maintenir les espèces caractéristiques des prairies calcicoles.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide d'un montant de **261 euros** par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure NP NAC2 HE1

1.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure NP_NAC2_HE1 n'est à vérifier.

1.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.1.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure NP_NAC2_HE1 les surfaces en herbe de votre exploitation, déclarées en prairies permanentes à la PAC, situées dans les sites Natura 2000 :

- NPC 004 : Falaise et pelouses du cap Blanc-nez, du Mont d'Hubert, des noires mottes, du fond de la Forge et du Mont de Couple.
- NPC 011 : Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta sud du Boulonnais.
- NPC 012 : Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques
- NPC 014 : Pelouses, bois acide à neutrocalcicoles, landes Nord-Atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
- NPC 015 : Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du val de Lumbres.

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par pâturage extensif

1

- NPC 025 : Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques

Et correspondant aux habitats naturels de prairies calcicoles eutrophisées cartographiées dans le DOCOB Natura 2000 dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation. Cette correspondance sera précisée par un diagnostic réalisé par l'opérateur.

3. Cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE1 et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE1 sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

1.3 Le cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE1

| | Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide |
|-----------------------------|---|
| notamment drain, nivelle | |
| Interdiction | de travail du sol |
| Sur les pard localisé | celles engagées, absence de désherbage chimique, même |
| 1 | |
| | s refus et des ligneux obligatoire par au moins un broyage he par an, entre septembre et mars. |
| ou une fauc | |

| Contrôles | sur place | Sanctions | | | |
|---|----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--|--|
| Modalités de contrôle | Pieces a fournir | | Niveau de gravité | | |
| Contrôle visuel | Néant | Définitive | Principale Totale | | |
| Contrôle visuel | Néant | Définitive | Principale Totale | | |
| Contrôle visuel | Néant | Réversible | Secondaire Totale | | |
| Contrôle visuel | Contrôle visuel Néant | | Secondaire Totale | | |
| Vérification du cahier d'enregistrement | Cahier d'enregistrement | Réversible ¹ | Secondaire ² Totale | | |

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par pâturage extensif

Définitif au troisième constat

² Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

| Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide | Contrôles | sur place | Sanctions | | |
|--|--|---|-------------------------------|-----------------------|--|
| | Modalités de contrôle | Pièces à fournir | Caractère de l'anomalie | Niveau de gravité | |
| Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées | Vérification du cahier d'enregistrement | Cahier d'enregistrement | Réversible ³ | Secondaire⁴ Totale | |
| Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) | Analyse du cahier de fertilisation ⁵ | Cahier de fertilisation ⁶ | Réversible | Principale Totale | |
| Absence d'apports magnésiens et de chaux | Analyse du cahier de fertilisation | Cahier de fertilisation | Réversible | Secondaire Totale | |
| Respect du chargement instantané maximal de 4.5 UGB /ha et du chargement moyen maximal de 1.2 UGB /ha sur chaque parcelle engagée, entre le 15 avril et le 15 novembre | Visuel et vérification du cahier de pâturage | Cahier de pâturage | Réversible | Principale Seuils | |
| Respect du chargement moyen minimal de 0.3 UGB./ ha sur la période déterminée, sur chaque parcelle engagée | Visuel et vérification du cahier de pâturage | Cahier de pâturage | Réversible | Principale Seuils | |

1.4 Règles spécifiques

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure NP_NAC2_HE1 l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- > Fauche ou broyage: date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée :

Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)
Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB;
- > brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par pâturage extensif

³ Définitif au troisième constat

⁴ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

⁵ Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.

⁶ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

- > chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- ➤ Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- > alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- > cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- > daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

4. Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure NP NAC2 HE1

- > Il vous est recommandé d'utiliser les parcelles engagées uniquement par le pâturage
- Allotement et déplacement des animaux ou conduite en parcs tournants pour respecter le chargement instantané (4,5 UGB/ha) et le chargement moyen maximal (1 UGB/ha/an) et le chargement moyen minimal (0,3 UGB/ha/an) entre le 15 avril et le 15 novembre.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3).



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

TERRITOIRE Pelouses calcicoles Natura 2000 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : sites NPC004, NPC011, NPC015, NPC012, NPC014 et NPC025

Entretien et restauration de pelouses calcicoles par pâturage extensif

MESURE TERRITORIALISEE NP_NAC2_HE2

CAMPAGNE 2012

1. Objectifs de la mesure

L'objectif de cette mesure est de restaurer et maintenir la diversité biologique des pelouses calcicoles.

Le pâturage extensif permet de maintenir les espèces caractéristiques des pelouses calcicoles.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide d'un montant de **261 euros** par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure NP_NAC2_HE2

1.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure NP NAC2 HE2 n'est à vérifier.

1.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.1.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure NP_NAC2_HE2 les surfaces en herbe de votre exploitation, déclarées en prairies permanentes à la PAC, situées dans les sites Natura 2000 :

- NPC 004 : Falaise et pelouses du cap Blanc-nez, du Mont d'Hubert, des noires mottes, du fond de la Forge et du Mont de Couple.
- NPC 011 : Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta sud du Boulonnais.
- NPC 012 : Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques
- NPC 014 : Pelouses, bois acide à neutrocalcicoles, landes Nord-Atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
- NPC 015 : Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du val de Lumbres.

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par pâturage extensif

1

NPC 025 : Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques

Et correspondant aux habitats Natura 2000 « Pelouses calcicoles » qui sera précisé par un diagnostic réalisé par l'opérateur dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation.

3. Cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE2 et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE2 sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

1.3 Le cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE2

| Obligations du cahier des charges |
|--|
| à respecter en contrepartie du paiement de l'aide |
| Absence de destruction des prairies permanentes engagées notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement). |
| Interdiction de travail du sol |
| Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, même ocalisé |
| Maîtrise des refus et des ligneux obligatoire par au moins un broyage ou une fauche par an, entre septembre et mars. |
| Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé |
| Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) su chacune des parcelles engagées |

| Contrôles sur place | | Sanctions | |
|---|----------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| Modalités de contrôle | Pièces à fournir | Caractère de l'anomalie | Niveau de gravité |
| Contrôle visuel | Néant | Définitive | Principale Totale |
| Contrôle visuel | Néant | Définitive | Principale Totale |
| Contrôle visuel | Néant | Réversible | Secondaire Totale |
| Contrôle visuel | Néant | Réversible | Secondaire Totale |
| Vérification du cahier d'enregistrement | Cahier d'enregistrement | Réversible ¹ | Secondaire ² Totale |

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par pâturage extensif

Définitif au troisième constat

² Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

| Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées | Vérification du cahier d'enregistrement | Cahier d'enregistrement | Réversible ³ | Secondaire⁴ Totale |
|---|--|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| | Contrôles | sur place | Sa | nctions |
| Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide | Modalités de contrôle | Pièces à fournir | Caractère de l'anomalie | Niveau de gravité |
| Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) | Analyse du cahier de fertilisation ⁵ | Cahier de fertilisation⁵ | Réversible | Principale Totale |
| Absence d'apports magnésiens et de chaux | Analyse du cahier de fertilisation | Cahier de fertilisation | Réversible | Secondaire Totale |
| Respect du chargement instantané maximal de 4.5 UGB /ha et du chargement moyen maximal de 0.8 UGB / ha sur chaque parcelle engagée, entre le 15 avril et le 15 novembre | Visuel et vérification du cahier de pâturage | Cahier de pâturage | Réversible | Principale Seuils |
| Respect du chargement moyen minimal de 0.3 UGB./ ha sur la période déterminée, sur chaque parcelle engagée | Visuel et vérification du cahier de pâturage | Cahier de pâturage | Réversible | Principale Seuils |

1.4 Règles spécifiques

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure NP_NAC2_HE2 l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- > Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée :

Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)
Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- > chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par pâturage extensif

³ Définitif au troisième consta

⁴ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

⁵ Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.

⁶ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- > cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- > daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

4. Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure NP_NAC2_HE2

- > Il vous est recommandé d'utiliser les parcelles engagées uniquement par le pâturage
- > Allotement et déplacement des animaux ou conduite en parcs tournants pour respecter le chargement instantané (4,5 UGB/ha) et le chargement moyen maximal (0,8 UGB/ha/an) et le chargement moyen minimal (0,3 UGB/ha/an) entre le 15 avril et le 15 novembre.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3).



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

TERRITOIRE Pelouses calcicoles Natura 2000 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : sites NPC004, NPC011, NPC015, NPC012, NPC 014 et NPC025

Entretien et restauration de pelouses-ourlets calcicoles par fauche tardive MESURE TERRITORIALISEE NP_NAC2_HE3

CAMPAGNE 2012

1. Objectifs de la mesure

L'objectif de cette mesure est de restaurer et maintenir la diversité biologique des pelouses-ourlets calcicoles fauchées.

La fauche tardive permet de maintenir les espèces caractéristiques de l'habitat.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide d'un montant de **353 euros** par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure NP_ NAC2_HE3

1.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure NP_NAC2_HE3 n'est à vérifier.

1.2 Conditions relatives aux surfaces engagées : éligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure NP_NAC2_HE3 les surfaces en herbe de votre exploitation, déclarées en prairies permanentes à la PAC et situées dans les sites Natura 2000 :

- NPC004 : Falaise et pelouses du cap Blanc-nez, du Mont d'Hubert, des noires mottes, du fond de la Forge et du Mont de Couple.
- NPC 011 : Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta sud du Boulonnais.
- NPC012 : Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques
- NPC 014 : Pelouses, bois acide à neutrocalcicoles, landes Nord-Atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
- NPC 015 : Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du val de Lumbres.
- NPC025 : Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques

dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation.

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par fauche tardive

Page 1

Ces surfaces doivent impérativement être exploitées par au moins une fauche après le 1er juillet de chaque année pendant toute la durée de l'engagement.

3. Cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE3 et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE3 sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

1.3 Le cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE3

| | Obligati | ons du c | ahier des c | harges | | |
|---------------------------|---|-------------|----------------|------------|-----------|------|
| à | respecter en | contrepa | artie du paier | nent de l' | aide | |
| par le lab nivellement | e destruction d our ou à l'o). de travail du so | occasion o | | | | |
| Sur les pa localisé | rcelles engagé | ées, abser | nce de déshe | erbage ch | imique, m | ême |
| | s refus et des par an, entre s | | | au moins | un broyag | e ou |
| Absence d' | écobuage ou d | e brûlage (| dirigé | | | |
| | ent des inte s parcelles end | | mécaniques | (fauche, | broyage) | em |

| Contrôles sur place | | Sanctions | | |
|--|---------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|--|
| Modalités de contrôle | Pièces à fournir | Caractère de l'anomalie | Niveau de gravité | |
| Contrôle visuel | Néant | Définiti∨e | Principale Totale | |
| Contrôle visuel | Néant | Définiti∨e | Principale Totale | |
| Contrôle visuel | Néant | Réversible | Secondaire Totale | |
| Contrôle visuel | Néant | Réversible | Secondaire Totale | |
| Vérification du cahier d'enregistre- ment | Cahier d'enregistre- ment | Réversible ¹ | Secondaire ² Totale | |

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par fauche tardive

Page 2

Définitif au troisième constat

² Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

| Enregistrement des pratiques de páturage, sur chacune de engagées | s parcelles |
|--|---------------|
| Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aic | le |
| Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organi (y compris compost, hors restitution par pâturage) | que |
| Absence d'apports magnésiens et de chaux | |
| Absence de fauche et de pâturage pendant la période du 1° uillet sur 100 % de la surface engagée | a∨ril au 1ª |
| Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage du 1≝ juillet sur 100 % de la surface engagée | u 1≅ avril au |
| Réalisation d'une fauche après le 1er juillet sur 100 % de engagée | la surface |

| Vérification du cahier d'enregistre- ment | Cahier d'enregistre- ment | Réversible ³ | Secondaire ⁴ Totale |
|---|---|--|-----------------------------------|
| Contrôles | Contrôles sur place | | tions |
| Modalités de contrôle | Pièces à fournir | Caractère de Niveau l'anomalie gravit | |
| Analyse du cahier de fertilisation ⁵ | Cahier de fertilisation ⁶ | Réversible | Principale Totale |
| Analyse du cahier de fertilisation | Cahier de fertilisation | Réversible | Secondaire Totale |
| Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche | Cahier de pâturage et de fauche | Réversible | Principale Totale |
| Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche | Cahier de pâturage et de fauche | Réversible | Principale Seuils |
| Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche | Cahier de pâturage et de fauche | Réversible | Principale Seuils |

1.4 Règles spécifiques

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure NP_NAC2_HE3 l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- > Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.
 - Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :
- > bovins de plus de deux ans : 1 UGB;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB;
- > brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- > chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB;
- > lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;

enjeu Biodiversité PNR CMO mesure entretien et restauration de pelouses calcicoles par fauche tardive

Page 3

³ Définitif au troisième constat

⁴ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

⁵ Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.

⁶ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

- > cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- > daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

4. Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure NP_NAC2_HE3

Pour un impact favorable sur la biodiversité :

- Ne réalisez pas la fauche du couvert de nuit ;
- Réalisez le fauche du centre vers la périphérie ;
- Mettez en place de barres d'effarouchements sur le matériel;

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la zone humide. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3).



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

TERRITOIRE Pelouses calcicoles Natura 2000 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : sites NPC004, NPC011, NPC015, NPC012, NPC 014 et NPC025

Ouverture et entretien par pâturage extensif

des pelouses calcicoles moyennement embroussaillées
MESURE TERRITORIALISEE NP_NAC2_HE4
CAMPAGNE 2012

1. Objectifs de la mesure

L'objectif de cette mesure est de restaurer et maintenir la diversité biologique des pelouses calcicoles. Le pâturage extensif permet de maintenir les espèces caractéristiques des pelouses calcicoles mais n'est pas toujours suffisant. Un entretien mécanique est donc nécessaire pour éviter la fermeture du milieu.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide 296 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure NP_NAC2_HE4

1.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Vous devez respecter la condition d'éligibilité spécifique suivante

Vous devez faire établir un programme de travaux d'ouverture des surfaces que vous souhaitez engager

Le programme de travaux d'ouverture sur 5 ans doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement et dans tous les cas au plus tard le 1^{er} juillet de l'année du dépôt de votre demande.

Contactez l'opérateur (PNR Caps et Marais d'Opale) pour connaître la(es) structure(s) pouvant réaliser ce programme des travaux.

enjeu Biodiversité PNR CMO Ouverture et entretien par pâturage extensif des pelouses calcicoles moyennement embroussaillées

1.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

Vous pouvez engager dans la mesure NP_NAC2_HE4 les surfaces en herbe déclarées en prairies permanentes dans votre déclaration de surface de l'année d'engagement, soumises à l'embroussaillement et situées dans les sites Natura 2000 :

- NPC004: Falaise et pelouses du cap Blanc-nez, du Mont d'Hubert, des noires mottes, du fond de la Forge et du Mont de Couple.
- NPC 011 : Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta sud du Boulonnais.
- NPC012 : Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques
- NPC 014 : Pelouses, bois acide à neutrocalcicoles, landes Nord-Atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
 - NPC 015 : Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du val de Lumbres.
 - NPC025 : Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques

dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation.

Le taux d'embroussaillement de la parcelle éligible doit être compris entre 10 et 50 %.

3. Cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE4 et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE4 sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

1.3 Le cahier des charges de la mesure NP NAC2 HE4

| Obligations du cahier des charges | | | | |
|---|--|--|--|--|
| A respecter en contrepartie du paiement de l'aide | | | | |
| Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement). Interdiction de travail du sol. | | | | |
| Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, même localisé. | | | | |
| Maîtrise des refus et des ligneux obligatoire par au moins un broyage ou une fauche par an, entre septembre et mars. | | | | |
| Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé | | | | |

| Contrôles | Contrôles sur place | | ctions |
|--|---------------------|----------------------------|----------------------|
| Modalités de contrôle Pièces à fournir | | Caractère de l'anomalie | Niveau de gravité |
| Contrôle visuel | Néant | Définitive | Principale Totale |
| Contrôle visuel | Néant | Définitive | Principale Totale |
| Contrôle visuel | Néant | Réversible | Secondaire Totale |
| Contrôle visuel | Néant | Réversible | Secondaire Totale |

enjeu Biodiversité PNR CMO

Ouverture et entretien par pâturage extensif des pelouses calcicoles moyennement embroussaillées

| Obligations du cahier des charges | Contrôle | s sur place | San | ctions |
|---|---|---|----------------------------|-----------------------------------|
| A respecter en contrepartie du paiement de l'aide | Modalités de contrôle | Pièces à fournir | Caractère de l'anomalie | Niveau de gravité |
| Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées | Vérification du cahier d'enregistrement | Cahier d'enregistrement | Réversible ¹ | Secondaire ² Totale |
| Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées | Vérification du cahier d'enregistrement | Cahier d'enregistrement | Réversible ³ | Secondaire ⁴ Totale |
| Enregistrement de l'ensemble des interventions d'entretien sur les surfaces engagées : - type d'intervention, - localisation, - date - outils | Vérification du cahier d'enregistrement des interventions | Cahier d'enregistrement des interventions | Réversible ⁵ | Secondaire ⁶ Totale |
| Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables (Cf. § 3-2): - 3 fois au cours des 5 ans, les premiers travaux d'entretien devant être réalisée au plus tard en année 1 - selon la méthode suivante: • fauche / broyage • export obligatoire des produits de fauche • gyrobroyeur, tronçonneuse, débroussailleuse. | Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures | Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon | Réversible | Principale Totale |
| Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 1 ^{er} septembre au 31 mars | Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures | Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon | Réversible | Secondaire Seuils |
| Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) | Analyse du cahie de fertilisation ⁷ | r Cahier de fertilisation ⁸ | Réversible | Principale Totale |
| Absence d'apports magnésiens et de chaux | Analyse du cahie de fertilisation | r Cahier de fertilisation | Réversible | Secondaire Totale |
| Respect du chargement instantané maximal de 4,5 UGB/ha et du chargement moyen maximal de 0,8 UGB/ha/an sur chaque parcelle engagée, entre le 15 avril et le 15 | Visuel et vérification du cahier de pâturage | Cahier de pâturage | Réversible | Principale Seuils |

enjeu Biodiversité PNR CMO Ouverture et entretien par pâturage extensif des pelouses calcicoles moyennement embroussaillées

² si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

³ Définitif au troisième constat

⁴ si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

⁵ Définitif au troisième constat

⁶ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

⁷ Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.

⁸ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

| C | Obligations du cahier des charges |
|-------|---|
| A re | especter en contrepartie du paiement de l'aide |
| nover | mbre. |
| 0,3 Ù | ect du chargement moyen minimal de GB./ ha sur la période déterminée, sur ue parcelle engagée |

| Contrôles sur place | | Sanctions | | |
|---|-----------------------|----------------------------|----------------------|--|
| Modalités de contrôle | Pièces à fournir | Caractère de l'anomalie | Niveau de gravité | |
| Visuel et vérification du cahier de pâturage | Cahier de pâturage | Réversible | Principale Seuils | |

1.4 Règles

Le programme de travaux d'ouverture sera adapté aux surfaces que vous souhaitez engager, afin d'atteindre un équilibre entre la ressource fourragère et le couvert arboré. Il sera établi le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, sur la base d'un diagnostic initial de ces surfaces en terme d'embroussaillement et de la part des ligneux.

Les principales espèces végétales à couper sur les surfaces d'application de la mesure

Aubépine à un style (Crataegus monogyna)
Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)
Erable champêtre (Acer campestre)
Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)
Frêne commun (Fraxinus excelsior)
Prunellier (Prunus spinosa)
Ronces (Rubus sp.) (espèces communes)
Viornes (Viburnum sp)
Toute espèce allochtone

A ne pas couper dans le respect du maintien de la prairie permanente :

Alisier blanc (Sorbus aria)
Bois de Sainte Lucie (Prunus mahaleb)
Cornouiller mâle (Cornus mas)
Eglantiers, espèces du genre Rosa sp
Genévrier commun (Juniper communis)

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure NP_NAC2_HE4 l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- > Fauche ou broyage: date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée :

Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)
Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée

enjeu Biodiversité PNR CMO Ouverture et entretien par pâturage extensif des pelouses calcicoles moyennement embroussaillées Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB;
- > chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- > alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- > cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- > daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

4. Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure NP_NAC2_HE4

- > Il vous est recommandé d'utiliser les parcelles engagées uniquement par le pâturage
- ➤ Allotement et déplacement des animaux ou conduite en parcs tournants pour respecter le chargement instantané (4,5 UGB/ha) et le chargement moyen maximal (0,8 UGB/ha/an) et le chargement moyen minimal (0,3 UGB/ha/an) entre le 15 avril et le 15 novembre.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)



Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

TERRITOIRE Pelouses calcicoles Natura 2000 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : sites NPC004, NPC011, NPC015, NPC012, NPC014 et NPC025

Ouverture de pelouses calcicoles fortement embroussaillées

et entretien par pâturage extensif
MESURE TERRITORIALISEE NP_NAC2_HE5
CAMPAGNE 2012

1. Objectifs de la mesure

L'objectif est de restaurer et maintenir la diversité biologique des pelouses calcicoles.

Certaines parcelles connaissent des périodes de déprise. Une opération de réouverture est alors nécessaire pour restaurer les pelouses calcicoles. Le pâturage extensif permet ensuite de maintenir les espèces caractéristiques des pelouses calcicoles.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de **351 euros par hectare engagé** vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure NP NAC2 HE5

1.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Vous devez respecter la condition d'éligibilité spécifique suivante :

Vous devez faire établir un programme de travaux d'ouverture des surfaces que vous souhaitez engager

Le programme de travaux d'ouverture sur 5 ans doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement et dans tous les cas au plus tard le 1^{er} juillet de l'année du dépôt de votre demande.

Contactez l'opérateur (PNR Caps et Marais d'Opale) pour connaître la(es) structure(s) pouvant réaliser ce programme des travaux.

1.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.1.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure NP_NAC2_HE5 les surfaces de votre exploitation fortement embroussaillées (taux d'embroussaillement minimal : 50 % de la surface engagée). Elles doivent être situées dans les sites Natura 2000 :

- NPC004 : Falaise et pelouses du cap Blanc-nez, du Mont d'Hubert, des noires mottes, du fond de la Forge et du Mont de Couple.
- NPC011 : Pelouses et bois neutrocalcicoles de la cuesta sud du Boulonnais.
- NPC012 : Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques
- NPC 014 : Pelouses, bois acide à neutrocalcicoles, landes Nord-Atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
- NPC015 : Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du val de Lumbres.
- NPC025 : Forêt de Tournehem et pelouses de la cuesta du pays de Licques

dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation.

Une fois les travaux d'ouverture réalisés, à compter de la deuxième année d'engagement, les surfaces engagées doivent être déclarées dans la déclaration de surfaces (S2 jaune) en prairies permanentes.

3. Cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE5 et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure NP_NAC2_HE5 sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

1.3 Le cahier des charges de la mesure NP NAC2 HE5

Contrôles sur place Sanctions Obligations du cahier des charges Modalités de Caractère de Pièces à à respecter en contrepartie du paiement de l'aide contrôle fournir l'anomalie Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notammen par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain Contrôle visuel Néant Définitive nivellement...). Interdiction de travail du sol Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, même Définitive Contrôle visuel Néant Programme de Vérification du Faire établir par une structure agréée un programme des travaux travaux établi programme de Définitif d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial (Cf. § par une travaux structure d'ouverture agréée Factures si Visuel et prestation Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien (après vérification du Cahier ouverture): respect des modalités et de la fréquence des travaux cahier Définitif d'enregistreme d'élimination mécanique des rejets ligneux et autres végétaux d'enregistreme nt des indésirables décrits ci-dessous au paragraphe 3-2. nt ou des interventions factures sinon Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables (Cf. § 3-2) : Factures si Visuel et 3 fois au cours des 5 ans, les premiers travaux d'entretien devant prestation vérification du être réalisée au plus tard en année 1 Cahier cahier d'enregistreme selon la méthode suivante : Réversible fauche / broyage nt des nt ou des interventions • export obligatoire des produits de fauche factures sinon • gyrobroyeur, tronçonneuse, débroussailleuse. Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé Contrôle visuel Néant Réversible Enregistrement de l'ensemble des interventions d'entretien sur les Vérification du surfaces engagées : Cahier cahier type d'intervention, d'enregistreme d'enregistreme Réversible¹ - localisation, nt des nt des interventions - date interventions outils Factures si Visuel et prestation vérification du Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 1er Cahier cahier septembre au 31 mars Réversible d'enregistreme d'enregistreme nt des nt ou des interventions factures sinon

3

Niveau de

gravité

Principale

Totale

Principale

Totale

Principale

Totale

Principale

Totale

Principale

Totale

Secondaire

Totale

Secondaire²

Totale

Secondaire

Seuils

¹ Définitif au troisième constat

² Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

| Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide |
|---|
| Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) |
| Absence d'apports magnésiens et de chaux |
| Respect du chargement instantané maximal de 4.5 UGB /ha et du chargement moyen maximal de 0.8 UGB / ha sur chaque parcelle engagée, entre le 15 avril et le 15 novembre |
| Respect du chargement moyen minimal de 0.3 UGB./ ha sur la période déterminée, sur chaque parcelle engagée |

| Contrôles sur place | | Sanctions | |
|---|--------------------------|----------------------------|----------------------|
| Modalités de contrôle | Pièces à fournir | Caractère de l'anomalie | Niveau de gravité |
| Analyse du cahier de fertilisation³ | Cahier de fertilisation4 | Réversible | Principale Totale |
| Analyse du cahier de fertilisation | Cahier de fertilisation | Réversible | Secondaire Totale |
| Visuel et vérification du cahier de pâturage | Cahier de pâturage | Réversible | Principale Seuils |
| Visuel et vérification du cahier de pâturage | Cahier de pâturage | Réversible | Principale Seuils |

1.4 Règles spécifiques

Contenu du programme de travaux d'ouverture et d'entretien

Le programme de travaux d'ouverture sera adapté aux surfaces que vous souhaitez engager, afin d'atteindre un équilibre entre la ressource fourragère et le couvert arboré. Il sera établi par une structure agrée, sur la base d'un diagnostic initial de ces surfaces en terme d'embroussaillement et de part des ligneux.

Pour l'ouverture des parcelles ou parties de parcelles concernées, le programme de travaux d'ouverture précisera :

- ➢ la technique de débroussaillage d'ouverture la 1^{ère} année en fonction du milieu : broyage au sol au minimum, pour les parcelles mécanisables ; tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuel ;
- > si l'ouverture peut être réalisée par tranches en fonction de la surface à ouvrir, mais au maximum en deux tranches annuelles ;
- la régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage est dans tous les cas interdite;
- la période pendant laquelle l'ouverture des parcelles doit être réalisée entre le 1^{er} septembre et le 31 mars, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore.

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, vous devez réaliser les travaux d'entretien au moins 2 fois pendant les années d'engagement restantes :

- type de couvert souhaité : pelouse calcicole avec un taux minimal d'embroussaillement de 10 %.
- la réalisation de ces travaux d'entretien (élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables), les premiers travaux d'entretien devant être réalisée au plus tard en année 3
- la période pendant laquelle l'entretien des parcelles doit être réalisé : entre le 1^{er} septembre et le 31 mars.

Ompte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.

⁴ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

- > la méthode d'élimination mécanique des rejets ligneux et végétaux indésirables :
 - · fauche ou broyage
 - export obligatoire des produits de fauche
 - matériel : gyrobroyeur, tronçonneuse, débroussailleuse à dos.

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure NP_NAC2_HE5 l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- > Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- > Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

1.5 Règles spécifiques

Les principales espèces végétales à couper sur les surfaces d'application de la mesure

Aubépine à un style (Crataegus monogyna)
Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)
Erable champêtre (Acer campestre)
Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)
Frêne commun (Fraxinus excelsior)
Prunellier (Prunus spinosa)
Ronces (Rubus sp.) (espèces communes)
Viornes (Viburnum sp)
Toute espèce allochtone

A ne pas couper dans le respect du maintien de la prairie permanente

Alisier blanc (Sorbus aria)
Bois de Sainte Lucie (Prunus mahaleb)
Cornouiller mâle (Cornus mas)
Eglantiers, espèces du genre Rosa sp
Genévrier commun (Juniper communis)

Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée :

Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)
Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- > brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB;
- > lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- > cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- > daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

4. Recommandations pour la mise en œuvre de la mesure NP_NAC2_HE5

- > Il vous est recommandé d'utiliser les parcelles engagées uniquement par le pâturage
- > Allotement et déplacement des animaux ou conduite en parcs tournants pour respecter le chargement instantané (4,5 UGB/ha) et le chargement moyen maximal (0,8 UGB/ha/an) et le chargement moyen minimal (0,3 UGB/ha/an) entre le 15 avril et le 15 novembre.

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

C.3. CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion complémentaire aux contrats issu de la loi du 23 octobre 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (n°2005-157).

L'adhésion à la charte permet à tout titulaire de droits réels et/ou personnels sur des parcelles situées en site Natura 2000 de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et donc, en faveur d'une gestion durable des milieux naturels. En signant la charte, il s'engage en effet à respecter des engagements et suivre les recommandations contribuant à la conservation des habitats naturels et espèces présents sur le site, en accord avec les objectifs fixés par le document d'objectifs. A chaque site Natura 2000 correspond donc une charte qui lui est propre. Son objectif est d'orienter la gestion de manière à favoriser la conservation et éviter la destruction des habitats d'intérêt communautaire inventoriés. Toutefois, ces orientations ne remettent pas en cause les activités économiques existantes sur le site.

L'adhésion à la charte n'est pas assortie de contrepartie financière directe. Cependant, en compensation, le signataire peut être exonéré des parts communales et intercommunales de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et des ¾ de la valeur des droits de mutation à titre gratuit pour certaines donations et successions. Il bénéficie aussi d'une déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales et il remplit une des deux conditions pour obtenir une garantie de gestion durable des forêts donnant accès à certaines aides publiques et avantages fiscaux (régime Monichon, impôt de solidarité sur la fortune).

La charte Natura 2000 porte sur une durée de 5 ans (ou 10 ans), et le signataire s'engage sur les parcelles de son choix. Suivant les types de milieux naturels présents sur ces parcelles, il souscrit à tous les engagements qui leur sont rattachés. Des contrôles sur place du respect des engagements pris dans la charte pourront être effectués par les services de l'administration, l'adhérent étant prévenu au moins 48 heures à l'avance. Lorsque le signataire d'une charte ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le Préfet peut décider de la suspension de son adhésion, et donc des avantages fiscaux qui y sont liés, pour une durée qui ne peut excéder un an. Il est à noter, cependant, que le non respect des préconisations listées ci-après sous l'entête « Recommandations » ne peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le Préfet.

Toute résiliation avant terme doit être officialisée par le Préfet. Elle équivaut à l'arrêt des engagements du signataire et a pour conséquence la reprise de la taxation foncière sur les parcelles engagées. En outre, toute nouvelle adhésion à la charte sera interdite pendant une durée d'un an suivant la résiliation. Les documents à fournir par le signataire sont :

- Une copie de la déclaration d'adhésion.
- Copie de la charte du site.
- Plan de situation des parcelles engagées.
- Copie des documents d'identité.
- Extrait de la matrice cadastrale actuelle.
- Plan cadastral des parcelles engagées.

La Direction Départementale des territoires et de la Mer peut demander le cas échéant des pièces complémentaires. Le signataire doit conserver les originaux des documents et de l'accusé de réception de son dossier qui lui permettront de prouver à l'administration son adhésion à la charte Natura 2000.

C.4. SUIVI ET EVALUATION

Une fois l'élaboration du document d'objectifs terminée, un suivi annuel doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain. Ces suivis devront faire le bilan détaillé des actions mises en œuvre à l'aide des indicateurs prévus, voire de nouveaux indicateurs qui paraîtraient plus pertinents. Différents types de suivi seront mis en place :

- · un suivi annuel permettra de décrire les réalisations effectuées pour chacune de mesure prévue au DOCOB;
- · une évaluation pluriannuelle permettra une analyse plus approfondie de l'avancement et des résultats obtenus suite à la mise en œuvre des mesures.

Les indicateurs de suivi peuvent être distingués selon différents types :

- · les indicateurs de réalisation permettent de mesurer quantitativement et objectivement la mise en œuvre des mesures ;
- · les indicateurs de résultat décrivent les effets des actions réalisées, ils ont pour base la mesure de l'évolution quantitative et qualitative des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse pluriannuelle de l'ensemble de ces indicateurs constituera la base pour l'évaluation de l'adéquation et de la pertinence de mesures mises en place par rapport aux objectifs définis et, si nécessaire de les réadapter lors de la rédaction du document d'objectifs suivant.

Tableau 46 : Exemples d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation du DOCOB

| Actions | Exemples d'indicateur de réalisation | Exemples d'indicateurs de résultats | |
|--|---|---|--|
| Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage | Surfaces débroussaillées | | |
| Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique | Surface contractualisée Linéaire de clôture posées et aménagements annexes | | |
| Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le | Surface contractualisée | Evolution des surfaces gérées Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces visés. | |
| cadre d'un projet de génie écologique Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts | Période et pression de pâturage Surfaces et linéaires engagés Dates de fauche | | |
| Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger | Surfaces débroussaillées | Analyse qualitative des végétations restaurées par suivi phytosociologique. | |
| Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers | Linéaires et nombre de pieds plantés | Evolution quantitative des espèces visées Apparition ou progression d'espèces indicatrices (à définir selon les milieux). | |
| Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers | Linéaires et nombre de pieds taillés | | |
| Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles | Surface décapée | | |
| Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec | Surface décapée | | |

| Rétablissement de mares | Nombre de mares ayant reçu une intervention de gestion Linéaire de berge restauré |
|---|---|
| | Nombre de mètres cubes de vases évacuées |
| Entretien de mares | Nombre de mares ayant reçu une intervention de gestion Linéaire de berge restauré |
| | Nombre de mètres cubes de vases évacuées |
| Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | Linéaire de berge ayant reçu une intervention de gestion |
| Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles | Linéaire de berge ayant reçu une intervention de gestion |
| Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive | Linéaire de cours d'eau restauré |
| Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable | Surface de végétation indésirable traitée Nombre d'individus ou de stations détruites |
| Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site | Nombre de sites aménagés |
| Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès | Nombre/surface de mares mises en défens |
| Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact | Nombre de panneaux d'informations installés |
| Création ou rétablissement de clairières ou de landes | Surface de clairières restaurée |
| Dispositif favorisant le développement de bois sénescents | Nombre d'arbres sénescents contractualisés Surface d'îlots de sénescence contractualisés |
| Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive | Surface de boisement contractualisée |
| Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif | Nombre d'interventions utilisant le débardage alternatif |
| Travaux d'aménagement de lisière étagée | Linéaire/surface de lisières étagées recrées |

GLOSSAIRE

Acidicline: espèce ou végétation qui se développe sur les sols légèrement acides

Acidiphile: espèce ou végétation qui se développe sur les sols acides

Calcicole: espèce ou végétation qui se développe sur sols calcaires

Climacique: Stade ultime dans les séries de végétations vers lequel évoluent naturellement les végétations.

Ecobuage : technique agricole ancestrale qui consiste à débroussailler en brûlant la végétation (= brûlage pastoral).

ENS : Espace naturel sensible. Outil des Départements pour la protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou la signature de conventions avec les propriétaires.

Eutrophe: Eau ou substrat enrichi en éléments nutritifs.

Hydrosystème : système composé de l'eau et des milieux aquatiques dans un secteur géographique délimité.

Hygrocline: espèce ou végétation se développant sur sols légèrement humides

Hygrophile: espèce ou végétation se développant sur sols humides toute l'année

Lande: végétation herbacée à arbustive se développant sur des sols oligotrophes et généralement acides

Landicole: espèce ou végétation se développant caractéristique des landes

Mésophile : relatif à une plante qui a besoin d'un milieu moyennement humide pour se développer

Mésotrophe : eau ou substrat moyennement riche en éléments nutritifs. Intermédiaire en eutrophe et oligotrophe.

Mésoxérophile :espèce ou végétation se développant sur sols moyennement secs

Oligotrophe: Eau ou substrat pauvre en éléments nutritifs

Phytosociologie: Etude des associations végétales

Swarming: Rassemblement de chauves-souris pour la reproduction en fin d'été et automnal généralement devant des sites d'hibernation

Turficole: espèce ou végétation se développant sur sols tourbeux

BIBLIOGRAPHIE

Agence de l'eau Artois-Picardie, 2005. Situation générale de l'Aa. [En ligne]. Site disponible sur : http://www.eau-artois-picardie.fr/Situation-generale.html (page consultée le 24/04/2013).

Agence de l'eau Seine Maritime, 2004. Etude socio-économique et spatialisée des usages du milieu aquatique. Lot 2, pêche de loisir. A.N.D. International SOMIVAL.. p. 14

BAJON R. & LOMBARD A., 2000. *Galium fleurotii* Jord.. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

BENSETTITI F. et GAUDILLAT V. [coord.], 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. 353 p.

BENSETTITI F. [Coord.], COMBROUX I. & DASZKIEWICZ P., 2006. Evaluation de l'Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire 2006 – 2007. Guide méthodologique. MNHN – SPN. 59 p.

BENSETTITI F. & TROUVILLIEZ J., 2009. Rapport synthétique de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la Directive « Habitats ». MNHN – SPN. 50 p.

BIOTEC, MALAVOI J.-R., 2007. - Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau, Agence de l'Eau Seine-Normandie.

BOULANGER A., 2011. Identification et évaluation de la sous-trame forestière et bocagère sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. PNR des Caps et Marais d'Opale. 59 p.

CARNINO N., 2009. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire a l'échelle du site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers. Museum National d'Histoire Naturelle / Office National des Forets, 49 p. + annexes.

CATTEAU E. et DUHAMEL F., 2010. Inventaire des végétations de la région Nord-Pas de Calais. Partie 1. Analyse synsystématique. Evaluation patrimoniale (influence anthropique, raretés, menaces et statuts). Liste des végétations disparues ou menacées. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul avec la collaboration du collectif phytosociologique interrégional. *Bull. Soc. Bot. N. Fr.*, 63(1): 1-83.

CAVALIER F., 2012. Etude des amphibiens de la Directive Habitats-Faune-Flore du site NPC014 (FR3100487). Biotope. 26 p.

CLAIR M. et al., 2005. Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Muséum national d'histoire naturelle/Fédération des conservatoires botaniques nationaux. 66 p.

CORNIER T., TOUSSAINT B., DUHAMEL F., BLONDEL C., HENRY E. & MORA F., 2011. Guide pour l'utilisation d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Région Nord-Pas de Calais - Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Conseil régional Nord-Pas de Calais et la DREAL Nord-Pas de Calais, 48 p. Bailleul. [http://www.cbnbl.org/spip.php?article332]

COSSEMENT S., DEFOSSEZ P., 2010. Contribution des bords de route à la trame écologique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. ALPHA. 83 p.

Conservatoire d'espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais, 2012. Rapport d'activité du Conservatoire d'espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais - 2011. P. 18.

CRPF, 2012. Etude socio-économique des forestiers privés du site Natura 2000 NPC014. CRPF. 12 p.

CUCHERAT X. sous presse, 2012. Bilan des connaissances sur les espèces de mollusques continentaux de la Directive "Habitats-Faune-Flore" dans la région Nord – Pas-de-Calais durant la période 1992-2011. MalaCo 9, 18 p.

DEFAUT B. & SARDET E. [coord.], 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 2004, 9.

DENIS C., 2009. L'Aa lettre de la Commission locale de l'eau. 2009, n°8. p. 2

DRAAF, 2008. Présentation de l'agriculture régionale. Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord – Pas-de-Calais, service régional de l'information statistique et économique.

DUBOIS J-P. et al., 2006. Extension d'une espèce envahissante : suivi de la population d'Ecrevisses signal *Pacifastacus leniusculus* au Léman à l'ouest de Thonon-les-bains entre 2001 et 2005. Bulletin Fr. Pêche Piscic n°382: p. 45-56

FRACCHIA E., 1999. Inventaire et étude de la population de Vipère péliade Vipera berus du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. 30p.

GALLET B., HUBERT B., REVE M. et al., 2012. Plan de gestion 2012 – 2016 de la Réserve naturelle nationale de la Grotte et des Pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans-sur-l'Aa. Dir. V. SANTUNE. Conservatoire d'espaces naturels du Nord – Pas-de-Calais. 187 p.

GEHU J-M., GEHU-FRANCK J., SCOPPOLA A., 1982. Les Pelouses crayeuses et prairies humides. Gestion et entretien. Espace naturel régional.

GOFFART P. & MOTTE G., 2012. Bilan des observations de Leucorrhine à gros thorax Leucorrhinia pectoralis entre le 25/05 et le 06/06/2012. SPW/DGO3/Demna. 1 p.

GOSSELIN F., LE TACON F. et SELOSSE M.-A., 2001. Biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et gestion forestière. Deuxième partie : interventions forestières et biodiversité. Revue forestière. 2001, III - 1.

GUYETANT G. et LION S., 2010. Notice de gestion écologique de la Réserve naturelle régionale du Plateau des landes. Dir. V. SANTUNE. Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais. 48 p.

HAUBREUX D. [coord.]. Atlas provisoire des Lépidoptères Rhopalocères du Nord – Pas-de-Calais. Le Héron. Vol. 43-1.

HOSTE M. et MAILLET G., 1994. Etude du Plateau d'Helfaut à Racquinghem. Espace Naturel Régional. 153 p.

HUBERT B., 2010. Inventaire des Coléoptères *Scarabaeoidea* coprophages de la Réserve naturelle de la Grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et coteaux de Wavrans-sur-l'Aa. CSN Nord – Pas-de-Calais. 57 p.

JACOB, J.-P., PERCSY, C., DE WAVRIN, H., GRAITSON, E., KINET, T., DENOEL, M., PAQUAY, M., PERCSY, N. & REMACLE, A., 2007. Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Aves – Raînne et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW - DGRNE), Série « Faune - Flore - Habitats » n° 2, Namur. 384 pp.

JORANT J-A. TREMEL E., 2011. Document d'objectifs du site Natura 2000 du « Coteau de Dannes et de Camiers ». Conservatoire d'espaces naturels du Nord - Pas-de-Calais. 144 pp.

KEITH P., PERSAT H., FEUNTEUN E. et ALLARDI J., 2011. Les Poissons d'eau douce de France. Biotope – Muséum national d'Histoire naturelle. p. 488

KONCKAERT A., 2003. Caractérisation de la population de Dectique verrucivore sur la réserve naturelle volontaire de Wavrans-sur-l'Aa. Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais/ISA. 32 p.

LANGIN S., 2013. Etude et cartographie de la flore et des habitats du site Natura 2000 NPC014 (FR3100487). Biotope.

LEVY, V. et al., 2011 - Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France, 20 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion. Conservatoire Botanique National de Bailleul. 88 p., Bailleul.

LION S. & BINET M., 2008. Plan de gestion de la Poudrerie d'Esquerdes, période 2008 -2012. Eden 62. 101 p.

MASSEZ G., 1997. Plan de gestion des Réserves Naturelles Volontaires du Plateau d'Helfaut à Racquinghem – période 1998-2002. Syndicat mixte d'aménagement et de développement de l'Audomarois – Eden 62. 61 p.

MAUBERT P. et DUTOIT T., 1995. Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement. 65 p.

MENET D., 1996. Contribution à l'inventaire entomologique des coteaux de Wavrans-sur-l'Aa. 25 p.

MENET D., 2001. Contribution à l'inventaire des Coléoptères des landes de Blendecques et de la RNV de Racquinghem. 139 p.

MERLET F., HOUARD X. & DUPONT P., 2012. Synthèse bibliographique sur les traits de vie du damier de la Succise Euphydryas aurinia relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Office pour les insectes et leur environnement & Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. 7p.

MNHN [Ed], 2003-2012. Inventaire national du patrimoine naturel. [En ligne]. Site disponible sur : http://inpn.mnhn.fr (page consultée le 17/07/2012).

MNHN, Résultats du STOC – Bondrée apivore *Pernis apivorus*. [En ligne]. Site disponible sur : http://vigienature.mnhn.fr/page/bondree-apivore (page consultée le 18/04/2013)

MOUGEY T. et al., 2006. Document d'objectifs du site FR3100488 « Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres ». Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais. 170 p.

MUTEZ D., 1995. La Poudrerie d'Esquerdes des origines à nos jours. Etudes et documents n°11. 110 p.

QUEVILLART R., 2011. Etat des lieux de la répartition du Damier de la succise *Euphydryas aurinia* sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais. 21 p.

RIGAULT B., 2012. Contribution à l'étude des poissons de la Directive Habitats-Faune-Flore du site Natura FR3100487. Fédération des associations agrées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Pas-de-Calais.

RINGOT C. [coord.], NAIRANCE M. et LE MENER R., 1999. Premier plan de gestion du Plateau d'Helfaut à Racquinghem. Eden 62. 140 p.

RINGOT C. et al., 2006. Plan de gestion du Plateau des landes. Eden 62. 139 p.

RUFIN V., 1998. Inventaire des reptiles et amphibiens du Plateau d'Helfaut à Racquinghem. Rapport de stage Université des Sciences et des Technologies de Lille 1. 42 p.

SANTUNE [Dir.], VANAPPELGHEM [Coord.] et al., 2006. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR3100491 « Landes, mares et bois acides du Plateau de Sorrus / Saint-Josse, prairies alluviales de Valencendre et La Calotterie ». 105 p.

SARDET E. et DEFAUT B. [coord.], 2004. Les Orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9 : 125-137.

SOLDATI F., 2000. Etude des peuplements de Coléoptères terricoles de quatre formations naturelles du nord de la France. Rapport d'étude OPIE. 39 p.

TERRIER A. et al., 2006. Distribution et préférences écologiques d'Anisus vorticulus (Troschel, 1834) dans la zone alluviale du Rhône. Application à la gestion des milieux. Université de Genève.

THOUROUDE T. et VALENTIN B., 2003. Conserver le Gaillet chétif dans le Nord – Pas-de-Calais. Le Jouet du vent, 2003, n°13. p. 6

TIRARD L., 2000. Les Réserves naturelles volontaires d'Helfaut et de Blendecques : des évolutions paysagères aux fonctionnements hydrologiques des étangs. Mémoire de DEA. USTL. 105 p.

Tour du Valat, ?. Dossier sur les espèces exotiques envahissantes : les travaux à la Tour du Valat. [En ligne]. Site disponible sur :

http://www.tourduvalat.org/actualites/precedentes_lettres/la_lettre_de_la_tour_du_valat_n_8/dossier_espec es exotiques envahissantes (page consultée le 18/10/2012)

TOUSSAINT B. [coord.], 2011). Inventaire de la flore vasculaire du Nord – Pas-de-Calais : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4b / décembre 2011. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique du Nord-Pas de Calais. I-XX ; 1-62.

TOUSSAINT B., MERCIER D., BEDOUET F., HENDOUX F., & DUHAMEL F., 2008. Flore de la Flandre française. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. 556 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Rhopalocères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFI & ONEMA (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France.